

**L'UNIVERSITE JEAN MONNET
SAINT-ETIENNE**

LE COMITE NATIONAL D'EVALUATION

(au 15 mai 1989)

Laurent SCHWARTZ, membre de l'Académie des Sciences, **président** du Comité

Pierre AIGRAIN, membre de l'Académie des sciences, ancien ministre, conseiller scientifique du président du groupe Thomson

Jean ANDRIEU, membre du Conseil économique et social

Bernard CAGNAC, professeur à l'université Paris VI

Gérard DUCHER, président de chambre à la Cour des comptes

André MANDOUZE, professeur émérite à l'université Paris IV, directeur au Centre de recherches Lenain de Tillemont

François MOREL, membre de l'Académie des sciences, professeur au Collège de France

Raymond POIGNANT, conseiller d'Etat honoraire

Bernard POTTIER, professeur à l'université Paris IV, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles lettres

Jean-Louis QUERMONNE, professeur d'université à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Max QUERRIEN, conseiller d'Etat

Jean TEILLAC, haut-commissaire à l'énergie atomique, membre du Conseil économique et social

Jean-Pierre VIGNAU, professeur à l'université Montpellier I, membre du Conseil économique et social

Consultants

Jean COGNE, professeur émérite à l'université Rennes I

Jean KOVALEVSKY, astronome titulaire, Centre d'études et de recherches géodynamiques et astronomiques, membre de l'Académie des sciences

Jean-Louis LE MOUËL, professeur à l'université Paris VI, membre de l'Académie des sciences

Gabriel RICHET, professeur émérite à l'université Paris VI, membre de l'Académie de Médecine

Jacques ROBERT, professeur à l'université Paris II

Pierre SIGWALT, professeur à l'université Paris VI, correspondant de l'Académie des sciences

Secrétaire général : André STAROPOLI

L'évaluation de l'université de Saint-Etienne était placée sous la responsabilité de Jean-Louis **QUERMONNE**, Jean **ANDRIEU**, membres du Comité, et Gabriel **RICHET**, consultant auprès du Comité pour les sciences de la santé.

Elle s'est déroulée entre le 2 mai 1988, date de la première visite de Michel **COMBARNOUS**, membre du Comité, Jean-Louis **QUERMONNE**, Jean **ANDRIEU** et Marie-France **KULCZEWSKI**, coordonateur de l'évaluation, et les 24 et 25 avril 1989, dates des visites de présentation au Président et aux Directeurs de composantes, par Jean-Louis **QUERMONNE**, Jean **ANDRIEU**, Gabriel **RICHET** et Guy **GAUTHERIN** - celui-ci ayant joué un rôle de consultant auprès du Comité pour l'ensemble du secteur sciences - , et Marie-France **KULCZEWSKI**, du projet de rapport pour débat contradictoire avant la publication définitive.

Ont participé, à la demande du Comité, à l'évaluation de l'université de Saint-Etienne, chacun dans son domaine de compétence :

à titre d'experts :

Raymond **ARDAILLOU**, professeur à l'université Paris VI

Franck **AURIAC**, professeur à l'université d'Avignon

François **BABINET**, doyen de la faculté de droit de l'université Strasbourg III

Marie-Claude **BEAUD**, conservateur à la Fondation Cartier

Bernard **BONIN**, professeur à l'université Paris XI

Pierre **CHAMBAT**, maître de conférences à l'université Paris IX

Edmond **COUCHOT**, professeur à l'université Paris VIII

Alain **COURET**, professeur à l'université Toulouse I

Jacques **FOYER**, professeur à l'université Paris II

Guy **GAUTHERIN**, professeur à l'université Paris XI

Paul **LEROY**, professeur à l'université Grenoble II

Bernard **MAITROT**, professeur à l'université de Rouen

André **MANDOUZE**, professeur émérite à l'université Paris IV

Lucien **MONNERIE**, professeur à l'Ecole Supérieure de Physique et Chimies Industrielles de Paris

Jean **PLANCHAIS**, ancien rédacteur en chef-adjoint du journal "Le Monde"

Jean-Pierre **PRINEAU**, secrétaire général honoraire à l'université Toulouse III

Jean-Pierre **PUEL**, professeur à l'université d'Orléans

Jean **QUENIART**, professeur à l'université Rennes II

Patrick **RAFROIDI**, professeur à l'université Paris III

Françoise **RENVERSEZ**, professeur à l'université Paris X

Jacques-Philippe **SAINT-GERAND**, professeur à l'université Clermont-Ferrand II

Louis-Michel **WOLF**, professeur à l'université de Rouen

au titre du Comité :

Claudie **BLAMONT**, chargée de mission pour les sciences exactes

Guy **CIRIER**, chargé de mission pour l'analyse statistique

Marie-France **KULCZEWSKI**, chargée de mission pour les sciences de la vie et de la santé,
coordonateur de l'évaluation

Nelly **WOLF**, chargée de mission pour les lettres et sciences humaines

Rachida **AMAUCHE** a assuré l'ensemble du secrétariat, de la gestion des missions et de la présentation du rapport

Françoise **MASSIT-FOLLEA** en a assuré la publication et la diffusion

**I - LE GOUVERNEMENT, LA GESTION
ET LES SERVICES COMMUNS**

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. HISTORIQUE ET STRUCTURES

Malgré l'importance prise par Saint-Etienne depuis le début de la Révolution industrielle, l'enseignement supérieur n'y était représenté vers 1960 que par l'**Ecole Nationale des Mines**, fondée en 1816. Seuls les arts disposaient de l'**Ecole Nationale de Musique et d'Art Dramatique** érigée en 1909, héritière d'une **Ecole Municipale de Musique** fondée en 1888, et de l'**Ecole Régionale des Beaux-Arts**, ainsi appelée depuis 1922 mais installée en 1859.

Dans les années 1960, une prise de conscience de cette anomalie et du handicap qu'elle constituait pour la ville et la région se développa et un effort incessant des forces les plus diverses permit, non sans mal, la mise en place, pièce par pièce, d'un enseignement supérieur diversifié. En 1961 ce fut l'ouverture du **Collège Scientifique Universitaire** et de l'**Institut des Sciences Juridiques** qui devait devenir le **Collège Juridique Universitaire** en 1967. En 1962 fut ouvert le **Centre Littéraire**, transformé en 1965 en **Collège Littéraire Universitaire** qui sera érigé en 1968 en **Faculté des Lettres et Sciences Humaines**. En 1967 eut lieu l'ouverture de l'**Institut Universitaire de Technologie** et en 1969 fut installée une section médicale. Le couronnement de ces efforts fut, cette même année 1969, la création de l'**Université de Saint-Etienne** par **arrêté constitutif du 27 mars 1969** ; puis les statuts de l'Université furent approuvés par **arrêté du 21 avril 1970**, en application de la **loi d'orientation du 1er novembre 1968** consacrant l'existence d'universités pluridisciplinaires qui n'étaient guère, jusqu'à cette date, que le regroupement assez artificiel d'un certain nombre d'établissements. Ceux-ci disparurent tandis que furent constituées des unités d'enseignements et de recherche.

La **loi du 26 janvier 1984** a entraîné à son tour la création de nouvelles structures, reflétées dans l'organigramme inclus ci-après. En outre, l'Université a créé une antenne délocalisée à Roanne.

L'évolution de l'Université de Saint-Etienne s'est heurtée à plusieurs handicaps : la proximité de la métropole lyonnaise, qui a entraîné en particulier pour l'établissement stéphanois un développement le plus souvent en opposition avec l'université voisine ; la crise économique qui a freiné ce développement en frustrant l'université d'investissements de base, tant en locaux qu'en matériels et en personnels.

Accueillant près de 10.000 étudiants, l'Université de Saint-Etienne est l'une des quatre universités que compte l'Académie de Lyon, les trois autres étant précisément toutes implantées dans la métropole régionale : Universités Lyon I - Claude Bernard, Lyon II - Université Lumière, Lyon III - Jean Moulin.

Au sein de cette Académie - la deuxième après Paris dans l'ordre d'importance des effectifs d'étudiants - Saint-Etienne occupe le quatrième rang (chiffres 1987-88 - source MEN) :

Lyon I	21.599 étudiants soit	36,39%
Lyon II	17.860	27,13%
Lyon III	12.970	22,20%
Saint-Etienne	9.106	14,27%

A l'échelle cette fois de la Région Rhône-Alpes, qui englobe également l'Académie de Grenoble, l'Université de Saint-Etienne appartient à un vaste ensemble d'établissements d'enseignement supérieur composé de 8 universités (outre celles précédemment évoquées : Grenoble I, Grenoble II, Grenoble III et l'Université de Savoie), un Institut National Polytechnique (INP de Grenoble) fédérant 7 Ecoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs, et 12 autres Ecoles, la plus récemment implantée étant l'Ecole Normale Supérieure de Lyon.

Cet imposant ensemble d'établissements laisse cependant une place à part à l'université de Saint-Etienne : beaucoup des jeunes qui y sont accueillis ne pourraient, sans elle, bénéficier d'un enseignement supérieur. C'est ainsi qu'elle recrute près de **27% de ses étudiants parmi les enfants d'ouvriers**, soit pratiquement le double de la moyenne nationale (voir graphique de répartition des CSP des parents). La croissance de sa population étudiante entre 1986-87 et 1987-88 fut de 5,87%, quand l'accroissement moyen pour l'Académie était de 2,13%.



PRESIDENT Benoît LAURAS

**VICE PRESIDENT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
Jean-Claude BERTRAND

**VICE PRESIDENT
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**
Jean-Pierre GOURE

**VICE PRESIDENT
DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**
Bernard LAGET

CHARGES DE MISSION

FINANCES
RELATIONS AVEC LA REGION
RELATIONS INTERNATIONALES
COMMUNICATION
DIFFUSION DES PUBLICATIONS
DIFFUSION DE LA RECHERCHE
PROBLEMES PLURIDISCIPLINAIRES DE LA RECHERCHE
RECHERCHE MEDICALE
SPORTS

Bernard ETLICHER
Henri OBERDORFF
Yves BOUVERET
Henri OBERDORFF
Bernard YON
Louis ROUX
Jean-Baptiste ORSINI
André GEYSSANT
Paul DOUSSON

SERVICES GENERAUX

DIVISION DES FINANCES Michel ARBAULT
Marie-Laurence PEREZ
DIVISION DES AFFAIRES GENERALES Marie-Josée JACQUEMOND
Hélène CHABREUIL (recherche)
DIVISION DU PERSONNEL
DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT Angelo GALIFI
DIVISION DES BATIMENTS, DE L'EQUIPEMENT ET DU SERVICE INTERIEUR Geneviève ROUX
BUREAU DES RELATIONS UNIVERSITE-ENTREPRISES René PIAT

SECRETAIRE GENERAL Pierre BESSENEY
AGENT COMPTABLE Michel ARBAULT
SECRETAIRE
GENERAL ADJOINT Jean-Luc FOURY
(Relations publiques)

FACULTES ET INSTITUTS

DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES
Directeur Pierre MIFSUD
LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
Directeur Gilbert ARGOUD
GESTION, ADMINISTRATION,
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
Directeur Jean-Gabriel LEONARD
ARTS, COMMUNICATION, PEDAGOGIE
Directeur Olivier OTT
Responsable administratif des quatre facultés ci-dessus
Christian SABATIER
SCIENCES ET TECHNIQUES
Directeur Alain CACHARD
Responsable administrative Janine VEILLON
MEDECINE
Directeur Patrice QUENEAU
Responsable administrative M. Hélène DELEAGE
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
Directeur Jacques MAZERAN
Responsable administratif Henri MARCOUX
INSTITUT DU TRAVAIL
Directrice Françoise VENNIN

SERVICES COMMUNS

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
Directrice Marie-Claude ACHARD
MEDECINE PREVENTIVE UNIVERSITAIRE
Directeur Georges RIFFAT
CELLULE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
Directeur Christian DAUDEL
SERVICE UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION CONTINUE
Directeur Maurice DAMON
SERVICE UNIVERSITAIRE DES SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES
Directeur Henri BRACCIANO
CENTRE INTERCULTUREL DE LANGUE ET DE CIVILISATION
Directeur Jean-Pierre BERTHOLLET
SERVICE AUDIOVISUEL
Directeur Louis ROUX
CENTRE DE CALCUL
Directeur Jean-Paul SCHON
MICROSCOPE ELECTRONIQUE
Directeur Christian ALEXANDRE
UNIVERSITE POUR TOUS
Directeur Claude CHATELARD
INSTITUT DE MEDECINE DU TRAVAIL
Directeur Christian CABAL

Entre 1981-82 et 1987-88, l'augmentation des premières inscriptions est de 26,88% à Saint-Etienne, tandis qu'elle est de 8,97% dans l'Académie.

Proche de ses voisines lyonnaises dont les vocations sont bien différenciées, l'université de Saint-Etienne - qui a pris au début de 1989 le nom d'**université Jean Monnet** - répond aux exigences de la pluridisciplinarité, puisqu'elle accueille le droit, l'économie, les lettres, les sciences humaines, les sciences exactes, la médecine.

Le Président actuel, médecin, est le cinquième président de l'université de Saint-Etienne. Ses quatre prédécesseurs ont tous appartenu à des disciplines différentes.

1.2. IMPLANTATIONS

L'Université de Saint-Etienne est implantée sur trois sites principaux, dispersés dans l'agglomération :

- le site Tréfilerie, regroupant les disciplines littéraires et juridiques,
- le site Métare, regroupant les disciplines scientifiques et technologiques,
- le site Bellevue, dans le périmètre de l'hôpital Bellevue, avec la Faculté de Médecine.

A proximité du site Tréfilerie, la maison de l'Université abrite la Présidence et les Services Centraux de l'établissement.

D'autre part à Roanne, distante de 78 km, sont implantés deux départements de l'IUT de Saint-Etienne et une antenne de premier cycle AES qui, en l'absence d'entité administrative locale responsable, est présentée comme "cours de l'Université de Saint-Etienne à Roanne".

1.3. EFFECTIFS ETUDIANTS

A sa création, en 1970-71, l'Université de Saint-Etienne accueillait 4.414 étudiants. En 1988-89, ils étaient 9.878. La progression n'a quasiment cessé d'être constante. En 1986-87 et 1987-88, l'accroissement du nombre d'étudiants à Saint-Etienne était de 6,70% alors que les effectifs nationaux restaient stables. De 1987-88 à 1988-89, l'accroissement a même été plus important : 8,47%.

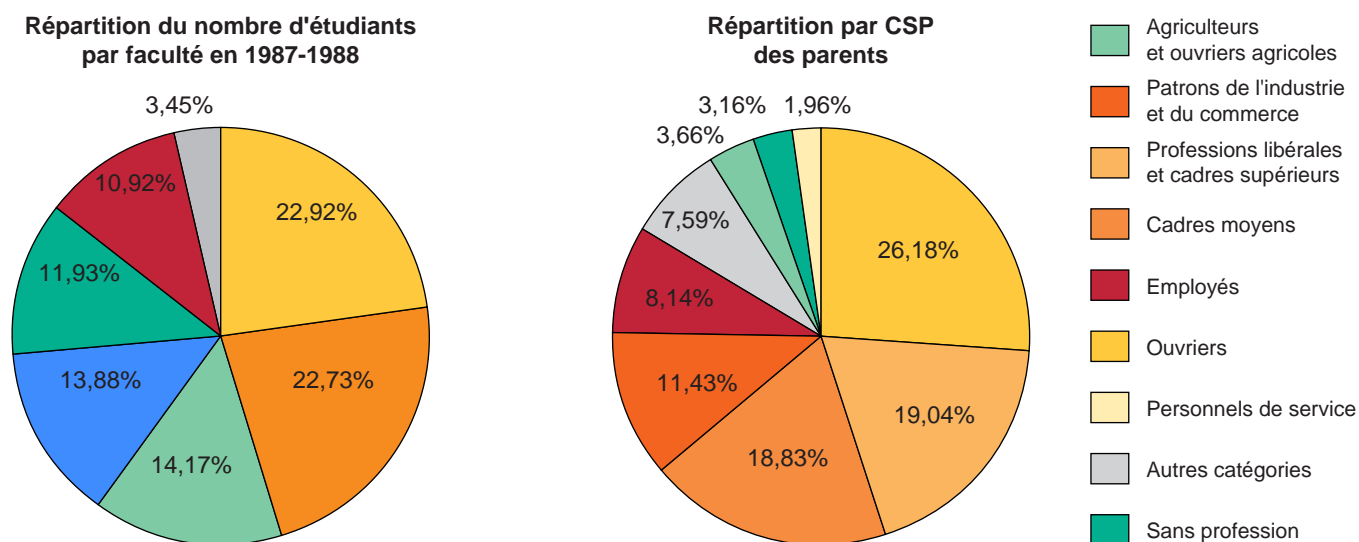
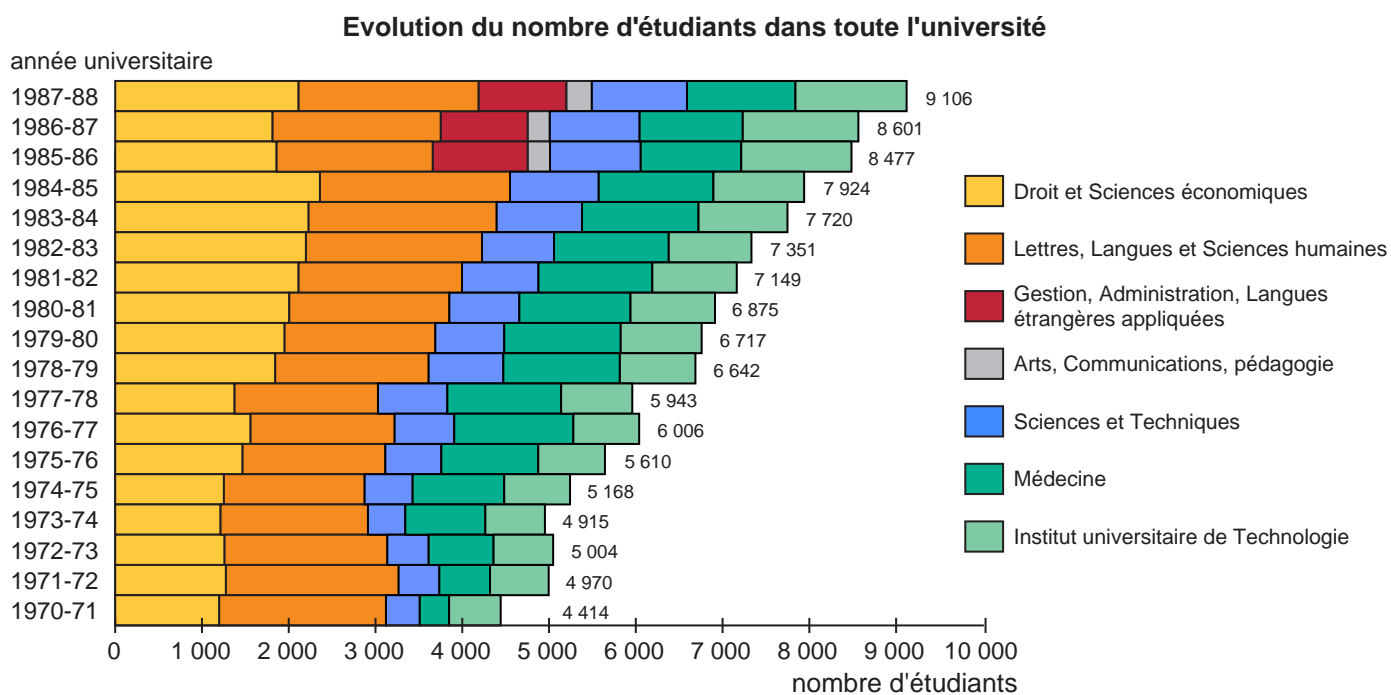
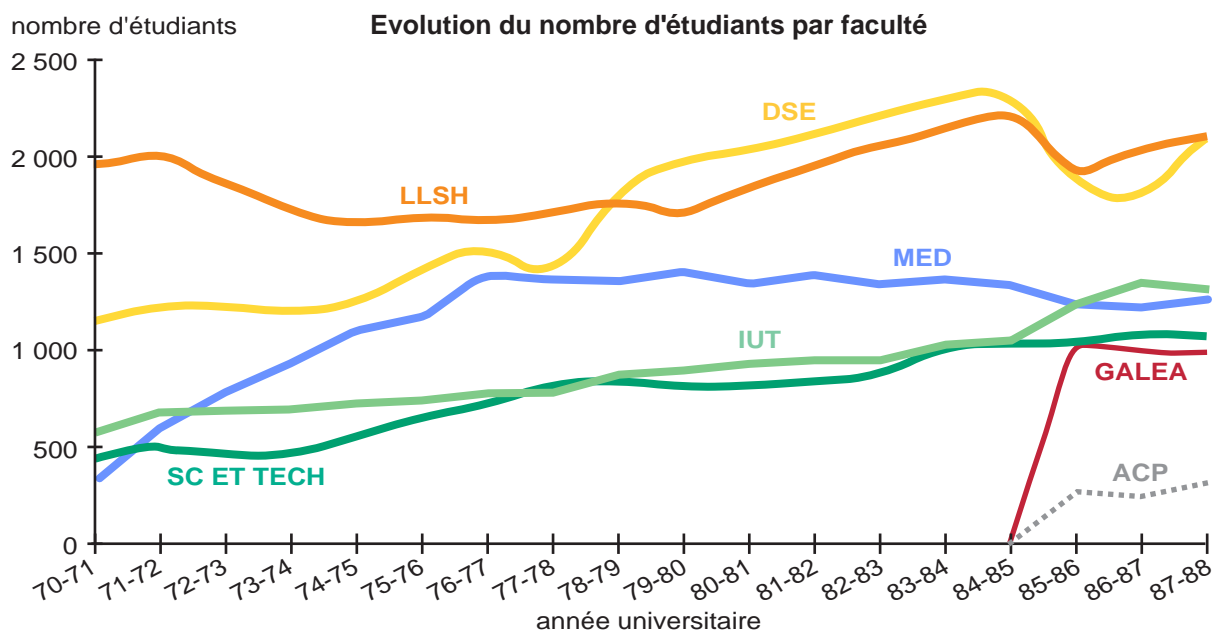
Les graphiques ci-après donnent l'évolution du nombre d'étudiants par Faculté, l'évolution globale, la répartition par Faculté en 1987-88.

La répartition des étudiants dans les trois cycles est la suivante (source : université Saint-Etienne 1988-89).

	DES	GALEA	LLSH	ACP	SCIENCES	MEDECINE	IUT
1er cycle	1 378 61%	928 87%	1 351 58%	197 53%	826 74%	429 31%	1 381 97%
2ème cycle	800 36%	130 12%	898 38%	174 47%	195 18%	347 25%	47 3%
3ème cycle	69 3%	6 1%	81 4%		97 8%	587 44%	

Ces chiffres témoignent d'un déséquilibre entre les cycles, et notamment d'un déficit particulièrement prononcé du 2ème cycle pour les Sciences et pour la Faculté GALEA.

L'acquisition de nouvelles habilitations, si elle devenait effective (licence et maîtrise d'AES, maîtrise de Télécommunications) ne pourrait que permettre, à terme, une inflexion favorable de la répartition de ces volumes d'effectifs.



S'agissant de la médecine, le chiffre de 44%, pour le 3ème cycle appelle un commentaire spécifique. En effet, s'il est administrativement correct, ce chiffre doit néanmoins être observé dans sa composition : le 3ème cycle véritablement scientifique n'est représenté que par 18 DEA et 11 doctorats de 3ème cycle, soit 29 étudiants au total. Le reste est fait d'internes en médecine générale, d'étudiants en spécialisation (DES), en instance de thèse d'exercice, en préparation de diplôme d'université.

Une autre caractéristique de la population étudiante réside dans le nombre des boursiers : ils représentaient en 1987-88 23,35% de l'effectif total, la moyenne nationale étant de 13% :

	DSE	GALEA	LLSH	ACP	Sciences	Médecine	IUT
Boursiers (en %)	19,35	29,60	26,90	10,50	13,80	12,60	36,00

Relevons, enfin, la proportion d'étudiants salariés, soit 17,3% de l'effectif total en 1987-88 :

	DES	GALEA	LLSH	ACP	Sciences	Médecine	IUT	Travailleurs sociaux	Concours Ecole Normale
Etudiants salariés (en %)	13,0	6,57	21,58	14,34	5,3	56,2	0,6	100	50

1.4. EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

En 1988-89, les enseignants-chercheurs et enseignants statutaires sont au nombre de 453 pour l'ensemble de l'établissement qui néanmoins doit faire appel à quelques 600 vacataires pour assurer ses obligations pédagogiques. Dans le chapitre consacré à la Gestion de l'Université est analysée la question du sous-encadrement général de l'établissement.

L'on donnera simplement ici la répartition par rang des enseignants statutaires :

	A	B	Observations
Droit, Sc. Eco, GALEA (y compris enseignants de gestion)	10	41	La faculté GALEA n'a pas d'enseignants en propre
Lettres, Langues, Sc. Humaines (y compris enseignants LEA)	24	68	
Sciences	28	59	
ACP	1	4	
Médecine	50	56	
IUT	9	100	
A ces effectifs s'ajoutent 3 enseignants de STAPS			

1.5. ENCADREMENT DES ETUDIANTS

Le rapport du nombre d'étudiants au nombre des enseignants-chercheurs donne, par grand secteur, les résultats suivants :

1988-1989	SAINT-ETIENNE ⁽¹⁾			FRANCE ENTIERE ⁽²⁾		
	Etudiants	Enseignants	Etud./Enseign.	Etudiants	Enseignants	Etud./Enseign.
Droit et Sciences Economiques	2 943	51	57,7	254 373	4 959	51,3
Lettres, Langues et Sciences Humaines	3 069	97	31,6	345 397	10 117	34,14
Sciences (y compris Sciences de la Vie)	1 122	87	12,9	195 739	18 059	10,8
Médecine	1 363	106	12,8	115 051	8 934	12,9

⁽¹⁾ données fournies par l'Université

⁽²⁾ données fournies par la DPES (Direction des Personnels d'Enseignement Supérieur - MEN) pour les enseignants par la DEP (Direction de l'Evaluation et de la Prospective - MEN) pour les étudiants (enquête rapide de la rentrée 1988-89)

Ce tableau présente, toutefois, une image théorique de la situation de l'université et il ne peut pas refléter les situations concrètes de sous-encadrement fréquemment dénoncées dans les rapports d'évaluations sectoriels.

Outre les disciplines juridiques et économiques, dont le sous-encadrement est général, ces situations tiennent à plusieurs raisons :

- la rotation trop rapide d'une partie des enseignants qui laisse vacants en permanence un trop grand volume d'emplois, notamment à l'IUT ;

- la grande difficulté de recruter des enseignants dans certaines spécialités correspondant à une très forte demande sociale (informatique, gestion, langues vivantes appliquées ...), conjuguée avec le recrutement d'enseignants en retour de coopération, dont la spécialisation respective n'apporte pas toujours la réponse adéquate à cette demande ;

- la professionnalisation des formations qui nécessite le concours d'un grand nombre de vacataires et aboutit à un déficit de 32,5% des charges d'enseignement (cf. 3.3.2.).

1.6. LES RESULTATS AUX EXAMENS

Les pages qui figurent à la fin de ce chapitre donnent les résultats des examens dans chaque Faculté, pour la session 1986-87, ainsi que les résultats des concours de CAPES.

1.7. LA RECHERCHE

Les équipes de recherche sont les suivantes :

1.7.1. Equipes associées au CNRS (B1) :

Faculté DSE

- . Centre d'études et de recherches critiques sur le droit CERCRID - UA 1155

Faculté LLSH

- . Centre Jean Palerne - membre du GIS "Maison de l'Orient"
- . Centre de Recherches sur l'environnement et l'aménagement CRENAM - UA 260
- . Institut d'études de la Renaissance et de l'âge classique
- . Centre européen de recherches sur les congrégations et ordres religieux CERCOR - UM 9910.

Faculté Sciences et Techniques

- . Laboratoire de Traitement du Signal et Instrumentation TSI - UA 842. Depuis janvier 1989 le TSI s'est augmenté de ce qui était précédemment le laboratoire de spectroscopie.
- . Equipe d'analyse numérique - partie de l'UA 740
- . Equipe de géologie - partie de l'UA 10.

1.7.2. Equipes recommandées par la Direction de la Recherche (B1*)

Faculté DSE

- . Centre de recherches économiques de l'université de Saint-Etienne (CREUSET).

Faculté LLSH

- . Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales (CIERSR).

Faculté ACP

- . Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'expression contemporaine (CIEREC).

Faculté Sciences et Techniques

- . Centre du génie des procédés sur les polymères et composites
- . Laboratoire de rhéologie des matières plastiques
- . Equipe de théorie des nombres.

Faculté Médecine

- . Laboratoire de biophysique et informatique médicale
- . Laboratoire d'histologie - embryologie - cytogénétique
- . Laboratoire de biochimie du collagène
- . Laboratoire de biologie du tissu osseux
- . Laboratoire de physiologie - Institut de biologie et médecine du sport
- . Equipe de psychiatrie.

1.7.3. Programmes privilégiés soutenus par la Direction de la RechercheFaculté LLSH

- . Centre de recherches historiques.

Faculté Médecine

- . Laboratoire de virologie bactériologie immunologie
- . Groupe de recherche sur les glomérulonéphrites humaines.

1.7.4. Groupement d'intérêt publicFaculté Médecine

- . GIP "Exercice"

1.7.5. Autres équipesFaculté DSE

- . Centre d'études et de recherches juridiques sur les pays arabes (CERPAJE)

Faculté LLSH

- . Centre Jules-Romains
- . Centre Max-Jacob
- . Centre d'études du XVIIe siècle
- . Centre d'études foréziennes (CEF)
- . Centre d'études comparatistes.

Faculté ACP

- . Centre de recherche en éducation

Faculté Sciences et Techniques

- . Laboratoire de spectrométrie infra-hertzienne
- . Laboratoire de biologie végétale
- . Laboratoire de biologie animale
- . Laboratoire de statistiques et modèles

Faculté Médecine

- . Laboratoire de parasitologie
- . Laboratoire d'anatomie et chirurgie expérimentale
- . Laboratoire de médecine infantile néonatalogie génétique médicale
- . Laboratoire d'anatomie et de cytologie pathologique
- . Laboratoire d'immuno-dermatologie

- . Institut de médecine sociale et d'économie médicale
- . Institut de médecine du travail
- . Laboratoire d'hématologie et d'immunologie
- . Equipe de neurologie
- . Institut universitaire de réadaptation
- . Laboratoire de pharmacologie médicale
- . Equipe de thérapeutique et pharmacologie clinique
- . Département de santé publique
- . Service de radiothérapie
- . Unités de recherche bio-clinique (endocrinologie, chirurgie expérimentale, pneumologie, pathologie vasculaire, immunogénétique et immunopathologie, neuro-immunologie et neuro-virologie).

IUT

- . Laboratoire électronique et instrumentation
- . Groupe de recherche et d'études pluridisciplinaires sur la consommation
- . Centre de recherche et d'études en management public (CREMAP)
- . Laboratoire de physico-chimie des matériaux
- . Groupe de recherche en méthodes de production industrielle.

RESULTAT DES EXAMENS – SESSION 1986-1987

FACULTE DE DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES

Désignation des diplômes	1987			Désignation des diplômes	1986		
	I	R	% de R/I		I	R	% de R/I
1er CYCLE				1er CYCLE			
1ère année Droit	369	173	47%	1ère année Droit	393	117	30%
1ère année Sciences économiques	245	120	49%	1ère année Sciences économiques	196	67	34%
1ère année Capacité	189	25	13%	1ère année Capacité	205	20	10%
1ère année Capacité Roanne	54	9	17%	1ère année Capacité Roanne	72	13	18%
DEUG Droit	209	112	54%	DEUG Droit	223	111	50%
DEUG Sciences économiques	107	70	65%	DEUG Sciences économiques	129	81	63%
2ème année Capacité	29	20	69%	2ème année Capacité	32	17	53%
2ème année Capacité Roanne	11	2	18%	2ème année Capacité Roanne	9	5	56%
2ème CYCLE				2ème CYCLE			
Licence Droit	148	110	74%	Licence Droit	146	102	70%
Licence Sciences économiques	163	71	44%	Licence Sciences économiques	102	43	42%
Maîtrise Droit privé	37	24	65%	Maîtrise Droit	86	66	77%
Maîtrise Droit public	23	16	70%				
Maîtrise Droit entreprise	25	19	76%				
Maîtrise Analyse économique	8	1	13%	Maîtrise Sciences économiques	51	36	71%
Maîtrise Économie des affaires	50	33	66%				
3ème CYCLE				3ème CYCLE			
DEA Droit des contentieux	12	7	58%	DEA Droit des contentieux	31	12	39%
Doctorat Droit des contentieux	6			Doctorat Droit des contentieux	2		
D.U. Statistiques et informatique	5	4	80%	D.U. Statistiques et informatique	2	1	50%

FACULTE DE GESTION, ADMINISTRATION, LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

Désignation des diplômes	1987			Désignation des diplômes	1986		
	I	R	% de R/I		I	R	% de R/I
1ère année LEA Anglais Allemand	46	31	67%	1ère année LEA Anglais Allemand	66	25	38%
1ère année LEA Anglais Espagnol	60	33	55%	1ère année LEA Anglais Espagnol	86	30	35%
1ère année LEA Anglais Italien	25	14	56%	1ère année LEA Anglais Italien	30	12	40%
1ère année AES	289	88	30%	1ère année AES	360	140	39%
1ère année AES Roanne	120	47	39%	1ère année AES Roanne	127	40	31%
2ème année LEA Anglais Allemand	40	28	70%	2ème année LEA Anglais Allemand	38	21	55%
2ème année LEA Anglais Espagnol	49	32	65%	2ème année LEA Anglais Espagnol	49	12	24%
2ème année LEA Anglais Italien	23	15	65%	2ème année LEA Anglais Italien	32	12	38%
2ème année AES	166	47	28%	2ème année AES	139	103	74%
2ème année AES Roanne	44	34	77%	2ème année AES Roanne	48	44	92%
Licence LEA Anglais Allemand	26	18	69%	Licence LEA Anglais Allemand	16	8	50%
Licence LEA Anglais Espagnol	29	8	28%	Licence LEA Anglais Espagnol	18	5	28%
Licence LEA Anglais Italien	16	11	69%	Licence LEA Anglais Italien	2	1	50%
Maîtrise LEA Anglais Allemand	12	5	42%	Maîtrise LEA Anglais Allemand	13	8	62%
Maîtrise LEA Anglais Espagnol	9	7	78%	Maîtrise LEA Anglais Espagnol	17	8	47%

I : nombre d'étudiants inscrits à la faculté pour le diplôme considéré

R : nombre d'étudiants reçus aux deux sessions pour le diplôme considéré

RESULTAT DES EXAMENS – SESSION 1986-1987

FACULTE DE LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Désignation des diplômes	1987			Désignation des diplômes	1986		
	I	R	% de R/I		I	R	% de R/I
1er CYCLE				1er CYCLE			
1ère année Lettres classiques	7	3	43%	1ère année Lettres classiques	10	2	20%
1ère année Lettres modernes	141	50	35%	1ère année Lettres modernes	136	41	30%
1ère année Allemand	37	25	68%	1ère année Allemand	36	17	47%
1ère année Anglais	217	66	30%	1ère année Anglais	172	54	31%
1ère année Espagnol	77	25	32%	1ère année Espagnol	56	27	48%
1ère année Italien	54	24	44%	1ère année Italien	44	18	41%
1ère année Histoire	206	77	37%	1ère année Histoire	190	64	34%
1ère année Géographie	60	28	47%	1ère année Géographie	67	21	31%
DEUG Lettres classiques	7	5	71%	DEUG Lettres classiques	7	5	71%
DEUG Lettres modernes	108	60	56%	DEUG Lettres modernes	93	28	30%
DEUG Allemand	23	13	57%	DEUG Allemand	17	8	47%
DEUG Anglais	131	81	62%	DEUG Anglais	177	80	45%
DEUG Espagnol	41	32	78%	DEUG Espagnol	52	29	56%
DEUG Italien	30	15	50%	DEUG Italien	36	20	56%
DEUG Histoire	112	91	81%	DEUG Histoire	85	65	76%
DEUG Géographie	43	30	70%	DEUG Géographie	46	24	52%
2ème CYCLE				2ème CYCLE			
Licence Lettres classiques	8	6	75%	Licence Lettres classiques	8	4	50%
Licence Lettres modernes	59	32	54%	Licence Lettres modernes	56	36	64%
Licence Allemand	15	9	60%	Licence Allemand	17	10	59%
Licence Anglais	128	35	27%	Licence Anglais	128	22	17%
Licence Espagnol	49	18	37%	Licence Espagnol	48	13	27%
Licence Italien	31	13	42%	Licence Italien	27	7	26%
Licence Histoire	87	53	61%	Licence Histoire	88	57	65%
Licence Géographie	34	17	50%	Licence Géographie	14	8	57%
Maîtrise Lettres classiques	6	2	33%	Maîtrise Lettres classiques	4	1	25%
Maîtrise Lettres modernes	60	7	12%	Maîtrise Lettres modernes	61	9	15%
Maîtrise Allemand	16	1	6%	Maîtrise Allemand	16	3	19%
Maîtrise Anglais	43	7	16%	Maîtrise Anglais	47	2	4%
Maîtrise Espagnol	34	6	18%	Maîtrise Espagnol	34	11	32%
Maîtrise Italien	20	3	15%	Maîtrise Italien	14	1	7%
Maîtrise Histoire	85	22	26%	Maîtrise Histoire	70	8	11%
Maîtrise Géographie	20	4	20%	Maîtrise Géographie	28	8	29%
3ème CYCLE				3ème CYCLE			
DEA Civilisation Renaissance	15	5	33%	DEA Civilisation Renaissance	6	4	67%
DEA XIXe XXe	13	8	62%	DEA XIXe XXe	14	12	86%
DEA Histoire religieuse	14	7	50%	DEA Histoire religieuse	9	1	11%
DEA Interface Homme Nature	2	1	50%	DEA Interface Homme Nature	5	3	60%
Doctorat Histoire religieuse	5	1	20%	Doctorat Histoire religieuse	4	0	
Doctorat XIXe XXe	3	0		Doctorat XIXe XXe	9	0	
				Doctorat Civilisation Renaissance	2	0	
				Doctorat Interface Homme Nature	5	1	20%
Diplôme Universitaire Grec moderne				Diplôme Universitaire Grec moderne			
1ère année	10	8	80%	1ère année	3	2	67%
2ème année	2	2	100%	2ème année	6	2	33%
3ème année	2	2	100%	3ème année	4	3	75%

I : nombre d'étudiants inscrits à la faculté pour le diplôme considéré

R : nombre d'étudiants reçus aux deux sessions pour le diplôme considéré

RESULTAT DES EXAMENS – SESSION 1986-1987

FACULTE D'ARTS, COMMUNICATION, PEDAGOGIE

Désignation des diplômes	1987		
	I	R	% de R/I
Musique			
1ère année	22	15	68%
DEUG	30	18	60%
Arts plastiques			
1ère année	45	33	73%
DEUG	61	38	62%
Licence	28	24	86%
Français Langue étrangère			
Licence	25	19	76%
Maîtrise	21	10	48%

Désignation des diplômes	1986		
	I	R	% de R/I
Musique			
1ère année	28	20	71%
DEUG	20	9	45%
Arts plastiques			
1ère année	68	44	65%
DEUG	30	17	57%
Français Langue étrangère			
Licence	27	16	59%
Maîtrise	16	5	31%
Diplôme approfondi de Langue française	35	25	71%
DEUG enseignement du premier degré	57	56	

FACULTE DE MEDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTE

Désignation des diplômes	1987		
	I	R	% de R/I
1er CYCLE			
PCEM 1	302	73	24%
PCEM 2	79	71	90%
2ème CYCLE			
DCEM 1	84	69	82%
DCEM 2	73	65	89%
DCEM 3	89	68	76%
DCEM 4	87	66	76%
3ème CYCLE			
Doctorat d'Etat	186	95	51%
Diplômes d'université			
Médecine sociale	6	4	67%
Immunologie clinique	16	7	44%
Oxyologie	69	26	38%
CERTIF. D'ETUDES SPECIALES			
Anesthésie-Réanimation	18	15	83%
Médecine du sport	57	32	56%
Médecine du travail	36	4	11%
Psychiatrie	25	2	8%
DEA			
Biologie de l'exercice	13	9	69%
Génie biologique et médical	1		0%

Désignation des diplômes	1986		
	I	R	% de R/I
1er CYCLE			
PCEM 1	288	73	25%
PCEM 2	85	78	92%
2ème CYCLE			
DCEM 1	72	60	83%
DCEM 2	90	76	84%
DCEM 3	88	69	78%
DCEM 4	72	55	76%
Maîtrise Informatique médicale	25	7	28%
3ème CYCLE			
Doctorat d'Etat	183	85	46%
Diplômes d'université			
Médecine sociale	9	3	33%
Immunologie clinique	19	10	53%
Oxyologie	99	46	46%
CERTIF. D'ETUDES SPECIALES			
Anesthésie-Réanimation	22	15	68%
Médecine du sport	28	21	75%
Médecine du travail	60	3	5%
Psychiatrie	24	11	46%
DEA			
Biologie de l'exercice	14	3	21%
Génie biologique et médical	3	1	33%

I : nombre d'étudiants inscrits à la faculté pour le diplôme considéré

R : nombre d'étudiants reçus aux deux sessions pour le diplôme considéré

RESULTAT DES EXAMENS – SESSION 1986-1987

FACULTE DE SCIENCES ET TECHNIQUES

Désignation des diplômes	1987			Désignation des diplômes	1986		
	I	R	% de R/I		I	R	% de R/I
1er CYCLE				1er CYCLE			
Formation scientifique générale	90	17	19%	Mise à niveau	157	42	27%
DEUG A 1ère année				DEUG A 1ère année			
Sciences fondamentales	68	30	44%	Sciences fondamentales	55	27	49%
Sciences pour l'ingénieur	84	24	29%	Sciences pour l'ingénieur	70	33	47%
DEUG B 1ère année				DEUG B 1ère année			
Sciences Biologie et Géologie	164	70	43%	Sciences Biologie et Géologie	114	77	68%
Environnement	33	20	61%	Environnement	29	21	72%
DEUG A 2ème année				DEUG A 2ème année	106	54	51%
Sciences fondamentales	60	25	42%				
Sciences pour l'ingénieur	55	37	67%				
DEUG B 2ème année				DEUG B 2ème année	82	67	82%
Sciences Biologie et Géologie	88	81	92%				
Environnement	22	21	95%				
2ème CYCLE				2ème CYCLE			
Licence de Mathématiques	57	19	33%	Licence de Mathématiques	47	12	26%
Maîtrise Ingénieur Math.	18	7	39%	Maîtrise Ingénieur Math.	22	9	41%
Licence Télécommunication	29	21	72%	Licence Télécommunication	30	24	80%
1ère année MST TPI	36	30	83%	1ère année MST TPI	43	33	77%
2ème année MST TPI	33	30	91%	2ème année MST TPI	28	28	100%
1ère année MST TTMP	12	7	58%	1ère année MST TTMP	24	18	75%
2ème année MST TTMP	28	18	64%	2ème année MST TTMP	25	12	48%
3ème CYCLE				3ème CYCLE			
DEA Électronique	32	27	84%	DEA Électronique	38	35	92%
DEA Mathématiques	14	7	50%	DEA Mathématiques	4	3	75%
DEA Informatique	15	13	87%	DEA Informatique	16	11	69%
DEA Mat. Macro. et composites	4	4	100%	DEA Mat. Macro. et composites	2	1	50%
DESS Instrumentation	11	11	100%				
Doctorat	41	8	20%	Doctorat	34	2	6%
Doctorat 3ème cycle	2	0	0%	Doctorat 3ème cycle	6	4	67%
Doctorat d'Etat	7	3	43%	Doctorat d'Etat	4	1	25%

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Désignation des diplômes	1987			Désignation des diplômes	1986		
	I	R	% de R/I		I	R	% de R/I
DUT				DUT			
Génie électrique et informatique	149	125	84%	Génie électrique et informatique	133	23	17%
Génie mécanique et prod.	79	71	90%	Génie mécanique et prod.	78	76	97%
Mesures physiques	61	61	100%	Mesures physiques	34	27	79%
Gestion des entreprises et adm.	187	147	79%	Gestion des entreprises et adm.	141	102	72%
Techniques de commercialisation	102	96	94%	Techniques de commercialisation	110	101	92%
Année spéciale Génie électrique	22	20	91%	Année spéciale Génie électrique	28	25	89%

I : nombre d'étudiants inscrits à la faculté pour le diplôme considéré

R : nombre d'étudiants reçus aux deux sessions pour le diplôme considéré

RESULTATS DES CONCOURS DE CAPES

(session 1987)

Filières	Candidats	Admissibles	Admis
Mathématiques	11	10	8
Arts plastiques	7	5	4
Lettres classiques	3	2	1
Italien	3	3	2
Lettres modernes	32	22	7
Allemand	15	1	1
Anglais	12	6	3
Espagnol :			
<i>CAPES externe</i>	16	8	5
<i>CAPES interne</i>	4	3	2
Histoire-Géographie :			
<i>CAPES externe</i>	18	8	4
<i>CAPES interne</i>	12	10	4
TOTAL	133	78	41

2. LE GOUVERNEMENT DE L'UNIVERSITE

Evaluer l'Université Jean Monnet, c'est d'abord constater que l'institution est fortement soutenue par les collectivités locales, spécialement par la ville de Saint-Etienne et par le Département de la Loire.

Chaque année l'Université dispose de crédits importants consacrés à son fonctionnement comme à ses investissements. En 1987 ces subventions représentaient 10% des crédits de fonctionnement et 26,5% des crédits d'investissement (cf 3.3.5.).

A ces dotations annuelles s'ajoute le financement local de plusieurs bâtiments de l'Université. Récemment la Faculté de Médecine a été pourvue de locaux qui ont coûté aux collectivités locales environ 20 millions de francs. A très prochain terme l'édification d'un bâtiment de 4.500 m² destiné à l'enseignement des sciences juridiques, économiques et de gestion, sera très largement prise en charge par ces mêmes collectivités.

Cet effort traduit la volonté des collectivités locales de se doter d'une Université de plein exercice, équipée, diversifiée, efficiente et qui soit en elle-même facteur de développement. Ici l'Université n'est pas soutenue par simple souci d'afficher l'existence d'une institution universitaire comme élément de "standing" de la ville et du département. Elle répond à une demande sociale effective.

Une préoccupation aussi réfléchie amène naturellement à envisager l'Université comme un enjeu de pouvoir non indifférent à son environnement. Comme par ailleurs le déversement de la manne départementale et municipale ne laisse évidemment pas le monde universitaire insouciant, des difficultés aisément perceptibles ont pu apparaître dans le passé. De l'aveu des différentes parties, la situation est maintenant clarifiée. Elle paraît l'être sur une base très raisonnable. D'une part, l'Université justifie auprès du bailleur de fonds l'affectation des crédits sollicités. D'autre part l'Université, représentée par son Président, est considérée par les collectivités locales comme leur partenaire obligé.

Sur cette base devrait pouvoir se poursuivre une coopération exemplaire où l'Université répond à ce soutien par une attention très soutenue au monde qui l'entoure. On n'en prendra ici pour exemple que la mise en place d'une cellule chargée des relations avec les entreprises et qui a pour première activité de faire connaître l'Université et les différentes possibilités d'actions concertées qu'elle offre. Ainsi vient d'être créée une entreprise pour le développement des matières plastiques dans laquelle l'Université détiendra 40% des parts. On pourrait également mettre en valeur l'importance et la variété de l'action universitaire dans le domaine de la formation continue dont les recettes annuelles sont de l'ordre de 10 millions de francs.

Mais apprécier l'Université c'est aussi s'interroger sur son organisation et sa gestion. Ce rapport s'y attachera avec la prudence nécessaire tant il est présomptueux de porter un jugement sur une institution de cette importance s'il n'est pas fondé sur l'analyse des résultats que révèle l'évaluation sectorielle des activités de recherche et de formation.

Quelle est l'organisation de l'établissement ?

L'Université de Saint-Etienne, créée en 1969, a connu depuis cette date une vie institutionnelle paisible. Cinq Présidents se sont succédés sans que leur élection suscite d'autres problèmes que ceux inhérents à l'exercice de la démocratie.

Sous l'empire de la nouvelle loi relative à l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984, l'Université a rapidement modifié ses statuts qui ont été approuvés par le secrétariat d'Etat chargé des universités dès le 11 novembre 1985.

Sur la base des dispositions statutaires nouvelles, des élections de tous les collèges pour les trois conseils ont pu avoir lieu en janvier 1986, ainsi qu'à nouveau pour les collèges étudiants en décembre 1987. La participation chez les enseignants y a été de 68% pour le collège A, de 60% pour le collège B et de 77% pour le personnel ATOS. Chez les étudiants la participation, fait assez notable, atteignait en moyenne 20% en 1986, mais descendait à 12% deux années plus tard.

2.1. L'UNIVERSITE ET SES ENTITES COMPOSANTES

2.1.1. Les UFR

Lors de sa création en 1969, l'Université est composée de 3 UFR : Droit et Sciences Economiques, Lettres, Sciences qui procèdent des collèges universitaires apparus à Saint-Etienne au cours des dix années précédentes et d'un IUT créé en 1967. En octobre 1970 est née l'UER de Médecine.

Cette structure classique ne surprend évidemment pas dans un ensemble universitaire naissant, dont les forces vives sont limitées et affectées à des formations elles aussi nécessairement classiques.

En 1985-1986 l'organisation est modifiée. Deux nouvelles entités sont constituées à partir des activités existantes. Apparaissent une UFR GALEA dont le sigle exprime la vocation de prise en charge des formations de gestion, administration et langues étrangères appliquées, et une UFR ACP ayant la responsabilité de l'enseignement des Arts, de la Communication et de la Pédagogie.

La création de ces deux UFR restreint le champ d'activités des UFR Droit et Sciences Economiques et Lettres, Langues et Sciences Humaines. Mais elle témoigne de la volonté d'assurer des formations nouvelles ou de donner à des formations existantes, éventuellement enclavées dans celles qui leur sont proches, un caractère novateur plus marqué. A ce titre elle ne peut être considérée qu'avec sympathie. Néanmoins, plus spécialement peut-être, pour l'UFR GALEA, la transformation structurelle ne paraît pas totalement répondre à l'attente mise en elle, alors même que juristes et économistes cultivent la nostalgie de cette amputation. A dire vrai, il n'y a, à cette situation, rien d'étonnant. L'efflorescence structurelle n'a engendré aucune multiplication des enseignants dans un secteur disciplinaire déjà fortement sous-encadré ; et les nouvelles entités n'ont bénéficié au sein de l'Université d'aucune affectation d'emplois de personnel enseignant ou ATOS.

En ce contexte, il appartient aujourd'hui à l'Université d'apprécier l'opportunité de maintenir ou non ces entités récentes. Si décision était prise de les pérenniser, les conséquences devraient en être tirées spécialement au plan de la gestion administrative (gestion des heures complémentaires - service administratif minimum, etc.) et des emplois. Il est en effet certain qu'à ce plan la réforme des structures a été mal assumée (cf. 3.2. et 3.3.3.).

A l'opposé de ces incertitudes, du fait d'un statut et de moyens nationalement définis, l'IUT paraît connaître un fonctionnement satisfaisant. Naturellement les rapports entre Université et IUT sont comme souvent conditionnés par ce statut d'autonomie. Ils paraissent cependant témoigner d'une volonté générale de coordination, reconnue par les responsables de l'Université et de l'IUT, mais qui n'est pas encore réalisée dans les domaines de la recherche et de la formation continue.

De manière générale, il apparaît que les rapports institutionnels entre centre de l'Université et périphérie ne sont affectés d'aucun conflit majeur. Il est cependant certain que l'UFR de Sciences et Techniques souhaiterait qu'une liberté d'action plus large lui soit accordée et qu'une meilleure compréhension de l'importance de ses besoins soit partagée. Cette attitude assez nettement affirmée n'est néanmoins génératrice d'aucun blocage institutionnel. Quant à l'UFR Faculté de Médecine et Sciences de la Santé, qui dans un passé récent a été menacée dans son existence, elle paraît apprécier son appartenance à un ensemble universitaire qui s'est mobilisé pour assurer sa survie.

2.1.2. Les services communs

Outre ses UFR, l'Université s'est dotée de services communs qui s'ajoutent à ceux (Bibliothèque Universitaire, Médecine Préventive, Cellule d'Accueil d'Information et d'Orientation ...) qu'implique l'organisation universitaire en notre pays. L'ensemble des 11 services communs semble fonctionner dans les conditions habituelles.

L'un de ces services, cependant, celui de la Formation Continue, mérite une attention particulière si l'on se place au plan de la direction d'ensemble de l'Université. La formation continue est, en effet, l'une des missions fondamentales de l'Université non dissociée de la formation initiale par l'article 4 de la loi du 25 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur. Avec le "chiffre d'affaires" de 10 millions de francs elle connaît un développement notable. Or sur ces 10 millions le service commun de la formation continue n'en réalise pour sa part que 6. Il apparaît donc que 40% des actions de formation continue, en valeur, sont réalisées directement et indépendamment par les UFR ou Instituts sans même que la gestion de ces actions

soit toujours saisie par le service. Par ailleurs, aucune instance de l'Université, chargé de mission placé auprès du Président ou instance consultative issue ou non d'un Conseil, n'exerce de compétence en ce domaine. Dès lors, il est permis de se demander si cette mission de l'Université est bien maîtrisée par ses instances centrales.

Au demeurant, la conscience de ce problème à l'échelon central est présente, puisque des "statuts pour l'organisation de la formation professionnelle continue et l'éducation permanente" viennent d'être adoptés récemment par le Conseil d'Administration de l'Université. Ces statuts créent un Conseil de la Formation Continue et prévoient un Vice-Président chargé de cette activité. Ils déterminent les rôles respectifs des UFR et du Service Commun de l'Université dans l'exercice de cette mission.

Mais au delà d'observations que la logique institutionnelle peut suggérer il reste qu'un groupe d'universitaires assez restreint et souvent sur la brèche depuis de longues années assure avec dévouement un bon fonctionnement de la "machine" universitaire. Il convenait que le CNE leur en donne acte.

2.2. LES INSTANCES CENTRALES DE L'UNIVERSITE

2.2.1. Les Conseils

Conformément à la loi, l'Université est pourvue de trois conseils qui fonctionnent depuis maintenant trois années. Ils paraissent le faire en des conditions normales et régulières. Au cours de l'année 1987-1988, le Conseil des Etudes et de la vie universitaire s'est réuni à 6 reprises, le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration chacun à 7 reprises.

Les rapports entre ces Conseils semblent conformes à ceux envisagés par la loi de 1984 et respecter la hiérarchie qui a été prévue entre eux. En particulier les délibérations prises par le Conseil des Etudes et de la Vie universitaire, par exemple celles, essentielles, relatives aux demandes d'habilitation, ne sont pas nécessairement et en tous points adoptées par le Conseil d'Administration, sans que pour autant une ambiance d'affrontement en résulte.

Sans doute, convient-il également de mentionner sous cette rubrique l'existence, conformément à la loi de janvier 1984, pour chaque Conseil de son Vice-Président. D'autant que deux d'entre eux, au Conseil Scientifique comme au Conseil des Etudes et de la Vie universitaire jouent un rôle effectif d'animation des débats et, selon ce qui peut être perçu, de formulation de décisions. Mais on aborde il est vrai alors l'exercice de la fonction "exécutive".

2.2.2. L'"exécutif"

D'après la loi le Président de l'Université est assisté, selon les statuts, d'un Bureau composé de quatre membres : un Vice-Président élu sur proposition du Président et qui "doit appartenir à la famille disciplinaire (sciences exactes et médicales, ou sciences humaines et sociales) dont ne relève pas le Président élu", deux enseignants et un étudiant pour lesquels l'exigence de "proposition du Président", contrairement à ce que prévoit la loi n'est pas mentionnée, mais ne s'impose pas moins.

Cette instance n'est actuellement pas constituée. En effet, à la suite de son élection en 1987, le Président de l'Université a vu ses propositions de désignation à la Vice-Présidence non acceptées par l'Assemblée des trois Conseils. La désignation aux autres postes du Bureau n'a pas alors été engagée.

Cette situation en elle-même assez fâcheuse a été corrigée par la nomination par le Président de "chargés de mission" destinés à le dégager de certaines tâches spécifiques. Ces chargés de mission paraissent cependant quelque peu souffrir des modalités de leur désignation. Ils ne disposent naturellement pas de la légitimité et donc de l'autorité que procure l'élection, du fait que leur candidature à la Vice-Présidence de l'Université n'a pas été acceptée. Conscient de cette situation, le Président de l'Université est décidé à y porter remède d'abord par une modification des statuts dont il saisira le Conseil d'Administration dès que le quorum sera réuni ; ensuite par une élection, conforme à cette modification, des vice-présidents concernés.

En attendant, existe, comme la nature des choses l'implique, une instance sans doute improprement qualifiée d'"équipe présidentielle" qui réunit, outre le Président et les Vice-Présidents des

certaines des chargés de mission (ceux s'intéressant aux finances et à certains aspects de la recherche) et les Directeurs des UFR. On peut évidemment imaginer l'influence de cette instance informelle dans le règlement des questions posées à la Direction de l'Université puisque se trouvent ici réunis les principaux responsables des échelons centraux et périphériques.

Malgré le handicap initial, cette organisation paraît fonctionner convenablement. Elle mérite néanmoins de susciter la réflexion. Au delà de la sagesse des hommes qui occupent actuellement les fonctions en question, le schéma d'organisation pourrait en d'autres circonstances entraver la direction de l'Université. En particulier le rôle exercé par des Vice-Présidents des Conseils non proposés initialement par le Président, aurait pu, en d'autres temps et avec d'autres personnes, nuire à la nécessaire unité d'impulsion de la politique générale de l'Université. Mais le risque ici est imputable au législateur qui va jusqu'à permettre la délégation de signature du Président aux Vice-Présidents des Conseils sans l'autoriser pour le ou les Vice-Présidents de l'Université membres du Bureau. En ce qui concerne le Bureau, le Conseil d'Administration sera saisi de l'opportunité de faire élire ses trois membres enseignants "sur proposition du Président", de manière à disposer de responsables bénéficiant d'une double **confiance** et, par là même aptes à mener, sous l'autorité du Président une action légitime et fortement coordonnée.

2.3. LES RELATIONS AVEC L'ECOLE DES MINES

L'on aurait pu espérer que l'implantation à Saint-Etienne d'une Université - et, en particulier, d'une Faculté des Sciences et d'un IUT - s'inscrive en étroite coopération avec l'Ecole Nationale des Mines qui leur préexistait.

Or cette coopération est apparue insuffisante aux évaluateurs.

Certes, **sur le plan matériel** l'Ecole des Mines héberge une équipe du CNRS rattachée à la Faculté des Sciences. Mais les thèmes de recherche de cette équipe (spectroscopie laser et ultra-violet) n'étant proches d'aucun thème de l'Ecole, cette proximité topographique n'entraîne aucune collaboration scientifique.

Sur le plan institutionnel, le président de l'université est membre, *intuitu personae*, du conseil de perfectionnement de l'Ecole ; réciproquement, l'Ecole des Mines est représentée au Conseil Scientifique de l'université.

Sur le plan de l'enseignement, des cours peuvent être échangés entre les deux établissements. C'est ainsi que pour l'analyse numérique ou le droit des sociétés, sans parler des langues, l'Ecole fait appel à des enseignants titulaires de l'université Jean Monnet. Des étudiants de l'Ecole ont également la possibilité de suivre hors école, les cours d'économie de l'université selon un horaire adapté à leurs contraintes.

Sur le plan de la formation permanente, les deux établissements coopèrent notamment, ainsi que l'IUT, au sein de l'Institut supérieur de productique qui propose aux PMI régionales des modules de formation.

Sur le plan du recrutement, les années spéciales (mastères) organisées à l'Ecole des Mines, principalement la section spéciale d'études informatiques, recrutent régulièrement plusieurs étudiants issus de la MST-TPI de l'université Jean Monnet.

Sur le plan des **études de 3ème cycle**, l'Ecole des Mines est associée à l'université de Saint-Etienne pour deux DEA : informatique, image, intelligence artificielle et algorithme, d'une part ; matériaux macromoléculaires et composites, d'autre part. La formation doctorale située dans le prolongement du premier de ces DEA est particulièrement active.

Sur le plan de la recherche, outre les liens institutionnels correspondant aux études de 3ème cycle, on peut citer une collaboration avec la Faculté de Médecine de l'équipe biomatériaux (prothèses osseuses) de l'Ecole et de son équipe biotechnologie (génie biomédical - PLS). Deux enseignants de l'université effectuent leur recherche dans les laboratoires de l'Ecole.

Enfin, sur le plan des **transferts de technologie**, l'Ecole des Mines est associée à l'université, et en particulier à l'IUT, dans le cadre de l'association "Le Lanceur d'entreprises", dont l'objet est de soutenir la création d'entreprises autour de projets innovants.

Il est souhaitable qu'à partir de ces expériences de nouvelles coopérations se développent et que de cette coopération naisse une véritable synergie en faveur de la formation des ingénieurs, dans un environnement particulièrement favorable à ce type de formation.

3. LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

L'Université de Saint-Etienne est passée de 4.414 étudiants en 1970-1971 à 9.878 en 1988-1989. En 18 ans son effectif étudiant a plus que doublé.

Le devenir de l'Institution a été ainsi fortement conditionné par la demande croissante de formation supérieure formulée par un environnement économique et social frappé de plein fouet par la crise. Grâce à l'aide des collectivités locales les personnels enseignants et ATOS ont pu répondre à cette demande en utilisant leurs forces, en certains secteurs au moins, jusqu'à leurs limites extrêmes.

Une croissance aussi rapide a naturellement posé de redoutables problèmes de gestion.

3.1. DEFINITION DES OBJECTIFS DE L'INSTITUTION

Lors de sa création, l'Université pouvait naturellement définir ses objectifs en termes assez généraux. Pour l'enseignement ce fut :

- assurer la formation de base du premier cycle,
- développer et diversifier progressivement les seconds cycles pour permettre aux étudiants d'effectuer une scolarité complète sur place,
- faire progresser parallèlement la recherche et les 3èmes cycles,

en sachant, avec regret, que l'on ne pouvait pas tout faire, mais que les universités voisines assureraient le complément.

En 1984, avec la réforme du DEUG, il n'était plus seulement question du développement de l'Université mais aussi de porter remède à la faiblesse des résultats obtenus dans le premier cycle. De larges débats ont alors eu lieu, tant au niveau des composantes que de l'Université elle-même. Et ce, d'autant plus, que l'effectif du premier cycle représente encore 70% des étudiants de l'Université.

Les objectifs adoptés ont été :

- la lutte contre l'échec et le découragement des étudiants par un effort d'accueil, d'information et d'orientation et une amélioration de l'encadrement,
- l'offre d'un choix plus grand d'orientation d'études,
- une diversification des possibilités de démarches préprofessionnelles comme première étape d'une insertion professionnelle réfléchie et préparée dans les meilleures conditions possibles.

Il semble cependant qu'un consensus général n'ait pu être obtenu sur cette politique, et qu'une partie des enseignants ait montré au départ un certain scepticisme quant à la volonté des pouvoirs publics de donner tous les moyens pour mener à bonne fin la rénovation souhaitée. Il semble aussi que les objectifs fixés soient restés très généraux et, nous le verrons plus loin, non appuyés sur une analyse suffisante de la situation de départ.

Dans le domaine de la recherche, la politique retenue a été à la fois :

- ne pas vouloir tout faire,
- exploiter au mieux le caractère pluridisciplinaire de l'Université,
- favoriser l'insertion dans l'environnement économique et social,
- choisir des thèmes donnant une image de marque à l'établissement,
- structurer les équipes autour de centres d'intérêt, pour éviter la dispersion et tenter d'atteindre la taille critique des laboratoires.

C'était la seule possible, et elle est à l'origine de réussites certaines et porteuse d'espoir puisque l'Université Jean Monnet s'ennorgueillit de compter dès à présent : 8 formations de recherche associées au CNRS et 12 équipes recommandées par la Direction de la Recherche du MEN, même si elle n'accueille encore que 6 chercheurs CNRS et 1 chercheur INSERM.

3.2. L'ORGANISATION DES ACTIVITES

Dans cette partie du rapport, seule l'organisation des activités d'enseignement est examinée, celle des activités de recherche a été laissée de côté, la recherche relevant, pour l'essentiel, de la seule autorité des responsables de laboratoires, mis à part certains services communs (centre de calcul, centre de microscopie électronique, etc.).

Pour l'enseignement, cette partie consacrée à la gestion se rapporte pour chaque filière :

- à la structuration du programme et au découpage des modules d'enseignement,
- à la structuration de la gestion pédagogique
 - . nomination d'un responsable
 - . organisation d'une équipe pédagogique assurant la cohérence des enseignements,
- à la mise en place concrète des enseignements
 - . emplois du temps, organisation des partiels, des examens, règlements de scolarité, etc.

Cette gestion, très décentralisée, semble assurée dans de bonnes conditions. On est là, il est vrai, dans un domaine assez traditionnel où l'expérience des divers acteurs, enseignants et administratifs est importante et ancienne.

Un ensemble, celui du site Tréfilerie, pose cependant d'importants problèmes. Certains, comme la confection des emplois du temps, l'implantation des enseignements, sont liés à l'insuffisance des locaux. D'autres, par contre, résultent d'un certain manque de rigueur, au niveau de la structuration des programmes, des modules d'enseignement et des règlements de scolarité. L'apparition, en cours d'année universitaire, d'options non prévues au départ, introduit des difficultés administratives, lors de l'enregistrement des résultats des examens et pour l'affectation des heures de cours complémentaires.

Cela peut être surmonté, certes par la restructuration administrative de ce secteur et le renforcement des moyens de gestion, mais aussi par l'exigence très ferme, posée par la direction de l'Université, du respect des engagements que représentent les règlements de scolarité établis obligatoirement au début de chaque année universitaire.

3.3. LES RESSOURCES, LEUR AFFECTATION ET LEUR MOBILISATION

Dans toute institution, le succès et l'efficacité sont liés à l'importance et à la qualité des ressources, à leur répartition rationnelle et à la création des conditions de leur utilisation optimum. L'Université n'échappe pas à ces règles. Nous examinerons donc pour l'Université de Saint-Etienne :

- ses ressources humaines,
 - . étudiants
 - . personnel enseignant
 - . personnel administratif, technique, ouvrier et de service,
- ses ressources matérielles,
- ses ressources financières.

3.3.1. Les étudiants

Raison d'être de l'Université, les étudiants constituent une ressource d'un caractère un peu particulier, s'apparentant à un "produit semi-fini" qui vient recevoir dans l'institution une valeur ajoutée, avant de s'insérer dans la vie active. C'est une ressource qui se répartit spontanément selon son choix dans les diverses activités de l'institution.

A Saint-Etienne, elle mérite une attention particulière.

a) Elle est à plus de 85% originaire de Saint-Etienne ou de son environnement immédiat :

72% du département de la Loire
 8,4% du département de la Haute-Loire
 3,4% du département du Rhône

b) c'est une population étudiante d'origine sociale modeste. Les enfants d'ouvriers représentent 26,2% de l'effectif total à Saint-Etienne, contre 13,3% pour l'ensemble des universités françaises, reflet du fait que les ouvriers représentent 42,1% de la population active dans le département de la Loire, contre 35,1% pour la France entière.

c) elle est imprégnée des qualités de volonté, de goût du travail, de persévérance, de la population de ce bassin aux traditions industrielles solidement ancrées. Consciente que la formation supérieure est un moyen d'émancipation, elle s'"accroche". La comparaison des taux d'abandon en fin de 1ère année du DEUG avec ceux d'une Université lyonnaise voisine est significative.

Taux d'abandon en fin de 1ère année du DEUG :

	AES	Sc. Eco	Anglais	Histoire
Saint-Etienne	34%	28%	34%	19%
Lyon II	62%	57%	57%	28%

d) conséquence de sa structure sociale, c'est une population étudiante qui semble s'orienter dans les études avec des préoccupations plus professionnelles que culturelles.

Par exemple, le département de la Loire, qui est au 23ème rang des départements français pour son effectif global d'étudiants scolarisés dans l'enseignement supérieur, à l'Université de Saint-Etienne ou dans les autres universités, se situe :

- au 12ème rang pour l'effectif scolarisé en IUT
- au 18ème Médecine
- au 18ème Economie
- au 22ème Lettres
- au 24ème Droit
- au 29ème Sciences

La population étudiante totale originaire du département de la Loire s'élève à 11.415 étudiants, sur lesquels seulement 6.556 soit 71,9% sont en cours de scolarité dans l'Université de Saint-Etienne ; l'effectif qui étudie ailleurs (4.869) suggère les marges de développement qui restent à cette dernière.

Enfin le 29ème rang dans les Sciences démontre à contrario, le rôle de la présence sur place de l'enseignement supérieur.

Consciente d'avoir affaire à une population étudiante particulièrement motivée, l'Université de Saint-Etienne n'a pas ménagé ses efforts, pour assurer l'efficacité de son action éducative, par une meilleure **information et orientation des étudiants**.

Consacrant depuis de longues années d'importants moyens en personnel et financiers à la Cellule d'Accueil d'Information et d'Orientation des étudiants, elle a marqué son souci de mobiliser au mieux le potentiel de la jeunesse qui se présente à sa porte.

La CELAIO a pratiqué une politique intéressante d'information sur l'Université, ses filières, leur contenu et leurs perspectives de débouchés professionnels, tant auprès des lycéens que des étudiants déjà engagés dans l'enseignement supérieur.

L'action auprès des lycéens semble s'adresser directement à ceux-ci, alors qu'il paraîtrait peut-être plus efficace de mener un travail en profondeur, en passant par les intermédiaires que sont les divers acteurs de l'enseignement secondaire : proviseurs, enseignants, conseillers d'orientation et d'éducation, parents d'élèves, documentalistes.

Un service télématique d'information, mis au point, dès 1985, par la CELAIO, pour présenter l'Université, a connu un bon succès de consultation.

Le souci d'orientation apparaît dans la rédaction de documents à l'usage :

- des étudiants ayant échoué au PCEM,
- des étudiants sortant du DEUG Sciences de la nature et de la vie et du DEUG AES pour lesquels il n'existe pas de second cycle à Saint-Etienne.

Ces documents, très bien conçus et très riches quant à leur contenu, mériteraient cependant une présentation de meilleure qualité et plus attrayante. Les moyens financiers dont dispose l'Université devraient lui permettre de pouvoir apporter une amélioration notable dans ce domaine.

La CELAIO souffre cependant d'une prise de conscience insuffisante par les enseignants de la nécessité de participer activement au processus d'orientation. Elle aurait intérêt à veiller au renforcement de ses liens avec les composantes, pour surmonter ce handicap et associer à son action un plus grand nombre d'enseignants. Elle a là un vaste champ d'action pour mettre en oeuvre son expérience et ses capacités, dans le domaine de la communication.

En ce qui concerne **l'insertion professionnelle des étudiants**, l'Université de Saint-Etienne a pris des initiatives de qualité, par la création, en premier cycle d'un module de préprofessionnalisation vers le secteur éducatif et non éducatif et par l'aide à la recherche d'un premier emploi.

La création **d'un module de préprofessionnalisation** constitue une opération (très originale), dont l'objectif est :

- de faire découvrir à l'étudiant la réalité du monde du travail,
- de l'amener à recueillir, grâce à un travail individuel et collectif, toutes les informations possibles sur ce monde extérieur,
- de réaliser, par un carnet de bord et un rapport d'activité, une synthèse des contacts établis et des informations recueillies.

L'ensemble de ce travail donnant lieu à validation, entre en ligne de compte pour l'obtention du DEUG.

Toujours dans le même esprit d'aider les étudiants, l'Université de Saint-Etienne a procédé à la **modernisation de la gestion de la scolarité**.

Grâce à l'informatique, elle a automatisé les principales phases de la gestion administrative des étudiants :

- inscription administrative et pédagogique, avec délivrance de la carte d'étudiant et des autres cartes : CROUS - Sécurité sociale - Mutuelle, etc.,
- enregistrement des résultats aux examens,
- délivrance des attestations de réussite aux examens et des attestations de diplômes,
- etc.

C'est le Centre de Calcul qui a assuré la mise en place, d'un système d'exploitation en temps réel qui, outre la scolarité, assure la gestion financière et comptable.

Malheureusement, en ce qui concerne la scolarité, il a été demandé au Centre de Calcul, une simple automatisation des processus de gestion, existant ici et là, sans une étude préalable pour les harmoniser, tout en intégrant les particularités de telle ou telle composante.

L'installation d'un nouvel ordinateur VAX, pour la recherche et l'enseignement, libère le Mini 6 entièrement pour la gestion. Celui-ci devrait prochainement être remplacé par un calculateur plus performant offrant des possibilités et un confort d'utilisation plus grand.

Une politique de mise en place de la micro-informatique, connectée à l'ordinateur central, avec possibilité de travail en local, est en cours de réalisation, sous la conduite technique du Centre de Calcul. Elle pourrait être l'occasion, pour la direction de l'administration, de procéder à une réflexion, en vue de corriger les défauts signalés du système.

En conclusion, on peut dire que l'Université de Saint-Etienne consacre beaucoup d'efforts et de moyens à la jeunesse qui vient vers elle, et cela, dans des conditions difficiles. Nous verrons plus loin le résultat de ses efforts qui seront appelés, désormais à se prolonger dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Insertion Professionnelle des étudiants, nouvellement créé.

3.3.2. Le personnel enseignant-chercheur

A l'Université de Saint-Etienne, les dépenses de personnel, y compris celles assumées par l'Etat, ont représenté en 1987, 80,9% des dépenses totales du budget consolidé.

Comme dans toutes les universités, la répartition correcte et la bonne utilisation de ce potentiel humain, constituent la base d'une bonne gestion.

Globalement, l'effectif du personnel enseignant-chercheur et enseignant rémunéré par l'Etat, IUT et Médecine compris, s'élève à 453 personnes.

S'il demeure quelques déficits en Médecine et à l'IUT c'est sans commune mesure avec les autres secteurs de l'Université où le déficit entre charges (total des charges d'heures équivalent TD) et potentiel d'heures assurées par les enseignants se présente comme suit :

Droit et Sciences Politiques	-20,0%
Sciences Economiques et Gestion	-25,3%
Langues	-34,4%
Lettres et Sciences Humaines	-35,8%
Sciences et Techniques	-34,8%
Soit, pour l'ensemble	-32,5%

Une certaine, homogénéité du déficit est un élément positif, il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de recourir à une importante allocation d'heures de cours complémentaires, qui avec 26.000 heures représente environ 58,8% du potentiel d'enseignants statutaires exprimé en heures.

Cela entraîne les conséquences fâcheuses que l'on sait :

- augmentation du service des enseignants statutaires et réduction de leur activité de recherche,
- alourdissement de la gestion : il faut recruter, gérer, rétribuer un effectif de 600 enseignants vacataires, pour l'ensemble de l'établissement.
- complication de l'organisation des enseignements : les emplois du temps doivent prendre en compte les contraintes horaires de personnes exerçant ailleurs une activité salariée, ce qui compromet la cohérence de l'enseignement, son efficacité et la liaison enseignement-recherche, essence même de l'enseignement supérieur.

La direction de l'Université a mis au point une méthode de répartition des crédits d'heures de cours complémentaires, entre les composantes, qui donne satisfaction. Elle élabore un fichier informatique des services des enseignants et des charges des enseignements, qui devrait lui permettre de contrôler et de prévenir les dérapages constatés au niveau de certaines composantes, par la mise en place, déjà signalée, d'options, non reconnues officiellement dans certaines filières. Grâce à ce fichier, la direction de l'Université s'assurera très vite une maîtrise totale de cette partie très importante, à plus d'un titre, de cette gestion.

Les entretiens avec les responsables de l'Université et des composantes ont fait apparaître une volonté de mobiliser toutes les énergies pour atteindre les objectifs que s'est fixé l'établissement. Il a cependant été signalé, çà et là, une certaine réticence à s'engager sérieusement dans les enseignements de premier cycle et dans l'action d'orientation des étudiants. Il faut dire également que l'Université de Saint-Etienne souffre encore de ses origines et n'a pu surmonter complètement, malgré ses efforts, le peu d'empressement de certains enseignants à s'investir localement, tant dans la pédagogie et la recherche que dans les tâches administratives, dans l'attente d'une mutation dans une université plus ancienne.

3.3.3. Les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

L'effectif en personnel ATOS de l'Université de Saint-Etienne s'élève à 262, dont 53 en poste à l'IUT. Sur les 209 agents hors IUT, 20 sont rétribués sur ressources propres.

L'ensemble de ces personnels se répartit comme suit :

	Services généraux	Services communs	BU	UFR	Total sans IUT	IUT	Total général
Administratif	39	18	7	42	106	18	124
Ing. et Technicien	6	28	10	26	70	23	93
Ouvrier et de service	7	-	11	15	33	12	45
Total	52	46	28	83	209	53	262

L'examen de l'effectif et de la répartition de cette ressource humaine de l'Université appelle trois observations principales :

a) **l'insuffisance du personnel technique** (ingénieurs et techniciens) en particulier celui exerçant son activité dans les services d'enseignement et de recherche, IUT exclus.

En effet, les 26 personnels techniques en fonction dans les composantes apportent leur appui à 336 enseignants-chercheurs, **soit 0,08 personnel technique par enseignant et chercheur ou 1 personnel technique pour 13 enseignants et chercheurs.**

Même si l'on considère que les 28 agents des services communs sont, pour les 3/4, à la disposition de l'action de formation et de recherche de l'Université, on atteint des ratios respectivement de 0,14 par enseignant-chercheur ou de 1 pour 7 enseignants-chercheurs.

Cette proportion est **d'une faiblesse insigne**. Elle entraîne, en de nombreux cas, des glissements de fonction : enseignants-chercheurs jouant le rôle de techniciens ou personnels de service exerçant des fonctions de technicien qui retentissent gravement sur le taux d'utilisation des appareils, la qualité de leur maintenance et le bon déroulement des activités.

b) la faiblesse de l'encadrement, au niveau A, parmi le personnel administratif et l'insuffisance de sa formation initiale et permanente dans le domaine de la gestion.

Les personnels de catégorie A, au nombre de 12, représentent 8% de l'effectif et ont à encadrer environ 140 agents, ce qui est très faible dans les conditions d'une gestion répartie entre 25 entités administratives (8 Facultés et Instituts, 11 Services Communs et 6 divisions dans les services généraux).

Cette situation est particulièrement aggravée par l'insuffisance de la formation initiale et permanente de ces cadres dans le domaine de la gestion. Surchargé, mal formé, on comprend que ce personnel ne puisse se consacrer à la mesure des activités et de leurs résultats, en élaborant et en tenant à jour, les indispensables indicateurs d'activité, de résultats et de performance qu'exige une gestion rationnelle. Nous reviendrons plus loin sur cette faiblesse et ses conséquences, mais on vient d'en toucher, ici, une des racines.

c) la troisième observation se rapporte à un aspect de l'organisation administrative : **la gestion du site Tréfilerie.**

Si l'organisation administrative de l'Université n'appelle pas de commentaire particulier et semble adaptée aux structures et aux missions, en revanche, la gestion administrative des UFR situées sur le site Tréfilerie est actuellement insuffisante.

Du fait de l'exiguïté et de la vétusté de certains bâtiments de ce site occupé par les UFR :

- Droit et Sciences Economiques,
- Lettres, Langues et Sciences Humaines,
- GALEA,
- ACP.

donc pour plus de 5.500 étudiants, les conditions de fonctionnement de l'enseignement et de la recherche sont particulièrement difficiles.

Mais il est de plus certain que l'organisation administrative actuelle, avec des responsabilités réparties entre les Directeurs d'UFR et une gestion administrative centralisée, même au niveau du secrétariat des Directeurs, est à l'évidence insatisfaisante.

Il semble bien qu'à ce plan, la diversification des UFR joue un rôle négatif. En tout état de cause, une rationalisation de la gestion de l'ensemble "Tréfilerie" s'impose. Dans les conditions objectivement difficiles que connaît cette partie de l'Université, tout doit être fait, et d'urgence, pour éviter l'aggravation des conditions de vie des personnels et des usagers.

3.3.4. Les ressources matérielles

Il s'agit ici essentiellement des locaux. L'Université de Saint-Etienne a toujours connu une insuffisance et une dispersion des locaux qui n'ont pas facilité la gestion. Actuellement, un certain regroupement s'est opéré en quatre sites :

- le site du siège de l'Université,
- le site Faculté des Sciences et IUT,
- le site Faculté de Médecine,
- le site de Tréfilerie.

Les trois premiers ne posent pas de problèmes insurmontables ; ce sont des locaux de construction récente ou réhabilités ces toutes dernières années. Le dernier, le site Tréfilerie, accumule trois types de problèmes :

a) l'insuffisance

La confrontation du nombre des salles et de leur capacité aux charges hebdomadaires d'enseignement démontre la nécessité d'une utilisation hebdomadaire moyenne de près de 45 heures par semaine, confirmée par la pratique. C'est une situation intenable pour tous et préjudiciable à la qualité de l'enseignement.

b) l'inadaptation

Une partie non négligeable des locaux d'enseignement est située dans une ancienne glacière. Malgré, travaux et aménagements, ces locaux sont loin de posséder les caractéristiques exigées pour l'enseignement. Un amphithéâtre même ne respecte pas les règles les plus élémentaires de sécurité.

c) l'inexistence, jusqu'à un passé récent, de bureaux et d'espaces recherche pour les enseignants

Un projet de construction de 4.500 m² sur ce site, que les dirigeants de l'Université considèrent comme bien engagé, devrait être de nature à sortir les personnels et les usagers de ce site de leurs principales difficultés et de leur inconfort actuels.

3.3.5. Les ressources financières et leur gestion

Il convient de signaler d'abord l'heureuse initiative prise par le Chef des Services Financiers, agent comptable de l'Université, d'avoir établi un rapport écrit de présentation du compte financier 1987 pour le Conseil d'Administration de l'établissement.

Ce document constitue une intéressante approche d'analyse financière, avec un commentaire synthétique et clair, illustré de nombreux tableaux et graphiques et représente un précieux instrument de réflexion pour les responsables de l'établissement.

L'analyse ci-après reposera pour l'essentiel sur le compte financier 1987. La comparaison avec l'exercice précédent, la seule possible, ne sera pas systématiquement effectuée, dans la mesure où, globalement, les variations sont très faibles, moins de 1%, et où les variations de détail correspondent à des actions conjoncturelles qui s'annulent en plus ou en moins.

Les recettes

Avec 54.839 KF, les recettes globales, déductions faites des recettes internes, se répartissent à raison de 85,6% pour le fonctionnement et 16,4% pour l'investissement. Leur origine apparaît dans le tableau suivant :

Origine des recettes 1987 en KF

	Fonctionnement		Investissement	
	KF	%	KF	%
Subventions				
Etat	23 414	51,1	5 110	56,9
Collectivités territoriales	4 607	10,0	2 389	26,5
Autres (y compris taxe d'apprentissage)	2 699	5,9	-	-
<i>Total subventions</i>	30 721	67,0	7 499	83,4
Autres recettes				
Droits universitaires, prestations de recherche, de formation continue	14 130	30,8	-	-
Produits financiers et produits exceptionnels	1 000	2,2	-	-
<i>Total autres recettes</i>	15 127	33,0	1 489	16,6
	45 851	100,0	8 988	100,0

On remarquera que les subventions représentent 67% du total pour le fonctionnement et 83,4% pour l'investissement.

L'Etat contribue, dans les deux secteurs, à concurrence de 51,1% et 56,9%, mais, le plus remarquable est la contribution des collectivités locales, surtout ville de Saint-Etienne et Département de la Loire, qui atteint 10% du total des recettes de fonctionnement et 26,5% pour l'investissement, encore s'agit-il pour 1987 d'une participation de routine. Ces deux collectivités n'hésitent pas à apporter aux projets de construction notamment, une aide ponctuelle souvent décisive.

Ainsi sur trois années, 1985-1986-1987, pour un ensemble d'opérations de construction et d'équipement en recherche, d'un montant global de 16.907 KF, leur participation a été de 10.483 KF soit 62%.

Voilà qui illustre bien l'intérêt porté à l'Université par la Ville de Saint-Etienne et le Conseil Général de la Loire mentionné en introduction de ce rapport. Rappelons enfin le niveau des recettes de la Formation Continue 10.690 KF, tout à fait remarquable et celui plus modeste des contrats de recherche 1.450 KF.

Il convient d'autre part de faire la remarque suivante : le montant des recettes émanant des droits universitaires est inférieur à ce qu'il devrait être, compte-tenu du nombre d'étudiants inscrits, du fait que la proportion des boursiers est plus grande que dans d'autres universités alors même qu'ils sont dispensés des droits d'inscription. On a donc ici une situation parfaitement anormale : une université à recrutement plus démocratique que les autres s'en trouve appauvrie. Il faut trouver une solution à ce genre de problème. On pourrait imaginer que les boursiers paient comme les autres étudiants les droits d'inscription mais que ceux-ci leurs soient remboursés au moment de l'attribution de la bourse (sous la condition que ce remboursement soit pris sur un fond spécial et pas sur le fond total des bourses pour que celui-ci ne soit pas diminué) ; ou trouver d'autres solutions analogues.

Les dépenses

Avec 48.354 KF, dépenses internes exclues, les dépenses de 1987 ont vu un léger accroissement dû pour l'essentiel au financement de la construction d'un bâtiment de recherche à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

La plupart des postes de dépenses de fonctionnement ont été réduits en valeur relative, mais aussi en valeur absolue y compris les charges de personnel (- 3%), ce dernier poste restant cependant le plus important du budget avec 28,2%. La répartition des dépenses par fonctions reflète bien l'activité de l'établissement. Elle se présente comme suit :

- EI	Enseignement initial	26,8%
- E2	Formation continue	18,42%
- RO	Contrats de recherche	2,77%
- R1	Recherche Etat	6,36%
- R3	Recherche divers	12,13%
- A	Administration et gestion	13,14%
- L	Infrastructure immobilière	10,90%,
	Autres dépenses (y compris BU)	9,91%

Ces pourcentages doivent être considérés comme indicatifs, un investissement important dans un secteur, comme ce fut le cas en fonction R3 Recherche divers, vient légèrement bouleverser les proportions.

On peut dire que, bon an, mal an, à Saint-Etienne, la formation initiale et continue participe pour 45% aux dépenses, la recherche globalement entre 15 et 20%, l'administration et la gestion pour 13 à 14% et la logistique immobilière pour 10 à 11%. Ces deux derniers postes sont en réduction constante, en conséquence d'une politique stricte d'économie, pratiquée par les responsables à tous niveaux.

La situation financière

La situation financière de l'Université de Saint-Etienne est bonne. En 1987, comme l'année précédente, un important excédent de fonctionnement a été dégagé et un disponible budgétaire de 22.200 KF est apparu en fin d'année, en augmentation de 27% par rapport à 1986.

Certes, il comprend 3.100 KF d'excédent d'investissement à reporter, pour des opérations d'équipement financées en 1987, mais non encore régularisées, essentiellement l'achat d'un ordinateur au Centre de Calcul. Avec plus de 42% du montant des dépenses annuelles, ces reliquats, même si une partie est déjà affectée, pourraient être considérés comme trop élevés, en particulier dans certaines UFR. Ils sont cependant justifiés par la politique de l'établissement qui souhaite, grâce à des réserves conséquentes, emporter des décisions d'investissements importants, notamment des constructions de locaux, en proposant une participation non négligeable de l'Université.

Le système comptable

Mis en oeuvre grâce au logiciel national GFC, le système comptable n'appelle pas de commentaires spéciaux, sauf deux faits particulièrement positifs.

La décision prise par le Chef des Services financiers, agent-comptable, de garder au niveau central la saisie des informations concernant les engagements assure la réalisation d'une réelle comptabilité des engagements, et facilite en même temps sa fonction de contrôle de dépenses engagées, gage d'un bon suivi budgétaire, tout en ne privant pas les titulaires de compte de la possibilité de suivre très facilement la consommation de leurs crédits.

Second aspect très positif : la rapidité du paiement des factures, inférieur dans la majorité des cas à un mois, comme l'attestent les seulement 6,6% de dépenses non mandatées en fin d'exercice.

Ces deux seuls faits témoignent de la qualité du fonctionnement du système comptable et contribue, en ce qui concerne le second, à la bonne image de marque extérieure de l'Université.

La procédure de préparation et de vote du budget

Une commission des Finances du Conseil d'Administration joue un rôle essentiel de préparation et de délibération, sous l'impulsion du chargé de mission aux Finances qui la préside. En présence et en collaboration avec les responsables des UFR, elle établit les critères d'affectation des crédits aux services généraux et aux UFR sans qu'apparemment des conflits majeurs surgissent.

On peut d'ailleurs dire, d'une façon générale, en conclusion de ce chapitre des ressources, qu'au demeurant le partage des moyens, s'il ne manque pas de susciter l'intérêt et de mobiliser, en particulier les Directeurs d'UFR, paraît se dérouler dans la sérénité.

Ces derniers sont autorisés à participer, même s'ils n'en sont pas membres, au Conseil Scientifique pour la répartition des crédits de recherche ou au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire pour les crédits pédagogiques ou les cours complémentaires.

Sans doute y-a-t-il, ici ou là, le sentiment que la spécificité de l'enseignement de la discipline n'est pas perçue avec suffisamment d'acuité, mais aucune impression d'injustice majeure ou même conséquente n'est perceptible.

3.4. L'ANALYSE ET L'EVALUATION DES RESULTATS DES ACTIVITES

La démarche légitime, dans le cadre d'une évaluation, de tenter de cerner les résultats d'une politique, en l'occurrence celle de la rénovation du DEUG, s'est avérée assez décevante à l'Université de Saint-Etienne.

1) Des entretiens avec le Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, il est apparu que, parmi les dispositions envisagées dans la réforme des DEUG, seules ont été appliquées jusqu'à cette année,

- la semaine d'accueil et d'orientation dans tous les DEUG,
- le trimestre d'orientation en Droit, Sciences Economiques et AES,
- les deux options dans le DEUG A Sciences de la matière,
- les modules de préprofessionnalisation en Lettres et Sciences humaines.

En revanche,

- les modules de préprofessionnalisation ailleurs qu'en Lettres,
- le tutorat en Lettres et Sciences humaines,
- la remise à niveau dans les DEUG scientifiques,

n'ont pas été maintenus.

Plusieurs raisons expliquent cet abandon :

- les moyens nouveaux, fixés dans le contrat passé avec l'Administration Centrale en 1985, n'ont pas été suffisamment honorés par l'Etat en 1986, donnant raison aux sceptiques réticents à la réforme, et décourageant ceux qui s'y étaient lancés avec ardeur et foi.
- des obstacles juridiques à l'octroi de bourses aux étudiants effectuant le DEUG en trois ans, après une remise à niveau, ont compromis définitivement cette initiative, qui avait rencontré l'opposition des étudiants. Prévue sur une année complète et ayant fait l'objet d'une orientation très incitative, elle a été ressentie comme un ghetto conduisant à l'échec, sentiment aggravé par les manifestations de 1986 contre la sélection.

2) Il n'a pas été possible d'apprécier les résultats d'une réforme, certes incomplète, mais dont certaines dispositions conservées étaient susceptibles d'apporter des améliorations.

En effet, l'Université ne dispose comme mesure des résultats du DEUG, que du ratio reçus/inscrits qui, on le sait, est fort sujet à caution, dans la mesure où la notion d'étudiants inscrits peut recouvrir d'un DEUG à l'autre, d'une année à l'autre, des situations différentes, en particulier quant à la proportion de redoublants.

Cette absence d'instrument de mesure précis a certainement gêné l'élaboration de la politique de rénovation et c'est fort dommage, car une étude réalisée en novembre 1988, sur les bacheliers 1984, a permis de recueillir des informations qui, si elles avaient été connues plus tôt, auraient suscité des réflexions intéressantes.

Cette étude fait apparaître les taux de réussite suivants :

**Taux de réussite au DEUG des bacheliers 1984
(DEUG réussi en 2, 3 ou 4 ans)**

Droit	43,1%	Lettres modernes	48,0%
Sciences économiques	46,5%	Anglais	47,8%
AES	40,7%	LEA	47,5%
Sciences DEUG A	29,2%	Histoire	64,6%
Sciences DEUG B	40,4%	Géographie	57,1%
Médecine (PCEM)		36,3%	
IUT (DUT)		67,3%	

Ces résultats ne sont pas plus mauvais qu'ailleurs. La comparaison avec une Université proche, dans des disciplines comparables, portant seulement sur les réussites au DEUG en deux années, montre même qu'ils le sont moins.

Taux de réussite au DEUG après deux années d'études

	AES	Sc. Eco	Anglais	Histoire
Saint-Etienne	31%	25%	21%	57%
Lyon II	8%	15%	8%	26%

Il n'en reste pas moins que, l'IUT exclu, c'est 57,5% des bacheliers 1984 qui n'ont pas atteint le niveau du DEUG et 70,8% en DEUG A Sciences et Structure de la Matière où là, même les bacheliers C échouent à concurrence de 58,3% (Cette sélection dans ce secteur des Sciences, plus drastique qu'en Médecine où existe un numerus clausus, devrait semble-t-il interpeller la Faculté des Sciences et des Techniques).

Que sont devenus tous ces bacheliers ? Nul ne le sait.

Il est affligeant de constater que tant d'efforts, de dévouement et de sacrifices aboutissent d'aussi piètres résultats.

La comparaison du taux de réussite par grandes séries du baccalauréat, à l'IUT et dans le reste de l'Université, y compris le PCEM, apporte peut-être une lueur d'espoir et un éclairage sur les voies à suivre pour remédier à une situation si préoccupante.

	Université	IUT	différence IUT-Université
Bacs Généraux	50,7%	73,6%	+22,9
Bac F	9,9%	61,5%	+51,6
Bac G	22,9%	59,5%	+36,6

Les différences des taux entre l'IUT et l'Université montrent, à l'évidence, que les bien meilleurs résultats des bacheliers F et G à l'IUT ne sont pas seulement à mettre au compte de la sélection à l'entrée, mais aussi à celui du meilleur encadrement et du caractère professionnel et plus concret des enseignements.

De tels renseignements devraient conduire l'Université de Saint-Etienne à mettre en place de nouvelles formations à caractère professionnel, à Bac + 1 ou Bac + 2. La qualité de ses liens avec l'environnement lui en faciliterait la définition, sans parler de la grande probabilité d'une aide des collectivités locales pour leur mise en place. Encore faudrait-il qu'une politique nationale - ou plus probablement régionale - soit largement engagée dans cette voie. Dans le cadre du contrat de Plan, le Conseil régional Rhône-Alpes semble décidé à s'orienter en ce sens.

D'autre part, ces renseignements devraient permettre à l'université de renforcer sa conviction et la puissance de son argumentation pour obtenir les moyens promis, voire supplémentaires.

En conclusion sur ce chapitre "Analyse et évaluation des résultats", il paraît indispensable de dire que l'Université de Saint-Etienne doit poursuivre des études par cohorte, telles celle des bacheliers 84. Son intérêt est d'aller plus loin et de constituer un véritable système d'information, avec toute une batterie d'indicateurs d'activité, de résultats et de performance en se comparant aux autres établissements.

Elle pourra, d'autre part, tirer un grand profit de sa participation à l'Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi et de l'étude envisagée sur le devenir des bacheliers un, deux, trois ou quatre ans après leur sortie du lycée.

Enfin, il lui sera utile de porter son attention, pour son propre compte :

- sur les itinéraires suivis dans l'enseignement supérieur avant l'inscription à Saint-Etienne,
- sur les itinéraires des étudiants à l'intérieur de l'établissement, entre les différentes filières,
- sur les écarts des taux de réussite par filière.

Ses fichiers informatiques actuels constituent une solide base de départ pour mener à bien ces investigations.

*
* *

Au terme de l'évaluation du Gouvernement et de la Gestion de l'Université de Saint-Etienne, trois remarques principales s'imposent :

- Par sa présence et son développement, l'université Jean Monnet a joué et joue un rôle considérable dans le département de la Loire et une partie des départements limitrophes. Elle y favorise la démocratisation de l'enseignement supérieur en facilitant, plus qu'ailleurs, son accès aux jeunes gens et jeunes filles d'origine modeste.

- L'ensemble de ses personnels, ses dirigeants, les collectivités locales qui la soutiennent ont démontré leur capacité à surmonter les difficultés et à assurer le développement d'une institution universitaire de qualité.

- Ayant connu en peu d'années un développement considérable, l'Université doit aujourd'hui se pencher sur son organisation et apporter les corrections de structures et de gestion que son essor paraît commander de manière à faciliter le succès des activités que le dynamisme et les compétences de ses personnels promettent.

4. LES CAMPUS DE L'UNIVERSITE - LES SERVICES COMMUNS - LA QUALITE DE LA VIE

4.1. LES CAMPUS

Les campus sont très dispersés dans la ville. Ils comprennent actuellement 41.000 m² bâtis qui sont éclatés dans au moins 3 sites différents et souvent très éloignés les uns des autres, sans compter la délocalisation de l'Université et de l'IUT à Roanne.

4.1.1. Le site Tréfilerie, en Plein centre ville, regroupe les UFR de Droit et Sciences Economiques, de Lettres, Langues et Sciences Humaines, d'Art, Communication et Pédagogie, GALEA, ainsi que l'Institut du Travail et la Bibliothèque Universitaire.

A quelques dizaines de mètres plus loin, on trouve, rue Baulier, un immeuble hébergeant les services centraux de l'Université et le Cabinet du Président.

Enfin, encore un peu plus loin la résidence universitaire de la Cotonne.

4.1.2. Le site Bellevue, au Sud-Ouest de la ville, correspond à l'aire d'implantation de la Faculté de Médecine et à celle du Centre Hospitalo-universitaire.

4.1.3. Le site de la Métare, au Sud-Est de la ville, comprend l'UFR des Sciences et un peu plus loin l'IUT ainsi que la deuxième cité universitaire qui, comme la première, abrite 300 chambres.

4.1.4. D'autres emplacements existent en d'autres points de la ville tels que le Service de Médecine Préventive et le Centre Interculturel de Langue et de Civilisation.

4.1.5. A Roanne fonctionnent dans des bâtiments offerts par la Mairie : deux départements d'IUT et une antenne de GALEA (DEUG AES).

Cet éclatement a des **conséquences fâcheuses** sur la vie universitaire :

- 1) Il est très difficile pour ne pas dire impossible pour une personne ne connaissant pas la ville, de trouver un service universitaire ou une personne y travaillant. Le fléchage en ville est très limité et les panneaux permettant de localiser les bâtiments sont souvent difficiles à déchiffrer.
- 2) Les espaces verts sont pratiquement inexistantes et la maintenance de l'extérieur des bâtiments est mal assurée, surtout sur le site Tréfilerie.
- 3) L'information des personnels mais surtout des étudiants est insuffisante et mériterait d'être considérablement améliorée.

Les étudiants stéphanois rencontrent un certain nombre de problèmes qui ont un retentissement important sur la qualité de la vie dans cette université.

- 1) Le problème de l'information est très important. En effet, s'il existe bien un bulletin hebdomadaire de l'Université qui s'appelle "l'Université Communique", ce bulletin est peu orienté vers les informations des étudiants et ne leur est pratiquement pas distribué.

L'éclatement du campus est loin de faciliter ces problèmes de communication que les étudiants ressentent fortement.

- 2) L'insuffisance et la vétusté des locaux universitaires, surtout sur le site Tréfilerie, est aussi un problème qui préoccupe énormément les représentants étudiants. Tous citent cet amphithéâtre de l'UFR de Droit et de Sciences Economiques qui ne possède aucune issue de secours, aucun escalier extérieur et qui pourrait entraîner une catastrophe.

Il faut dire à la décharge de la gouvernance de l'Université que depuis des années, des demandes de travaux de mise en sécurité ont été présentées.

- 3) L'insuffisance de logements pour les étudiants, 2 cités de 300 chambres, ainsi que celle des restaurants universitaires, on peut même dire quasiment l'absence d'un véritable restaurant universitaire sur le site Tréfilerie (site le plus peuplé en étudiants), posent aussi d'importants problèmes.
- 4) Un problème comme celui du nombre extrêmement limité d'enseignements de 2ème cycle qui semble à première vue être un problème strictement pédagogique, a des répercussions très importantes sur la vie étudiante.

En effet,

- a) les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études doivent quitter Saint-Etienne pour des universités telles que Lyon, Grenoble ou d'autres avec tous les problèmes que cela pose aux très nombreux étudiants ayant peu de moyens financiers.
- b) le manque de 2ème cycle a pour conséquences évidente un déficit en étudiants de qualité dans des enseignements de 3ème cycle. D'où la difficulté pour recruter sur place des enseignants et des chercheurs.

Néanmoins, il faut insister sur la grande motivation des étudiants stéphanois à défendre leur Université et à réussir leurs études. Le fort pourcentage d'étudiants d'origine modeste y est sûrement déterminant.

Pour les étudiants de Roanne, on peut mentionner une certaine pression qui est exercée sur eux pour qu'ils s'inscrivent à l'un des cursus qui sont enseignés dans l'antenne universitaire de Roanne.

4.2. LES USAGERS

4.2.1. Le personnel enseignant

Malgré un déficit évident d'enseignants dans la plupart des disciplines, on sent et en particulier pour ceux, qui résident à Saint-Etienne une motivation extrêmement grande en faveur de leur université. La plupart des enseignants s'investissent énormément dans la vie de l'Université.

4.2.2. Le personnel non enseignant

Deux problèmes préoccupent tout particulièrement les représentants des personnels ATOS :

- la formation continue du personnel de l'Université qui leur paraît tout à fait insuffisante,
- la sécurité dans certains bâtiments, notamment la non conformité et l'insécurité de l'étage "chimie" de l'UFR des Sciences.

4.2.3. Les étudiants

L'Université de Saint-Etienne a inscrit pour la rentrée 1988-1989, 9.878 étudiants soit une augmentation de 8,5% par rapport à la rentrée précédente.

Comme il a été dit par ailleurs, ce qui est très remarquable dans cette université, c'est le pourcentage très élevé d'enfants d'ouvriers, près de 27%, auquel on peut rajouter le chiffre de 8% d'enfants d'employés. Près de 25% des étudiants de l'Université sont boursiers et il y a sur le campus environ 9% d'étudiants étrangers.

4.3. LES SERVICES COMMUNS

Les services communs qui jouent un rôle majeur sur la qualité de la vie sont au nombre de quatre.

4.3.1. Service de Médecine Préventive

Ce service fonctionne avec 7 médecins vacataires, une infirmière et une assistante sociale.

Dans l'année, 5.000 étudiants sont passés dans le service en consultation et plus de 4.000 ont eu une radiographie. Beaucoup d'efforts sont faits par les médecins pour l'information des étudiants contre le sida.

Le problème qui préoccupe le plus le service médical et le service social est celui des étudiants extrêmement démunis pour de multiples raisons et en particulier la perte de la bourse après un échec. Le service doit faire des interventions auprès des oeuvres caritatives pour obtenir des aides matérielles en faveur de ces étudiants. A cela s'ajoutent les problèmes neurologiques et psychologiques de ceux qui ont beaucoup de mal à passer du système scolaire au système universitaire.

4.3.2. Service des Sports

Ce service n'a malheureusement pratiquement pas d'équipement sportif à sa disposition. Il ne vaut mieux pas compter le gymnase, sur le site Tréfilerie, que l'on peut davantage considérer comme "un lieu d'élevage de rats" qu'un lieu où on peut décemment faire du sport.

Heureusement la Municipalité accepte de prêter ses propres installations à l'Université, mais le directeur du centre sportif a beaucoup de mal à établir son planning.

Il faut mentionner une initiative stéphanoise : la possibilité pour les étudiants (en dehors du concours de PCEM1) de bonifier par leur pratique sportive, leur note d'examens dans la limite de 2 à 3% de la note. Cette initiative encourage beaucoup le nombre d'inscrits au sport : en effet, 4.000 étudiants sur moins de 10.000 inscrits pratiquent un sport à l'Université de Saint-Etienne.

4.3.3. Centre Interculturel de Langue et Civilisation - CILEC

Deux rôles principaux :

- a) il participe au transfert des connaissances dans le cadre de la coopération par la formation d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants étrangers de haut niveau.
- b) il organise la préparation à l'entrée à l'Université d'étudiants étrangers venus faire des études supérieures en France. L'objectif est non seulement d'enseigner la langue française mais aussi d'assurer une mise à niveau souvent nécessaire et une intégration dans de bonnes conditions à la vie et à l'enseignement supérieur en France.

Ce Centre réussit parfaitement ses deux objectifs. Le Directeur est aidé par une équipe très volontaire et très participative mais qui n'est pas formée de personnels de l'Education Nationale et le Budget du Service est grevé par le paiement de postes gagés et de vacances.

De plus, on ressent ici aussi un manque d'information et de communication car le Service est totalement isolé de tous les Centres du Campus.

Les enseignants du Centre se plaignent d'une part que l'IUT développe à part ses propres cours de langue française, d'autre part que certaines UFR refusent les étudiants formés au CILEC alors qu'elles acceptent des étudiants venant d'autres centres de formation (par exemple, le Cavilam de Vichy).

4.3.4. Service Universitaire d'Accueil, d'Orientation et d'insertion Professionnelle - SUA OIP

Les objectifs du service sont :

- a) l'information des élèves de terminale et des classes préparatoires,
- b) l'accueil des nouveaux étudiants par entretien individuel, lettres, téléphone, télématique, vidéotex "Astrée",
- c) l'aide à l'insertion professionnelle, aide à la recherche d'un premier emploi, bourses de l'emploi par le canal de l'association Bernard GREGORY. Le nouvel Observatoire régional de l'insertion professionnelle et de l'emploi, créé en commun avec les universités de Lyon, sera un partenaire indispensable de l'Université Jean Monnet.

Ici comme dans tous les services auditionnés, la motivation des enseignants et du personnel est extraordinaire.

Toutefois bien que les activités de ce service s'exercent dans les services centraux de l'Université, les étudiants déclarent mal les connaître. C'est ainsi que les étudiants interrogés ignoraient qu'il y avait au SUAOP un service d'aide à l'insertion professionnelle.

4.4. LE SERVICE COMMUN AUDIO-VISUEL

Le service audio-visuel, commun aux diverses UFR regroupées dans l'université de Saint-Etienne, poursuit une mission d'enseignement et de recherche :

- il gère les moyens, matériels et documents, qu'il met au service des enseignants, des chercheurs et des étudiants de l'Université.
- il fournit un soutien technique et éventuellement pédagogique aux enseignants qui utilisent l'audiovisuel dans leurs cours et leurs actions de recherche.
- il assure la production qui nécessite des matériels importants, des locaux spécialisés et des techniciens de niveau professionnel.
- il organise, pour les enseignants qui en font la demande, des séances d'initiation aux langages et aux moyens audio-visuels.
- il dispense aux étudiants un enseignement de l'audio-visuel mettant l'accent sur la communication par l'audio-visuel et sur les techniques à utiliser.
- il réalise des documents pour les UFR qui en font la demande.

Le service audio-visuel de l'université est administré par un Conseil, présidé par le Président de l'université ou son représentant et dirigé par un Directeur.

En 1987 le SAVUSE (service audio-visuel de l'université de Saint-Etienne) a mis à disposition une gestion et une maintenance de 126 cabines de langues, soit 129 heures de cours de formation initiale, 50 heures de cours en formation continue, 4 heures de cours pour le service des étudiants étrangers.

De plus le service assure :

- la mise à disposition d'un prêt de cassettes audio et vidéo (réception de EUTELSAT et INTELSAT par antennes paraboliques acquises en 1987).
- la mise à disposition d'un studio son et d'un studio vidéo pour enregistrements à finalité pédagogique, repiquages, cours et réalisation de documents.
- la maintenance d'un amphithéâtre pluridisciplinaire doté d'un équipement de diffusion en cabine et d'un téléprojecteur Barco installé en 1988. Ce fonctionnement est assuré par une équipe de trois techniciens, un agent technique et un personnel de secrétariat à mi-temps. Il est manifeste qu'il conviendrait de renforcer cette équipe en personnel.

Les réalisations sont nombreuses et de qualité. La production vidéo faite sur la recherche à l'université de Saint-Etienne suffirait seule à montrer que l'on atteint ici la qualité indiscutable de réalisations dues à des professionnels compétents.

4.5. LA COMMUNICATION

Le terme de communication recouvre, depuis qu'il est à la mode, des activités variées aux frontières mal définies qui vont des relations publiques à l'information. Nous avons distingué trois grands secteurs : la communication externe, l'enseignement de la communication, la communication interne.

4.5.1. La communication externe

- 1) Deux chocs successifs ont atteint Saint-Etienne et mis en cause sa survie économique : la fin des mines et la disparition de Manufrance. La création de l'Université est perçue dans une certaine mesure comme une compensation. Elle aide la ville à conserver une identité et à promouvoir son développement et lui permet de garder ses distances avec Lyon.
- 2) Ville à population ouvrière, Saint-Etienne a en effet grand intérêt à reconverter sa population jeune en la faisant accéder à l'enseignement supérieur. La tradition ouvrière de sérieux dans le travail et de respect pour le savoir apporte aux étudiants une motivation particulière.

D'après leurs professeurs, beaucoup, pour des raisons économiques, ne fréquenteraient pas l'Université si elle n'était pas à la porte du foyer familial. Très peu auraient fait les frais d'aller à Lyon, pourtant à moins d'une heure de train.

- 3) Peu de professeurs TGV. La desserte de Saint-Etienne par le TGV est récente. Bon nombre de professeurs résident sur place et participent à la vie locale.

Ces trois points facilitent une politique active de communication externe. Une cellule comprenant un professeur de droit public, chargé de mission auprès du Président de l'Université, et le Secrétaire Général adjoint en est chargée. Elle présente l'avantage, qui a été compris dans la plupart des grandes entreprises, de se situer "au sommet" et non à l'échelon subalterne d'un simple attaché de presse ou de relations publiques. Elle est ainsi directement et constamment au courant de tout ce qui concerne la vie de l'Université et en mesure d'agir avec plus de poids. Une ligne budgétaire de 70.000 francs lui a été attribuée.

Relations publiques : organisation d'une cérémonie de rentrée avec la participation des responsables politiques et administratifs locaux et départementaux ; diffusion de deux vidéo-cassettes réalisées par le service audiovisuel sur l'ensemble de l'Université et sur la recherche. Réalisation d'une semaine culturelle où les centres culturels de Saint-Etienne et de Friminy ont présenté leurs productions ; peu de public, mais resserrement des liens entre l'Université et les animateurs culturels. Conférences, sous l'égide de l'Université, sur l'Europe, les Droits de l'Homme, le livre, avec le concours de personnalités éminentes du monde politique, de la presse, etc. ; une audience assez large.

Presse. Il est significatif que les journalistes se soient gardés de toute critique à l'égard de l'Université. Comme les autorités locales, ils la soutiennent d'autant plus qu'ils ont mené campagne pour sa création. Les rapports avec eux, soigneusement entretenus, sont donc bons. Le Progrès publie régulièrement une page "Loire-Université" - également ouverte aux grandes écoles. 403 articles en 1987-1988 ont mentionné l'Université dans le Progrès, 51 dans le Monde, essentiellement dans son édition Rhône-Alpes.

L'organe du Conseil Général, La Nouvelle Loire, a publié en mai 1988 14 pages illustrées sur l'Université.

Le bulletin d'information hebdomadaire "L'Université communique" est diffusé à 300 exemplaires dans une édition particulière destinée aux "décideurs" locaux.

Deux radios locales, Radio DIO, spécialisée dans l'information sur les formations et les débouchés et Radio RLS diffusent des informations universitaires.

L'IUT, créé avant l'Université et qui constitue à lui seul un ensemble important, participe à la politique générale de communication externe. Il mène d'autre part une action spécifique en direction de l'environnement socio-professionnel (journées d'information sur les carrières, stands dans les salons et les foires spécialisés, etc.) et développe un réseau de relations internationales.

Dans le domaine de la communication, le Centre Interculturel de langues et de civilisation offre deux intérêts par la présence d'étudiants étrangers : il est, pour l'Université et la population une occasion de rencontres et le moyen pour Saint-Etienne de faire connaître son image de marque ; l'accueil des non-étudiants pour des stages de durée variable est une occasion de contacts.

4.5.2. La communication interne

La dispersion de l'Université entre plusieurs sites éloignés les uns des autres rend difficiles la communication interne et la conscience d'une appartenance commune. Le "projet d'aménagement d'un campus au coeur de la cité" ne peut, malgré ses avantages évidents résoudre totalement ce problème dans la mesure où il ne saurait être question de concentrer sur l'espace Tréfilerie l'ensemble des activités.

On en vient à se demander si les étudiants, malgré les moyens mis à leur disposition, notamment la cellule d'accueil, d'information et d'orientation (CELAIO) au demeurant bien équipée, ne sont pas plus aisément informés par les moyens de communication extérieure (presse, radio) qu'ils ne le sont par l'Université elle-même. Ce qui est peut-être paradoxal, mais nullement choquant. L'édition interne du bulletin "L'Université communique" (700 exemplaires) pourrait être un moyen de liaison avec et entre les étudiants, mais il ne leur est pas distribué.

5. LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE

Créé en 1972 le Service Universitaire de Formation Continue est un service commun dont l'activité importante et diversifiée témoigne de son dynamisme et de sa bonne insertion dans son environnement, en particulier dans un bassin d'emploi de 400.000 personnes. Cependant cette croissance a fait émerger des problèmes majeurs quant à son avenir. Ceux-ci touchent à l'identité même de l'Université et relèvent de son mode de gouvernement. De ce double point de vue le SUFC peut apparaître emblématique de la situation de l'Université de Saint-Etienne.

5.1. LES MOYENS

5.1.1. Les locaux

Le SUFC est, installé rue Tréfilerie dans des locaux voisins de ceux des quatre facultés des Lettres et Sciences Humaines, Droit et Sciences Economiques, GALEA et ACP et proches des bâtiments abritant la Présidence de l'Université. Sur ce site de la rue Tréfilerie sont concentrés les services administratifs du SUFC, de petites salles de cours dont certaines équipées de matériel audiovisuel ou informatique ainsi qu'un centre de documentation. Quoique fonctionnels et accueillants, ces locaux sont sans luxe excessif. Ils sont surtout trop exigus non seulement pour accueillir toutes les opérations de formation mais même pour effectuer les tâches de gestion et d'administration. Par contre, cette centralisation des fonctions contribue sans doute à souder l'équipe responsable de ce service commun.

5.1.2. Le personnel

Compte tenu du volume d'activité du service (pour 1987 : 4,6 millions de francs de chiffre d'affaires sur les 10 millions totalisant l'activité en ce domaine de l'ensemble de l'Université, 2.255 stagiaires, 20.000 heures d'enseignement sur les 32.204 de la formation continue dans l'ensemble de l'Université soit 62%, 190.000 heures/stagiaires et 264 partenaires différents) et de la diversité des formations assurées, les moyens en personnel ne semblent pas excessifs : 1 directeur, 4 chargés de mission, 7 administratifs (secrétariat : 5, comptabilité : 2, documentation : 1) le tout totalisant 9,7 emplois auxquels s'ajoutent 2 TUC et 9 enseignants correspondant à 6,7 emplois. A cet égard il convient plutôt de souligner le nombre important de postes gagés (5) dont la fragilité constitue certes un stimulant au dynamisme du service mais peut aussi être source de difficultés dans l'avenir en cas de baisse du volume d'activités ou de restructuration de la formation continue au sein de l'Université de Saint-Etienne.

5.1.3. Les enseignants

Pour assurer les enseignements dispensés, la Formation Continue à l'Université s'appuie sur un effectif de 445 enseignants dont 140 (31,5% des intervenants en Formation Continue et 35% du total des enseignants de l'Université) appartiennent à l'Université et réalisent plus des deux tiers de l'horaire global (156 h/p en moyenne sans avoir la possibilité de connaître l'écart par rapport à cette moyenne). Plus des deux tiers (68,5%) sont donc des intervenants extérieurs, mais ceux-ci ne réalisent qu'un peu moins du tiers des heures de formation dispensées (31,92%, soit 33 h/p). Pour les formations relevant du SUFC la proportion des enseignants extérieurs par rapport aux universitaires est de trois quarts pour un quart sur un effectif global d'environ 200 intervenants. S'il n'est pas possible de ventiler les enseignants selon leur niveau statutaire, il faut toutefois signaler que certaines formations (notamment dans le secteur de la santé) sont issues de projets conçus par des professeurs et que les chargés de mission du SUFC exercent aussi une activité dans certaines des formations dispensées. Toutefois, la formation continue souffre aussi de l'insuffisance de postes d'enseignants, en particulier de rang A, dans l'Université (Droit, GALEA).

5.1.4. Les moyens financiers

Le Budget du SUFC fait apparaître un chiffre d'affaire de 6.027.678 F en 1987, pour 9.561 millions pour l'ensemble de l'Université. Si l'on élimine des régularisations et les prestations internes (1,2 MF) le volume d'activité s'établit à 4,6 millions financés à 62,4% par des fonds d'origine privée (selon la nomenclature DESUP 12) se répartissant presque à part égale entre les entreprises et les ASSÉDIC d'une part, la participation des individus d'autre part. Les financements sont essentiellement employés à couvrir deux postes de dépenses, de fonctionnement et de personnel (paiement des intervenants), qui sont de même importance. Le prélèvement des services généraux de l'Université est fixé forfaitairement à 5% ; les

dépenses d'équipement (achat de microordinateurs, par exemple) s'élèvent à 5,5% des dépenses totales. Sur les activités de formation réalisées en collaboration avec les composantes de l'Université le prélèvement du SUFC est négocié avec le promoteur de l'opération : ainsi, pour le secteur de la Santé il est fixé à 15% du chiffre d'affaires. Dans le cas où le SUFC n'accomplit que la fonction comptable le prélèvement est forfaitairement fixé à 6%. Le solde positif de chaque opération, quand il existe, est laissé à la disposition de son promoteur (SUFC, laboratoire, faculté, etc.). Les réserves du SUFC se montent actuellement à 10% et constituent la trésorerie et la couverture des risques (licenciement par exemple).

S'il est difficile d'établir des ratios réellement pertinents (personnel administratif/enseignants, personnel administratif/volume d'enseignement, etc.) le SUFC apparaît toutefois comme une structure somme toute légère plus proche d'un état-major que d'une administration bureaucratique.

5.2. LES USAGERS

Sur les 2.255 stagiaires actifs relevant du SUFC en 1987 (non compris ceux des formations autonomes et de la Faculté des Sciences ni les 2.543 de l'Université pour Tous), 1.836 sont engagés dans des **formations non diplômantes**, soit 81%, l'essentiel des effectifs étant concentré en langues. 429 stagiaires (soit 19%) sont inscrits dans des préparations à des diplômes d'Etat (dont 143 dans la filière conduisant au DSTS et à la maîtrise de Sciences sociales appliquées), qui correspondent à un volume d'heures stagiaires de 105.106 soit 55% du total. Une vingtaine de stagiaires, demandeurs d'emploi ou en congé-formation, sont inscrits dans les filières de formation initiale où ils suivent les mêmes enseignements que les étudiants, sans aménagement horaire ni adaptation pédagogique. Le taux élevé d'inscrits dans les formations non diplômantes ne permet pas d'en inférer une logique "commerciale" du SUFC. Fort nombreuses, elles s'adressent à des effectifs peu fournis mais très ciblés : elles sont le reflet à la fois d'une compétence traditionnelle du SUFC en particulier dans les langues appliquées - tradition qui n'exclut pas le renouvellement - et d'une capacité à conduire des opérations spécifiques et innovantes répondant aux besoins diversifiés des partenaires extérieurs. Les taux d'évaporation des effectifs sont limités (10% en langues et dans les formations d'informatique, moins élevé dans les autres, en particulier dans les formations diplômantes) mais les taux de réussite aux diplômes sont évidemment plus faibles.

Ces stagiaires sont pour l'essentiel des adultes (14,5% de moins de 25 ans, 69,7% de 25 à 44 ans), de nationalité française. Ce sont à 60% des femmes. La proportion de chômeurs et inactifs est de 28,6%. La grande majorité (69,6) provient de l'enseignement secondaire long à l'issue au moins de la terminale, près de la moitié (59,4) ayant un niveau au moins égal à bac + 2 ans. Les niveaux les plus bas se répartissent essentiellement dans les langues et l'informatique. Seules les formations diplômantes imposent une contrainte de niveau à l'entrée.

5.3. LES FORMATIONS

Les formations dispensées par la formation continue de l'Université de Saint-Etienne sont un reflet fidèle de la situation de ce service dans l'Université. Compte tenu de leur diversité il est hors de question de porter une appréciation solidement étayée sur chacune d'entre elles. Par contre, si l'on veut prendre la mesure de l'activité du service et des problèmes auxquels il est actuellement confronté, il convient de les regrouper selon le degré de responsabilité qu'y exerce le SUFC. Trois rubriques peuvent alors être constituées.

5.3.1. Un premier groupe rassemble **les formations dont le SUFC a la responsabilité pleine et entière.**

Les composantes de l'Université n'y prennent pratiquement aucune part comme telles. Seuls des enseignants, choisis ou agréés par les responsables de formation et généralement en dehors de leurs charges statutaires d'enseignement, y participent comme intervenants. Cet ensemble qui constitue en volume l'essentiel de l'activité du SUFC comprend :

- **les langues étrangères** (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien) : à côté de formations à la carte en sessions intensives, de cycles en entreprise, de stages de pratique de la langue courante et de formations pratiques (anglais commercial, technique ou médical à la demande du CHR, par exemple) le service propose une préparation à l'examen de Cambridge et à celui de la London Chamber of commerce. Sur les 1.125 stagiaires concernés en 1987 (dont 796 pour

l'anglais), 25 relèvent de ces deux dernières formations diplômantes, avec 13 réussites pour 19 candidats aux deux concours. Pour les formations non diplômantes, la diversité de l'offre en stages linguistiques (les problèmes locaux ont amené il y a une dizaine d'années à développer des stages d'arabe pour les travailleurs sociaux, les agents d'offices d'HLM, etc.) et les dispositifs pédagogiques souples adoptés (tests préalables, accueil individualisé, petits groupes, horaires adaptés, formations par niveau) font de ces formations un outil performant qui cherche en permanence à s'adapter à une demande extérieure fortement finalisée et à valoriser le potentiel universitaire faisant face à la concurrence du secteur privé. La qualité de ces formations se marque à l'intérêt que leur portent les étudiants de la Faculté et au projet de réalisation de logiciels d'enseignement assisté par ordinateur en coopération avec deux autres universités de la région Rhône-Alpes.

- **les sciences sociales appliquées et le travail social** : il s'agit là, pour l'essentiel, d'un ensemble de formations lourdes (750 heures sur 3 ans) très réglementées et contrôlées. Créées en 1974 elles sont destinées à des publics spécifiques (travailleurs sociaux ou salariés du secteur sanitaire envoyés en formation par leurs institutions sur le temps de travail) débouchant sur le Diplôme Supérieur de Travail Social du Ministère des Affaires Sociales, à la préparation duquel l'Université est agréée. Licence, Maîtrise et DSTS concernent 143 stagiaires, les titulaires du DSTS ayant la possibilité de suivre un DEA organisé en collaboration avec Lyon II. L'avenir de cette formation semble suspendu à la création d'un cursus complet d'Administration Economique et Sociale, jumelant formation initiale et continue, où le SUFC voit un risque de dilution du particularisme de la formation continue et d'inadéquation aux caractéristiques très particulières des stagiaires adultes. Une autre formation lourde (500 heures sur 2 ans) concerne la "formation de formateurs de stages". Destinée aux assistants sociaux (monitrices de stages), elle résulte d'une convention passée avec l'ADDES et concerne 35 personnes. A côté de ces cursus, le SUFC organise des formations spécifiques : connaissance de l'immigration, SIDA et service social (à la demande du service municipal de santé scolaire).

- **métiers de l'animation** : préparant au Brevet d'Etat (BEATEP) et au Diplôme d'Etat d'animateur (DEFA) cette formation de longue durée (4 ans) est placée sous la tutelle des Ministères de la Jeunesse et des Sports et des Affaires Sociales. Organisée depuis 1979, cette opération très ciblée s'adresse à des publics restreints (34 personnes en 1987 et 25 réussites au DEFA sur 31 candidats).

- **formations générales et culturelles** : cette rubrique regroupe essentiellement deux formations. Tout d'abord la préparation à l'examen spécial d'accès aux études universitaires qui bénéficie d'une convention avec la région : cette remise à niveau dont, selon le SUFC, les composantes de l'Université ne se soucieraient pas suffisamment (si ce n'est la Faculté des Sciences qui envisage de mettre en place une préparation spécifique), vise à réinsérer dans le cursus universitaire ou de formation post-baccalauréat des personnes du niveau de 1ère (Bac moins 1). Elle concerne des effectifs modestes (85 personnes en 1987), car soigneusement sélectionnés par des tests et des entretiens. Sur 50 candidats en 1987, 23 ont réussi à l'ESEU.

Il faut aussi signaler une petite formation novatrice "Connaître l'art contemporain" organisée en collaboration avec le Musée d'Art Moderne, ouvert à Saint-Etienne en décembre 1987 et destinée à des candidats individuels.

Ces formations sont essentiellement diplômantes (même si en nombre de stagiaires les formations non diplômantes sont plus importantes), soumises à des conventions avec l'Etat ou la Région. Le SUFC y valorise un réseau de relations établies depuis près de quinze ans dans le secteur du travail social et y déploie un savoir-faire reconnu et recherché par les acteurs extérieurs à l'Université au point que certaines formations (DSTS) ont été créées et financées par l'Etat en l'absence de toute composante correspondante dans l'Université (Sciences de l'Education) qui aurait pu en constituer le support. Cette prise en charge par le SUFC explique d'ailleurs la présence dans ses locaux d'un Centre de documentation spécifique à l'usage des stagiaires. Ce groupe d'activité constitue indéniablement un axe important et dynamique du SUFC, mais il contribue à lui donner, dans le reste de l'Université, une image de service tourné avant tout vers les formations en sciences humaines.

5.3.2. Une deuxième rubrique regroupe **les formations que le SUFC réalise en relation étroite avec les autres composantes de l'Université** et dont un enseignant assume, à la demande du service, la responsabilité pédagogique. Le SUFC conserve alors un rôle de gestion et d'administration, voire parfois de coordination pédagogique.

Ces formations peuvent être classées selon les composantes universitaires ou les secteurs disciplinaires intéressés :

- **formations de santé** (Faculté de Médecine) : la majeure partie de cet ensemble de formations résulte de l'action personnelle et dynamique d'un professeur de la Faculté de Médecine, spécialiste reconnu de rééducation fonctionnelle, qui a mis sur pied avec l'aide du SUFC une série de formations très pointues, destinées à des professionnels dont les besoins n'étaient pas préalablement couverts et débouchant sur des diplômes d'université.

Sans trop entrer dans le détail des formations, signalons, qu'elles se distribuent en deux groupes.

Le premier s'adresse aux kinésithérapeutes et rééducateurs. Créée en 1985, pour la première fois en France, une formation de rééducation en urogynécologie a accueilli environ 600 personnes en 14 sessions. Elle a été transformée en 1988 en préparation au Diplôme d'Université de Rééducation en Urogynécologie. Parallèlement, a été créé le diplôme d'Université de kinésithérapie gériatrique. A cela s'ajoutent des stages pratiques courts et très spécifiques (stretching, kinésithérapie sportive). L'objectif de cet axe de formation est la création d'une école de kinésithérapie en formation initiale.

Le second axe de formation consiste dans la préparation au diplôme d'Université en appareillage et orthopédie, agréé par le Ministère de la Santé. Ouvert aux pharmaciens et assistants depuis janvier 1987, il a formé, en deux sessions par an, 146 personnes dont 142 ont été diplômées.

A ces deux groupes de formations il faut ajouter la création en 1987, à la demande du Centre Hospitalier Régional, d'un diplôme d'Université des Cadres de Santé (600 heures en 3 ans) axé sur la gestion hospitalière, et ouvert à des effectifs restreints (12 personnes en 1987).

La gestion de ces activités par le SUFC recueille la satisfaction de leurs initiateurs dès lors qu'ils en conservent la maîtrise pédagogique. Ils jugent indispensable le recours au savoir-faire du service dans le montage des opérations et acceptable le coût qui en résulte. La collaboration avec le SUFC n'a donc pas été remise en cause lors de la crise de 1987, mais elle pourrait l'être dans le cas d'une autonomisation complète de la formation continue de la Faculté des Sciences.

- **gestion, développement** : cette rubrique recouvre un ensemble plus disparate.

On y trouve, tout d'abord, de petites formations "au coup par coup" fruit de projets de quelques enseignants et dont le SUFC assure la mise en oeuvre, le montage administratif et financier : Pratique de la Bourse, Prévision économique, Traitement de l'information dans l'entreprise, Création d'entreprise. Cette dernière formation a été initiée en 1980 par le SUFC dans le cadre de ses relations avec ses partenaires économiques et financiers. Cela s'est fait en collaboration avec le département GEA de l'IUT, jusqu'à la séparation établie entre le SUFC et les activités de formation continue de l'IUT.

A ce premier bloc s'adjoignent des formations mises en place à la demande d'acteurs extérieurs et donnant lieu à des conventions avec l'Université : la décentralisation et les collectivités territoriales à la demande du Conseil Général de la Loire ; les enjeux pour l'entreprise de l'Europe communautaire, couvert par le contrat de développement de la vallée du Giers et intégré dans le contrat de Plan Etat/Région ; Université Rurale, réalisée à la demande de la Chambre d'Agriculture de la Loire et en partenariat avec les Chambres Consulaires du Département et le Conseil Général, cette opération nouvelle (novembre 1988 - mars 1989) proposent 5 journées de formation au développement local à 200 personnes issues du monde rural.

Enfin il faut mentionner deux formations supérieures de 3ème cycle destinées aux cadres d'entreprise, conduisant à un diplôme d'Université et organisées par le SUFC en relation l'une avec la Faculté de droit et sciences économiques de l'Université, l'autre avec la composante GALEA : le diplôme supérieur de Conseil en Développement, formation annuelle de 300 heures ouverte à 5 salariés adultes ; le diplôme supérieur de Gestion, créé par le SUFC en relation avec le Centre Interprofessionnel de Promotion de la Loire (CIPL-IAEE : Association de Formation Continue créée par les acteurs économiques locaux), et l'institut Supérieur de Gestion Commerciale dépendant de la Chambre de Commerce. Pour cette formation de 500 heures, réparties sur 3 jours par semaine (en fin d'après-midi et le samedi matin) durant 2 années, ouverte à une quarantaine de cadres et ingénieurs depuis février 1988, l'Université se propose de demander l'habilitation comme DESS.

- **informatique** : lancé au début des années 1980 à une époque d'engouement pour cette discipline, ce secteur d'activité comporte une dizaine de formations techniques (pratique de l'IBM, du Macintosh, formations aux divers logiciels) concernant 300 stagiaires environ. La concurrence de l'IUT dans ce domaine a conduit le SUFC à s'orienter vers des formations plus pointues (traitement sur micro-informatique de statistiques à usage professionnel, par exemple à l'initiative d'un enseignant d'économie), en particulier vers la formation à l'informatique de haut niveau, pour combler le déficit de formation de ce type au plan local, la formation de niveau BTS étant prise en charge par le GRETA. Ainsi, à la demande du SUFC auprès d'un dirigeant d'une entreprise de service informatique, a été créée une formation (8 personnes à partir d'octobre 1988) ouverte aux demandeurs d'emploi de niveau Bac + 4, financée par la Région et la Direction Départementale du Travail et qui comporte 3 mois de stage pratique en entreprise après 6 mois de formation. Enfin, dans le cadre de cette réorientation le SUFC a créé à l'initiative d'enseignants de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques une formation de 350 heures assortie d'un stage pratique débouchant sur un Diplôme d'Université de statistiques et informatique socio-économique en collaboration avec l'Université Lyon II.

5.3.3. Le troisième groupe rassemble les formations réalisées par les composantes de l'Université de Saint-Etienne.

Si l'on excepte le cas du CUREM (Centre Universitaire Régional d'Etudes Municipales), toutes ces activités sont nées au sein du SUFC et avec son concours direct. Elles s'en sont ensuite séparées. Le SUFC n'y remplit au mieux qu'un rôle limité et contesté de gestion comptable (Fonction E2) moyennant contribution financière en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé. Certaines sont même totalement autonomisées, le SUFC ne remplissant alors même plus la fonction comptable.

- **l'Institut de Préparation aux Etudes de Comptabilité (IPEC)** : après avoir fonctionné un an dans le cadre du SUFC, l'IPEC est devenu un service commun, puis un département de la Faculté de Gestion, Administration, Langues étrangères appliquées en raison de la prédominance de ses étudiants dans les formations dispensées. Il est toutefois hébergé par l'IUT. L'IPEC jouit d'une très large autonomie, notamment financière, compte tenu tant du caractère très spécifique de sa mission - la préparation aux diplômes nationaux d'études comptable (DPECF, DECF), formations lourdes très réglementées, notamment par l'arrêté du 24 juillet 1987 - que des relations avec la profession des Experts Comptables (Convention de financement, enseignants recrutés en majorité parmi les professionnels).

Les enseignements, communs à la formation initiale et à la formation continue, sont dispensés en fin d'après-midi pour permettre une prise partielle de la formation sur le temps de travail et faciliter l'accueil des salariés dont le nombre dépasse actuellement celui des étudiants : 40 contre 31 pour le DPECF, 40 contre 18 pour le DECF. Les taux de réussite aux diplômes nationaux sont tout à fait honorables, et dépassent souvent les taux nationaux.

Organisée et gérée avec soin, bien insérée dans le milieu professionnel, cette formation ne soulèverait aucune difficulté particulière, n'était son ancrage ambigu dans l'Université qui se traduit par une tendance à fonctionner en vase clos par rapport au reste de l'Université. Le rattachement à la composante GALEA paraît actuellement artificiel, mais parallèlement l'IPEC ne trouve pas du côté de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques le soutien qu'il souhaiterait : son responsable, un professeur de second degré, n'atteint ses objectifs qu'en mobilisant le réseau des relations tissées avec les membres de la profession, notamment pour avoir formé nombre d'entre eux. Faute d'effectifs (5 enseignants de rang A) ou de disponibilité de la part des enseignants en Droit, l'IPEC est contraint de faire très largement appel à des professionnels extérieurs et de renoncer à assurer les UV de synthèse du DECF. La question du statut et de la place de l'IPEC dans l'Université ne saurait manquer de se poser à l'occasion du prochain départ à la retraite de son actuel directeur.

- **l'Institut Universitaire de Technologie** : dès l'origine l'IUT a développé des actions de formation continue qui étaient conduites dans le cadre du SUFC par un enseignant spécialisé. En septembre 1985, le Directeur de l'IUT a souhaité disposer d'une complète autonomie pour impliquer plus directement son établissement et développer ce secteur d'activité. Le poste du SUFC a alors été transféré à l'IUT. Depuis lors les relations du service de formation continue de l'IUT avec le SUFC ne concernent que des activités limitées, en particulier les opérations couvertes par une convention de l'Université avec le Conseil Régional (création d'entreprise par exemple). Si l'on excepte les opérations internationales couvrant des étudiants étrangers inscrits en DUT, les activités de la formation continue à l'IUT se répartissent grosso-modo en parts égales entre les formations conventionnées et les formations propres (génie mécanique et informatique

notamment). Au total, la formation continue à l'IUT concerne 527 stagiaires, 102.000 heures stagiaires et une centaine d'intervenants pour un chiffre d'affaire de 1,6 millions de francs.

Si la compétence du SUFC est protégée pour les activités conventionnées, l'IUT tolère mal de devoir recourir au SUFC, en particulier dans son rôle de représentation de l'Université en matière de formation continue. Aux arguments pédagogiques (contacts directs avec les enseignants, maîtrise des formations) s'ajoutent des arguments de gestion (maîtrise totale des financements, allègement des procédures) et stratégiques (développement de formations post-DUT, accroissement de la visibilité extérieure de l'IUT, notamment à l'égard des acteurs économiques privés). L'IUT souhaite d'ailleurs développer ses relations avec les autres Instituts de la Région Rhône Alpes.

- **la Faculté de Sciences** : les formations scientifiques (matières plastiques, optique) relevaient initialement du SUFC.

A la demande de la profession celui-ci avait organisé en 1983 une préparation au BTS et au BP d'opticien-lunetier, concernant une trentaine de stagiaires. En 1987, en partie à la suite de la dégradation de relations personnelles, et en partie à la suite de stratégies étrangères au SUFC, la Faculté de Sciences a souhaité obtenir l'autonomie de ses activités de formation continue. Un poste à mi-temps de chargé de mission a été transféré du SUFC à la Faculté des Sciences au cours de l'année 1987 et un demi-poste de secrétariat a été créé par la Faculté. Toutefois la fonction comptable (E2) a été conservée au sein du SUFC.

Désormais regroupées dans le CESAM (Centre d'Enseignement Supérieur Alterné en Multipartenariat), ces formations, au nombre d'une douzaine si l'on met de côté les quelques salariés accueillis en formation initiale, concernent essentiellement six domaines : les matières plastiques, l'optique, les fibres optiques, la visionique, l'infographie et la métrologie. Certaines ne doivent débiter qu'au cours de l'année 1989. A l'exception du BTS d'opticien-lunetier, que le CESAM souhaiterait, d'ailleurs, voir évoluer vers une formation universitaire plus longue et plus conforme à la pratique des autres pays européens, il s'agit dans tous les cas de formations de niveau national dans les technologies de pointe, ouvertes à des publics restreints de niveau élevé (Bac plus 4 ou 5) et visant un objectif de transfert de technologie. Appuyées sur les laboratoires de recherche et sur l'enseignement initial de la Faculté des Sciences, leur création résulte de relations étroites tissées par la Faculté des Sciences avec le monde industriel (notamment à l'occasion des stages d'étudiants). Plusieurs bénéficient de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale (2) ou du FIT (3). L'objectif est, en développant des formations longues "professionnalisantes" à côté de formations courtes, de mieux intégrer la formation initiale, la formation continue et les transferts de technologie afin de renouveler les formations et de les tester. La Faculté des Sciences envisage aussi de prendre en charge la préparation à l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université, pour ce qui concerne l'option scientifique.

A l'évidence, la création du CESAM est encore trop récente pour que son activité puisse être véritablement évaluée. Il convient toutefois de signaler son dynamisme et son aptitude à valoriser certaines des ressources de la Faculté des Sciences. A cet égard, la séparation d'avec le SUFC semble avoir libéré des énergies. Mais elle pose le problème des relations entre le CESAM et le SUFC. L'autonomie du CESAM n'est que partielle. S'il maîtrise la conception et la mise en oeuvre des formations, le SUFC, lui, conserve la tâche de gestion comptable. Cette répartition des rôles est mal tolérée par le CESAM, tout comme la séparation de 1987 a été vécue comme une crise et une remise en cause par le SUFC : faute d'information adressée par la Faculté au service commun, les formations proposées par le CESAM ne figurent d'ailleurs plus dans la plaquette de présentation du SUFC pour 1988-89. Le CESAM souhaite récupérer cette fonction comptable à la fois pour raccourcir les procédures administratives et les délais de traitement, pour économiser le prélèvement de 6% sur son chiffre d'affaire au profit du SUFC et accroître les bénéfices reversés aux laboratoires, et, enfin, pour être le seul interlocuteur à l'égard de ses partenaires extérieurs. Les différents protagonistes attendent de l'évaluation qu'elle les aide à prendre des décisions qu'ils ont temporairement suspendues.

5.4. SERVICE COMMUN, SERVICES ECLATES

L'histoire du SUFC et la simple description de ses activités font apparaître tout à la fois la capacité d'initiative et le dynamisme de ce service dans l'impulsion d'activités nouvelles et la tendance au démembrement par autonomisation d'activités qu'il a préalablement développées en son

sein. Par là, cette histoire révèle les forces et faiblesses du service en même temps qu'elle soulève un problème plus général de gouvernement de l'Université.

5.4.1. Le SUFC a piloté au départ des actions de formation continue que les Facultés, encore embryonnaires, ne pouvaient, ni même parfois ne souhaitaient, prendre en charge. Le SUFC était en quelque sorte un service commun par défaut. Ce dynamisme lui a permis de répondre aux besoins en formation d'un bassin d'emploi qui a subi profondément la crise économique (Charbonnages, Manufrance). A cet égard il n'est pas indifférent de mentionner que le responsable du service n'est pas un universitaire, mais un ancien responsable de l'administration du travail et de la main d'oeuvre. Son dynamisme indéniable, sa compétence reconnue et son capital important de relations avec les acteurs extérieurs ont permis au service d'apporter une contribution importante à la résolution des problèmes liés à la crise de l'emploi au cours des dernières années. Dans une période d'inégal intérêt des composantes universitaires pour ce type d'activité, ces ressources considérables l'ont placé en situation d'interlocuteur privilégié entre l'Université et les partenaires extérieurs et ont favorisé son rôle de structure d'accueil des projets innovants. Bien des diplômés d'Université créés à Saint-Etienne en sont issus.

Par la suite, la croissance des composantes universitaires, fortement marquées par l'empreinte d'une spécialité dominante, a engendré une double menace pour le SUFC, dont le responsable qui n'est pas un universitaire ne dispose pas d'une légitimité suffisante auprès des Facultés. Elle a d'abord fait naître dans certaines composantes un désir d'autonomie pour valoriser leurs ressources propres : l'IPEC, l'IUT, l'institut de Médecine du Travail, enfin la Faculté des Sciences. Dans le même temps certaines actions du SUFC se trouvent en porte à faux face à des formations initiales susceptibles à terme de les absorber (filière AES et DSTS par exemple). En conséquence, la spécificité du service commun de la formation tend à se diluer dès lors que chaque Faculté ou IUT est capable de nouer des relations avec l'extérieur, de monter des actions de formation et d'en trouver les financements, d'adapter ses formations à un public d'adultes, bref d'acquérir un savoir-faire qu'il pourra un jour retourner contre le service commun pour revendiquer une totale autonomie. Au bout du compte, la critique parfois portée à l'égard du SUFC de privilégier les formations en Sciences sociales deviendrait réalité par la logique même de ceux qui la portent : bel exemple de "self-fulfilling prophecy".

Cette situation nouvelle engendre au sein du SUFC un trouble réel et une inquiétude perceptible sur son avenir. Elle n'a pas pour autant démobilisé les énergies, comme le prouve son aptitude à mettre en place des opérations nouvelles et complexes (notamment en raison de la multiplicité des partenaires concernés). Pour illustrer ce dynamisme, on peut signaler que le SUFC est à l'origine de la constitution, avec SUSAN SA, d'une banque de données fournissant l'information sur l'ensemble des stages proposés dans le département de la Loire.

5.4.2. Cette tendance au démembrement des activités du SUFC doit être mise au compte du dynamisme de l'Université. Mais elle soulève un certain nombre de difficultés. Le fait qu'il s'agisse de problèmes de croissance n'en exige pas moins de leur prêter une attention vigilante.

Le premier risque repérable est la concurrence entre services ou unités au sein de l'Université. Positive si elle est maîtrisée, elle peut être génératrice de redondances dans les formations proposées (la Présidence de l'Université est intervenue en ce sens dans les formations informatiques) et de gaspillage dans les moyens. Si, actuellement, la pénurie d'emplois administratifs ne permet pas de donner corps à cette crainte, il n'en reste pas moins que le rapatriement de la formation continue dans les composantes s'accompagne de transfert de postes et induit dans chacune d'entre elles une demande de moyens complémentaires qui à terme remettraient en cause les économies d'échelle.

Le second risque est le cloisonnement et le repli de chaque composante et du SUFC sur son portefeuille d'activités. L'ignorance réciproque des différentes unités où s'effectue la formation continue peut conduire à restreindre les possibilités de synergie internes à l'Université et à négliger certains besoins locaux. Le SUFC peut retrouver dans la promotion de l'interdisciplinarité toute sa justification comme service commun.

Le troisième risque est de brouiller l'image de l'Université auprès des acteurs extérieurs en multipliant les interlocuteurs. La Présidence de l'Université a dû tempérer les ardeurs de certaines composantes qui souhaitaient passer des conventions directes avec des partenaires extérieurs. S'il est vrai que, dans le montage des opérations dont l'initiative revient aux composantes, tant en raison du caractère technique des contenus que des relations préétablies avec des acteurs extérieurs, la participation du SUFC peut passer pour un double emploi sinon une

usurpation, l'autonomie totale de chaque composante, notamment dans la représentation de l'Université à l'égard des partenaires extérieurs, n'en serait pas moins dommageable à terme pour l'unité et l'identité d'une Université qui semble sur ce point encore fragile. Le soutien apporté par l'environnement à l'Université se maintiendrait-il avec autant de fermeté si celle-ci devait étaler au grand jour ses secrètes faiblesses sinon ses dissensions ? Dans une situation et un environnement rendus difficiles par les répercussions de la crise il est nécessaire de ne pas amplifier l'écart entre des stratégies internes à l'Université où la concurrence pour le pouvoir ne parvient pas toujours à se couper des enjeux politiques extérieurs.

5.4.3. Dès lors, et c'est le sentiment des acteurs eux-mêmes, se pose pour le SUFC un problème de définition de ses missions et de sa stratégie.

La crise ouverte dès 1985 par l'autonomisation des activités de formation continue à l'IUT puis dans le secteur scientifique doit amener à une interrogation sur ce que recouvre le caractère commun du SUFC, autrement dit sur les fonctions qu'il remplit pour l'Université et pour chacune de ses composantes. Au delà, c'est l'objet même de la formation continue et la stratégie de développement qui sont en cause. Le fait que les diverses parties prenantes soient conscientes de la gravité du problème et de l'importance de ses enjeux peuvent laisser espérer que la primauté de l'intérêt général pourra être assurée. Encore convient-il de trouver les procédures qui permettent de parvenir à la détermination d'un bien commun communément accepté sinon consensuellement établi.

Deux voies sont impraticables. La première est celle du démembrement par la création d'Instituts totalement autonomes. La logique de la spécialisation peut pousser chaque composante à valoriser au mieux ses ressources en enseignants, en matériel, en notoriété, etc. et à restreindre le plus possible le prélèvement financier par un quelconque service commun. Dans cette logique, qui risquerait de dériver vers la recherche de moyens de financements complémentaires à l'insuffisance des crédits ordinaires, la dimension commune proprement universitaire disparaîtrait à terme et avec elle toute justification du SUFC, du moins comme service commun. La formation continue serait pour l'essentiel rapatriée dans les UFR, le SUFC devenant ouvertement l'équivalent fonctionnel d'une UFR. Il n'est pas certain que cette solution résolve le problème de la formation continue car, en sciences, ce serait indiscutablement donner une prime à la position dominante d'une équipe et d'un laboratoire et risquer d'indisposer des disciplines moins fortes pour lesquelles un service commun signifie l'assurance de pouvoir développer des actions de formation continue.

Le second écueil est inverse : il consisterait pour le SUFC, sinon à revendiquer le monopole en matière de formation continue, du moins à veiller jalousement au maintien de ses prérogatives et à chercher, si tant est que cela soit possible, à s'opposer à toute remise en cause de son rôle et de son statut, au risque de faire naître des réactions de rejet. La situation deviendrait assez vite intenable, le maintien de la fonction comptable dans le SUFC ne se justifiant plus si elle n'est plus qu'une fonction technique, devenue de surcroît une pomme de discorde. Car la contribution du SUFC à l'intérêt général de l'Université peut, dans cette phase nouvelle du développement de l'Université, résider aussi dans son aptitude à s'effacer quand les composantes sont devenues à même de prendre sa relève dans des conditions satisfaisantes pour les stagiaires et conformément à la politique générale de l'Université en matière de formation continue.

Entre la liquidation et l'ossification, la voie moyenne est délicate à trouver et à mettre en oeuvre car elle implique, de la part de tous les acteurs concernés dans l'Université, de définir le "bien commun" qui légitime l'existence et le niveau de compétence du SUFC et d'y adhérer. Elle implique pour l'Université de fixer des objectifs de l'activité de formation continue, d'en différencier les multiples aspects - prospective et stratégie, information sur les formations, représentation de l'Université à l'égard des partenaires extérieurs, fonction pédagogique, gestion des formations, comptabilité - et de déterminer pour chacun d'eux le niveau compétent : Présidence et Conseils, Service Commun, Composantes.

A l'évidence, il s'agit d'une question relevant du Gouvernement de l'Université, à la solution de laquelle l'évaluation de celle-ci doit pouvoir contribuer.

6. LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Vu la performance que représente la constitution et la progression en peu d'années de la valeur du service commun de documentation et de bibliothèque(s) de l'Université de Saint-Etienne, on a cru bon de dégager, dans une première partie, les originalités immédiatement décelables lors d'une visite d'expertise, avant de récapituler, dans une deuxième partie, les caractéristiques - à la fois classiques et bien ordonnées - d'un service admirablement organisé et maîtrisé.

6.1. UNE CREATION DE TYPE MODERNE

La "qualité" ne saurait être, dans une université aussi jeune, comparable à ce que peut représenter la "quantité" documentaire dans les vieilles universités où l'ancienneté des fonds est de fait une richesse essentielle. Donc, même si des efforts assez remarquables ont été accomplis pour essayer de doter la jeune université des instruments de référence essentiels - du moins de ceux qu'on pouvait encore se procurer -, ce n'est pas ce sur quoi s'appesantira ce bref chapitre, qui entend dégager l'originalité essentielle de ce service.

6.1.1. Modelage d'espaces de travail

La chance qu'a su saisir la directrice et ses collaborateurs les plus proches - qui sont en fait des collaboratrices - c'est précisément qu'il a fallu construire et inventer, puisque, au départ, il n'y avait rien ou presque, rien. Ce qui frappe ainsi d'entrée de jeu l'évaluateur, c'est la façon dont on a voulu "modeler l'espace", en particulier celui de la consultation des livres et des documents.

A l'inverse de la caricature qu'on se fait parfois des bibliothèques (hélas, il est vrai, trop souvent poussiéreuses), tout est à Saint-Etienne propre, clair, lumineux. On a de l'espace pour travailler et, en particulier dans le dernier local construit - celui de la Médecine -, des salles sont même prévues pour que du travail par groupe puisse avoir lieu.

6.1.2. Fonctionnalité et concorde

La fonctionnalité est partout poussée aussi loin que possible - évidemment par le moyen de l'informatisation dans tous les secteurs -, mais aussi dans la conception même des postes : ainsi le soin poussé pour empêcher les vols avec une économie de moyens et de personnes remarquable. Au même souci de rationalisation et d'économie obéit le catalogage.

Bien entendu, la pertinence de ce qui apparaît correspond à une réflexion et à une concertation. On saisit tout de suite l'entente profonde - on pourrait dire joyeuse - entre le directeur et les conservateurs qui sont en dialogue permanent. On saisit en même temps l'intérêt porté à son travail par l'ensemble du personnel qui se sent directement concerné par la marche d'une organisation exemplaire et qui participe régulièrement aux stages proposés par la DBMIST. On a enfin maintes preuves du dialogue entre les enseignants et le personnel de documentation : à Saint-Etienne, on peut mesurer de ce point de vue le progrès qui a été accompli depuis l'entrée en vigueur des textes législatifs et réglementaires qui ont fait du service de documentation une composante à part entière des universités ! Ainsi, en particulier, le marché global des périodiques au niveau de l'Université permet d'éviter les doubles abonnements, aussi ruineux qu'inutiles.

6.1.3. Implantation d'une vidéothèque

Au mois d'avril 1989, a été mis en place le matériel de vidéothèque, dernière création de la BU qui, pour cela, a obtenu - preuve de dynamisme - 61 000 francs de la DBMIST et 200 000 francs de la ville de Saint-Etienne. Preuve entre autres de la synergie que ce service universitaire a su contracter et développer précisément avec la ville.

6.1.4. Une base documentaire stéphanoise et européenne

Les plans qu'ont pu voir les évaluateurs révèlent d'autre part les extensions qui vont permettre une circulation peu banale entre bibliothèque universitaire et bibliothèque municipale.

Au-delà même de ce qui, de ce point de vue, est en cours d'exécution, il convient de faire allusion au projet de base documentaire stéphanoise envoyé par la directrice à la DBMIST, laquelle rassemble les dossiers à présenter au Conseil de la "Commission des Communautés européennes". Or, ce système de gestion informatisée avec catalogue en ligne intéresse non seulement l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation de l'Université (y compris la bibliothèque de l'IUT), mais aussi les organismes suivants :

- Unité Pédagogique d'Architecture
- Institut Supérieur de Gestion Commerciale
- Bibliothèque professionnelle de l'Hôpital (médicale)
- Bibliothèque Municipale
- Ecole des Beaux-Arts
- Archives Municipales
- Musée d'Art Moderne
- Conservatoire de musique
- Maison de la Culture.

En ces temps si dramatiques pour tant de grandes bibliothèques universitaires - notamment parisiennes - la BU de Saint-Etienne apporte un air frais. Elle vit en tout cas déjà à l'heure européenne.

6.2. UNE ORGANISATION BIEN MAITRISEE

- Fonctionnement interne en accord avec les collaborateurs,
- Politique documentaire locale en accord avec les universitaires,
- Politique documentaire générale et réseaux en accord avec la DBMIST,

telles sont les bases essentielles qui fondent la bonne marche de la "maison".

6.2.1. Une structure réellement fonctionnelle pour l'université

Les sections de la bibliothèque correspondent aux enseignements dispensés sur les différents sites. Ce mode de fonctionnement permet un bon dialogue entre les enseignants et le personnel de documentation. Dans l'optique d'une informatisation de la gestion, il est envisagé, tout en gardant la même structure en section, de regrouper certaines fonctions comme le catalogage par souci d'économie (meilleure rentabilité de la fonction).

6.2.2. Catalogage et intégrations

Le Service Commun de la Documentation recense progressivement les fonds localisés dans les bibliothèques d'UFR et acquis depuis 1968. Actuellement le service a intégré dans ses fonds environ 20.000 documents provenant de la bibliothèque de l'UFR de Lettres. Fin 1988, seule une salle de travail comportant des usuels pour les étudiants subsistait. D'ores et déjà les acquisitions et le catalogage des documents acquis sur crédits d'UFR sont gérés par le Service Commun de la Documentation. De même, l'ensemble des fonds documentaires des Centres de recherche du site Tréfilerie est recensé dans le catalogue général de la Bibliothèque universitaire.

Sur le site Métare (scientifique) existent trois bibliothèques indépendantes du Service Commun de la Documentation :

- mathématiques avec environ 3 000 documents qui ont été transférés à la section sciences du SCD à la rentrée 88 ;
- TSI avec environ 1 500 documents dont une partie a déjà été recensée par le SCD. Les responsables de cette bibliothèque ont accepté le principe que les documents soient catalogués au SCD avant d'être mis en circulation à la bibliothèque du TSI ;

- IUT avec environ 3 000 documents et qui dispose de 200 m² et 2 postes de personnel administratif.

6.2.3. Personnels de la bibliothèque

DROIT-LETTRES (y compris les UFR et Centres de Recherche)

Administration	Acquisitions Catalogage	Prêt-inter	Communication et surveillance
1 conservateur 2 ATOS	2 conservateurs 7 ATOS	1 ATOS	6 ATOS
<u>SCIENCES</u>			
	1 conservateur 1,5 ATOS	1 ATOS	2 ATOS
<u>MEDECINE</u>			
	1 conservateur 1,5 ATOS	1 ATOS	1 ATOS

Cette répartition est relativement satisfaisante, mais il serait souhaitable d'avoir 2 postes de magasinier supplémentaires pour la communication et la surveillance à la section Droit-Lettres.

- . Obligations horaires : 37 h 30 pour les magasiniers
35 h 00 pour le reste du personnel.

- . Le personnel participe régulièrement aux stages proposés par la DBMIST.

6.2.4. Locaux

Droit-Lettres	3 200 m ²
Sciences	2 206 m ²
Médecine	1 013 m ²

Tous les locaux sont en bon état malgré des problèmes d'étanchéité de toiture (toits en terrasse).

6.2.5. Moyens techniques

Moyens en matériel : chaque section dispose d'un terminal pour l'interrogation des banques de données et le prêt entre bibliothèques depuis 1980.

Les sections Droit-Lettres et Médecine disposent d'un micro PC pour le catalogage informatisé (MOBICAT, 1985).

La section Droit-Lettres a un prêt informatisé (2 postes de travail sur MOBIBOP, 1984).

Enfin, la section Droit-Lettres dispose d'un lecteur de CDROM pour l'interrogation du catalogue national des périodiques (CCN) et de l'encyclopédie Grolier et la section Médecine a un lecteur de vidéodisques.

Toutes les sections sont équipées pour lire ou reproduire microfiches et microfilms.

6.2.6. Les Collections Année 1987

		Droit	Lettres	Sciences	Médecine
		Sc. Economiques	Sc. Humaines		
Ouvrages	Français	880	838	560	517
	Etrangers	18	233	99	8
	Dons	23	4 423 *	14	177
	Total	921	5 494	673	702
Périodiques	Français	122	154	31	51
	Etrangers	17	1	54	29
	Dons	37	1 127	12	25
	Total	176	337	97	105

* Ouvrages et périodiques en provenance de l'UFR de Lettres

Pourcentage d'ouvrages en accès libre

DROIT-LETTRES	60%
SCIENCES	100%
MEDECINE	100%

6.2.7. Les usagers et le nombre de jours d'ouverture

Sur une année universitaire, seul le nombre d'entrées par section peut être communiqué :

DROIT-LETTRES	279 388
SCIENCES	24 260
MEDECINE	la section est ouverte depuis le 1er octobre 1987

. 275 jours d'ouverture (le samedi matin compris) pour Droit-Lettres,

. 219 jours d'ouverture pour Sciences et Médecine.

6.2.8. Prêt

	Droit-Lettres	Sciences	Médecine
Nombre de Lecteurs inscrits	4 449	1 063	830
1er cycle	2 706	669	
2ème cycle	1 127	160	720
3ème cycle	183	47	
Enseignants-chercheurs	126	152	30
Personnalités extérieures	249	25	30
Nombre total de prêts	51 619	12 510	3 342
Prêts par Lecteur inscrit	11,60	12,14	4,02
Demandes par messagerie	1 940	857	1 848

	1986	1987	1988
DÉPENSES	Compte Financier n-2	Compte Financier n-1	Budget n
- Infrastructure	73 833,24	86 553,09	5 791,35
- Fonctionnement . Fonctionnement BU . Achats documentaires	534 913,26 859 107,74	576 964,57 920 728,79	601 584,00 1 138 576,00
- Dépenses de personnel	114 665,73	81 405,29	72 884,00
- Recherche	10 211,46	-	157 638,54
- Équipement	171 837,45	333 886,06	58 368,65
TOTAL DES DÉPENSES	1 764 568,88	1 999 537,80	2 034 842,54
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 42 735,12	- 171 666,20	- 177 449,54

	1986	1987	1988
RECETTES	Compte Financier n-2	Compte Financier n-1	Budget n
SUBVENTION ET RESSOURCES PROPRES			
- Subvention DBMIST	996 026	1 305 968	951 809
- Subvention (Université : autre)	234 652	128 713	160 584
- Contrats : produits accessoires	95 704	173 123	180 000
- Droits d'inscription à la BU	480 922	563 400	565 000

7. RECOMMANDATIONS

Les analyses qui précèdent, complétées par les entretiens menés par les membres du CNE avec les responsables de l'université Jean Monnet, conduisent à établir les recommandations suivantes :

1) La dispersion des bâtiments entre quatre principaux sites répartis dans l'agglomération stéphanoise outre l'antenne délocalisée de Roanne - oblige l'université à se doter, à la fois, **d'un gouvernement fort et d'une gestion décentralisée.**

La force de ce gouvernement tient à sa cohésion. Aussi est-il recommandé à l'université Jean Monnet de modifier ses statuts de telle sorte que les membres enseignants et étudiants de l'"équipe présidentielle" soient élus par les instances compétentes de l'établissement en même temps que le Président et sur proposition de celui-ci. Ainsi se trouvera évitée la situation résultant de la coexistence entre des vice-présidents des conseils élus par ces derniers sans avoir été proposés par le Président et des chargés de mission désignés par le Président sans avoir été élus par les conseils.

Le Président de l'Université devra saisir la prochaine occasion qui sera offerte au Conseil d'Administration de réunir le quorum nécessaire pour obtenir de celui-ci **les modifications statutaires** indispensables à cette cohésion.

2) La dispersion des bâtiments de l'Université nécessite une décentralisation effective de la gestion des activités pédagogiques et de recherche. Celle-ci semble pleinement réalisée au profit des UFR de Sciences et Techniques, de Médecine et Sciences de la Santé et de l'IUT.

En revanche, la gestion des UFR installées sur le site Tréfilerie pose un problème difficile qui devra être résolu en même temps sera décidé le maintien ou le remembrement des quatre UFR cohabitant sur ce site.

Deux solutions sont envisageables :

- ou bien la décentralisation sera réalisée au niveau de chaque UFR. Ce qui impliquera soit la réduction de leur nombre, soit la mise à la disposition de chacune d'entre elles du personnel enseignant et ATOS ainsi que des crédits de fonctionnement et d'équipement proportionnels à leur volume d'activité ; en outre, une "antenne" de l'administration de l'université, placée ou non sous la responsabilité d'un vice-président, devra veiller à la coordination des UFR, au maintien de l'ordre public et à la qualité de vie sur le site ;
- ou bien la décentralisation s'effectuera au niveau du "campus" lui-même, au profit d'une "antenne" renforcée de l'université, chaque UFR n'étant dotée que d'un secrétariat et l'ensemble de la gestion sera assuré par les services groupés dans le cadre de l'"antenne", celle-ci étant nécessairement placée sous l'autorité d'un vice-président appelé à coordonner, au plan matériel, l'action des directeurs d'UFR et à veiller au plein emploi des locaux banalisés, à l'ordre public et à la cohésion de l'ensemble "Lettres, Sciences sociales et humaines".

Il va de soi que le choix entre ces deux types de solutions sera très largement fonction de celui opéré en ce qui concerne le nombre et la structure des UFR, conformément à la recommandation suivante.

3) La création des deux nouvelles facultés GALEA et ACP, intervenue en 1985, reflète la volonté d'innovation de l'Université en même temps que sa préoccupation légitime de doter les nouvelles filières de formation de moyens logistiques adaptés. L'évaluation de l'université a cependant montré qu'à certains égards ces nouvelles structures étaient demeurées fictives (elles ne disposent pas des emplois ni des crédits nécessaires à l'accomplissement de leurs missions) et qu'elles étaient parfois contestées.

Au vu des résultats obtenus, un bilan de leur expérience devra, par conséquent, être établi. Et, sans précipitation excessive, un choix devra être fait concernant leur maintien ou leur remembrement.

Dans **l'hypothèse de leur maintien** - et en fonction des décisions qui seront prises concernant la gestion du site Tréfilerie - il appartiendra à l'université d'affecter aux nouvelles facultés les emplois et les crédits qui leur permettront d'exercer, sous le contrôle de l'université, la maîtrise effective de leurs moyens.

Dans **l'hypothèse de leur remembrement**, il conviendra de regrouper ces moyens autour des facultés maintenues ou créées, mais de garantir l'autonomie pédagogique et scientifique des sciences

de gestion (et, à travers elles, de la filière d'AES), des langues étrangères appliquées, des sciences de la communication et des arts plastiques en les dotant respectivement d'un **département**.

L'expérience entreprise à Saint-Etienne en ce qui concerne l'enseignement des arts plastiques - en liaison avec le Musée d'art contemporain - et son caractère exemplaire pourraient même justifier la création à leur profit d'un Institut. En outre, selon les dispositions qui seront prises au niveau académique en matière de formation des maîtres, des structures adaptées devront être mises en place au sein de l'université en vue de coordonner la préparation des concours nationaux de recrutement aux carrières de l'enseignement, sans pour autant dépouiller les UFR de leur vocation naturelle à préparer les candidats.

4) Bien que l'université Jean Monnet ait, depuis longtemps, dépassé le stade d'un ensemble de collèges universitaires pour atteindre celui d'une université de plein exercice, celle-ci compte encore 70% d'étudiants en **premier cycle**. Or, malgré les efforts entrepris et les réalisations opérées dans certains secteurs, la rénovation du DEUG n'a pas été globalement un succès. En DEUG A scientifique, notamment, le taux d'échec reste plus élevé qu'à l'issue de la préparation du PCEM. Et les mesures tendant à assurer la réorientation et la mise à niveau des étudiants n'ont pas bénéficié d'une réelle continuité dans leur application, en partie du fait de la non-exécution par l'administration centrale des engagements qu'elle avait pris.

Par conséquent, le CNE recommande à l'Université Jean Monnet :

de poursuivre l'action de rénovation du DEUG en vue d'assurer un meilleur encadrement et un plus fort taux de succès des étudiants, y compris en recourant à l'établissement d'une orientation semi-directive et dans certains cas à la limitation des effectifs correspondant à la capacité d'accueil des UFR ;

- de diversifier les formations délocalisées à Roanne, sans relâcher, pour autant, les liens qui les unissent à l'université-mère ; et de créer dans cette ville un troisième département d'IUT ;
- d'établir avec l'IUT et - en liaison avec le Rectorat - avec les sections de techniciens supérieurs des lycées voisins une coopération active qui permette une orientation (ou réorientation) des étudiants, notamment originaires des baccalauréats de technicien, afin d'offrir à ces derniers de meilleures chances de succès que celles offertes dans le cadre de la préparation du DEUG ;
- de collaborer activement aux activités du nouvel Observatoire régional de l'insertion professionnelle des étudiants, en vue de mieux connaître leurs débouchés et d'adapter constamment les programmes de leurs études - sans sacrifier à la connaissance nécessaire des disciplines fondamentales - y compris en recourant à la création de DEUST.

5) Il est toujours difficile à une jeune université de se doter de filières de **deuxième cycle** adaptées aux besoins des étudiants sans faire double emploi avec celles, mieux dotées, des grandes universités voisines (en l'espèce Lyon et Grenoble). Aussi, est-il recommandé à l'université de Saint-Etienne de définir une politique fixant trois priorités :

- la création de filières à **caractère technologique et à finalité professionnelle** correspondant aux débouchés existant dans le secteur secondaire ; il convient d'encourager notamment, outre les MST, la mise en place de formations d'ingénieurs-technologues qui pourraient être, en partie, alimentées par les meilleurs étudiants issus de l'IUT ;
- le développement, dans le secteur tertiaire, de l'enseignement des **sciences de gestion**, qui implique la création prioritaire de postes de professeurs et de maîtres de conférences dans cette discipline, ainsi qu'une coopération étroite avec les institutions consulaires et les entreprises de la région ; cet enseignement devrait pouvoir prendre place, dans un premier temps, dans le cadre d'un deuxième cycle AES, pour déboucher à terme sur des MST spécialisées, voire un DESS (Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises). Un effort convergent des UFR concernées devrait être engagé en ce sens, avec le concours de l'IUT.
- la restructuration et l'amélioration des enseignements conduisant à la préparation des **concours de recrutement aux fonctions d'instituteurs et de professeurs des collèges et des lycées**, afin d'ouvrir plus largement ce débouché aux étudiants en liaison avec les efforts qui seront entrepris au plan national et académique. Cette entreprise appellera une coordination universitaire des actions menées par les UFR.

6) Au niveau du **troisième cycle**, l'université Jean Monnet est invitée à faire le bilan des premiers résultats obtenus. La politique universitaire pourrait conduire, à la fois, à renforcer l'encadrement des DESS et à développer la coopération inter-universitaire, notamment avec Lyon et avec Grenoble, en vue de rendre effectif le fonctionnement des DEA habilités sous multiple sceau.

7) Le succès remporté par l'université Jean Monnet en matière de **formation continue et d'éducation permanente** doit être conforté par un meilleur partage des responsabilités entre le service commun universitaire et les UFR. Le CNE observe avec satisfaction que la recommandation de ses experts a été suivie de l'adoption par le Conseil d'administration de mesures tendant à la création d'un conseil et d'une vice-présidence de la formation continue, chargés d'en définir les objectifs et les stratégies. Il recommande la mise en oeuvre de ces mesures ainsi que la réalisation d'un équilibre entre la mission d'impulsion, de prospection et de coordination qui doit rester la tâche principale du service commun (vis-à-vis de l'extérieur, il importe que l'université "parle d'une seule voix") et la responsabilité des UFR qui doit permettre une implication plus étroite des enseignants-chercheurs dans la conception et la réalisation des programmes.

De nouveaux efforts devront être fournis en direction, notamment, des formations diplômantes, de telle sorte que la formation continue offre la possibilité à un nombre croissant de salariés de faire sanctionner leur travail par un diplôme national ou d'université.

Nonobstant un plus grand investissement pédagogique de la part des UFR, il apparaît nécessaire que le service universitaire de la formation continue demeure auto-financé par un prélèvement raisonnable opéré sur l'ensemble des contrats.

8) L'expansion de la **recherche scientifique** faisant principalement la différence entre les collèges universitaires et les universités de plein exercice ; il importe que l'université Jean Monnet poursuive l'action menée en faveur de la recherche collective.

Elle devra veiller à ce que ses équipes et laboratoires atteignent la **taille critique**, sans laquelle ils n'auraient aucune chance d'être aidés - et a fortiori associés - aux grands organismes nationaux (CNRS et INSERM, en particulier). Les remembrements nécessaires devront donc, en conséquence, être opérés.

L'université devra, par ailleurs, maintenir un contact constant entre ses formations de troisième cycle (DEA) et ses laboratoires de recherche.

9) Élément décisif de la multidisciplinarité, la **Faculté de Médecine** de Saint-Etienne, dont l'existence s'est trouvée parfois menacée, mais qui est associée à une intense vie hospitalière, doit pouvoir **atteindre une masse critique d'étudiants suffisante**. Cela dépend de deux types de décisions : d'une part de celles des autorités ministérielles relevant tant de l'Education Nationale que de la Santé, qui sont invitées à accroître de 10 à 15% le nombre d'étudiants admis au concours de fin de PCEM1 ; d'autre part de l'université et de la Faculté elles-mêmes pour ce qui concerne une augmentation de l'importance du versant purement scientifique du 3ème cycle médical (DEA et thèses), en collaboration avec les universités voisines, et son soutien par un développement de la maîtrise.

L'université devra d'autre part se pencher sur le sort des "reçus-collés" et organiser leur réinsertion dans des formations susceptibles de leur offrir un débouché. Une telle opération devrait faire l'objet d'une coopération étroite entre la Faculté des Sciences et techniques et la Faculté de Médecine.

10) Dans le cadre de la **politique contractuelle** inaugurée entre l'Etat et les universités, il est souhaitable que l'administration centrale de l'Education Nationale prenne une conscience plus aiguë du sous-équipement et du sous-encadrement en personnel ATOS de l'université de Saint-Etienne, qui constituent deux obstacles à son développement. Avant de songer à ouvrir de nouveaux centres universitaires, il convient, en effet, que ceux qui ont été créés après 1968 et dont le fonctionnement a justifié l'institution soient correctement dotés. Or l'université Jean Monnet a, aujourd'hui, démontré sa capacité à devenir - au delà d'un ensemble de collèges universitaires - un troisième pôle universitaire de plein exercice dans une région Rhône-Alpes en expansion, ouverte sur le marché européen de 1993.

Dans le cadre de cette région, il est également nécessaire que l'université de Saint-Etienne fasse l'objet de l'attention particulière du Conseil régional et qu'elle établisse avec les universités de Lyon et de Grenoble des relations fondées sur un partenariat dépourvu de tout rapport de subordination.

A Saint-Etienne même, il est recommandé à l'université Jean Monnet et à l'Ecole Nationale des Mines de renforcer leur coopération afin de mener conjointement des actions de formation qui puissent déboucher, notamment, sur le développement et l'amélioration de la formation des ingénieurs.

II - LES GRANDES DISCIPLINES

1. Les disciplines regroupées dans les facultés de droit et sciences économiques, lettres - langues et sciences humaines, gestion - administration - langues étrangères appliquées, arts - communication et pédagogie

1.1. SCIENCES JURIDIQUES

Les enseignements et la recherche juridique à Saint-Etienne se développent dans le cadre d'un département Droit de la Faculté de Droit et Sciences Economiques qui paraît bien intégrée à la vie locale et appréciée des milieux juridiques.

1.1.1. LES LOCAUX

Au delà des habituelles lamentations sur la vétusté ou le défaut d'entretien des bâtiments universitaires très fréquentes en notre pays, il convient de faire observer que l'enseignement du droit est assuré à Saint-Etienne en des locaux impropres à l'activité universitaire (défaut d'isolation phonique) voire à toute activité humaine (ancienne "glacière" dépourvue de système d'aération) et à l'évidence non conformes à la réglementation de sécurité. Ces locaux se révèlent en outre trop exigus pour d'assez nombreux enseignements magistraux entraînant la présence d'étudiants dépourvus de tables et même de chaises. A ce niveau d'insuffisance et d'inappropriation, le cadre matériel retentit inévitablement sur la qualité du travail de tous, enseignants et étudiants.

Il faut ajouter que les enseignants parfois condamnés à ne pouvoir s'asseoir pendant leur enseignement ne peuvent espérer prendre quelque repos ultérieurement en des locaux qui leur seraient réservés. **Aucun** bureau n'est affecté aux enseignants juristes et la salle réservée, en principe, aux enseignants est parfois, comme il nous a été donné de le constater, affectée à un cours ou à un séminaire.

Cette situation, indigne de l'enseignement supérieur, ne peut être tolérée qu'à raison de l'espoir de construction de nouveaux bâtiments envisagée dans un délai de quatre ou cinq ans. Le même projet concerne une extension de la Bibliothèque Universitaire, situé à proximité immédiate du bâtiment Droit, actuellement trop exigüe pour les effectifs d'étudiants et naturellement dépourvue d'un fonds de documentation conséquent et actualisé.

1.1.2. LE POTENTIEL D'ENSEIGNEMENT

L'UFR Droit et Sciences Economiques dispose dans son département juridique de 6 enseignants de rang A, 18 de rang B (9 maîtres de conférences, 9 assistants) et 3 allocataires d'enseignement.

Ce corps enseignant, quantitativement modeste mais heureusement plus jeune que la moyenne nationale, a naturellement la charge de l'enseignement complet du Droit (de la capacité au 3ème cycle) qui, en 1989, groupe plus de 1.300 étudiants. Il doit en outre assurer les enseignements juridiques traditionnels des formations de 1er cycle en Sciences Economiques et AES ainsi que, pour partie, ceux d'AES de Roanne et de préparation aux concours, enseignements qui concernent en Sciences Economiques et AES également plusieurs centaines d'étudiants.

L'accomplissement de cette mission n'est évidemment possible qu'avec l'apport de vacataires extérieurs au personnel de l'établissement tant au niveau des cours, de manière malgré tout limitée, qu'à celui des travaux dirigés. Pour les seuls enseignements relevant des formations juridiques, la part des vacataires est de 1.765 heures sur un total de 5.754 heures soit exactement 30%. Il en résulte les difficultés habituelles à ce type de situation spécialement liées à une certaine instabilité de ce personnel d'appoint.

En ce contexte, le corps enseignant a eu la sagesse de ne pas disperser ses forces réduites. Ainsi, par exemple, l'année de licence en Droit ne cède-t-elle pas à la mode de diversification exagérée et critiquable des enseignements et des options. Il reste que l'année de maîtrise s'est progressivement divisée en trois options et que deux DEA ont été mis en place, tant est forte la pression étudiante à souhaiter l'équivalent à Saint-Etienne de ce qui existe dans les établissements voisins de Lyon. Le sentiment d'infériorité des étudiants quant à leur université, très fréquemment exprimé, pousse sans doute l'établissement stéphanois, de crainte de voir les étudiants de son aire d'influence s'échapper dans les universités lyonnaises, à développer ses formations jusqu'à l'extrême limite de ses forces.

Cette performance ne peut être atteinte que grâce à l'évidente entente qui règne parmi les enseignants et qui explique qu'avec des forces aussi réduites la lourde mission d'enseignement puisse être assurée. Ceci mérite d'autant plus d'être noté qu'au niveau professoral au moins le changement de titulaires des postes a été rapide et qu'en outre la résidence à Saint-Etienne ou à proximité n'est pas généralisée. Pour s'en tenir au Droit Public, le professeur le plus ancien est en poste depuis 1986 et se trouve être le premier, dans cette spécialité, depuis la création de l'Université à s'être installé dans la Loire. En revanche, les enseignants de droit privé résident à Saint-Etienne ou à proximité.

S'agissant du corps enseignant et au regard des formations assurées, un accroissement significatif des postes devrait être accordé qui ne serait jamais à la mesure du dévouement actuel de ses membres.

1.1.3. LES ETUDIANTS

Le département, Droit de l'UFR Droit - Sciences Economiques a en charge en 1988-89 1.317 étudiants ainsi répartis :

DEUG 1ère année :	530
DEUG 2ème année :	252
Licence :	180
Maîtrise :	130
DEA :	38
Capacité 1ère année :	158
Capacité 2ème année :	29

Cet effectif justifie trois observations. En premier lieu, il trouve son origine dans un flux d'étudiants de première année assez constant au cours de cette décennie : 304 en 1980, 272 en 1984, 315 en 1988. Dans le même temps, le flux global d'étudiants de 1ère année pour l'ensemble de l'Université a fait plus que doubler. Cette évolution atypique s'explique évidemment par la forte croissance, au cours de la décennie, des effectifs du DEUG AES qui voit ses effectifs plus que tripler.

En second lieu, l'existence d'un trimestre d'orientation obligatoirement suivi par tous les étudiants s'affirmant désireux de s'inscrire en Droit, Sciences Economiques, AES (dont il sera traité plus loin) tend à accroître les effectifs du DEUG Droit à raison d'une renonciation de certains étudiants au DEUG Sciences Economiques ou au DEUG AES spécialement sensible fin 1988 où un "transfert" supérieur à 10% s'est produit entre ce dernier DEUG et celui de Droit.

En troisième lieu, enfin, une certaine déperdition d'étudiants entre le DEUG et la licence et surtout entre la licence et la maîtrise peut être observée. Cela est à mettre sur le compte d'un certain état d'esprit étudiant local sceptique parfois sur la valeur reconnue au diplôme stéphanois et jugeant défavorablement l'étendue du choix des matières du second cycle.

En revanche, au plan de la réussite aux examens des différentes années d'études, toute appréciation critique serait infondée. A Saint-Etienne, le laxisme dans les appréciations académiques ne règne pas. C'est ainsi qu'en 1986 et 1987, les taux de succès ont été les suivants :

DEUG 1ère année :	30% et 47%
DEUG 2ème année :	50% et 54%
Licence :	70% et 74%
Maîtrise :	77% et 69%.

Ces taux témoignent à l'évidence d'une continuité marquée dans les exigences et la rigueur des enseignants.

En dépit de cette donnée et des conditions matérielles dans lesquelles l'enseignement est dispensé, les étudiants avec qui il a été possible de s'entretenir sont unanimes à apprécier l'ambiance de l'établissement, la disponibilité des enseignants, l'appartenance à une Faculté de dimension humaine. En ce contexte leur souhait est de voir les moyens de la Faculté **renforcés** de manière à leur permettre

d'acquérir une **formation** diversifiée à l'égal des autres universités et par là même d'un niveau jugé équivalent.

1.1.4. LES ENSEIGNEMENTS

Comme on l'a déjà noté, les universitaires de la Faculté de Droit de Saint-Etienne réussissent, par un véritable tour de force, à assurer de manière satisfaisante l'ensemble du cursus des études de Droit, c'est-à-dire le DEUG, la licence, la maîtrise, deux DEA, l'un de "droit du contentieux" qui réunit des privatistes, un publiciste et un historien du droit et, depuis cette année, un DEA "d'administration publique" sous la responsabilité de la section de droit public et enfin la capacité en droit. De surcroît, ils participent activement aux enseignements et aux examens de capacité en droit au centre d'études juridiques de Roanne et assurent différents cours dans le DEUG de Sciences économiques et dans celui d'AES. S'y ajoutera sans doute une charge supplémentaire avec la création prochaine d'un deuxième cycle d'AES.

Cet effort est d'autant plus méritoire que la Faculté de droit a acquis désormais une autonomie pédagogique à peu près complète par rapport aux universités lyonnaises.

Pour ce qui concerne le **contenu** des enseignements, le **DEUG** apparaît classique, sous réserve du trimestre d'orientation, dont il sera fait état ci-après. On relèvera cependant parmi les enseignements optionnels de seconde année, les enseignements de comptabilité privée, d'informatique et différents cours d'économie et gestion. De même, les enseignements de **licence** sont ceux que l'on rencontre dans les autres facultés, ce qui est préférable pour la mobilité géographique des étudiants. Quant à la **maîtrise**, étant donné le nombre réduit des enseignants, elle ne peut être diversifiée. Elle est cependant divisée entre une maîtrise de droit privé, avec deux mentions droit privé et droit de l'entreprise et une maîtrise de droit public, dans lesquelles les principales matières sont enseignées.

Ce n'est sans doute pas sans effort que les enseignants de la Faculté sont arrivés à ce résultat satisfaisant. Il existe des secteurs d'excellente qualité comme le droit social, le droit civil, le droit judiciaire privé ou celui des collectivités locales. En revanche, la Faculté a éprouvé plus de difficultés en d'autres domaines comme le droit des affaires, le droit pénal ou les finances publiques. Enfin, certains aspects ne peuvent être abordés faute de spécialistes tels la propriété industrielle, le droit comparé, le droit fiscal des affaires et, dans une moindre mesure, le droit communautaire. Il est également certain que l'enseignement des langues mériterait d'être développé.

Malgré ses handicaps, la Faculté a cherché à innover par des initiatives **pédagogiques** originales. La principale réside dans l'existence d'un trimestre d'orientation en première année de DEUG, imposé à tous les étudiants en droit, en sciences économiques et en AES. Ce trimestre consiste dans l'enseignement d'une introduction au droit, d'une introduction à l'économie et des grands problèmes politiques contemporains, chacun de ces cours à raison de quatre heures par semaine accompagnés de deux séances de travaux dirigés. A la fin de ce trimestre qui dure en réalité deux mois, les étudiants font l'objet d'un test d'orientation et sont dirigés vers l'une des trois filières après consultation avec le chargé de travaux dirigés, mais sans néanmoins être tenus de suivre le conseil d'orientation. Cette innovation qui existe depuis trois ans fait l'objet d'appréciations diverses aussi bien de la part des enseignants que des étudiants. Les enseignants de sciences économiques y sont en principe favorables parce que cela permet de décourager certains candidats à l'étude des sciences économiques qui n'ont pas une formation mathématique suffisante. Les enseignants de droit privé sont, au contraire, très réservés et considèrent qu'il entraîne un surcroît de travail très important pour un résultat limité. Ce point de vue apparaît partagé par un certain nombre d'étudiants qui ont l'impression de faire une seconde rentrée après la fin du premier trimestre. Il semble que l'idée d'orientation soit bonne, mais elle devrait s'inscrire dans des structures moins contraignantes dont le maintien risque de devenir insupportable si le nombre des étudiants de première année continue à croître sensiblement.

La deuxième innovation apparaît en maîtrise de droit. Les examens y sont terminés au plus tard le 15 mai avec un système d'examen un peu particulier : les étudiants passent à la suite les matières écrites d'admissibilité et les matières orales d'admission ; seuls obtiennent leurs diplômes ceux qui ont eu la moyenne aux épreuves d'admissibilité. Après cette date, les étudiants qui le veulent, c'est-à-dire la grande majorité, partent en stage professionnel dans des entreprises de Saint-Etienne et de la région, à la suite duquel ils rédigent un mémoire. C'est là encore une lourde charge supportée par les enseignants qui doivent rechercher des stages dans les entreprises qui sont inégalement intéressées.

Enfin, l'enseignement du DEA de droit des contentieux paraît aussi assez particulier dans la mesure où à côté des cours magistraux et directions d'études habituels, il comporte de nombreuses conférences données par des personnalités extérieures : magistrats, praticiens, universitaires étrangers ..., ce qui permet assurément un désenclavement intellectuel des étudiants. On relèvera enfin que ce DEA présente la particularité de relever à la fois du droit privé et du droit public.

Quant à l'enseignement du DEA d'"Administration publique" il est évidemment prématuré de l'évoquer puisque l'habilitation commune aux universités lyonnaises, grenobloise et stéphanoise n'a été étendue à cette dernière que depuis l'année universitaire 1988-89. Néanmoins, on peut signaler le projet de regroupement des enseignants et étudiants des trois universités en séminaires périodiques.

Pour conclure, les enseignements dispensés à la Faculté de droit de Saint-Etienne paraissent sérieux, relativement complets et de bonne qualité. L'on a pu constater, chez les enseignants et les étudiants, un souhait de diversification des enseignements et de multiplication des maîtrises et des diplômes de 3ème cycle. C'est la marque d'une Faculté jeune et dynamique et cela correspond à une attente des étudiants stéphanois qui n'aiment guère s'expatrier. Cependant, en l'état actuel des effectifs de la Faculté, il paraît déraisonnable d'encourager une telle tendance, d'autant qu'en troisième cycle les étudiants ne sont pas assez nombreux pour que les DEA et DESS soient effectivement suivis. Il faut sans doute attendre que le corps enseignant soit plus étoffé. Ainsi pourraient être conciliées la nécessité d'un enseignement de base et la légitime revendication d'une plus grande diversification.

1.1.5. LA RECHERCHE

Malgré leurs lourdes charges d'enseignement, les enseignants de la Faculté publient. A l'initiative d'un professeur de droit privé, ils ont créé une équipe de recherche, réunissant la majorité des professeurs, maîtres de conférences, maîtres assistants, assistants et allocataires de la Faculté. Cette équipe a le statut d'ERA du CNRS et comprend une chargée de recherches CNRS. Elle porte le nom de "Centre de recherches critiques sur le Droit" (CERCRID).

Le CERCRID est, à l'évidence, très dynamique. Les membres actifs se réunissent souvent. Ils organisent des séminaires et colloques régulièrement attirant des personnalités extérieures. La liste des publications est abondante et de surcroît le CERCRID a conclu et mené à bien de nombreux contrats de recherches, notamment avec le Ministère de la Justice, dont il est l'un des principaux prestataires de services.

A l'origine, le centre paraissait très inspiré par les idées de recherche critique sur le droit. Aujourd'hui, le terme critique est pris dans un sens plus large et moins marqué idéologiquement, ce qui a permis au Centre de s'ouvrir à tous les enseignants-chercheurs de la Faculté. Peut-être la cohérence des recherches est-elle moins nette ou plus exactement le point de convergence s'est-il déplacé vers la recherche de tous les aspects contentieux de la régulation juridique, ce qui permet d'entretenir des liens fructueux avec le DEA du contentieux. En particulier, le CERCRID a fait, pour le Ministère de la Justice, une nouvelle nomenclature des affaires civiles et recherche les "frictions" entre le droit et les innovations technologiques. C'est là un centre de recherche vivant, actif et productif.

Néanmoins l'activité de recherche collective des enseignants-chercheurs ne sera pleinement assurée que le jour où l'amélioration de l'encadrement pédagogique leur permettra de réaliser un meilleur équilibre entre leur mission de recherche et leur mission d'enseignement.

1.2. SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION

Les enseignements d'économie et de gestion de l'Université de Saint-Etienne s'adressent à environ 1.200 étudiants si l'on prend en compte le centre de Roanne.

Ils sont confrontés à deux problèmes majeurs. Le premier n'est pas spécifique à Saint-Etienne mais il est exacerbé par la situation économique de la région stéphanoise. Il s'agit de l'articulation des spécialités des enseignants par rapport à la demande des étudiants de formation ouverte sur l'entreprise, et formulée en termes de demande d'enseignements de gestion. Le nombre des boursiers, très supérieur à la moyenne nationale, indique que les étudiants ne peuvent se déplacer pour trouver ailleurs les formations de leur choix.

Le second est propre à la structure institutionnelle de l'Université de Saint-Etienne. L'économie et la gestion fortement imbriquées, tant dans les cursus que par les personnes qui les enseignent, sont à Saint-Etienne réparties dans deux structures autonomes, la Faculté de Droit et de Sciences Economiques d'une part, la Faculté GALEA d'autre part, qui regroupe l'AES, à vocation gestionnaire pour ses responsables, et le LEA.

Ce problème de structure est aggravé par la difficulté d'assurer leur coordination administrative sur le site dit de Tréfilerie, où ces facultés sont implantées. L'insuffisance de locaux a, de plus, conduit à y installer les étudiants dans des conditions plus que précaires (l'un des amphithéâtre pouvant accueillir 200 étudiants ne dispose que d'une porte, ce qui pose un problème de sécurité).

Dans ce cadre, les économistes et gestionnaires de Saint-Etienne ont développé une stratégie pédagogique articulée sur les savoir-faire disponibles. Mais il leur est difficile de surmonter totalement les obstacles structurels énoncés ci-dessus, comme le montre l'examen des enseignements mis en place tant dans le cadre du département de Sciences Economiques de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques que dans la Faculté GALEA, qui fera l'objet d'un premier point. L'analyse du potentiel du développement des enseignements d'économie et de gestion, objet du second point, renvoie à la fois à la recherche et aux problèmes de structure.

1.2.1. LES ENSEIGNEMENTS D'ECONOMIE ET DE GESTION A L'UNIVERSITE DE SAINT-ETIENNE

Les enseignements d'économie offrent une formation articulée sur les trois cycles : DEUG, licence et maîtrise, et doctorat. Les enseignements de gestion apparaissent jusqu'ici pour une part comme des éléments dans le cursus d'économie, d'autre part ils feront l'objet d'une licence et d'une maîtrise d'AES dont l'habilitation vient d'être accordée.

1.2.1.1. Le DEUG de Sciences Economiques a été rénové

La **première année** débute par un **trimestre d'orientation**. Ce dernier comporte 7 semaines d'enseignement et 2 semaines d'orientation. Il concerne l'ensemble des étudiants inscrits dans les DEUG Droit, Sciences Economiques et AES soit 1.200 étudiants dont pour l'AES une majorité d'étudiants titulaires des baccalauréats G1, G2, G3. Les étudiants sont inscrits dans la formation qu'ils demandent sans qu'intervienne la limite d'une capacité d'accueil. En revanche, la mise en place de capacités d'accueil dans les universités de la région Rhône-Alpes a provoqué un reflux vers Saint-Etienne.

Les **enseignements** comportent une initiation au droit, à l'économie politique, à la gestion et aux grands problèmes politiques contemporains sous forme de cours magistraux. L'effectif a été réparti pour l'ensemble des matières en trois amphithéâtres pour lesquels le critère d'affectation des étudiants est alphabétique.

La phase d'orientation comporte également un enseignement optionnel donné au choix de l'étudiant, soit sous forme de TD de mathématiques soit de conférences de méthode. Les enseignements donnent lieu à un contrôle continu et à des épreuves d'évaluation de fin de trimestre.

L'orientation est proposée au cours d'un entretien qui comporte un examen du projet professionnel de l'étudiant. Un conseil d'orientation est formulé mais la liberté de choix est laissée aux

étudiants. Moins de 10% des étudiants changent d'orientation. La réorientation de certains étudiants d'économie vers l'AES s'opère sans qu'intervienne la notion d'une capacité d'accueil. Cependant si les réorientations sont relativement peu nombreuses, les abandons au cours de la première année diminuent sensiblement de 30% des inscrits à 10%. Le taux de succès à l'examen de première année est de 50% des candidats présents à l'examen contre 35% auparavant.

Ce trimestre d'orientation présente donc un bilan positif. En ce qui concerne les enseignements d'économie il est suivi d'un **second semestre** comportant 18 semaines d'enseignements magistraux et 16 semaines de travaux dirigés donnés à près de 300 étudiants.

Les **enseignements** sont classiquement ceux du DEUG de Sciences Economiques. Le poids particulièrement important de l'enseignement d'économie politique : 100 heures, s'explique par le fait qu'il inclut l'enseignement de comptabilité nationale qui fait l'objet d'un semestre spécifique dans certaines universités. Le seul choix offert aux étudiants porte sur l'initiation à la sociologie ou à une matière juridique.

Les étudiants en cours de 1ère année perçoivent le second semestre comme devant "rattraper" le temps consacré à l'orientation au premier trimestre, les étudiants admis en seconde année paraissent rétrospectivement satisfaits de ce système. La véritable transition avec l'enseignement secondaire s'opère véritablement à ce niveau, le trimestre d'orientation facilitant probablement plus l'accès aux nouvelles démarches intellectuelles que ne le perçoivent immédiatement les étudiants. Cette transition serait rendue plus aisée par un encadrement de qualité en travaux dirigés, problème aigu des enseignements de Sciences Economiques à Saint-Etienne qui sera examiné avec l'essentiel des problèmes pédagogiques soulevés par l'organisation du DEUG.

La **deuxième année** de DEUG est organisée sur 25 semaines. Elle comporte un programme classique de matières obligatoires, économie, mathématiques, statistiques, complétées par l'économie du travail et de l'emploi (1 semestre). Les options ouvertes sont l'économie financière et la sociologie I et II, celles-ci dépendant sans doute des disponibilités locales.

Pour ce qui est du DEUG "Sciences Economiques", aucune particularité n'est à relever concernant les enseignements de gestion. Une initiation est donnée au travers de deux cours de comptabilité :

- un cours de comptabilité générale en 1ère année ;
- un cours de comptabilité analytique en deuxième année.

Les difficultés majeures de la gestion pédagogique du DEUG de Sciences Economiques apparaissent au niveau des matières instrumentales, mathématiques, statistiques, langues.

En mathématiques et statistiques la pénurie d'enseignants entraîne le recours à des professeurs de l'enseignement secondaire pour les travaux dirigés, ceux-ci lassés par la lourdeur de la tâche renoncent rapidement à leur fonction ce qui est peu favorable à la constitution de véritables équipes pédagogiques. La difficulté a été particulièrement marquée au cours de l'année universitaire 1988-89 où le manque d'enseignants de statistique a provoqué en 2ème année une concentration des enseignements au premier semestre, déséquilibrant la répartition de l'effort des étudiants entre l'économie et les disciplines instrumentales.

En anglais la pénurie d'enseignants est tout aussi prononcée. La coordination des enseignements pour non spécialistes repose sur un professeur détaché du secondaire responsable de 23 chargés de cours.

En informatique, la sensibilisation prévue dans le cadre du plan "informatique pour tous" est faite sans travail devant les ordinateurs pour les mêmes raisons de manque d'enseignants.

Les examens en 1ère comme en 2ème année comportent une admissibilité. Le pourcentage de reçus atteint 65% en 2ème année pour un effectif d'un peu plus de 100 étudiants qui ne constituent qu'une partie des étudiants de licence en Sciences Economiques.

1.2.1.2. Sciences Economiques et Gestion en DEUG AES

Si les enseignements obligatoires d'économie générale et les enseignements à option de finances publiques et d'économie financière figurent généralement au programme des filières AES, le **1er cycle AES** appelle quelques observations concernant la gestion. En dehors du cours de "sciences de l'organisation", qui peut être rattaché notamment à la gestion, le volume de l'enseignement dispensé en DEUG-AES est de 150 heures environ, divisées en trois grandes matières :

- économie et gestion de l'entreprise ;
- comptabilité et gestion financière ;
- gestion des ressources humaines.

La présence de cette dernière discipline est assez inusitée dans un premier cycle. On peut cependant comprendre un tel choix, dès lors que le DEUG "AES" n'a pas eu jusqu'à maintenant de prolongement naturel dans un deuxième cycle.

1.2.1.3. La licence en Sciences Economiques présente, en effet, l'originalité d'une procédure large d'admission acceptant en sciences économiques des étudiants originaires d'AES, ou de l'IUT ; 40% des étudiants diplômés du département GEA de l'IUT entrent à l'Université. Une convention permet de les orienter soit vers la licence soit vers la deuxième année. Cette ouverture a permis un renforcement de l'effectif, pratiquement doublé en quelques années (163 étudiants en 87), mais il accroît très évidemment l'hétérogénéité de la formation des étudiants et probablement celle de leurs représentations des finalités de l'enseignement supérieur. Les entretiens ont nettement permis de percevoir la demande de technicité plus marquée émanant des étudiants issus de l'IUT.

Le système mis en place prévoit un renforcement obligatoire de la formation en économie de ces derniers. Le programme de la licence de sciences économiques est celui qui est généralement adopté dans les UFR d'économie : les options portent sur l'informatique, les langues vivantes, l'économie urbaine, le droit des affaires, et sur un enseignement au choix donné dans l'université.

Un cours semestriel d'économie de l'entreprise peut être considéré comme relativement proche des préoccupations de la gestion. Ce cours semble toutefois unique et l'on ne peut sans doute regretter l'absence d'enseignements préparatoires à l'option "économie des affaires et de la finance" qui est proposée ensuite en maîtrise.

1.2.1.4. Projet de licence AES

Dans le projet de deuxième cycle intitulé "Gestion des organisations dans l'environnement international", on relève, **en licence** :

- gestion des organisations (75 heures) se répartissant entre gestion des ressources humaines et gestion financière,
- mathématiques et statistiques appliquées à la gestion (37 h 30).

On observera que la licence accueille un certain nombre d'étudiants titulaires d'un DUT "GEA" ou "techniques de commercialisation" dont les connaissances en gestion sont inévitablement plus conséquentes que celles de leurs camarades issus du DEUG "sciences économiques".

1.2.1.5. La maîtrise en Sciences Economiques a donné lieu à la mise en place de formations répondant à la demande de préparation au travail en entreprise des étudiants. Les enseignements utilisent les savoir-faire des enseignants et notamment leur spécialisation en économie industrielle liée à la présence de l'équipe CREUSET.

La maîtrise est organisée en trois certificats :

- un tronc commun dit certificat **M1** recouvre trois cours qui figurent assez généralement dans les enseignements de la maîtrise en sciences économiques, systèmes et structures, politique économique, économie industrielle.

- le certificat **M2** est préparé dans le cadre des deux options :

- . action économique et développement industriel,
- . économie des affaires et de la finance.

La première comporte quatre cours formant à l'économie industrielle et à son environnement, la seconde regroupe des cours d'économie de l'entreprise et un cours de marketing.

L'option "économie des affaires et de la finance", est présentée comme une ouverture sur l'entreprise, pour des économistes ; cette option n'est pas, à juste titre, positionnée comme une option "gestion". De ce point de vue, elle semble présenter une indiscutable cohérence, et l'absence de certains enseignements managériaux apparaît justifiée (gestion de la production, contrôle de gestion par exemple).

Le sous-encadrement des gestionnaires est ici facteur de conséquences. Un même enseignant par exemple anime à la fois des enseignements de politique générale et de marketing, ce qui n'est pas critiquable en soi, mais qui prive les étudiants du bénéfice de plusieurs approches différentes. De même, il semble que les enseignements ne puissent être dispensés que de manière très théorique : les horaires de travaux dirigés annoncés ne peuvent pas être effectués.

Le projet pédagogique s'oriente vers l'idée de former des **économistes d'entreprise**, non des gestionnaires. Cette option apparaît pertinente par rapport à une maîtrise de sciences économiques. Mais elle ne répond pas, pour autant, au désir d'un certain nombre d'étudiants - notamment ceux qui proviennent de l'IUT -.

Le certificat **M3** peut être consacré soit aux mathématiques, à la statistique et à l'informatique, soit à deux cours au choix dans la liste de ceux qui n'ont pas été choisis au titre du certificat M2.

Dans tous les cas les étudiants doivent préparer un mémoire dans le cadre de ce certificat, ou un rapport de stage. Un effort important a été accompli de ce point de vue puisque 40 étudiants sur un effectif de 58 ont effectué un stage en 1987. Ces stages sont organisés par une cellule de relation avec les entreprises ; une sélection parmi les étudiants candidats est opérée.

La répartition de l'effectif étudiant entre les deux options antérieures de la maîtrise est révélatrice de la préférence pour les formations fortement finalisées vers l'entreprise (43 candidats dans l'option analyse économique, 74 dans l'option économie des affaires, en 1988-89).

La création du **2ème cycle AES** comportant un seul cours de gestion : "marketing et stratégie des organisations", entraînera vraisemblablement un affaiblissement de l'option "économie des affaires et de la finance" de la maîtrise en sciences économiques. En effet les enseignants relevant de la 6ème section ont manifesté le désir d'enseigner principalement dans la maîtrise du 2ème cycle AES dès l'instant où celle-ci se constituerait. Cette attitude exprime un malaise incontestable des gestionnaires dans le département Sciences Economiques.

On remarque que pour l'ensemble des enseignements de gestion en sciences économiques et dans le nouveau projet en AES, il n'y a qu'un professeur et un maître de conférences. Un appel très large est fait aux compétences de praticiens locaux auxquels il est également largement fait appel pour la formation continue. Il apparaît évident que la création d'un 2ème cycle AES justifie pleinement la création d'un emploi de professeur et d'un emploi de maître de conférences en 6e section - ces créations devant permettre, notamment, d'améliorer l'encadrement des étudiants au niveau des travaux dirigés -.

En effet, l'articulation des contenus des cours aux travaux dirigés et la coordination pédagogique que suppose leur organisation est l'une des faiblesses de l'enseignement des sciences économiques et de la gestion à Saint-Etienne. Il existe des responsables des enseignements par année mais leur efficacité est probablement limitée par les possibilités de recrutement de chargés de TD. Le nombre d'heures assurées par des vacataires et le nombre de vacataires sont déjà très importants par rapport à la dimension des unités notamment en GALEA.

Des postes d'allocataires d'enseignement supérieur offrant une perspective de statut plus attractive pourraient peut-être désenclaver le recrutement et répondre à terme au besoin de diversification des enseignements.

La situation économique de la région explique que la quarantaine de diplômés maîtres en sciences économiques ainsi formés trouvent une part importante de leurs débouchés dans le secteur public.

Une étude sur ces débouchés déjà un peu ancienne (1982) révèle le niveau relativement faible des rémunérations en particulier pour les jeunes filles. Les éléments d'information plus récents montrent que les étudiants trouvent des débouchés en Rhône-Alpes et à Clermont-Ferrand. Certains choisissent une implantation locale au prix d'un déclassement par rapport à leur formation.

Celle-ci ne peut plus être complétée à Saint-Etienne par un diplôme d'Etat de 3ème cycle, le DEA qui a existé n'ayant pas été reconduit il y a 5 ans ; un diplôme d'Université a été mis en place.

1.2.1.6. Le diplôme universitaire de 3ème cycle de conseil en développement. Ce diplôme, construit sur le modèle d'un DESS, et que les responsables espèrent voir habilité comme tel, propose une formation spécialisée combinant l'économie industrielle et l'économie régionale. L'objectif est la formation de cadres aptes à gérer l'interface entre l'entreprise et l'environnement régional. Il relève à la fois de l'économie et de la gestion. Les enseignements traditionnels de gestion sont toutefois très réduits : en dehors d'un cours sur le financement assuré par un économiste, seul un séminaire sur **l'évaluation de l'entreprise** s'inscrit dans la perspective classique des sciences de gestion. Le diplôme semble préparer davantage à des carrières parapubliques qu'à des carrières du secteur privé. En tout état de cause, la satisfaction des étudiants à l'égard de la formation reçue apparaît réelle.

Cette formation s'articule sur le centre de recherche LE CREUSET, qui regroupe les enseignants résidents et réalise un indiscutable effort de qualité apprécié par les entreprises régionales. Les étudiants y sont admis après sélection.

1.2.1.7. Le diplôme supérieur de gestion

Ce cycle est un cycle de formation continue qui accueille dans sa première promotion douze étudiants. Il s'agit donc d'un cursus qui aboutit à l'attribution d'un diplôme d'université, le DSG. Par son programme, ce diplôme semble préfigurer un certificat d'aptitude à l'administration des entreprises qui pourrait être créé dans un délai relativement éloigné.

En effet, le volume horaire de la formation s'élève à 500 heures réparties sur deux années. Un mémoire de fin de cycle est exigé ; les conditions d'accès sont bien celles requises pour un troisième cycle, une condition d'expérience professionnelle s'ajoutant ici aux conditions de diplôme.

Pour l'instant, le fonctionnement de cette formation sollicite à la fois les gestionnaires en poste à l'Université de Saint-Etienne et des enseignants d'un établissement consulaire qui apparaît comme l'embryon d'une future Ecole Supérieure de Gestion (ISGC). Les étudiants inscrits sont des cadres d'entreprises de la région parmi lesquelles on peut noter la Société CASINO.

Le fait qu'il n'y ait pas eu encore de diplômés de cette formation n'exclut pas que l'on puisse porter un jugement sur son succès et sur l'opinion des "usagers". Le programme de formation apparaît cohérent et bâti sur une progression pédagogique bien conçue.

Il est intéressant de noter à nouveau que ce diplôme délivré par l'université de Saint-Etienne a bénéficié de l'appui de trois organismes :

- le service de la formation continue de l'université de Saint-Etienne ;
- l'institut supérieur de gestion commerciale ;
- le centre interprofessionnel de formation de la Loire.

Une des forces de l'université de Saint-Etienne réside dans l'absence de concurrence à ce niveau de la part de la Chambre de commerce et d'industrie. Cette absence de concurrence profite incontestablement aux IUT ; elle profite également aux enseignements de gestion dispensés dans d'autres cycles.

1.2.1.8. L'IPEC dispense les enseignements préparatoires à l'**expertise comptable**. Cette filière est une filière à dominante "**Formation continue**". Le point le plus marquant en ce qui la concerne nous paraît être le taux de réussite des étudiants inscrits aux examens nationaux. En effet, les pourcentages qui nous ont été fournis attestent d'un succès supérieur à la moyenne de celui des autres centres de préparation. Un examen des résultats sur une période relativement longue (1978-1988) indique même une amélioration constante des performances. Avec des moyens limités en hommes (la quasi-totalité des enseignements est assurée par des vacataires) l'IPEC obtient des résultats spectaculaires ; une partie de cette situation peut sans doute être imputée au crédit d'un enseignant détaché au fonctionnement de l'établissement et qui s'implique fortement dans la vie de la structure.

S'interroger sur le devenir de ces formations revient à évaluer le potentiel de développement de sciences économiques et de gestion dont les possibilités paraissent entravées par des difficultés de structure.

1.2.2. LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT EN ECONOMIE ET GESTION

1.2.2.1. La capacité de développement de la discipline économique à Saint-Etienne s'appuie largement sur la présence d'un **centre de recherche** qui y retient des enseignants de qualité.

Le Centre de recherche économique de l'université de Saint-Etienne (CREUSET) est une formation "recommandée" par la Direction de la Recherche du Ministère de l'Education Nationale, reconnue en très bonne position à deux reprises par la Commission de Sciences Economiques du CNRS. Ce centre de recherche très bien installé dans les locaux stéphanois de la Maison des Sciences de l'Homme compte 18 membres tous résidents, enseignants en sciences économiques.

La recherche conduite au CREUSET à deux pôles :

- l'économie de la construction et de l'immobilier
- l'économie régionale et le développement local.

L'économie de la construction de l'immobilier, qui inclut l'économie industrielle de la construction, est une spécialité pointue, reconnue comme champ disciplinaire aux Etats-Unis. Le CREUSET entretient dans ce domaine des relations internationales (notamment avec l'université de Berkeley).

Les deux thèmes de recherche donnent lieu à des contrats dont les partenaires se situent au niveau national : direction de la construction, plan urbain.

Le Centre développe actuellement ses relations avec d'autres laboratoires spécialisés dans ce domaine en France (LATAPSES de Nice en particulier) et est intégré au GRECO CNRS d'économie industrielle.

Depuis 1983 la formation a passé sur ces deux thèmes 8 contrats de recherche, et certains de ses membres ont publié dans les revues nationales à comité de lecture.

Si l'insuccès des candidatures au CNRS a pu décevoir ses animateurs, le CREUSET paraît bien être le point d'ancrage de l'activité scientifique des économistes résidents à Saint-Etienne. Il faut cependant souligner que certains de ses membres publient dans des domaines théoriques différents de celui de l'activité du centre, comme le font d'ailleurs les enseignants non résidents.

L'articulation avec la recherche se pose de manière différente en gestion. La recherche en gestion à l'université de Saint-Etienne est à peine embryonnaire. Cette situation a des causes évidentes :

- nombre restreint d'enseignants de gestion (2 enseignants seulement ont le statut d'enseignant-chercheur) ;
- caractère relativement récent du développement de la discipline ;
- compte tenu des besoins, inévitable prépondérance de la part des enseignements sur celle consacrée à la recherche.

Cette opinion ne concerne toutefois que la recherche collective. Les deux enseignants-chercheurs sont connus l'un et l'autre pour des travaux de qualité dans le domaine du marketing et dans le domaine des ressources humaines.

Manifestement, on est loin d'avoir atteint la taille critique qui permettrait de faire vivre une équipe. Les bonnes volontés toutefois ne manquent pas : on peut se demander si, dans un ensemble de taille aussi restreinte que Saint-Etienne, il ne serait pas souhaitable de voir un regroupement des forces Université/IUT. L'éclatement actuel et les faibles communications entre les deux structures ne favorisent guère le développement des actions de recherche et renvoie plus généralement aux problèmes des structures.

1.2.2.2. Les problèmes de structure

En sciences économiques et gestion le **taux d'encadrement** est sensiblement inférieur à la moyenne déjà peu satisfaisante dans ces disciplines (ratio étudiants/enseignants-chercheurs 63,5 à Saint-Etienne contre 57,5 en France, et proportion de rang A 19% contre 29% en France).

Le problème d'encadrement qui existe dans tous les petits centres est visiblement aggravé par la **position géographique**. "L'ombre froide de Lyon" est une entrave au recrutement et à la stabilité du corps enseignant d'autant plus que la recherche en économie et en gestion est particulièrement vigoureuse dans les universités lyonnaises de Lyon II et Lyon III. Cette donnée structurelle explique en partie le manque d'enseignants de rang A et leur instabilité. De plus il est difficile dans un centre de dimension restreinte de développer une recherche dans un domaine différent de celui de l'équipe installée faute de trouver les collaborations qui donneraient à l'équipe nouvellement créée une dimension lui assurant une certaine efficacité.

La solution paraît devoir être recherchée dans le développement de collaborations dans la proximité géographique. Si elles apparaissent difficiles avec Lyon, des projets complémentaires pourraient peut-être être construits avec Grenoble II, université avec laquelle des contacts existent déjà, ou avec Clermont-Ferrand.

De telles collaborations pourraient permettre la mise en place d'un DEA sous plusieurs sceaux offrant aux étudiants stéphanois à la fois la possibilité d'acquérir une formation de 3ème cycle et de diversifier leur champ de travail. Leur maîtrise en serait valorisée, car l'échec de leurs candidatures en DEA à Lyon est perçu comme disqualifiant.

Une formation de 3ème cycle pourrait être la base du recrutement d'allocataires d'enseignement supérieur ou de recherche mieux armés que des vacataires, pour assurer des enseignements dirigés en bonne coordination avec les cours magistraux.

Ce sont là des perspectives à moyen terme ; il peut, dans le court terme, être apporté une amélioration considérable à un autre aspect structurel de l'enseignement de l'économie et de la gestion, celui des institutions.

Les enseignements de sciences économiques et de gestion dont on a vu l'imbrication dans l'examen des cursus sont donnés dans deux **structures institutionnelles autonomes** : la Faculté et de Droit et des Sciences Economiques d'une part, la Faculté GALEA d'autre part, aucun enseignant d'économie ou de gestion n'étant en affectation principale dans cette dernière. Devant la pénurie d'encadrement qui devrait tendre à la recherche des choix les mieux adaptés à la gestion de la rareté, la logique des institutions conduit à des choix contraires : la demande d'une maîtrise, AES à vocation gestionnaire, dans une université qui ne dispose que de deux services de titulaires en gestion relève de l'inévitable conflit d'objectifs entre structures. Celui-ci pourrait être fortement atténué par une gestion administrative coordinatrice ; les solutions adoptées sur le site Tréfilerie ne permettent pas aux responsables administratifs très motivés d'assurer cette tâche.

La solution apparemment compatible avec les vœux des responsables des différentes instances consiste à réunir dans un ensemble l'enseignement du droit, des sciences économiques et de la gestion et la préparation des diplômes en relevant y compris l'AES, **chacune de ces disciplines constituant un département**.

Le problème soulevé est alors celui des enseignants de LEA, relevant actuellement de la Faculté GALEA, dont la spécificité paraît pouvoir s'exprimer dans la Faculté Arts et Communication.

CONCLUSIONS

Le diagnostic global de l'enseignement des **sciences de gestion** à l'Université de Saint-Etienne peut être formulé en quelques propositions.

La situation de la gestion dans cette université est le reflet amplifié de la réalité nationale : pénurie d'enseignants de gestion, réponse limitée à une demande importante venant des étudiants, nombre limité d'équipes de recherche.

La gestion manque de manière évidente d'un point d'ancrage. L'UFR GALEA ne joue aujourd'hui que partiellement ce rôle, compte tenu de l'absence d'enseignants directement rattachés à elle. Il est toutefois évident que le développement des sciences de gestion ne pourra se faire que si les enseignants de cette discipline ont le sentiment d'une certaine autonomie par rapport à leurs collègues économistes, autonomie qui peut au demeurant être assurée au sein d'une même UFR.

Avec des moyens restreints, l'université réussit toutefois mais pour un nombre limité d'étudiants, des expériences originales et, semble-t-il, porteuses pour l'avenir :

- le diplôme supérieur de gestion ;
- le diplôme de conseil en développement, qui intéresse partiellement la gestion.

Ces expériences attestent de réelles capacités d'initiative.

En **Sciences Economiques** des collaborations avec d'autres universités au niveau du 3ème cycle devraient faciliter la constitution d'un DEA de dimension suffisante pour constituer une issue satisfaisante et valorisante pour les formations de 1er et 2ème cycles.

La réduction rapide des obstacles institutionnels et l'amélioration à terme des problèmes d'encadrement pourrait permettre aux enseignants de Saint-Etienne de parfaire leur projet pédagogique en le diversifiant, tout en demeurant fidèles à leurs choix de recherche en sciences économiques.

1.3. L'INSTITUT DU TRAVAIL

Les particularités des instituts du travail, affectés dans les universités à la formation de responsables des syndicats de salariés, obligent à suivre une démarche quelque peu différente de celle qui convient aux institutions universitaires "classiques". Les principales questions touchant à cette spécificité ont été mises en relief dans une note de synthèse sur les instituts du travail rédigée à l'occasion de l'évaluation de l'institut du travail de l'université Lyon II (rapport d'évaluation de l'université Lyon II publié au cours du 2ème semestre 1989). Elles ne seront pas reprises ici ⁽¹⁾.

L'institut du travail de Saint-Etienne est l'un des instituts régionaux, par contraste avec les instituts nationaux de Paris I et Strasbourg III. Ses "dimensions" sont de ce fait réduites quant au nombre des stages organisés, au nombre des stagiaires et au volume des crédits qui lui sont attribués par le ministère de l'Education Nationale et par celui du Travail.

Situé dans une région de forte implantation d'instituts (Saint-Etienne, Lyon II, Grenoble II, Aix-en-Provence) il est nécessairement conduit à privilégier un recrutement local de ses stagiaires-syndicalistes. Cette situation le confronte aux difficultés comme aux avantages de la proximité des responsables des syndicats qui sont ses correspondants et à celles qui proviennent de la formation tant syndicale que générale de stagiaires situés généralement à la base ou dans les toutes premières responsabilités des adhérents des syndicats.

En rappelant ce qui a été écrit dans la note de synthèse précitée, il convient de souligner la question mal résolue des statuts qui ne peuvent pas être en conformité avec la loi du 26.01.1984 et le décret du 26.11.1985. Le problème est général à tous les instituts du travail et ne devrait pas se traduire seulement par l'acceptation sereine de statuts non conformes à la réglementation. Celle-ci devrait être modifiée par un texte dérogatoire. Pour l'instant, l'institut de Saint-Etienne continue d'être régi par les statuts qui avaient été élaborés alors qu'il était un service commun de l'université. Et son conseil a été renouvelé sur cette base en 1987. Cette solution est en contradiction avec les statuts de l'université approuvés par le Ministère qui ont fait de l'Institut du Travail un Institut au sens de l'article 33 de la loi du 26.01.1984 ...

Il faut rappeler les raisons qui ont été exposées pour mettre en doute la pertinence des dispositions qui imposent des représentants patronaux en nombre égal à celui des syndicalistes dans les conseils d'administration d'instituts consacrés à la formation syndicale : tradition des pays démocratiques, jurisprudence, de la cour de cassation sur l'autonomie des organisations syndicales, présence de représentants patronaux dans les conseils d'université qui déterminent la politique de l'université.

Il faut regretter dans l'ensemble des instituts du travail l'absence de la CGC et de la CFTC explicable par des raisons historiques mais juridiquement injustifiable.

Avant d'aller plus avant, nombre d'indices montrent que l'Institut bénéficie d'une bonne coopération de la part de la faculté de droit et de sciences économiques et réalise, comme l'ensemble de l'université, une symbiose intéressante avec les préoccupations locales. Les collectivités territoriales, d'ailleurs, le soutiennent de leur aide financière dont le montant (ville de Saint-Etienne et département réunis) dépasse d'un tiers la subvention de fonctionnement, trop faible, qu'il obtient du Ministère de l'Education Nationale.

Pour le reste, le guide de l'expertise du CNE, éclairé par les interrogations dégagées au sujet des instituts du travail, fournira le canevas de cette évaluation.

⁽¹⁾ l'on se reportera, sur ce point, au rapport d'évaluation de l'université Lyon II, publié par le CNE en 1989 (2ème partie).

1.3.1. COMPOSITION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Elle était constituée d'un seul maître de conférences de droit privé, affecté pour les trois quarts de son poste à l'Institut jusqu'à la récente publication d'emplois au JO qui crée un emploi de maître de conférences de sciences économiques qui sera partagé pour moitié entre l'Institut du travail et le département de sciences économiques de la faculté de droit et de sciences économiques.

Ceci rend manifeste un double trait :

- l'intégration des enseignants à la faculté de droit et de sciences économiques, qui doit permettre d'éviter la "marginalisation" des enseignants ;

- le très faible potentiel d'emplois affectés à l'Institut, qui oblige à faire appel à des enseignants ou à des personnalités extérieurs. Ceci est tout à fait conforme à la nature des instituts du travail. Néanmoins l'analyse de ces apports d'enseignants extérieurs montre qu'il s'agit le plus souvent de syndicalistes et laisse penser que la distinction entre formation de syndicalistes dans l'université et formation syndicale est parfois difficile. Aussi, l'inspection Générale des Affaires Sociales, devait-elle observer en 1985 que certains stages se déroulaient sans co-animation universitaire, du fait des très faibles moyens de l'Institut qui venait tout juste de se voir attribuer un maître de conférences à 3/4 de temps. Ceci n'est heureusement plus du tout le cas aujourd'hui ; mais il faudra veiller avec la plus extrême vigilance à ce que l'apport nouveau du demi-poste de maître de conférences de sciences économiques évite la reconduction d'un déséquilibre de l'encadrement des stages au détriment des universitaires.

Le recrutement des intervenants extérieurs nécessaires au déroulement de chaque stage se fait de manière non formalisée lors de la négociation entre l'Institut et le syndicat concerné au cours de laquelle le stage est mis au point.

Il faut saluer l'effort de l'université mettant un demi-poste nouveau à la disposition de l'Institut mais souhaiter que cet effort puisse être poursuivi.

1.3.2. AFFECTATION DES ENSEIGNANTS, REGULATION PEDAGOGIQUE, CONSTRUCTION DU CURSUS

Compte-tenu de la nature de l'activité, l'Institut assume correctement ces différents aspects, sous réserve de poursuivre l'effort tendant à faire moins souvent appel à des syndicalistes dans l'enseignement. Le souci, difficile à réaliser, de faire revenir les stagiaires à une session d'approfondissement et de bilan de l'efficacité formatrice d'un précédent stage est présent. Mais il est difficile à mettre en oeuvre dans chacun des syndicats concernés.

1.3.3. GESTION DES FLUX

Les syndicats en sont les seuls maîtres, sous réserve des efforts de l'Institut pour rappeler les exigences minimales quant au niveau de recrutement (voir aussi le rapport d'évaluation de Lyon II). L'Institut de Saint-Etienne a rencontré les difficultés habituelles à ces questions (il a dû annuler l'un des stages prévus par la CGT en 1988, faute de recrutement). Mais les difficultés semblent maintenant surmontées, au point que certains stages ont dû être dédoublés.

L'Institut s'efforce pourtant de discerner les besoins et la demande des syndicats. Il organise avec la CFDT des stages de formation à l'animation de groupes en liaison avec le service de la formation continue de l'université, et il met sur pied avec les trois syndicats participant à l'Institut des stages plus spécialisés en droit du travail et des stages de deux niveaux différents pour la formation des représentants du personnel.

1.3.4. EFFICACITE DE LA FORMATION

Les représentants des syndicats au conseil d'administration l'attestent et ils déplorent parfois que la rotation, de plus en plus rapide semble-t-il, de leurs adhérents élus dans les instances représentatives, rende difficile un suivi rigoureux de cette efficacité.

1.3.5. MOYENS DE LA FORMATION

a) Les dépenses pour l'enseignement ne suscitent aucune remarque particulière. Les coûts de l'institut sont comparables à ceux des instituts semblables et l'inégale répartition des dépenses entre syndicats s'explique moins par la différence du nombre de stagiaires que par les coûts pédagogiques et par les coûts d'hébergement. La présentation des dépenses est claire à la même remarque près que celle qui a été faite pour l'institut de Lyon II : on souhaiterait disposer du coût de la journée et de l'heure-stagiaire et de sa ventilation ... pour éviter d'avoir à le calculer soi-même et pour faciliter les comparaisons.

Les modalités du financement posent de graves problèmes : la subvention du ministère du Travail, malgré les remarques anciennes de l'IGAS à ce sujet, est connue beaucoup trop tardivement. Son versement est aussi beaucoup trop tardif et il oblige l'institut à disposer de réserves équivalentes à la moitié de son budget.

b) La gestion administrative

L'Institut dispose de 40% du temps d'une secrétaire. Circonstance très malaisée à laquelle pallie le bénévolat des enseignants : la directrice, elle-même enseignante à temps plein à la faculté de droit, assure l'élaboration de la comptabilité et des pièces comptables, le maître de conférences à 3/4 de temps doit prendre en charge l'organisation matérielle des stages ! On ne peut que souligner le caractère anormal de cette situation.

c) Les locaux

c.1 d'enseignement

L'institut dispose en tout et pour tout d'un bureau où il entrepose en outre les quelques abonnements indispensables à son fonctionnement. Ses activités se déroulent à l'extérieur des locaux universitaires : maisons familiales de vacances, associations, locaux municipaux ...

Dans de telles conditions il est impossible de former les stagiaires à l'utilisation d'une documentation. celle-ci doit être entièrement préparée sans initiative de leur part.

c.2 de documentation et de recherche

La pauvreté des moyens est totale. Aucune bibliothèque spécialisée n'existe, sauf les abonnements indispensables à la presse syndicale.

Les enseignants utilisent la bibliothèque universitaire ou celle de la faculté de droit et sciences économiques.

1.3.6. RAYONNEMENT DE LA FORMATION

Il est réel dans le milieu syndical. Au-delà, il est celui des enseignants qui participent à la vie de l'institut (affectés à l'institut à temps partiel ou intervenant en heures complémentaires : économistes et juristes). Néanmoins l'organisation d'une journée d'études consacrée à une question sociale d'actualité et réunissant les trois syndicats autour de communications universitaires donne dans la région un visage très utile de la qualité de l'apport de l'université.

1.3.7. LA RECHERCHE DANS L'INSTITUT ET LES EQUIPES DE RECHERCHE

Le problème posé par l'activité de recherche de l'enseignant en poste à l'institut a été jusqu'à présent bien résolu à Saint-Etienne, celui-ci répartissant son service statutaire entre la faculté et l'institut. Il est fortement intégré au travail du Centre de Recherche critique sur le Droit, équipe associée au CNRS, qui fait autorité ; des mémoires de maîtrise de sciences économiques portant sur des sujets intéressant les syndicats et l'on observe l'existence d'interventions des chercheurs dans des réunions avec les syndicalistes intéressés.

En revanche, la situation du directeur fait problème dans la mesure où il ne dispose d'aucune décharge de service permettant de concilier ses obligations à la faculté de droit avec ses responsabilités en tant que directeur de l'institut.

Pour conclure :

1) Il faut souligner l'effort fait par une université pauvre en moyens en faveur de l'institut du travail qui contribue à accentuer la bonne insertion de l'université dans le tissu social local, et rappeler qu'il est indispensable de modifier les critères GARACES de telle sorte qu'un effort en faveur de l'institut ne pénalise pas son université.

2) Il faut exprimer que cet effort devrait être soutenu selon les modalités suivantes :

- poursuivi pour les postes d'enseignement qu'il conviendrait de porter au moins à deux services,
- entamé pour le personnel d'administration et de documentation.

1.4. LES LETTRES

1.4.1. LETTRES MODERNES

Le département des lettres (modernes et classiques) fait partie de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, une des quatre UFR occupant les locaux du site Tréfilerie, au même titre que **droit et sciences économiques, art, communication et pédagogie, et gestion, administration, langues étrangères appliquées**. Cette cohabitation est un élément déterminant dans le fonctionnement des uns et des autres, puisqu'une population de 5.466 étudiants est ainsi quotidiennement appelée à se brasser dans les 8.300 m² utilisables du site universitaire, indépendamment du corps enseignant lui-même utilisateur de cet espace ... L'ensemble produit des encombrements de couloirs, des surcharges de salles de cours et d'amphithéâtres, une privation générale de bureaux pour les enseignants, et de salles de travail pour les étudiants, une surexploitation non fonctionnelle de la bibliothèque universitaire, une pénurie de commodités (toilettes, cafétéria), qui, non seulement sont autant d'obstacles à l'exercice quotidien des diverses activités, mais sont aussi générateurs d'un inconfort et d'une insécurité pratique particulièrement aiguë, qui, en cas de sinistre inopiné, pourrait prendre des proportions dramatiques. Cette considération, comme on le verra par la suite, justifie toute une série de comportements qui ont leur incidence sur la vie de la maison, et, par conséquent, sur le développement de la filière des lettres modernes.

Une étude rapide du nombre des étudiants fréquentant la faculté des lettres fait apparaître une augmentation sensible et continue, de 1979 à aujourd'hui ; dans cette augmentation, la responsabilité des étudiants de lettres modernes est indéniable ; leur accroissement peut être interprété comme un signe du renom extérieur de la faculté dans la région, et la reconnaissance des succès qu'elle obtient aux divers niveaux de son enseignement :

	1979-80	1981-82	1985-86	1987-88	1988-1989
Nombre d'étudiants de LLSH	1.687	1.926	1.934	2.029	2.070
Nombre d'étudiants de Lettres Modernes	507	517	548	586	633

La filière s'avère ainsi en pleine expansion, mais une situation paradoxale, propre à Saint-Etienne, empêche la faculté et l'université de retirer tout le bénéfice d'un tel essor. En effet, le taux d'étudiants boursiers est ici incomparablement plus élevé que sur le reste de la carte universitaire, puisqu'il atteint 26,9% contre 12% à l'ensemble de la moyenne nationale. Mais, cette large ouverture de l'université sur la ville et la région, en raison des difficultés économiques touchant actuellement ce terroir, pénalise les finances de l'administration en supprimant plus du quart des revenus dont elle pourrait légitimement bénéficier, et augmente sensiblement le montant de ses frais de gestion pour la reversion des inscriptions qu'implique - à terme - ce phénomène. Les lettres modernes, au même titre que les autres filières, voient là un élément supplémentaire de difficulté contre lequel il n'existe actuellement aucune parade. On peut penser qu'une filière qui accueille plus de 32% d'étudiants issus de milieux modestes pourrait être dégrevée d'un souci économique de cet ordre.

De manière générale les étudiants de lettres modernes sont issus des baccalauréats séries A, B, C et D (53%), mais il faut noter que l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU) permet de recruter (dans cette filière) environ 3% d'étudiants, qui, autrement, seraient exclus de l'enseignement supérieur.

Le corps enseignant des sections de littérature française, grammaire et linguistique, et littérature comparée, fait appel à 15 enseignants titulaires (5 professeurs et 10 maîtres de conférences), qui, en dépit de leur dévouement, sont quantitativement dans l'impossibilité d'exercer leur mission sans avoir recours à 13 chargés de cours, indépendamment du problème particulier que représente, dans la filière, l'enseignement des langues, et - singulièrement - de l'anglais. Le rapport des titulaires aux non-titulaires permet déjà de saisir la difficulté de bâtir des perspectives de programmes homogènes et des progressions harmonieuses. Il y aurait manifestement là de quoi justifier la création de cinq à six postes d'enseignants titulaires ; et les demandes actuellement formulées par les sections de littérature comparée et de linguistique française, qui souffrent plus particulièrement de ce sous-encadrement excessif, pour obtenir chacune au moins un poste de maître de conférences, méritent d'être rapidement satisfaites même si ces créations demeurent en soi bien inférieures aux besoins réels de chacune de ces deux disciplines. S'ajoute à cette considération le fait

qu'il apparaît nécessaire de procéder à un renouvellement et à un rajeunissement du corps enseignant, qui, dans une jeune faculté, à deux ou trois exceptions près, est souvent de fondation. Or, si vingt ans ne tirent pas à conséquences en termes d'institution, il en va malheureusement autrement en ce qui concerne les humains, dont beaucoup éprouvent le besoin de retrouver un nouveau dynamisme dans le changement, et avec lui de nouvelles raisons de dévouement, car il semble que ce soit là, à Saint-Etienne, une qualité constamment sollicitée des enseignants, lors même que ses motivations et sa finalité, en raison des circonstances difficiles de leur application, paraissent de plus en plus gratuites et asymptotiques. On observera plus spécialement le caractère crucifiant des suppressions d'emplois à la suite de départs à la retraite qui hypothèque chaque année, ou presque, depuis 1984, la filière des Lettres Modernes, et qui crée là une situation préoccupante.

Pourtant le travail d'enseignement effectué à Saint-Etienne est incontestablement un travail de qualité, souvent original dans sa démarche, et qui mériterait d'être plus largement soutenu. Ayant entièrement assumé les responsabilités de son autonomie, la faculté des LLSH a élaboré différents cours d'études spécifiques, parmi lesquels le DEUG rénové de lettres modernes a bénéficié d'une sollicitude toute particulière.

Dans une région sérieusement éprouvée, et ébranlée même en sa stabilité, par la crise économique, écartelée par les pouvoirs d'attraction des universités de Lyon et de Grenoble, les enseignants de lettres modernes de Saint-Etienne ont résolument cherché à ouvrir au maximum l'éventail des possibilités d'insertion professionnelle offertes aux étudiants. C'est ainsi qu'au lieu de proposer un semestre entier d'orientation assez théorique dans les enseignements supérieurs aux étudiants de première année, le département des lettres a activement soutenu l'initiative novatrice de pré-professionnalisation, qui permet aux étudiants de se familiariser avec des conditions de travail réelles (métiers de la communication, administration, environnement, monde rural, industrie, artisanat, secteur socio-culturel, commerce, et métiers de l'éducation). Un stage de 160 heures est effectué au cours de la première ou seconde année de DEUG, qui donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la soutenance permet la validation. Une douzaine de formateurs, enseignants dans les différentes disciplines de la faculté, encadre ces étudiants en leur apportant les compléments d'informations nécessaires à une bonne appréhension de la transition à négocier entre la vie universitaire et l'expérience d'une activité professionnelle. Le 13 mai 1988, 115 étudiants de première année étaient venus s'informer (permanences quotidiennes), parmi lesquels 76 avaient déjà un projet de stage précis. L'intérêt suscité par cette innovation, qui mobilise, dès les premières semaines, la curiosité et la disponibilité des étudiants, a pu être vérifié.

Les enseignements de lettres modernes, en première année, visent essentiellement à parfaire l'acquisition des connaissances fondamentales en littérature, linguistique et philologie ; l'ouverture et les exigences du Programme de lectures imposé aux étudiants ont été spécialement appréciées. Ces enseignements sont complétés par l'enseignement d'une langue vivante et du latin, soit en matière d'initiation, soit dans la continuation des études du secondaire. Mais, avec ces deux disciplines latérales, surgissent déjà les problèmes matériels et pédagogiques qui risquent de miner progressivement le dynamisme et la qualité du département entier. En effet, la pénurie drastique d'enseignants, et la demande forte de services en ces matières, ont contraint à recruter, pour l'anglais, 6 chargés de cours qui ne parviennent pas à subvenir aux exigences d'encadrement et d'emploi du temps qu'on leur impose ; quant au latin, les enseignants se voient obligés de faire voisiner dans un même cours, faute de place, de temps et de personnel, des étudiants d'une grande disparité de qualification. Ce trait fortement négatif est hélas présent à tous les niveaux, **de la première année aux enseignements de concours**, dans la filière des lettres modernes, touchant également l'enseignement de l'espagnol ou de l'allemand. En dépit de ces difficultés, le travail réalisé par les uns et les autres donne lieu à un accroissement perceptible du taux de réussite aux examens :

1986-87	1987-88
32,5%	38%

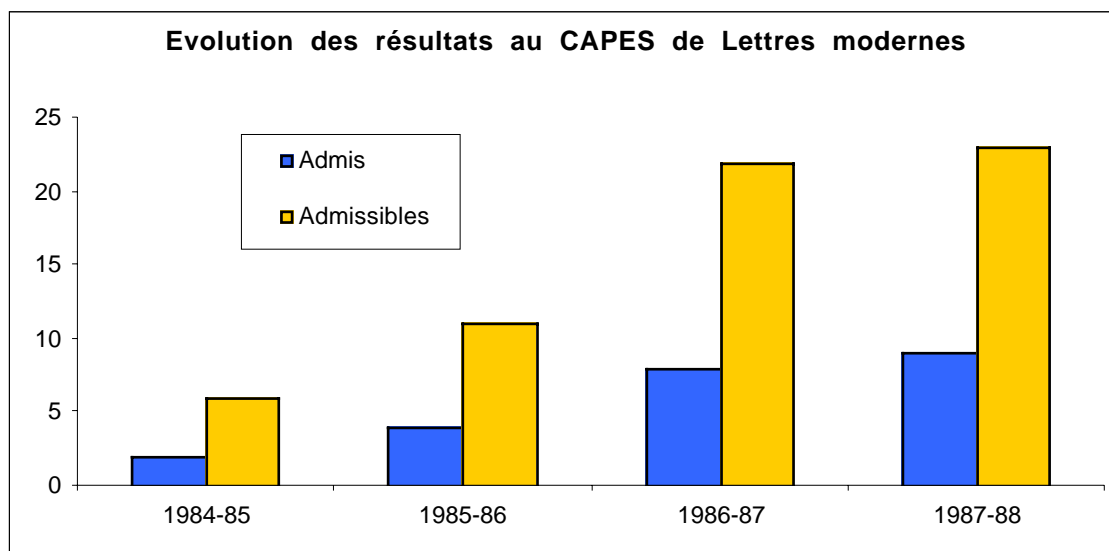
La seconde année de DEUG, qui achève la scolarité de premier cycle, approfondit l'ensemble des connaissances acquises en première année, et donne à l'étudiant, avec les méthodes, les techniques nécessaires pour étudier sérieusement la littérature et la langue. Il y a particulièrement lieu de se réjouir de trouver là, malgré un sous-encadrement patent, déjà souligné, un enseignement de langue française, qui allie judicieusement grammaire descriptive, grammaire historique, linguistique, stylistique et rhétorique, et qui donne ainsi aux étudiants la vue la plus large et la mieux informée des divers fonctionnements de la

langue. De la même manière, l'enseignement de la littérature comparée, dans des conditions identiques, propose une ouverture à d'autres littératures qui retient positivement l'intérêt des étudiants. A la suite de la restriction des effectifs que réalise le barrage de la première année, le taux de réussite aux examens de seconde année est plus élevé, reflétant par ailleurs, au cours des deux dernières années, un accroissement comparable à celui de la première année, et même supérieur :

1986-87	1987-88
44%	58,2%

Le deuxième cycle d'enseignement fait apparaître une partition plus grande entre ses deux années d'étude, dans la mesure où nombre d'étudiants, faute de moyens et peut-être également de débouchés régionaux, quittent l'université après l'année de licence. Le travail est organisé en modules qui permettent la complémentarité des enseignements et la poursuite de l'application du principe de pluridisciplinarité. Et généralement ces modules paraissent équilibrés : littérature française, grammaire de l'ancien et du moyen français, stylistique, littérature comparée, latin, langue vivante, bien qu'on puisse déplorer, là encore, un sous-encadrement effectif qui nuit à l'harmonisation et au plein rendement de tous les enseignements. Le voeu, exprimé par certains enseignants, de trouver en face d'eux des étudiants plus motivés, et déjà pré-orientés en fonction de leurs capacités et de leurs souhaits, à seule fin de sortir de la routine, ne paraît guère actuellement réalisable. Et, le fût-il, qu'il serait à craindre que le département des lettres modernes y perde une part plus grande de ses moyens logistiques, tant il est avéré, dans l'université, que la spécialisation trop précoce joue le rôle d'une sélection révisant à la baisse les effectifs, sur lesquels travaille l'administration centrale pour doter en crédits les diverses unités de formation et de recherche. Il est déjà suffisant que le passage de la licence (taux de réussite 1988 : 57,6%) à la maîtrise (taux de réussite 1988 : 20%) entraîne une chute sensible des effectifs étudiants (13 diplômés pour 45 licenciés de lettres modernes). La réflexion sur ce point fait apparaître globalement, chez les enseignants, le sentiment de devoir développer un plaidoyer plus persuasif en ce qui concerne l'intérêt d'un enseignement et d'une recherche postérieurs à la licence ; mais ce sentiment se heurte très vite aux difficultés matérielles du travail quotidien, qui rendent la rencontre de travail délicate à assurer dans les locaux universitaires, qui laissent la bibliothèque universitaire sans le fond ancien de documentation sur lequel une grande partie des recherches de littérature et de linguistique doivent s'appuyer, et qui découragent insidieusement enseignants et étudiants.

Dans ce paysage, qui risquerait de prendre des teintes trop grises, mention particulière doit être faite de la préparation aux différents concours de recrutement de l'enseignement. En effet, le département des lettres et la filière des lettres modernes ont accompli là un effort remarquable, dont la qualité est soulignée chaque année par d'excellents résultats au CAPES, en particulier. On peut penser que la nécessité de se démarquer des enseignements donnés à Lyon II et Lyon III a amené Saint-Etienne à "cibler" de manière spécialement efficace les besoins et les objectifs de ses étudiants aux concours ; et c'est ainsi que chaque année, depuis 1986, plus d'une vingtaine de stéphanois sont admissibles, huit ou neuf d'entre eux franchissant définitivement les obstacles de l'oral. Le point à améliorer, dans cette perspective, serait donc la préparation à l'oral, et il serait judicieux que l'on puisse débloquer, tant en personnel qu'en heures d'entraînement au commentaire oral, les moyens visant à réaliser cette amélioration.



Dans le même ordre de préoccupation, le Comité national d'évaluation a été sensible à l'argumentation développée par les divers enseignants du département, qui, malgré l'insuffisance et la précarité de leurs conditions de travail, et compte tenu des difficultés réelles que représente le transport à Lyon des étudiants qui veulent préparer l'agrégation, déplorent unanimement que le ministère n'ait pas songé à soutenir une telle préparation à l'université de Saint-Etienne, manifestement desservie en cette situation par son appartenance à la même gigantesque académie que les deux universités lyonnaises. Les caractéristiques sociales de la faculté des LLSH auraient pu servir, dans la circonstance, à justifier une politique plus hardie de préparation aux concours, et, sur le vu des résultats excellents de la préparation au CAPES de lettres modernes, à répartir plus équitablement dans l'académie les crédits spécifiques mis à la disposition de ces enseignements.

Les activités d'enseignement de troisième cycle articulent définitivement les composantes pédagogiques et heuristiques de la faculté ; la filière des lettres modernes, à Saint-Etienne, joue un rôle capital dans cette articulation dont la création récente d'une Maison de la recherche, sur le site Tréfilerie, porte le témoignage au monde extérieur. Et malgré la minceur des moyens en personnes et en financement mis au service du département, les sept centres de recherche, qui ont partie liée avec l'enseignement de lettres modernes, ont développé une série d'activités qui leur ont permis de faire soutenir à Saint-Etienne, pour les années 1986-87-88, 73 DEA et 56 thèses (dont une de doctorat d'Etat).

Deux de ces centres sont des équipes respectivement associée au CNRS et recommandée par la direction de la recherche : **institut d'études de la renaissance et de l'âge classique, et centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'expression contemporaine**. Les cinq autres équipes sont seulement rattachées à la faculté des LLSH, et par leurs activités, souhaitent obtenir une reconnaissance nationale plus officielle.

Le **Centre Max Jacob**, qui a noué des relations avec l'Université canadienne de la Saskatchewan, les Musées de Quimper et d'Orléans, a contribué à organiser un colloque sur le surréalisme, à Cadix (Espagne, 1986) ; il publie chaque année un volume collectif d'études inédites sur Max Jacob, soit dix volumes depuis 1978. Ce centre est actuellement composé de 7 enseignants et 2 chercheurs extérieurs.

Le **Centre Jules Romains**, de statut B2, a été crée en 1973, et a développé depuis des relations fructueuses avec la Bibliothèque Nationale, et divers universitaires extérieurs à Saint-Etienne. Ses objectifs visent la constitution d'un corpus de documents, le classement et l'édition de la correspondance, l'organisation d'un colloque à Saint-Etienne. Et ses résultats permettent de mesurer déjà l'ampleur du travail accompli : publication du **Bulletin des Amis de Jules Romains** (trimestriel), préparation de doctorats d'état et nouveau régime, participation active aux manifestations du centenaire de la naissance de Jules Romains. Une dotation supplémentaire en moyens financiers permettrait probablement aux responsables de ce centre de renforcer son efficacité à moyen terme (développement de la bibliothèque).

Le **Centre d'Etude du XVIIIe siècle** rassemble des universitaires français (Saint-Etienne, Lyon, Dijon, Paris, Pau) et étrangers (Sarrebriick, Tunis), et a pour ambition essentielle de publier des correspondances littéraires inédites du XVIIIe siècle. La publication de la correspondance du Président Bouhier (1725-1738), actuellement terminée, en a attesté l'efficacité, qui est d'ailleurs soulignée par les relations que ce centre a nouées avec l'ERA CNRS de Lyon II "Etude de la Presse ancienne".

Le **Centre d'Etudes Comparatistes (CEP)**, fondé en 1985, grâce à l'activité d'un directeur dynamique et de stature internationale, a rapidement pu s'affirmer comme le lieu dans lequel pouvaient se rejoindre des langues, des littératures, des cultures, des modes d'expression artistique divers. Il est devenu, de ce fait, un agent constant d'impulsion dans la vie de la faculté, et a su s'intégrer à diverses entreprises nationales et internationales, **Société Française de Littérature Générale et Comparée, Société des Etudes Romantiques et du Dix-Neuvième Siècle** ; il a négocié, par ailleurs, des contrats internationaux avec les universités de Dublin, Lleida, Saragosse, Pavie, Wuppertal, et a pris la responsabilité d'organiser, les 8 et 9 mars 1989, un colloque franco-allemand avec des universitaires de cette dernière université. Le CEP participe aux deux DEA de l'université, "Renaissance et Age Classique", "XVIIIe et XIXe siècles".

Le **Centre d'Etudes Foreziennes** paraît actuellement quelque peu en retrait de cette activité, mais il faut souligner que quelques membres de ce centre se sont dévoués à la cause de la création de **l'Institut de la Renaissance et de l'Age Classique**, et ont doté ce dernier de l'impulsion initiale décisive. Cet institut est en effet un des deux fleurons de la recherche stéphanoise internationalement reconnus.

Fondé en 1980, il constitue présentement l'URA CNRS n°D 0650, et regroupe une trentaine de chercheurs stéphanois et extérieurs travaillant à l'articulation des problématiques propres au XVI^e siècle littéraire et à la transition vers l'âge classique. L'origine de ce regroupement tient à la conjoncture dans laquelle la faculté a commencé à fonctionner, à savoir la découverte réciproque, par plusieurs enseignants, qu'ils partageaient un même territoire historique et, sous l'aspect de la littérature et de la langue, un même objet d'étude, dont les perspectives d'analyse, dès lors, se multipliaient en raison des relations transversales d'échange pouvant s'instituer entre les divers participants. Le développement ultérieur de l'institut, sur la base de ce hasard originel, a permis de conduire un double travail administratif et scientifique. Administratif, par le rôle que cet institut a joué dans la création de deux associations internationales : **Renaissance, Humanisme, Réforme** (1 colloque annuel, et 2 bulletins), et la **Société Nationale des XVIémistes** qui a permis à la **Société Française des XVIémistes** de publier un annuaire international dont la constitution et la gestion reviennent à Saint-Etienne. Scientifique, bien évidemment, par le soutien que cet institut apporte au DEA de l'établissement et à la formation doctorale (6 doctorats depuis 1984, et 3 autres dont la soutenance est imminente), et, également, par ses propres recherches (RCP 809 du CNRS "Le théâtre dans le Sud-Est de la France au XVI^e siècle" : collecte documentaire, dépouillements, élaboration d'une méthode générale, normalisation des données, traitement informatique de ces données, et publications d'un répertoire général, soutenu, par de nombreuses monographies). La publication, en Suisse, d'une revue de notoriété internationale, les excellentes relations de collaboration qui unissent tous les chercheurs de l'institut (Saint-Etienne, Musée de Saint-Etienne, Lyon II et III, Grenoble, Clermont-Ferrand, Paris III et IV), le succès des colloques qu'il organise, le soutien qu'il a nominalement reçu d'un professeur du Collège de France, les nombreux volumes publiés sous son égide, tous ces éléments disent assez l'excellence de ce centre, qui, cependant, doit lutter aussi contre la médiocrité de certains facteurs institutionnels de son fonctionnement : faiblesse du soutien logistique et administratif, exigüité des locaux, et difficultés renouvelées à faire entendre sa voix dans les discussions présidant à la répartition des crédits universitaires de recherche, face à la gourmandise et aux prédominances des mouvances scientifiques.

Le second fleuron de la recherche stéphanoise est actuellement le **Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Expression Contemporaine (CIEREC)**, de type B1*, qui, associant les sections 07, 09, 11, 21 du CNU, joue à plein la carte de l'interdisciplinarité. Il mérite d'être souligné que le dynamisme de ce centre regroupant des universitaires de lettres, de langue, d'histoire, d'art, des conservateurs de musées, des plasticiens, a permis - cas unique dans l'université française - la création d'une faculté spécifique : **Art, Communication, Pédagogie**, prolongeant dans l'enseignement les acquis de la recherche (il est bien entendu traité de ce centre dans le chapitre relatif aux arts plastiques, tant il est vrai que son rattachement administratif est bien à la faculté arts, communication et pédagogie) ; les étudiants de lettres modernes sont intéressés au premier chef par cette initiative, qui ne suit pas l'ordre naturel des choses, puisqu'ils peuvent choisir dans cette faculté quelques-uns des "langages" dont ils ont besoin pour compléter leurs cours d'études fondamentales. Le CIEREC permet ainsi le dialogue et la confrontation des méthodes en linguistique théorique, et pratique, histoire et critique de l'art moderne et contemporain, en littératures et civilisations françaises et étrangères modernes et contemporaines. C'est à ce vaste souci d'interconnexion des recherches sur la modernité que le **CIEREC** doit la multiplicité des relations qu'il entretient tant avec des sociétés spécialisées (anglicistes, linguistes de l'enseignement supérieur, éducation bilingue, etc.) qu'avec des organismes ou des institutions de création (Centre dramatique national de Saint-Etienne, Ecole régionale des Beaux-Arts, Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme) ou de conservation (Musées d'Art Moderne de Paris, de Saint-Etienne). Le **CIEREC** sert de support à un DEA portant sur les littératures, cultures, histoire et civilisations du monde occidental aux XIX^e et XX^e siècles. Mais, il se recommande surtout par sa politique dynamique de colloques (16 rencontres depuis 1971) et de publications (62 volumes sur les 242 publiés par l'université de Saint-Etienne), qui lui ont acquis une grande part de sa notoriété. Le travail investi dans la préparation de ces colloques, dans la confection de ces volumes demande un bénévolat et un dévouement exemplaires, dont, malheureusement, il ne faut pas faire le moteur essentiel de toutes les entreprises universitaires dans le domaine des sciences humaines. Il apparaît qu'une part plus importante de la force du **CIEREC** serait mieux mise à la disposition des étudiants et des chercheurs si les conditions dans lesquelles s'exerce son action pouvaient être améliorées, au plan des espaces de travail, et du personnel administratif, ainsi que des moyens financiers d'autre part.

La politique de la recherche concernant la filière des lettres modernes à Saint-Etienne met ainsi l'accent sur la notion d'excellence sans oublier les implications pédagogiques de son action ; c'est ce qui peut expliquer le rapport relativement bas s'établissant entre le nombre annuel de DEA inscrits et le nombre de DEA soutenus (20% environ), mais ce qui assure également le renom d'un enseignement non entaché de complaisance.

Les étudiants ont pu faire part de leur avis sur leurs conditions de travail et le jugement global qu'ils peuvent porter sur l'université à la suite de leur expérience. Cet effet de réflexion est particulièrement intéressant en ce qu'il met clairement en évidence, après les observations des enseignants et l'analyse des experts, les qualités et les insuffisances du département de lettres modernes, et parce qu'il souligne toutes les implications d'une situation matérielle désastreuse. Les étudiants rencontrés expriment généralement leur satisfaction de recevoir un enseignement de qualité, et trouvent - pour la plupart - un grand intérêt à l'étude des lettres, même si, pour certains d'entre eux, la démarcation entre le secondaire et le supérieur n'apparaît pas de manière suffisamment nette en première année, redoublant en quelque sorte le hiatus et accroissant la difficulté du travail de seconde année. Ils sont unanimes à louer le sérieux de leurs études, mais déplorent que les conditions d'enseignement du latin et des langues vivantes, en raison d'un sous-encadrement nocif, ne permettent pas de mieux étager les difficultés en répartissant les étudiants par niveaux de compétence réelle et non théorique. Certains soulignent que, dans le cursus spécifique de littérature française, l'enseignement du XVIIIe siècle est réduit à la portion congrue, en dépit d'une équipe de DEA. Sous cet aspect, certains étudiants regrettent que l'enseignement des lettres modernes, malgré la diversité des "langages" proposés en études complémentaires, ne fasse pas sa part à l'histoire et à la philosophie, l'enseignement de cette dernière ayant été supprimé à l'université il y a une dizaine d'années.

En réalité, ces difficultés de fonctionnement, qui apparaissent également dans le regret de voir la bibliothèque mal utilisée (ouvrages en nombre réduit et faibles possibilités d'emprunt, même en cas de travail collectif), posent très directement la question des conditions dans lesquelles se réalise la vie universitaire des étudiants et des enseignants de lettres modernes à l'université de Saint-Etienne. Le manque de moyens financiers, le sous-encadrement, la compression inadmissible des locaux rendent impossibles toute souplesse d'horaire, toute recherche d'un lieu permettant la constitution de groupes de travail, toute rencontre avec des enseignants dépourvus de véritable bureau, toute solidarisation des étudiants réduits à se côtoyer plutôt qu'à se connaître. Il y a manifestement là un obstacle de fond qui pénalise les efforts de l'université de Saint-Etienne et du département des lettres modernes pour assurer un enseignement diversifié et de qualité, et qui, en privant les étudiants du bénéfice de ces points positifs, leur interdit de développer pleinement leur curiosité, leur responsabilité, leurs connaissances mêmes. Une meilleure concertation pédagogique entre les enseignants serait certainement possible, parfois même souhaitable selon les disciplines ; un taux de réussite plus élevé aux études de maîtrise pourrait probablement être atteint ; une intégration plus importante du potentiel étudiant aux centres de recherches devrait sans doute être réalisée ; mais il faudrait pour cela que soit desserré l'étau des conditions matérielles affligeantes dans lesquelles travaille, sans misérabilisme larmoyant, le département de lettres. Il est frappant de constater que l'engouement actuel - et justifié dans l'ensemble - pour certaines techniques comme l'informatique ou certaines disciplines comme la communication permet à ces domaines de mieux supporter la prolongation d'un état de crise qui frappe durement l'enseignement supérieur depuis des années ; et d'autant plus désolant de remarquer qu'une filière plus traditionnelle - en dépit de sa relative jeunesse - se heurte quotidiennement à des difficultés de fonctionnement, tant au plan de la pédagogie qu'au plan des contenus scientifiques de l'enseignement et de la recherche, qui, à terme, risquent d'en affaiblir la qualité intrinsèque. Indépendamment de toute investigation approfondie, les divers services ministériels s'occupant de la gestion des universités, des universitaires et des étudiants, auraient dû avoir, depuis longtemps, l'esprit alerté par les ratios d'encadrement des étudiants de lettres, qui participent de la dégradation générale des possibilités de travail dans la filière des lettres modernes, et qui sont des indicateurs alarmants parfaitement représentatifs de la situation : 1 enseignant pour 38 étudiants (contre 1 pour 12 en médecine, et 1 pour 13 en sciences exactes), et/ou 1 personnel ATOS pour 148 étudiants (contre 1 pour 58 en médecine et 1 pour 44 en sciences exactes) ! Lorsque l'on a concrètement pris conscience des multiples problèmes qui touchent enseignants et enseignés dans cette relation, les normes GARACES apparaissent avec évidence d'autant plus paralysantes et destructrices des efforts fournis par les uns et les autres. Dans ce contexte, la réussite pédagogique et scientifique, ainsi que le réel rayonnement de la filière des lettres modernes de l'université de Saint-Etienne, prennent toute leur valeur exemplaire. Mais il ne faudrait en aucun cas alléguer ce modèle de succès pour justifier de l'insoutenable politique qui consiste à demander et à obtenir toujours plus d'étudiants et d'universitaires auxquels on ne donne pas les moyens d'exercer dignement et efficacement leurs responsabilités respectives.

1.4.2. LETTRES CLASSIQUES

Les problèmes qui se posent aux "lettres classiques" à Saint-Etienne se laissent deviner dès le moment qu'on essaie de les situer dans un organigramme, lequel ne se déduit pas si facilement que cela du livret présentant le département auquel les lettres classiques appartiennent.

1.4.2.1. Spécificité et confusionnisme

Evidence certes que leur appartenance - au sein de la "faculté des lettres, langues et sciences humaines" - au "département des lettres" dont, sous le vocable de "langues anciennes", elles sont données comme une des quatre sections, à côté de la "grammaire française", de la "littérature comparée" et de la "littérature française". Section cependant elle-même complexe, car elle regroupe "grec, latin et linguistique", mais seulement quand elle est présentée comme "spécifique" aux "Lettres classiques", cependant que ce qu'on pourrait appeler la "sous-section de latin" apparaît, seule de cette trinité, d'une part dans les "sections communes aux lettres classiques et lettres modernes", d'autre part dans les "sections spécifiques aux lettres modernes".

1.4.2.2. Effectifs et encadrement

Ce qui est sûr, c'est que, au-delà des approximations de cette présentation de type administratif, le latin se trouve spécialement impliqué dans des secteurs qui le dépassent largement, puisque, bien au-delà des 35 étudiants de lettres classiques inscrits en 1988-1989, on constate que le latin pour sa part concerne, à des degrés divers, les 633 inscrits en lettres modernes.

Du même coup, apparaît en plein jour l'absurdité des variations officielles (du point de vue de GARACES) sur sur-encadrement/sous-encadrement, puisqu'on arrive à 1 enseignant (titulaire) de langues anciennes pour 5,8 étudiants "classiques", mais aussi pour 105,5 étudiants "modernes". Les chiffres mériteraient certes d'être affinés en fonction du nombre d'heures consacrées aux uns et aux autres, mais cela à condition de pondérer le résultat par le nombre de copies à corriger dans les groupes (pléthoriques) de TD destinés aux modernes (étudiants pour lesquels, faut-il le redire, le latin est obligatoire). La preuve en est que, pour répondre aux "besoins du service", il faut, en plus des 6 titulaires, faire appel à 3 vacataires. Et, s'il est vrai que, dans tel autre type d'université, des économies peuvent être réalisées par la réduction du nombre des unités de valeur, à Saint-Etienne le cursus par année qui a été adopté fait que le nombre des certificats - pour être conforme aux maquettes de ce type - est incompressible. Ce qui suit permet de jauger plus précisément le cursus propre aux lettres classiques, puis l'intervention des langues anciennes - essentiellement le latin mais non pas seulement lui - dans d'autres filières.

1.4.2.3. DEUG classique

Maquette. La maquette est très simple. Le DEUG est organisé sur 2 années de 25 semaines. L'horaire hebdomadaire est de :

4 h 00 pour le latin
4 h 00 pour le grec.

Ces 4 h 00 se décomposent en :

- 3 h 00 pour la littérature et les exercices de traduction
- 1 h 00 pour la linguistique.

Enseignants. Il n'y a pas de répartition entre les cycles. Tous les enseignants de la section participent à la formation des étudiants en DEUG. Tous les cours spécifiques aux Lettres classiques sont assurés par des titulaires.

Problèmes. Il faut faire face à des besoins pédagogiques importants avec un effectif enseignant faible. Ces besoins pédagogiques découlent de :

- la nécessité de "niveaux" pour les lettres modernes (qui ont fait de 0 à 5 ans de latin dans le secondaire) ;

- l'arrivée en lettres classiques d'étudiants n'ayant appris qu'une langue ancienne dans le secondaire.

Pour les "initiés" en grec ancien, un enseignement spécial est mis en place en 1^{ère} année. L'expérience a montré que ces étudiants ne progressaient pas assez vite lorsqu'ils étaient mêlés aux nombreux candidats à la valeur libre de grec ancien.

Les "initiés" en latin suivent le même cursus que les étudiants de lettres modernes en 1^{ère} année. En seconde année, ils suivent plusieurs cours, pour arriver à un niveau suffisant en licence.

En DEUG, les cours de latin sont communs aux étudiants de lettres classiques et aux étudiants de lettres modernes ayant fait du latin jusqu'en terminale.

N.B. Les deux derniers paragraphes montrent bien que, bien loin de tourner le dos aux économies, les enseignants, chaque fois que cela est possible, misent sur des regroupements.

1.4.2.4. Second cycle classique

A ce niveau encore, quel que soit le nombre des candidats (5 en licence, 10 en maîtrise), on ne voit pas comment on pourrait réduire le nombre d'heures, à moins d'aller à l'encontre de l'exigence des maquettes nationales.

- CERTIFICAT L

Option A (linguistique)

.Latin 1 h 00

.Grec 1 h 00

Option B (littérature)

. Latin 1 h 00

. Grec 1 h 00

Auteurs communs aux 2 options

. Latin 1 h 00

. Grec 1 h 00

Exercices pratiques communs

. Versions et thèmes latins 1 h 00

. Versions et thèmes grecs 1 h 00

- CERTIFICAT C1

Langues et littérature de l'antiquité tardive : 4 heures, soit

1 h 00 : Linguistique des langues anciennes

1 h 30 : Littérature latine

1 h 30 : Epigraphie et littérature grecques.

1.4.2.5. Filière de lettres modernes

Le tableau suivant illustre le poids des prestations entraînées, en particulier pour les latinistes, par une obligation (il ne s'agit pas ici d'option) alourdie par le fait que beaucoup de ces étudiants, n'ayant pas fait de langues anciennes dans le secondaire, ont à être "initiés".

DEUG 1^{ère} année : - 2 heures en initiation I
 - 2 heures en niveau I

DEUG 2^{ème} année : - 2 heures (initiation II et niveau II)

LICENCE : - 2 heures (latin I et latin II)

TOTAL 1^{er} et 2^{ème} cycle : - 8 heures

Sans compter le supplément bénévole accordé pour la préparation individuelle aux concours (ex. : correction de copies).

N.B. Un C1 d'études latines - réservé aux étudiants de lettres modernes et comportant 3 h 00 - est organisé, s'il est demandé par un nombre suffisant de candidats. Il est recommandé à ceux qui préparent l'option latine au CAPES de Lettres modernes, option très avantageuse - pour ce qui est des résultats que peuvent en attendre les candidats qui la font sérieusement.

1.4.2.6. Valeurs libres

Dans le DEUG rénové, les valeurs libres ont pris le nom de "langages".

Les effectifs de lettres classiques, comme on l'a vu, sont faibles, mais, en dehors même de l'obligation valant pour les lettres modernes, les valeurs libres attirent beaucoup de candidats, en particulier dans le domaine grec.

Initiation au grec ancien. Cette valeur libre fonctionne sur deux ans. A la rentrée de 1988-89, il y avait 22 inscrits.

Civilisation latine et grecque. Cette valeur, qui est assurée par un enseignant vacataire de Lettres classiques, attire cette année 90 étudiants.

Archéologie grecque. Cet enseignement est actuellement suivi par près de 80 étudiants.

A cela, il faut ajouter :

- un enseignement semestriel de latin, conçu spécialement pour les étudiants d'espagnol (DEUG II), en vue de leur inculquer le minimum de connaissances indispensables à l'étude de l'histoire de la langue espagnole ;

- un enseignement de grec moderne. C'est une valeur libre de 2 ans, qui peut être prolongée par une 3ème année en vue d'un diplôme d'université. Cet enseignement a été créé par la section de lettres classiques et vient d'être rattaché à une section de langues vivantes.

1.4.2.7. Concours de CAPES lettres classiques

Les statistiques sont les suivantes :

Année	Inscrits	Présents	Reçus	Admissibles
1983-84	5			
1984-85	3	3	2	
1985-86	4	2	2	
1986-87	7	4	1	2
1987-88	7			

Les résultats pour l'année précédente n'ont pas été communiqués, mais l'augmentation régulière des candidats (jusqu'à 8 pour l'année en cours) prouve que la préparation est considérée, vu les résultats, comme une bonne préparation.

Toujours dans la perspective sus-indiquée, on a considéré que, vu la proximité des universités lyonnaises, la préparation à l'agrégation de lettres classiques eût été dispendieuse. Il n'en reste pas moins que, bénévolement, des enseignants-chercheurs de Saint-Etienne aident, par des corrections de copies et du tutorat, leurs anciens étudiants qui ne peuvent se déplacer à Lyon.

1.4.2.8. Recherche : le centre Jean Palerne

En plus des recherches personnelles menées par ses membres (philologues, archéologues, historiens), le centre Jean-Palerno représente l'aspect collectif de la recherche dans deux axes principaux

(médecine romaine et archéologie-épigraphie). Il publie une collection depuis 1978, les Mémoires du centre Jean-Palerne, ainsi qu'une Lettre semestrielle d'informations diffusée à 700 exemplaires, depuis 1982.

Il importe de souligner 3 points :

1. Le centre Jean-Palerne (équipe B1), outre son lien organique avec le GS Maison de l'Orient Méditerranéen (dont il est l'une des 17 équipes), a un lien propre avec le CNRS sur son programme scientifique dans lequel une coopération se réalise entre enseignants-chercheurs de l'université de Saint-Etienne, d'autres universités françaises et étrangères et des chercheurs du CNRS. La transformation, à compter du 1.1.1988, de la RCP 734, "Textes médicaux latins antiques", en un groupement de recherche (GR 734), "Sciences et techniques de la vie à Rome", va permettre de prolonger et d'élargir à la médecine vétérinaire, à l'agronomie, la zoologie, la zootechnie... les études menées depuis la création de la RCP 734 (en 1983).

2. Le 8ème volume des Mémoires. Etudes de médecine romaine a été remis à l'imprimeur pour publication dans le courant de 1989. Il réunit 12 contributions de spécialistes français et étrangers.

3. Le centre Jean-Palerne a été chargé de l'organisation les 11, 12 et 13 septembre 1989 d'un colloque international, le 3ème de la série des colloques "Textes médicaux latins antiques". Le thème général en sera : "Réalités et langage de la médecine à Rome : la constitution d'un langage scientifique, le latin médical". La commission 39 du Comité national vient de donner, en octobre 1988, un avis favorable sur le programme scientifique de ce colloque.

1.5. L'HISTOIRE

1.5.1. PRESENTATION GENERALE

1) La Section, la Faculté et l'Université

La section d'histoire forme, avec celle de géographie, le "département des sciences humaines" qui constitue l'un des quatre départements de la faculté de lettres, langues et sciences humaines. Mais le département est englobé concrètement dans l'ensemble plus vaste de l'"Espace Tréfilerie", qui rassemble sur le même site plusieurs facultés. Cette coexistence a été historiquement imposée par la nécessité matérielle de reloger la faculté de droit et des sciences économiques.

2) Le rattachement administratif

Ce regroupement et ces créations se sont accompagnés d'une restructuration administrative dont les effets ont été ressentis négativement par les responsables du département et de la faculté privés de tout moyen propre (le directeur de la faculté n'a aucun secrétariat et doit s'adresser pour la moindre lettre au service commun de l'Espace Tréfilerie). Le regroupement du personnel de l'Espace Tréfilerie en quelques grands services - bâtiments et locaux, scolarité - pose à l'expérience plusieurs problèmes : harmonisation du travail et des rapports avec les enseignants de personnes venant d'horizons administratifs différents ; rivalité entre les disciplines dans l'utilisation des services ; absence, à l'échelle de la section ou même de la faculté, d'un lieu ou d'une personne servant de lien entre les enseignants, entre enseignants et étudiants, qui se plaignent d'être mal informés. Ces remarques se placent sur le terrain de la vie quotidienne et des rapports entre les individus ou les groupes, que cette organisation ne semble pas faciliter ; elles ne sont en aucune façon une appréciation sur son efficacité technique, qui serait d'ailleurs sortie du cadre de la présente mission.

3) Les locaux

La répartition des locaux a été également affectée par ces regroupements. L'accroissement important du nombre des étudiants (372 en 1984-1985, plus de 600 actuellement) a pour conséquence une pénurie des salles d'enseignement de grande dimension ; l'Espace Tréfilerie ne possède qu'un seul amphithéâtre, disputé entre toutes les facultés et départements. En attendant la construction de nouveaux locaux, cette situation ne peut être améliorée que par une extension des plages horaires réellement utilisées pour l'enseignement par l'ensemble des composantes.

La section d'histoire a vu au cours des dernières années ses locaux propres se réduire ; elle n'occupe actuellement que cinq pièces, dont un local affecté à trois micro-ordinateurs attribués récemment par le ministère de l'éducation nationale pour les travaux de maîtrise d'histoire, et trois bureaux où se logent deux enseignants de rang A, les enseignants de rang B et les chargés de cours (au nombre d'une douzaine).

L'ouverture en avril 1988 des nouveaux locaux du bâtiment de recherches en sciences humaines, qui communiquent avec les précédents, a cependant permis d'y transférer les enseignements de DEA et de doctorat, et à deux enseignants de rang A d'y trouver un bureau individuel.

Si certaines bibliothèques des centres de recherches ont été, elles aussi, déplacées dans le nouveau bâtiment, l'insuffisance des locaux menace la bibliothèque pédagogique de la section. L'administration de l'université souhaite en effet le transfert à la bibliothèque universitaire proche, des collections des différents départements de la faculté, déjà regroupées dans une même salle qui ne peut être atteinte qu'en traversant une salle consacrée à des travaux pratiques de cartographie.

1.5.2. LES ENSEIGNANTS

1) Aspect quantitatif

La section d'histoire ne comptait en 1987-1988 que 9 enseignants ; ce chiffre est identique à celui de l'année 1971-1972, alors que le nombre des étudiants est passé depuis lors de 180 à plus de 600. Il y avait donc au cours de la dernière année universitaire un enseignant pour 66 étudiants.

Les heures d'enseignement assurés pour l'ensemble des cycles se composent de 931 heures de cours et de 1.445 heures de travaux dirigés, soit, au total, une charge globale de 2.841 heures "équivalent-TD", pour un potentiel de 1.028 heures (192 h x 9) le potentiel statuaire ne permettait donc de couvrir en 1987-1988 que 36,18% des enseignements assurés, taux extrêmement faible.

Ce sous-encadrement, dont la gravité doit être soulignée, et qui est nettement plus accentué que celui de la moyenne, des universités françaises, oblige les collègues à faire de nombreuses heures complémentaires, et à faire appel à une douzaine de chargés de cours.

2) Aspects qualitatifs

Outre cet aspect quantitatif, incontestable, ce sous-encadrement présente également des aspects qualitatifs, également préjudiciables, notamment en histoire ancienne. La section d'histoire n'a pas d'enseignant de rang A dans cette discipline, ce qui entraîne des effets néfastes à la fois pour l'enseignement et la recherche (cf plus loin).

Le corps enseignant comprend un noyau stable ancien composé de 4 collègues qui, en poste depuis 17 à 21 ans, ont fait partie de l'équipe fondatrice de l'université ou sont arrivés au cours de ses premières années d'existence. Les autres membres de l'équipe ne sont en poste, à une exception près (8 ans) que depuis moins de 5 ans. Cette coupure se superpose, également à une exception près (un maître de conférence arrivé il y a 18 ans), à la répartition entre professeurs (3) et maîtres de conférences (6).

3) Enseignants et cycles d'études

Le même enseignant, en poste depuis 20 ans, est contraint de diriger les enseignements de premier et de second cycle, et la recherche ; il est également à la tête de deux centres de recherches.

On ne saurait trop préciser que cet enseignant ne le fait naturellement pas par plaisir personnel, mais uniquement par devoir et conscience professionnelle.

La répartition des enseignants entre les différents cycles se présente de la façon suivante, en nombre d'heures réelles et en pourcentage :

	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Concours
Ens. de rang A	3	64,5	100	46
Ens. de rang B	71	29,5	0	54
Chargés de cours	26	6	0	0
	100	100	100	100

Certaines années, les enseignants de rang A n'enseignent donc pratiquement pas en premier cycle. Les enseignants de rang B constituent l'essentiel de l'encadrement dans ce premier cycle, mais sont également présents dans le second, et assurent, il est vrai avec un effectif double (6 contre 3) la majorité des heures de préparation au concours. Tout dépend en fait des années et des sujets mis au programme. Il est même arrivé, certaines années, que l'ensemble des cours soit assuré par des enseignants de rang A de l'université de Saint-Etienne ou des universités voisines (Lyon, Grenoble, Clermont). Les enseignants de rang B ne participent pas à la direction de mémoires de maîtrise, même en histoire ancienne où il n'y a pas d'enseignant de rang A.

1.5.3. L'ENSEIGNEMENT

1.5.3.1. Le premier cycle

L'enseignement de premier cycle a connu au cours des dernières années, comme dans bien d'autres universités, à la fois une augmentation importante des effectifs et une transformation qualitative liée à la rénovation du DEUG.

1) Les effectifs

La courbe globale de l'évolution des effectifs inscrits et leur répartition par année d'enseignement a été actualisée pour les trois premières années (les données ont semblé moins sûres pour la maîtrise et la préparation des concours) par les chiffres de l'année universitaire 1988-89 (voir annexe à la fin du chapitre) ; ces indications rendent superflus de longs commentaires. En quatre ans, le nombre des étudiants de première année a plus que doublé (passant de 121 à 251), et celui des étudiants de seconde année a cru des 2/3.

Ces chiffres comprennent cependant les étudiants, inscrits en histoire mais dispensés d'assiduité pour lesquels il ne semble exister aucun soutien pédagogique organisé (service d'enseignement à distance, photocopiés, stages adaptés, etc ...). La répartition précise entre assidus et dispensés n'a pas été faite année par année ; mais, bien que 45 étudiants d'histoire et de géographie seulement aient été inscrits administrativement sous le régime des salariés pour l'ensemble du premier cycle, les étudiants estiment le nombre des présents effectifs à 120 ou 130 en première année, et 90 en seconde année.

2) L'accueil et l'orientation des étudiants

La section d'histoire a longtemps connu, à une époque où les effectifs étaient encore faibles, des traditions d'accueil des nouveaux étudiants d'histoire sous forme conviviale, ou dans le cadre d'excursions. Ces formes anciennes ont disparu, et sont mal remplacées aux yeux des enseignants par la semaine d'information prévue dans le cadre du DEUG rénové : "l'échec, prévisible et radical, des groupes d'orientation et du tutorat prévus dans des conditions incohérentes par ce système, l'apparente résignation des enseignants à considérer cette situation comme navrante mais insurmontable, ont réduit depuis deux ans l'accueil aux seules réunions d'informations". Cette phrase extraite d'un rapport interne donne la mesure des résistances qu'a rencontrées au sein de la section, non pas le principe, mais la mise en oeuvre de la rénovation du DEUG, telle qu'elle s'est faite à Saint-Etienne.

La semaine d'information organisée dans le cadre de la faculté est jugée inadaptée par les collègues du département qui lui reprochent d'empiéter sur les semaines d'enseignement, et de réduire leurs propres capacités d'informer les étudiants sur les exigences de la discipline.

Au cours ou à l'issue d'une période dont la durée, à la différence des autres facultés, n'est pas précisée pour la faculté des lettres et qui n'est pas mentionnée explicitement dans le livret remis aux nouveaux inscrits, l'étudiant de 1^{ère} année peut changer d'orientation. Mais aucun aménagement d'horaire ou de programme, au cours de ces premières semaines, ne lui permet de s'inscrire à deux disciplines différentes, et donc d'abandonner la voie qu'il a choisie pour des raisons véritablement positives et en toute connaissance de cause. Le tutorat mis en place par la section d'histoire a été assuré jusqu'à ce que la faculté y ait renoncé. Dès lors, aujourd'hui, personne n'a la charge spécifique de tel ou tel étudiant, de ses problèmes éventuels d'adaptation ni ne peut avoir sur lui une vue plus globale que celle de chaque enseignant et donc le conseiller à partir d'une observation plus large. Si le nombre des abandons reste important au cours de la première année (cf ci-dessus), le nombre des réorientations est en revanche faible. En fait, le sous-encadrement de la section a été un frein à la mise en place de cet aspect du DEUG rénové ; les enseignants se sont en revanche efforcés de diversifier les options au sein même du DEUG d'histoire (cf ci-dessous).

L'institution d'un "module de pré-professionnalisation" dont l'obtention est en principe nécessaire pour la délivrance du DEUG est un autre aspect de cette orientation. Pour ceux qui choisissent le secteur éducatif (et souhaitent donc s'orienter en principe vers l'enseignement), il comprend en première année des conférences théoriques (1 h 30 hebdomadaires pendant le premier semestre) et une préparation de leur projet (second semestre), et en seconde année un stage de 35 à 40 heures effectué parfois très loin de Saint-Etienne et étalé sur un certain nombre de semaines, suivi d'un rapport de 20 à 30 pages dactylographiées. Pour les autres étudiants, ce module est organisé sous la forme d'un stage de 160 heures

en entreprise. Ce module rencontre une très forte opposition des enseignants qui s'expriment sur ce sujet et qui déplorent le temps ainsi dérobé à la discipline ; mais il est aussi critiqué par les étudiants en raison, par ailleurs, de sa lourdeur et même de son coût matériel. Dans les faits, un certain nombre d'allègements ont cependant été apportés à ce module lors de la dernière rentrée : réduction de la taille du rapport, qui peut désormais être manuscrit stages fixés à proximité du domicile de l'étudiant conseil fortement suggéré par les enseignants de choisir un stage en entreprise, plus ramassé, que dans un établissement scolaire, quelle que soit la profession envisagée ; et enfin dispense de ce module pour tout étudiant pouvant justifier d'une activité salariée permanente ou occasionnelle, passée ou présente.

On peut donc se demander en conclusion si une nouvelle réflexion globale de la section ou de la faculté, par exemple dans le cadre des futurs contrats pluriannuels prévus entre les universités et le ministère de l'éducation ne serait pas préférable à ces renoncements ou à ces semi-abandons qui, répétons-le, s'expliquent également par le sous-encadrement.

3) L'organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés de la façon suivante :

- un tronc commun (avec géographes) comprenant chaque semaine 1 h 30 de cours et 1 h 30 de travaux dirigés. Il est consacré en première année à l'histoire ancienne (initiation) et médiévale (idem), et en seconde année à l'histoire moderne (Le monde au XVIe siècle) et contemporaine (initiation aux grands problèmes du monde contemporain au XIXe et XXe) ;

- un bloc spécialité réservé aux seuls étudiants d'histoire (2 h 30 hebdomadaires de cours et 2 h 00 de travaux dirigés) se répartissant, en dehors d'un enseignement de méthodologie (1 h 00 de cours pendant 12 semaines) selon la même chronologie : en première année, histoire grecque (la civilisation de la Grèce classique) et médiévale (la société féodale) ; en seconde année, histoire moderne (l'Europe du XVIIe siècle) et contemporaine (la Révolution française) ;

- des enseignements différenciés en fonction de la filière choisie par l'étudiant : filière A préparant à l'enseignement (histoire économique et démographie en 1ère année, psychologie sociale appliquée à l'étude des mentalités en 2ème année) ; filière B plutôt tournée vers l'histoire de l'art (archéologie ancienne et médiévale en 1ère année, histoire de l'art et archéologie industrielle en 2ème année) ; filière C tournée vers les métiers de la documentation, de l'édition et de la communication (communication générale en 1ère année, communication culturelle en 2ème année). La création de ces trois filières constitue de la part du département un réel effort de diversification qui, à l'intérieur de la discipline, peut favoriser l'orientation des étudiants ; il faut cependant remarquer que l'horaire d'enseignement est limité pour chacune d'elles à 2 heures hebdomadaires (cours et TD).

Faisant suite à la mise en place, en octobre 1985, d'une filière communication dans le DEUG d'histoire, la création il y a deux ans au lycée de Saint-Etienne, avec le soutien des collectivités locales et régionales, de classes préparatoires aux métiers du journalisme a amené la faculté des lettres à décider de valider après contrôle les études entreprises. L'initiative de celui-ci n'en paraît pas moins destinée beaucoup plus à sa propre promotion qu'à celle de ses élèves. Celle de la faculté des lettres peut en pallier un peu les inconvénients dans un secteur où les débouchés sont peu nombreux.

La faculté souhaite d'autre part mettre en place une MST de presse et communication d'entreprise en liaison avec Lyon. Ses débouchés dans la région de Saint-Etienne et à l'extérieur seraient beaucoup plus assurés.

- des cours de géographie, communs avec les géographes ;

- des "langages" qui peuvent être choisis en théorie dans une liste très large : langue vivante pour non spécialistes ; statistique, démographie, cartographie ; expression écrite et orale (unité qui peut être acquise lors des devoirs et exercices effectués au sein du département) ; civilisation ou langue grecque ou latine ; cinéma, audiovisuel, etc. Dans les faits les contraintes de l'emploi du temps et des effectifs réduisent très fortement ces possibilités de choix ; les étudiants sont bien souvent obligés de se caser là où ils le peuvent.

4) Le taux de réussite

Les abandons en première année sont estimés par les représentants des étudiants à 30% ; ce pourcentage correspond approximativement à la situation en 1986, où il y avait eu 136 présents à la

première session d'examens pour 190 inscrits à l'automne précédent (l'absence d'une feuille dans le dossier statistique empêche malheureusement d'utiliser sur ce point les chiffres de 1987). Les chiffres de 1986, où les étudiants issus de la rénovation du DEUG arrivaient en fin de 1ère année, montrent que le taux de réussite (rapport entre le nombre des étudiants reçus aux deux sessions et celui des inscrits en début d'année) ne dépassait pas 34% en première année, et atteignait 76% en seconde année. Ce calcul apparaît totalement erroné, aux yeux des enseignants. Les étudiants inscrits étaient au nombre de 190. Les étudiants présents à l'examen étaient au nombre de 136. Les reçus aux deux sessions (1ère année) ont été au nombre de 81 soit un pourcentage de 46,63% par rapport aux inscrits et de 59,56% par rapport aux présents. Aucune observation statistique suivie ne permet cependant de connaître le pourcentage des étudiants qui obtiennent le DEUG d'histoire en deux ou trois ans.

Cette lacune regrettable empêche d'analyser avec une relative certitude certains chiffres (on est ainsi étonné de constater que les deux sessions de 1986 ont permis de recevoir en 1ère année 64 étudiants, mais, bien que le nombre des redoublants semble bien plus faible en seconde année qu'en première, qu'il y a en 86-87 110 inscrits en 2ème année). Ici encore, aux yeux des enseignants, les bases statistiques retenues apparaissent également erronées.

1° Les deux sessions de 1986 auraient permis de recevoir à la fin de la 1ère année 81 étudiants et non 64

2° Il n'apparaît pas anormal que la différence entre les reçus en fin de 1ère année et les inscrits en 2ème année soit accusée, puisque, et quelles que soient les disciplines, tous les étudiants de 1ère année (admis ou non) sont autorisés à s'inscrire en 2ème année (à charge pour les seconds d'acquérir en seconde année les valeurs manquantes de première année).

Quoi qu'il en soit, un calcul qui n'est pas totalement artificiel permet d'établir le rapport entre ceux qui s'inscrivent en licence et ceux qui se sont inscrits en première année deux ou trois ans plus tôt.

Hypothèse	Inscrits Licence	86	71%	87	62%	88	61%
DEUG en 2 ans	Inscrits 1ère année	84		85		86	
Hypothèse	Inscrits Licence	87	87%	88	72%		
DEUG en 3 ans	Inscrit 1ère année	84		85			

Ces résultats inclinent à penser que la rénovation du DEUG, mise en place en 1985 et poursuivie dans les conditions décrites ci-dessus, n'a pas eu dans ce contexte les effets positifs sur les taux de réussite observés dans d'autres universités.

1.5.3.2. Le second cycle

Le nombre des étudiants salariés devient à ce niveau beaucoup plus important, puisqu'il représentait en 1987-1988 environ 35% des inscrits en licence et maîtrise d'histoire ou de géographie ; mais la source ne permet pas de distinguer entre les années et les disciplines, et on peut supposer que ce pourcentage est nettement plus lourd en maîtrise qu'en licence. En quatre ans, le nombre des étudiants de licence a crû de 62% soit un pourcentage à peine inférieur à celui observé en seconde année.

Depuis la dernière rentrée, l'enseignement est organisé en licence de manière à faire suivre aux étudiants un programme sur chacune des quatre grandes périodes historiques (au lieu de trois précédemment) ; cette modification a semblé de nature à les mieux préparer aux concours de recrutement pour l'enseignement secondaire, dont les débouchés devraient s'accroître au cours des prochaines années. Les programmes des trois premières années témoignent du souci des enseignants du département de s'adapter au niveau de départ des étudiants qui entrent à l'université, d'éviter toute répétition et d'assurer par une spécialisation croissante la progressivité de la formation. Cette progressivité ne s'applique toutefois pas obligatoirement aux enseignements optionnels du premier cycle : des étudiants regrettent de ne pouvoir poursuivre en licence la formation reçue au cours des années précédentes dans le domaine de la communication. La MST "presse et communication d'entreprises", dont la première année devrait être mise en place à la rentrée 1989, est précisément destinée à faire disparaître cette lacune. Toutefois, à l'heure actuelle, l'organisation des études est à ce niveau essentiellement conçue en fonction de débouchés dans le secteur éducatif. Le taux de réussite, en licence, a été de 68% en 1986, et 61% en 1987.

La direction et le suivi des mémoires de maîtrise sont uniquement assurés par les enseignants de rang A, ainsi que les trois C2 d'histoire médiévale, moderne et contemporaine. La direction des mémoires d'histoire ancienne est assurée par des professeurs de langue et civilisation grecque ou romaine de l'université ; mais ce palliatif qui a le mérite de mettre les auteurs de ces mémoires en contact avec des professeurs de renom entraîne des conséquences nettement critiquées par les étudiants. Huit mémoires de maîtrise ont, pour l'ensemble des quatre périodes, été soutenus en 1986, et 22 en 1987.

Malgré ce qui a été dit un peu plus haut, il faut cependant noter que les enseignants souhaitent participer à la mise en place éventuelle d'une maîtrise de sciences et techniques sur les carrières de la presse et de la documentation, actuellement en gestation.

1.5.3.3. Concours et troisième cycle

Le nombre des étudiants reçus au CAPES en 1988 a été de 6 ou 8 (ces deux chiffres ont été donnés par des interlocuteurs différents) ; ces chiffres, selon des propos rapportés par des étudiants, sont considérés comme ceux d'une bonne année. Enseignants et étudiants se plaignent, plus encore à ce niveau qu'aux précédents, de l'insuffisance de la documentation qu'ils peuvent trouver sur place, handicap aggravé par la parution tardive des bibliographies et la date de plus en plus précoce des concours. Ils regrettent que les tentatives de mise en place d'une structure pluri-universitaire de préparation aux concours n'aient eu jusqu'à présent que des résultats limités, en raison du trop faible nombre de déplacements d'enseignants.

Les enseignements de troisième cycle sont assurés dans le cadre de deux DEA : le DEA de littérature, histoire et civilisation du monde occidental aux XIXe et XXe siècles (option histoire) liée au centre d'histoire régionale, et le DEA d'histoire religieuse lié au CERCOR. Ce second DEA s'inscrit dans le cadre plus large d'une formation doctorale mise en place entre les universités de Saint-Etienne, où s'effectue la coordination, Grenoble II, Lyon II, Lyon III et Chambéry, auxquelles s'est joint par convention l'Institut catholique de Lyon.

En 1986 et 1987 14 et 13 étudiants étaient inscrits au DEA sur le XIXe et XXe siècles (options littérature, et histoire et civilisation confondues) et 9 et 14 au DEA d'histoire religieuse (on ne prend ici en compte que les étudiants inscrits à l'université de Saint-Etienne). Au cours de ces deux années, 20 DEA auraient été soutenus à l'université de Saint-Etienne ainsi qu'1 thèse de doctorat nouveau régime, 3 thèses de troisième cycle et une thèse d'université.

1.5.4. LA RECHERCHE

Les enseignants du département d'histoire se rattachent à quatre structures de recherche.

1) Le centre d'études foréziennes, pluridisciplinaire, ne comprend qu'une partie des historiens et concerne davantage les géographes (voir chapitre géographie).

2) Le centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales (CIER-SR), créé en 1971, réunit historiens, juristes, géographes, économistes et administrateurs, soit en tout 20 à 25 membres, dont 4 enseignants permanents d'histoire ; il est actuellement dirigé par un de ces derniers. Par structures régionales il faut entendre, certes, celles de la région Rhône-Alpes, mais aussi celles d'autres régions ou pays. Cette formation est actuellement recommandée par la direction de la recherche du ministère de l'éducation nationale et a reçu en 1987 environ 33.000 F dont la moitié vient des collectivités locales. Elle dispose d'un atelier de cartographie, d'une unité de traitement de textes et a accès à un micro-ordinateur couplé à une imprimante laser.

Les travaux du centre se sont traduits depuis quinze ans par un nombre important de publications de tailles très variées, par la tenue de 5 colloques entre 1971 et 1980, et par la conclusion de plusieurs contrats de recherche. Les actions se poursuivent actuellement dans quatre directions privilégiées : transformations à la périphérie des villes, inventaire du patrimoine immobilier industriel de la région stéphanoise et des zones industrielles rurales du département, analyse historique et économique d'entreprises industrielles de la région, travaux de cartographie ; le CIER étudie également les conséquences de la loi de 1982 sur la décentralisation.

3) Le centre de recherches historiques

Il comprend 8 enseignants-chercheurs (dont 7 historiens), 1 chercheur CNRS et 7 autres chercheurs. Il n'est ni recommandé ni privilégié par la direction de la recherche, mais est considéré comme une équipe prioritaire dans le cadre de l'Université. Ses crédits se montaient en 1987 à 21.000 F (HT) dont 12.000 F venant des collectivités locales.

Ce centre est le support du DEA littérature, histoire et civilisations du monde occidental aux XIXe et XXe siècles (option histoire). Il a servi de cadre à la soutenance de 16 thèses de 3ème cycle et de 180 mémoires de maîtrise, base de développement d'enquêtes générales, auxquels s'ajoutent les thèses, travaux de recherche et publications des membres permanents de l'équipe. Il a publié régulièrement entre 1975 et 1985 un bulletin semestriel et quatre ouvrages d'enseignants-chercheurs de l'université. Il a inauguré en 1987 une série **d'Etudes Historiques**. Deux colloques ont été organisés dans ce cadre en 1979 et 1982.

Le thème principal du centre - "enquête de psychogénèse, analyse structurale et diachronique d'une conscience collective : les cas forézien et vellave" - doit s'étendre sur au moins deux décennies et vise à parvenir, à partir d'une multiplication des analyses politiques, économiques, sociales et culturelles, à des conclusions synthétiques d'une portée générale dans un cadre géographique privilégié de la région d'attraction de l'université. Ce centre poursuit également, en collaboration avec le précédent, des recherches sur les entreprises industrielles de la région. Il collecte également des témoignages oraux. Il est enfin le correspondant local de plusieurs enquêtes nationales.

4) Le Centre Européen de Recherches sur les Congrégations et les Ordres Religieux (CERCOR)

Le CERCOR (UM 9910 du CNRS) est une structure interuniversitaire qui réunit les universités de Grenoble II, Lyon II, Chambéry et Saint-Etienne, et qui est administrativement rattachée à cette dernière, à laquelle appartient son directeur. C'est dans ce cadre qu'est préparé à Saint-Etienne le DEA d'histoire religieuse. Il comporte, outre le directeur et un spécialiste d'histoire du droit, 4 enseignants de la section d'histoire.

Le rayonnement de ce centre va cependant bien au-delà de cette structure. Animé par son responsable, le CERCOR est devenu une fédération de chercheurs (1.300, répartis dans 37 pays, en septembre 1988), qui compte parmi les membres de ses comités directeur et scientifique des personnalités dont le renom scientifique est incontestable sur le plan international. C'est un lien d'information et de documentation, grâce, notamment, au **Bulletin du CERCOR** qui fait désormais autorité dans son domaine, grâce à sa bibliothèque spécialisée de 4.000 volumes, auxquels il faut ajouter de nombreuses revues. Le centre organise ou soutient également un certain nombre de colloques (celui de Poitiers, en septembre 1988, consacré aux "Religieuses dans le cloître et dans le monde", a donné lieu à une soixantaine de communications).

Ce centre, dont la renommée n'est plus à démontrer, a vu comme les précédents sa situation matérielle s'améliorer avec l'installation, il y a quelques mois, des équipes de recherche dans le nouveau bâtiment des sciences de l'homme. Malgré la présence d'une collaboratrice à plein temps et d'une secrétaire à mi-temps, il manque au centre un documentaliste et un attaché de recherches, qui permettraient d'en exploiter davantage les possibilités.

Quelques remarques semblent nécessaires au terme de cette dernière partie consacrée à la recherche. Au sein de l'université de Saint-Etienne, le CERCOR, qui est très connu à l'extérieur, est très lié à la personnalité de son fondateur : comment sera-t-il soutenu lors du départ à la retraite de ce responsable, au sein de cette université ?

Plus globalement, 2 enseignants d'histoire animent la recherche en histoire ancienne, et 8 des 9 enseignants d'histoire participent aux activités des quatre centres : 2 d'entre eux font partie de trois centres différents (l'un d'eux est à la fois le directeur du centre de recherches historiques et du centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales) ; 2 autres font partie de ces deux mêmes centres, qui ont au moins en commun des études sur les entreprises industrielles de la région, et quelques autres membres. L'histoire a compliqué ces structures, dont chacune a certes son intérêt, une réelle production scientifique et sa spécificité, mais qui donnent actuellement une impression

de dispersion et - le CERCOR étant évidemment mis à part - de se chevaucher partiellement. Cette dispersion, qu'il faut apprécier en fonction du nombre hélas trop faible des enseignants du département et des charges croissantes qui pèsent sur eux, n'est de nature à les renforcer ni aux yeux de la direction de la recherche lors des révisions du plan quadriennal, ni à ceux de leurs partenaires locaux, dans une université qui possède par ailleurs un certain nombre de laboratoires lourds rattachés à la faculté des sciences et techniques.

Historiens, géographes, économistes ne pourraient-ils réfléchir ensemble à une restructuration, qui rendrait peut-être aussi plus efficaces leurs moyens humains, matériels et financiers, toujours trop limités ?

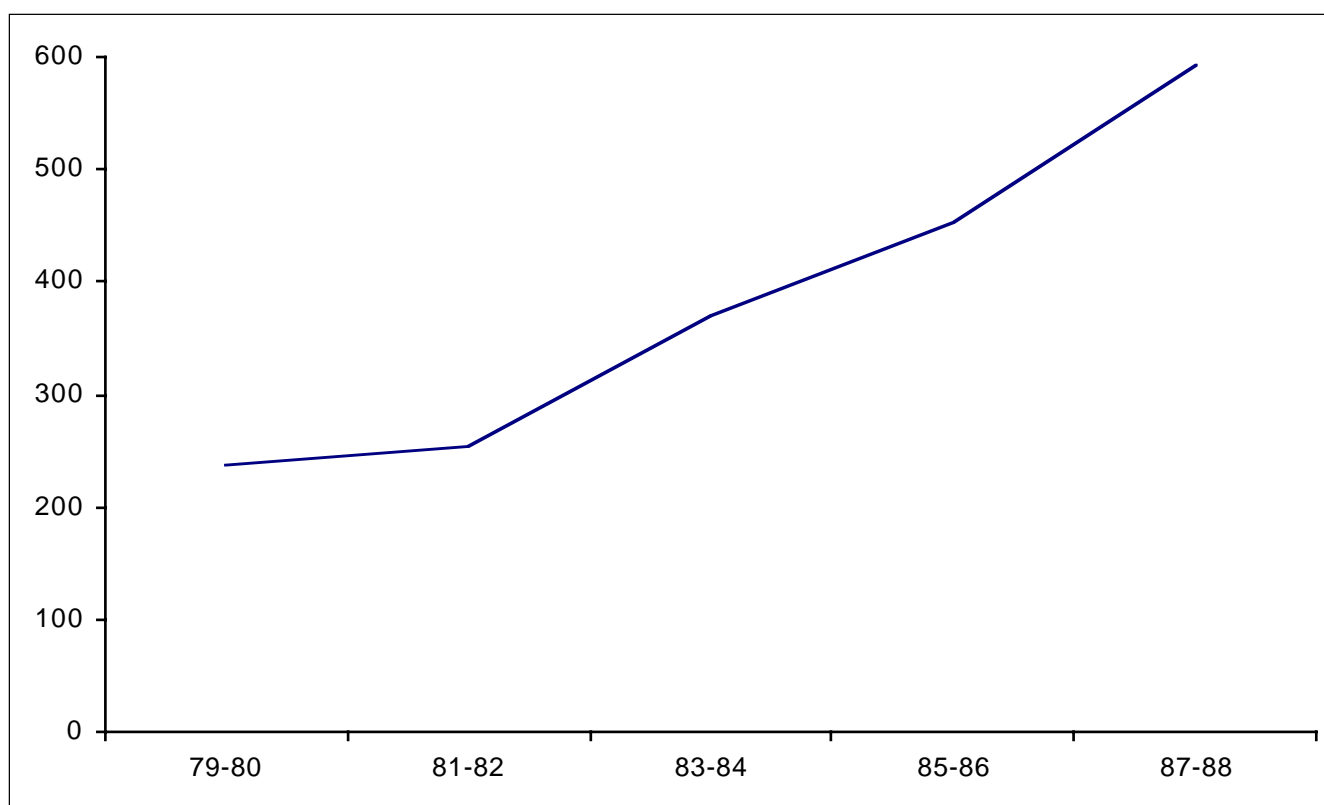
Annexe

1. Effectifs - étudiants de la section d'Histoire (années scolaires 1979-80 à 1987-88)

	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89
1ère année	75	70	72	116	111	121	171	201	205	251
2ème année	47	44	52	53	78	74	86	110	113	124
3ème année (licence)	33	41	41	58	60	76	83	86	106	123
Maîtrise	31	42	42	40	45	56	50	60	79	
CAPES	30	20	32	34	46	37				
CAPES-Agrégation							44	47	91 ⁽¹⁾	
Agrégation	14	9	14	17	20	8				
DEA et Doctorat	6	2	?	?	11	?	19	27	? ⁽²⁾	
Total	236	228	253	318	371	372	453	531	594	

- (1) De 1985-86 à 1987-88, il n'a pas été possible de toujours distinguer les étudiants inscrits en CAPES et en Agrégation, ni ceux inscrits en Maîtrise et en CAPES. Le total Maîtrise-CAPES-Agrégation est toutefois exact et ne comporte pas de doubles-emplois.
- (2) Il n'a pas été possible de reconstituer ce chiffre pour les années 1981-82, 1982-83, 1984-85. Celui de 1987-88 n'est pas encore connu, les inscriptions n'étant pas encore closes. Le total des étudiants de ces années est donc fourni par défaut.

2. Courbe de l'évolution par année scolaire des effectifs-étudiants



1.6. LA GEOGRAPHIE

A Saint-Etienne la géographie est à la charge d'une petite équipe, "ancienne" dans une jeune université qui doit répondre à une double demande sociale, celle normale de la formation et de la préparation aux diplômes de définition nationale, celle aussi de la région et des acteurs régionaux qui de plus en plus la sollicitent.

Avec l'histoire, la géographie fait partie du département des sciences humaines, au sein de l'UFR des lettres-langues-sciences humaines installée au centre ville, Espace Tréfilerie.

L'enseignement et la recherche en géographie seront examinés dans leur contenu, leur potentiel, leurs composantes et aussi dans la manière dont ils s'insèrent dans leur université et dans la région.

1.6.1. L'EQUIPE ET SES CHARGES

L'équipe est composée de **7 enseignants titulaires** de l'enseignement supérieur - 3 professeurs, 3 maîtres de conférences, 1 maître-assistant - auxquels s'ajoutent **3 chargés de cours**, professeurs dans l'enseignement secondaire. **3 techniciens et 1 ingénieur** d'études - dont 1 technicienne CNRS - font également partie de fait (1) de cette équipe.

3 des 7 enseignants de l'enseignement supérieur sont en âge de pré-retraite, ce qui par la force des choses (même si aucun poste nouveau ne devait permettre de compléter l'équipe) pose le **problème d'un renouvellement à terme rapproché**. Comment le préparer, avec quels objectifs et pour quelle finalité ? C'est une question importante au centre des préoccupations actuelles du département de géographie.

Sur les 7 enseignants titulaires, 2 relèvent de la 1ère sous-section (géographie physique), 4 de la 2ème sous-section (géographie humaine, économique et régionale), 1 de la 3ème (aménagement de l'espace et urbanisme). Faudra-t-il conserver cet "équilibre" ou bien privilégier le recrutement d'enseignants-chercheurs à compétence transversale aux trois sous-sections ? Ce problème est clairement posé.

Il n'y a pas de chercheur associé à cette unité.

180 étudiants sont inscrits (2) en géographie (à la date du 20.11.88) pour des études qui s'étendent de la première année de DEUG à la préparation au concours (CAPES et agrégation) et à un DEA délivré sous triple sceau (Saint-Etienne, Lyon II, Lyon III). Il y en avait 171 en 1987-88, 180 en 1986-87, 174 en 1985-86. Si les effectifs n'ont rien de surprenant en DEUG et en licence, 20 à 25 étudiants (moyenne sur 6 ans) en maîtrise, c'est beaucoup. Doit-on y voir l'effet du **service de proximité** d'une université comme Saint-Etienne pour des jeunes gens déjà engagés dans la vie active (enseignement, surveillance dans des établissements scolaires, ou autres activités ...) que l'inscription à Lyon, Grenoble ou Clermont-Ferrand contraindrait à des déplacements difficilement compatibles avec leurs obligations professionnelles ?

Plus que le nombre d'étudiants en géographie - il faut ajouter l'accueil d'autres étudiants, notamment d'histoire (275 inscrits en 1ère et 2ème année de DEUG en 1986) (3) -, la nécessité de **"couvrir" les 3 cycles** de formation impose de lourdes charges.

Peu d'étudiants étrangers - 5 inscrits seulement en 1988 - , des étudiants qui ne viennent pas de très loin (4) et dont beaucoup, sans université à Saint-Etienne, n'auraient pas entrepris d'études supérieures. La géographie comme toute l'université - où 26,2% des étudiants sont enfants d'ouvriers - assure une incontestable **promotion sociale**.

(1) Deux relèvent toutefois d'un service qui n'est pas exclusivement réservé à la géographie.

(2) 78% des inscrits, présents aux examens en 1988, 76% en 1987, 76% en 1986.

(3) Le premier cycle commence par un tronc commun d'histoire et géographie en 1ère année.

(4) L'agglomération stéphanoise, une partie du Velay, la plaine du Forez sauf le pays de Roanne attiré par Lyon, un petit peu l'Ardèche.

Le taux d'encadrement mesuré selon les normes ministérielles est de 70% (rapport potentiel/charges). Déficitaires donc et ce d'autant plus que **l'activité de recherche est importante**, que les géographes sont très sollicités et participent à 3 formations : le centre d'études foréziennes, le plus ancien (1967) placé sous la responsabilité de l'un d'eux, le centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales, le centre de recherche sur l'environnement et l'aménagement relevant de l'unité associée 260 du CNRS, sous la responsabilité également de l'un d'eux. Cette activité, pourtant essentielle de la part d'enseignants-chercheurs (rarement mesurée en terme de charges de service dans nos universités) doit être prise en compte.

Les géographes sont également actifs dans bien d'autres domaines. L'un d'eux a été président de l'université, un autre est actuellement chargé de mission aux finances de l'université, un autre est directeur du service chargé de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants (service dit CELAIO) ... Présents également dans la formation continue, dans diverses sessions ou stages à l'initiative d'instances territoriales ou consulaires (par exemple "université rurale" associant l'université de Saint-Etienne, la chambre d'agriculture de la Loire, le comité de liaison interconsulaire de la Loire) ... Cours donnés ailleurs (école d'architecture, DEUG environnement de l'UFR sciences, université de Lyon, école des travaux publics de Lyon, MAFPEN ...). L'un d'eux est auditeur à l'institut des hautes études de la défense nationale. Un autre participe aux travaux du comité national d'évaluation des universités et à divers comités et conseils scientifiques tout en dirigeant l'UA 260 du CNRS concernant Lyon II, Lyon III et Saint-Etienne. Au total on peut estimer un volume (selon les cas) de **1/3 à 1/2 service supplémentaire** à l'extérieur du département d'histoire-géographie, pour chaque enseignant.

L'insertion universitaire, locale et régionale, est très bonne, lourde et cela ne suffit d'ailleurs pas à la demande. Les géographes de Saint-Etienne ne plaignent ni leur temps ni leur peine. Tiendront-ils ?

1.6.2. QUELLE FORMATION PRIVILEGIER AUJOURD'HUI ?

Les géographes expriment avec anxiété la nécessité de choix à venir, surtout si le potentiel enseignant devait stagner, face à deux exigences qu'ils perçoivent : le renouvellement de leur discipline dans son contenu, ses méthodes, ses outils ; la demande sociale accrue et les exigences motivées de leurs étudiants. Autre question dont la réponse ne dépend pas que d'eux-mêmes : quelle géographie pour quelle université ?

Dans cette jeune université, la section de géographie a démarré très fort et très vite et a préparé avec succès des étudiants aux concours du CAPES et de l'agrégation. La diminution du nombre de postes à ces concours a dissuadé les étudiants : devant cette fuite la section de Géographie a cherché d'autres orientations répondant aux attentes d'**étudiants soucieux d'une préparation professionnelle**. Au moment où la demande en enseignants se réouvre brusquement, la section de géographie qui a diversifié son enseignement, qui a remodelé ses unités de valeur dans un souci d'offrir plus de savoir-faire technique, se trouve quelque peu essoufflée. La **logique des concours de l'enseignement** prévaut de fait mais deux filières s'entrecroisent, se superposent, se confondent. On fait sans dire, sans définir, sans pouvoir choisir. Un incontestable excès de **tension** en résulte.

Comment lever l'ambiguïté ? La conjoncture redevenue favorable pour les concours de recrutement dans l'enseignement devrait inciter, dans une université soucieuse de promotion sociale, consciente de son rôle spécifique dans un contexte régional de crise industrielle profonde, à un **nécessaire redémarrage de cette préparation aux concours**. Mais en même temps peut-on renoncer à une diversification-redéfinition des finalités de la formation, elle aussi incitée par la demande étudiante et par l'attente d'une région qui considère son université comme un instrument indispensable à la reconversion ?

Comme toute université jeune et moyenne, celle de Saint-Etienne a connu une certaine détérioration, condamnée par temps de crise à un **impossible rattrapage momentané** en moyens de tous ordres.

La géographie - comme d'autres sections certainement - est placée devant une contradiction d'autant plus aiguë que le personnel qui doit y faire face est peu nombreux. Re-conforter la formation d'enseignants certes mais également maintenir, voire **amplifier l'effort de renouvellement**.

La nécessité de satisfaire à cette double exigence ressort des entretiens avec les étudiants de DEUG, licence, maîtrise, concours et DEA entendus séparément. Ceux des concours trouvent la préparation mal assurée, ont le sentiment d'être un peu sacrifiés malgré, notent-ils, un gros effort des enseignants ; ils regrettent que le fait d'être un petit nombre (étudiants et enseignants) ne puisse se traduire en avantage, souhaitant ne pas faire l'expérience de l'anonymat des grandes facultés ; ils remarquent que les concours offrent un débouché réel, surtout ceux qui viennent là après un DEA ou un DESS qui ne leur a pas apporté d'issue professionnelle. Quelques cours ouverts aussi bien aux étudiants des concours qu'à ceux de la licence sont tout à fait mal perçus et considérés comme inadaptés par les uns et les autres.

Les étudiants de licence sont ceux qui ressentent le plus nettement les défauts de l'ambiguïté actuelle. Leurs critiques comme leurs attentes ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit de ceux qui disent se destiner à l'enseignement ou de ceux qui souhaitent se tourner vers d'autres professions et voudraient une formation plus technique, plus "scientifique", plus ouverte sur la recherche et l'aménagement. Pour ces derniers le modèle de référence est celui des MST et les débouchés espérés viendraient d'une demande en praticiens de l'environnement-aménagement. Aussi bien regrettent-ils qu'il n'y ait une plus forte inter-relation institutionnelle avec l'UFR des sciences où existe un DEUG B de biologie-géologie-environnement, unité par ailleurs installée sur un autre site éloigné de l'Espace Tréfilerie. Est-ce significatif ? Le partage est de moitié entre ces deux groupes d'étudiants.

Chez les étudiants de DEUG, plus attentifs aux problèmes d'information, aux problèmes des moyens matériels et des conditions de vie à l'université, généralement satisfaits d'être dans une section à "bonne dimension", la question des relations avec le DEUG "environnement" réapparaît.

Les étudiants de maîtrise et du DEA "interface homme-nature" sont évidemment sensibles aux problèmes de la recherche, aux opportunités que peut leur offrir la section de géographie et aux programmes de travail dans lesquels ils peuvent entrer. Au sein du DEA, les questions débattues portent sur l'organisation de l'enseignement donné pour partie à Lyon et pour partie à Saint-Etienne, sur la durée de cours et sur le contrôle, sur le désir d'avoir une salle de travail. Souhait plus surprenant, inquiétant même, celui d'options ou de filières plus différenciées et spécialisées (géographie physique, géographie humaine ...), sans voir que ce serait faire éclater la **spécificité de ce DEA**.

La géographie dispose ici d'atouts non négligeables pour répondre à la double demande ainsi formulée. A condition **d'obtenir un renfort** minimum de 2 à 3 postes frais, et peut-être de se **re-situer au sein de l'université**. Premier atout, le sentiment clairement exprimé parmi les enseignants qu'il faut s'appuyer résolument sur la **mutation théorique, méthodologique et technologique** qui traverse partout (ou presque) la discipline aujourd'hui. C'est à partir de ce constat qu'on entend définir le profil souhaitable pour pourvoir les postes qui vont devenir bientôt vacants.

Deuxième atout, **l'outil informatique et infographique** se met en place. L'atelier de cartographie du département d'histoire et géographie s'est équipé en micro-ordinateurs avec disque dur, équipements et logiciels de traitement des données de télédétection, table à numériser ; il peut par micro-ordinateur utilisé en terminal accéder au centre de calcul de l'université et tirer ainsi parti de l'imprimante à jet d'encre dont celui-ci dispose. Reste que ces équipements ne peuvent être accessibles à tous les étudiants qui devraient pouvoir recevoir une formation initiale en informatique. Reste aussi que toute formation aux technologies nouvelles n'a de sens que si se crée un **véritable enseignement en traitement de l'information géographique indispensable** pour valoriser l'équipement en cours, indispensable aussi dans une formation à la géographie moderne.

Troisième atout, la présence ici d'un **spécialiste de la didactique en géographie**.

Dernier atout, une recherche active, point d'appui essentiel pour une bonne formation supérieure.

1.6.3. LA RECHERCHE

Les géographes font leur recherche dans **trois centres** différents (5). Cela peut donner l'impression d'une certaine dispersion. Toutefois cette situation reflète la genèse d'un complexe universitaire de recherche qui s'est progressivement doté de centres s'ajoutant les uns aux autres et qui peuvent aujourd'hui **cohabiter** non sans **problème de concurrence institutionnelle**. D'autre part, ces trois centres répondent à la **double exigence de recherche nationale et régionale** à laquelle sont soumises de plus en plus les universités.

Le centre d'études foréziennes a été créé en 1967, alors que l'université de Saint-Etienne n'était pas encore constituée, et a fonctionné sous un statut d'association. La particularité de ce centre pluridisciplinaire est de donner la priorité à des programmes de recherche de durée plus ou moins longue (3 ans généralement). Son financement est assuré par ses ressources propres (vente d'ouvrages ...), par des organismes extérieurs à l'université (Fondation Georges Guichard, caisse du Crédit Agricole, collectivités territoriales, CNRS, etc.). En 1987, par exemple, ses contrats d'études lui assuraient 106.000 F de ressources et il avait reçu une dotation d'équipement de 6.000 F. Il dispose de 30 m² pour son fond documentaire, d'un bureau de 20 m². En 1988 ce centre a adressé une demande de reconnaissance par la direction de la recherche du ministère de l'éducation nationale. C'est un géographe qui le dirige et qui en a été l'animateur principal depuis longtemps, **3 autres enseignants titulaires et 1 chargé de cours, géographes**, y participant également. Les programmes en cours sont les suivants : Saint-Etienne, d'une modernité à l'autre (1945-1958) ; entre art urbain et urbanisme, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble ; les monts du Forez ; le concept de paysage. Par ce centre les géographes s'assurent d'excellentes coopérations d'autres disciplines (histoire, et surtout architecture et urbanisme), ils répondent à des demandes et objectifs locaux ; mise en place d'un centre de documentation sur le Forez, contrats ... ils s'insèrent dans le réseau Paysage animé par diverses universités et écoles d'architecture françaises.

Le centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur les structures régionales (CIER-SR), dans lequel les géographes sont présents aux côtés d'historiens (l'un d'eux le dirige), de juristes, d'économistes, d'administrateurs (voir chapitre histoire). La part prise par les géographes est essentielle dans 3 des axes actuels d'activité du centre.

Le centre de recherche sur l'environnement et l'aménagement (CRENAM) est l'antenne stéphanoise de l'URA 260 du CNRS (géographie rhodanienne) dont la direction est assurée par un professeur de Saint-Etienne et dont les axes de recherche sont les suivants : production et structuration de l'espace urbain ; intérêt et possibilités du maintien d'activités et d'espaces ruraux dans une région fortement urbanisée ; gestion des ressources et richesses naturelles (bassins fluviaux, risques naturels, cartographie, télédétection). **Tous les géographes** de Saint-Etienne participent à cette URA. Le DEA "interface homme-nature" y a là son laboratoire d'accueil pour les étudiants des 3 universités de Saint-Etienne, Lyon II et Lyon III.

L'atelier de cartographie pose un problème institutionnel. La cartographie traditionnelle serait plutôt le fait du CIERSS. La cartographie par ordinateur serait plutôt affaire du CRENAM. Cet atelier gagnerait à être placé sous la responsabilité d'un enseignant géographe pour autant que celui-ci aurait une compétence affirmée en traitement de l'information et en infographie, ce qui d'ailleurs inciterait à une conversion plus rapide aux techniques nouvelles.

Installée en juin 1988, **l'antenne stéphanoise de la Maison régionale des sciences de l'homme** (GIP associant universités, villes, région et CNRS) offre dès maintenant de nouveaux locaux et un équipement qui devraient être l'occasion d'une réorganisation des services à la recherche.

Comme dans le domaine de l'enseignement, les moyens mis à la disposition des chercheurs tiennent pour beaucoup des efforts et de l'intérêt porté par les collectivités locales et régionales. Les géographes, comme d'autres aussi, entendent les satisfaire, tout en participant naturellement à des programmes de portée plus générale.

(5) Sur les 5 formations de recherche recommandées par la direction de la recherche du MEN, ou associées au CNRS que compte l'UFR lettres-langues-sciences humaines, 2 accueillent les géographes.

EN CONCLUSION

Le groupe des géographes stéphanois est très actif. Il a conscience des nécessaires renouvellements qu'impose la géographie aujourd'hui. Il sait que le moment est venu de les introduire de manière plus décisive. Mais ce groupe n'est pas assez étoffé pour faire face, en même temps, à la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement. Ces deux exigences ne seront totalement compatibles que lorsque le contenu des programmes des concours évoluera.

Autre difficulté : comment à la fois répondre à une demande contractuelle de recherche régionale et locale (pourvoyeuse de moyens relativement importants) et participer à une recherche fondamentale, si par ailleurs les charges d'enseignement sont lourdes ?

Le contexte d'une jeune université dont la région et la ville attendent beaucoup (jeune université à la mise en place de laquelle les géographes ont contribué) éclaire les difficultés et les problèmes actuels certes, mais aussi les atouts.

Où peut être la place institutionnelle de la géographie dans cette université ? Les sciences de la nature et de l'environnement, l'informatique (et peut être le traitement de l'image qui se met en place dans WFR arts-communication-pédagogie) ... sont autant de partenaires tout aussi utiles que ceux de l'UFR de rattachement actuel.

Choix de renouvellement, choix de croissance si cette université récente obtient les moyens d'un rattrapage indispensable : les géographes stéphanois y sont prêts.

1.7. LES LANGUES, LA COMMUNICATION ET LA PEDAGOGIE

1.7.1. Au sein de la "faculté des lettres, langues et sciences humaines", le **département d'études anglophones** et le **département de langues** sont apparus comme un ensemble dynamique, bien intégré à son environnement, bien organisé, (les brochures de chaque section sont très claires et très bien faites), bien aidé par un service audio-visuel à jour et performant, sans trop de problèmes d'individus - même si l'on en trouve ici où là, soit du fait d'une personne difficile, soit qu'il s'agisse des séquelles de relations jadis conflictuelles, dans tel ou tel secteur, avec une grande université voisine. Les étudiants, que nous avons vus en assez grand nombre, nous ont paru responsables (en témoigne d'ailleurs le bon état de lieux pourtant mal adaptés), motivés et attachés à leur institution, et satisfaits des relations avec leurs enseignants.

Du côté de ceux-ci, néanmoins, on a le sentiment que les enthousiasmes et les dévouements, encore efficaces, sont près de s'éteindre pour des raisons globalement identiques et répétées, tour à tour, par chaque section, dans chaque faculté, raisons liées

1) à un sous-encadrement chronique évident,

2) à l'exiguïté et à la dispersion des locaux,

3) à une structure inadéquate des facultés regroupées sur l'espace Tréfilerie, qui freine les réalisations possibles de chacun.

1.7.1.1. Sous-encadrement

Tout n'est, certes, pas réalisable dans les desiderata exprimés : ainsi, peut-on vraiment mettre en place un DEUG de russe - qui ne semble, du reste, pas avoir été demandé par le conseil d'université - ou améliorer sensiblement l'horaire de l'enseignement de l'arabe, en dépit de l'importance de la population d'origine Nord-Africaine ?

Mais il est certain qu'un département comme celui des **études anglophones** est au bord de l'asphyxie avec des groupes surchargés, un appel excessif aux enseignants du secondaire - de plus en plus difficiles à trouver - des incidences graves, aussi et surtout, sur les activités de recherches d'enseignants qui, faute de personnel, ploient sous les tâches administratives et pédagogiques. Les activités et les publications (nombreuses qualitativement et quantitativement) auxquelles ils participent dans le cadre du centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'expression contemporaine (rattaché à une autre faculté, celle d'arts, communication, pédagogie) n'en sont que plus méritoires, ou les maîtrises qu'ils dirigent, ou la part prise aux deux DEA pluridisciplinaires, ou le très intéressant projet à l'étude d'un centre de traduction littéraire qui regrouperait des enseignants qu'intéressent la théorie et la pratique de cet art et les étudiants d'un DESS dont le tronc commun serait pluridisciplinaire et la pratique spécialisée dans une langue, mais l'on sent que tout cela est fragile et exige d'être rapidement conforté.

Si en anglais, le besoin premier est la création de nouveaux postes d'enseignants français permanents, vient aussitôt ensuite celui des lecteurs : 3 pour 673 étudiants ! Ce problème est national, mais l'exemple de Saint-Etienne pourrait peut-être amener à une réflexion plus vaste, dont les conclusions serviraient aussi cette institution, sur la nécessité de remettre nos pendules à l'heure avant l'échéance de 1993. La création de nouveaux postes de lecteurs, surtout dans les universités défavorisées (une très grande inégalité règne dans ce domaine), est non seulement une des conditions des échanges européens mais un des remèdes à un apprentissage décevant des langues et l'une des solutions pour réinstaurer une forme de tutorat, déjà très diminuée par la disparition des moniteurs. Dans les conditions de sous-encadrement de Saint-Etienne, les lecteurs n'ont d'ailleurs plus du tout ce rôle : ils servent à remplacer les permanents dont le nombre est insuffisant et ont une fonction d'assistant (quand ils ne font pas des cours magistraux).

Le sous-encadrement est moins spectaculaire dans le département qui regroupe les **autres langues**, eu égard aux effectifs nettement inférieurs à ceux de l'anglais, mais il n'en demeure pas moins une réalité, avec les mêmes incidences (glissement de fonction des lecteurs, appel massif à des vacataires, difficulté à se consacrer à la recherche pour des enseignants surchargés de tâches administratives, etc.). Un des motifs de cette surcharge, pour les autres langues comme pour l'anglais, tient moins au sous-encadrement en enseignants permanents et en lecteurs qu'au sous-encadrement plus évident encore

à Saint-Etienne, en personnel ATOS. Il semble qu'un site qui regroupe 4 "facultés" et 6.000 étudiants n'ait en tout et pour tout, y compris pour assurer l'accueil, les inscriptions, la dactylographie, ..., que 25 personnes !

Parmi les demandes faites par les sections, et qui nous ont semblé légitimes, nous avons noté, outre le problème des secrétariats :

- en allemand : la création d'un poste, au moins, de titulaire ainsi que celle d'un maître de langues en suédois pour que soit assuré l'enseignement en option d'une autre langue germanique ;
- en italien : un enseignant supplémentaire de rang A (il n'y en a qu'un à l'heure actuelle).

1.7.1.2. Exiguïté et dispersion des locaux

Les étudiants de la faculté des lettres, langues et sciences humaines dont nous avons dit que nous les avons trouvés, comme leurs enseignants, très attachés à leur institution, ceux, aussi, des deux autres facultés (GALEA/ACP), dont l'attachement est le même, sont unanimes à déplorer les conditions d'installation dont les carences tiendraient essentiellement à deux raisons :

a) l'impossibilité où l'on s'est trouvé, malgré l'augmentation des effectifs, de surélever les bâtiments de l'espace Tréfilerie, à cause des fondations insuffisantes prévues par le cabinet parisien responsable de la construction, persuadé - aucun membre ne s'étant rendu sur place, souligne-t-on - que tout Saint-Etienne repose sur des galeries minières, ce qui n'est absolument pas le cas ici.

b) Le regroupement de la faculté de droit avec les trois autres - regroupement relativement récent qui aurait été fait contre les souhaits du reste des occupants.

Quelle que soit l'exactitude de cette analyse - dont nous nous contentons de nous faire l'écho - il reste que tous les utilisateurs déplorent le manque de place dans les laboratoires et les salles de classe ; la banalisation totale de ces dernières (aucune n'est réservée à une discipline donnée), qui oblige à de véritables jongleries pour les emplois du temps ainsi qu'à des compressions, leur nombre insuffisant qui amène à programmer certains cours en des endroits éloignés, comme tel bâtiment de la rue Bertollon (dépourvu, au demeurant, de téléphone ou de toilettes) ; l'absence de salles de réunion tant pour les professeurs (une seule petite salle prélevée sur le hall pour tous les enseignants de la faculté) que pour les étudiants (ce qui accentue leur isolement et empêche les activités culturelles) ; l'inexistence de bureaux ...

Il est vrai que ce qui frappe l'observateur extérieur objectif est que, dans une université de province, on trouve réunies ici les pires conditions des grandes universités littéraires de Paris-Centre. Mais les Stéphanois conservent, eux, un espoir, celui qu'aboutisse le plan d'agrandissement à l'étude : 4.500 m² sur un espace voisin (+ 1.200 m² à la B.U.) et que ce plan profite aussi aux facultés qui regroupent lettres, langues, sciences humaines, communication et pédagogie, facultés qu'on aurait préalablement consultées ...

1.7.1.3. Structure inadéquate

La précédente remarque vise, évidemment, à suggérer qu'à côté de maux dont le remède est dans les créations ou les dotations, il en est certains autres dont la guérison doit être recherchée au plan local.

Comme dans beaucoup d'universités regroupant toutes les anciennes facultés, les littéraires, linguistes et assimilés ont l'impression d'être sinon les mai aimés, du moins les moins entendus au niveau du conseil d'administration et les plus mal lotis. Par ailleurs, même dans les conseils des facultés, les linguistes seraient moins égaux et moins bien représentés que d'autres.

D'aucuns se posent aussi des questions sur le regroupement Tréfilerie, regroupement qui n'est pas seulement géographique mais qui a fait disparaître au profit de postes communs au droit, à GALEA, à ACP, aux lettres et aux langues, toute forme individualisée d'accueil, d'inscription, de secrétariat, etc. Le seul point qui ne suscite pas de critiques est la reprographie. Pour le reste, les étudiants se plaignent de n'être pas informés (les personnels étant incapables de la polyvalence exigée d'eux) ; les enseignants dénoncent

l'impossibilité de faire taper les textes et la nécessité d'avoir à se substituer aux ATOS ; tous déplorent l'impersonnalité d'un système qui ne reflète en rien l'esprit de l'institution.

La solution passe peut-être, lorsque les locaux suffisants existeront, par la sécession du droit et la réduction à deux des trois autres facultés existantes.

1.7.2. S'agissant des facultés "GALEA" et "ACP", leurs problèmes généraux n'ont pas lieu d'être abordés puisqu'ils sont de même nature que ceux qui ont été analysés à propos de la faculté des lettres, langues et sciences humaines.

a) Parmi les problèmes et réussites spécifiques, on notera en **LEA** où les étudiants semblent très satisfaits (même du numerus clausus déterminé à l'entrée sur un test de niveau dans les deux langues choisies - anglais pour tous plus, dans l'ordre de fréquence, soit espagnol, soit allemand, soit italien - tout comme des stages en France et à l'étranger, fort bien organisés), l'intéressante initiative - dans le cadre d'Erasmus - d'une 3ème année en 2 ans : un 1er semestre à Saint-Etienne, un second en Espagne, Allemagne ou Italie, un 3ème en pays anglophone, un 4ème à Saint-Etienne. Ce projet, méritoire comme tous ceux - assez nombreux - qui touchent ici, dans toutes les sections linguistiques, aux relations extérieures, se heurte néanmoins à quelques difficultés liées d'une part au nombre important de boursiers (que le gouvernement français risque de considérer comme redoublants s'ils passent 2 ans en licence), d'autre part au financement annuel d'Erasmus. L'autre circuit d'échanges, l'assistantat, commence aussi de poser problème : priorité est, en effet, donnée aux futurs enseignants, définition dont sont exclus les étudiants de LEA en dépit du fait que leur licence donne désormais accès au CAPES.

Les étudiants stéphanois souhaiteraient une augmentation des séances de laboratoire (mais ceux-ci sont saturés, cf. plus haut), des contacts avec des lecteurs, un renforcement des matières d'application. Mais on est confronté ici au petit nombre d'heures complémentaires disponibles et à celui des vacances : même en langues, rares sont les postes spécifiques aux LEA, les collègues des départements d'anglais ou d'autres langues ne peuvent faire qu'une partie de leur service dans cette section et accueillent pour des enseignements communs à LCE les étudiants de LEA qui s'en plaignent ils ne voient pas l'utilité pour leur cursus de la littérature et encore moins de la linguistique générale.

La section de LEA mérite certainement qu'on lui facilite l'existence : sa prise de position sur le numerus clausus, sa cohésion et l'esprit de corps de ses étudiants (qui ont créé une association avec les anciens), son étude des débouchés (qui sont satisfaisants), son désir de croissance (ainsi, la création d'un DESS) témoignent de sens de la responsabilité, de réalisme et de dynamisme.

b) Avec la curieuse dispersion qui caractérise, à l'université de Saint-Etienne, la gestion des langues, c'est à la faculté voisine et complémentaire d'**ACP** qu'il faut se rendre pour l'**ANS** (Anglais pour non spécialistes) ainsi que pour l'enseignement de l'expression française (toujours pour non spécialistes).

Cette dispersion est-elle nocive ou sans incidences ? Il est difficile de se prononcer. Elle est peut-être, néanmoins, de nature à ne pas véritablement impliquer les enseignants qui interviennent exclusivement dans les départements d'anglais ou de français (mais on sait qu'ils ne suffisent déjà pas à leur tâche). Le rapport de la seule enseignante permanente et coordinatrice de l'ANS qui fonctionne avec 23 chargés de cours, est, en tout cas, catastrophique. Citons : "Requis à tout niveau d'études, exigé dans la plupart des cursus et diplômes, objet d'une demande étudiante considérable, diversement accueilli au sein des filières, l'ANS repose sur un support statutaire des plus fragiles ... Il connaît une hétérogénéité absolue des groupes étudiants, des exigences de contenu parfois inexistantes, multiples et souvent floues, faute de réflexion sur ce qu'il représente, et surtout un recrutement d'enseignants sous le feu de textes officiels coercitifs à l'extrême". Ce n'est pas la seule fois qu'est dénoncée, entre autres, l'obligation faite par le ministère de ne recruter comme vacataires que ceux que la fonction n'intéresse pas, à savoir des enseignants ayant déjà un emploi principal ...

L'enseignant chargé du **français pour non-spécialistes** (maître de conférences, alors qu'on a, en anglais, une agrégée détachée du secondaire) est moins sévère, bien qu'il soit visiblement confronté à des difficultés similaires et à l'impossibilité de définir une doctrine d'enseignement : selon l'origine des enseignants l'expression est écrite ou orale, littéraire, grammaticale ou tournée vers la communication.

c) C'est également à la faculté **ACP** qu'est rattaché l'enseignement du **français langue-étrangère** avec une option de licence et de maîtrise qui s'adresse à une soixantaine de français et à très peu d'étrangers. Sous-encadrement ici encore, absence de crédits de fonctionnement, problème des stages alors qu'on refuse toute indemnité aux directeurs qui les accueillent.

d) Dans deux secteurs se trouvent des gens heureux ou presque : dans le service **micro-informatique** qui distribue un enseignement à quelque 400 étudiants, fournit des conseils d'utilisation des divers logiciels et offre un libre service qui ne dédaignerait pas, bien sûr, quelques appareils supplémentaires ; dans le secteur **pédagogie** d'ACP, surtout. Il est vrai qu'une partie des enseignements des très remarquables UV de pré-professionnalisation destinées aux futurs enseignants est donnée à l'Ecole Normale ou dans les locaux du CDDP (Centre départemental de documentation pédagogique).

Ces conditions particulières ne diminuent en rien la réussite d'une initiative de collaboration entre les divers ordres d'enseignement très bien perçue, visiblement, par les universitaires, les inspecteurs départementaux et les normaliens, partie prenante, de surcroît, pour la préparation du concours et l'approfondissement optionnel à l'Université.

Le secteur pédagogie d'ACP anime, en outre, un centre de recherche en éducation extrêmement actif, qui a la chance d'avoir un local, et songe à la mise en place d'une licence de sciences de l'éducation.

CONCLUSION

L'université de Saint-Etienne apparaît comme une institution dont la position géographique, l'insertion dans le contexte local et régional, les options retenues, la compétence et le dévouement d'un nombre important de ses animateurs, l'attachement de ses étudiants, assurent l'importance sur la carte universitaire. Mais une institution dont les secteurs langues/communication ne survivront que grâce à une attention urgente de ses instances dirigeantes.

1.8. LES ARTS PLASTIQUES

1.8.1. PRESENTATION GENERALE

La filière **arts plastiques** délivre des diplômes de 1er et de 2ème cycle et prépare au CAPES. Son enseignement est pour moitié théorique et pour moitié pratique.

La filière **musicologie** délivre un diplôme de 1er cycle et un DIPEM (diplôme interuniversitaire préparatoire aux études de musicologie). Son enseignement se partage entre la musicologie et les pratiques musicales et chorales d'une part, la pédagogie et les techniques psycho-musicales d'autre part.

Le nombre d'étudiants en arts plastiques inscrits en 1988-89 est au total de 243, soit :

102 en 1ère année,
50 en DEUG,
43 en licence,
28 en maîtrise,
17 en préparation au CAPES,
3 en DEA (dans une autre discipline, puisqu'il n'existe pas de DEA d'arts plastiques proprement dit).

Ces effectifs étaient l'année précédente respectivement de :

71 en 1ère année,
57 en DEUG,
45 en licence,
21 en maîtrise,
10 en préparation au CAPES.

On remarque donc une forte augmentation du nombre d'inscrits en première année. Tout donne à penser que ce nombre s'accroîtra encore à la rentrée 1989 et qu'il posera un problème très sérieux d'accueil et d'encadrement.

La question se présente différemment en musicologie où, depuis 1983, les effectifs ont très peu varié (45 en 1983, et 52 depuis 1986). Ce qui fait également problème car les responsables souhaiteraient développer davantage cette filière et la faire sortir de son régime de convention avec Lyon II, en accord d'ailleurs avec cette université qui reçoit un effectif d'étudiants de cette discipline excédant sa capacité d'accueil.

Les résultats pour 1987/1988 étaient les suivants :

35 diplômés pour	51 présents en 1ère année,
30 "	53 " DEUG,
25 "	37 " licence,
6 "	12 " maîtrise.

Ces résultats, très satisfaisants, témoignent **d'une bonne méthode d'accueil et d'orientation visant à planifier la croissance des effectifs, et d'un contrôle des connaissances bien adapté aux divers enseignements (pratique artistique et théorie).**

Ils sont exceptionnels en ce qui concerne la préparation au CAPES puisque pour cette année, on enregistre 7 étudiants admis pour 7 présentés.

Il est encore trop tôt pour avoir une idée nette des débouchés qui s'ouvrent aux étudiants. Mais **le module de préprofessionnalisation conçu souplement laisse présager d'une bonne insertion finale des étudiants dans le milieu professionnel. La filière infographie, plus technique, qui vient d'être créée donne déjà des résultats très positifs.**

Cette réussite est d'autant plus honorable que les difficultés rencontrées par les filières d'arts plastiques et de musicologie sont nombreuses :

- **éclatement des locaux sur différents sites,**

- **indigence des moyens (financiers et administratifs),**
- **insuffisance de l'encadrement pédagogique** : en arts plastiques deux titulaires seulement ont fait fonctionner pendant 4 ans une filière comportant un 1er et 2ème cycles ainsi qu'une préparation au CAPES (soit plus de 2.000 heures de cours).

Cette situation est heureusement en voie d'amélioration mais loin encore d'être idéale. L'enseignement repose sur beaucoup trop de chargés de cours n'habitant pas la région, généralement sur des postes du second degré. Les problèmes de locaux et d'emploi du temps restent considérables.

1.8.2. SPECIFICITE ET ORIGINALITE DE LA FORMATION

Si l'on s'en tenait à ces quelques constatations, on ne pourrait saisir, sinon l'excellence de cette filière d'arts plastiques, du moins son caractère très original qui en fait une réussite incontestable et par bien des aspects exemplaire.

Cette filière a su, en effet, lier son enseignement à une recherche universitaire de haut niveau ; elle a su à la fois s'inscrire dans la tradition et innover fortement ; enfin, elle a su s'insérer dans un environnement particulièrement riche et développer des relations très intéressantes avec de multiples partenaires.

a) La liaison recherche-enseignement : le CIEREC

Contrairement à ce qui arrive souvent, c'est à une équipe de recherche de haut niveau déjà connue et créée en 1971 - le centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur l'expression contemporaine - que la filière arts plastiques a dû son existence. Elle est donc née sous l'initiative et sous la protection d'une équipe compétente qui continue à lui communiquer beaucoup de dynamisme tout en recrutant en son sein de nouveaux chercheurs (DEA divers).

Le **CIEREC** est une structure interdisciplinaire fonctionnant sur des programmes lourds conçus sur plusieurs années. Il regroupe des chercheurs de plusieurs disciplines et a été reconnu par l'université comme un axe prioritaire ; c'est une formation "recommandée" par la direction de la recherche. Ses travaux se développent selon trois axes principaux qui sont prétexte à une interdisciplinarité systématique :

- linguistique, sémiologie, épistémologie,
- histoire et critique de l'art moderne et contemporain,
- littératures et civilisation modernes et contemporaines.

Il faut, noter qu'il sert de support à un DEA portant sur les littératures, cultures, histoires et civilisations du monde occidental au XIXème et au XXème siècles qui permet à des étudiants de la filière arts plastiques de faire un 3ème cycle après leur maîtrise.

Largement connu, le CIEREC a organisé depuis sa création seize colloques, publié plus de cinquante ouvrages et vendu plus de quinze mille volumes.

Equipe constitutive de la maison de sciences de l'homme, il compte de nombreux partenaires :

- **Sur le plan local : les autres équipes de l'université, le musée d'art moderne de Saint-Etienne, l'école régionale des Beaux-Arts, le Centre Dramatique.**

- **Sur le plan régional : les universités de la région Rhône-Alpes, la direction régionale des Affaires Culturelles, la maison régionale des sciences de l'homme.**

- **Sur le plan national : le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la culture, des équipes du CNRS, la société des anglicistes de l'enseignement supérieur.**

- **Sur le plan international : le centre mondial d'information sur l'éducation bilingue, les presses universitaires d'Aberdeen et de Tokyo.**

Le CIEREC a reçu en 1987 le prix Vasari de l'édition d'art.

b) Une insertion dans la région et une ouverture sur le monde contemporain

C'est donc tout naturellement dans la voie tracée par le CIEREC que les filières d'art se sont inscrites dès leur création. Les arts plastiques, en effet, se sont inspirés de la politique d'ouverture du centre et comptent eux aussi de nombreux et importants partenaires.

Les Beaux-Arts et l'école d'architecture ont permis, grâce à des échanges d'étudiants, d'enseignants, de moyens techniques, de déboucher sur une complémentarité pratique-théorie réussie. Il y a là une politique de rapprochement entre les Beaux-Arts et l'université très intéressante à suivre (et à encourager).

Le musée d'art moderne de Saint-Etienne, très réputé et qui doit beaucoup à son directeur, est un partenaire privilégié. Il offre aux étudiants de l'université, et en particulier à ceux de la filière arts plastiques, une ouverture vivante sur le monde de l'art contemporain, un accès à une bonne bibliothèque, des conférences, des contacts directs avec des artistes invités.

Il faut aussi citer :

- la maison de la culture et de la communication de Saint-Etienne où par exemple l'enseignement de théâtreologie trouve la matière de certaines recherches et l'occasion de réalisations dans le domaine de l'art lyrique (participation aux chœurs, aux décors),

- l'école de musique,

- et l'association départementale pour la diffusion et l'initiation musicale (ADDIM) avec qui une convention est à l'étude.

Enfin, les arts plastiques ont su entretenir avec la municipalité des relations excellentes qui leur ont permis notamment de trouver une solution au très grave problème posé par l'insuffisance et la vétusté des locaux. **La municipalité a mis à la disposition de la filière universitaire une surface de 900 m2 dans un ancien collège réhabilité et a participé largement à l'achat de matériel vidéo et infographique.**

c) Tradition et innovation

L'enseignement principal de la filière est théorique et pratique. Il comprend :

- histoire de l'art, esthétique, sociologie de l'art, éléments de culture générale,
- dessin, peinture, sculpture, photographie, vidéo, infographie et image numérique.

L'appartenance de nombreux enseignants au CIEREC, engagés dans des recherches très diverses mais rattachées à un même champ interdisciplinaire (l'expression contemporaine), donne une qualité évidente aux cours théoriques : approche philosophique et sémiologique des arts visuels, réflexion sur l'aspect technique des arts, etc. La liaison enseignement/recherche est effective, la pédagogie le démontre.

L'enseignement pratique (gravure, sérigraphie, volume, photographie, vidéo, notamment) profite le plus souvent de l'infrastructure des Beaux-Arts et des compétences de certains de ses enseignants. Les nouveaux locaux où sont installés les ateliers amélioreront encore cette collaboration.

Par ailleurs, la filière a créé un atelier d'infographie qui initie les étudiants intéressés (60 heures en licence, 25 heures en maîtrise) à l'image numérique, en relation avec une réflexion théorique sur l'évolution des technologies de l'image. Cet atelier est en liaison avec le département d'informatique et témoigne d'une pratique interdisciplinaire peu fréquente entre arts et sciences. Son équipement permet de réaliser des images en 2 dimensions au moyen de palettes électroniques ; un matériel plus puissant vient d'être acquis, financé par la municipalité et par le CEVU, qui donne la possibilité de manipuler des logiciels de synthèse d'images tridimensionnelles.

La création de cette spécialisation, encore très peu répandue dans l'université mais qui correspond à une réalité technique, économique et artistique, a été soutenue par le CEVU et doit

déboucher sur une insertion professionnelle originale des étudiants dans la région : 3 étudiants de maîtrise ont par exemple cette année trouvé un emploi d'infographiste.

1.8.3. LES ETUDIANTS

Un entretien très ouvert avec des étudiants en arts plastiques confirme l'impression que donne cette filière. Faisons remarquer d'abord que les locaux où ils travaillaient quand nous nous sommes rencontrés étaient dans un état de décrépitude et d'inconfort peu digne d'une université. Il ne fait pas de doute que si une solution n'avait pas été trouvée par la municipalité, l'avenir de cette filière aurait été très compromis. Mais, bien qu'ils aient eu connaissance de cette situation. et des moyens limités que celle-ci leur offrait par rapport à d'autres écoles (comme les Beaux-Arts), ils l'ont pourtant choisie.

Ils sont notamment satisfaits de trouver dans son enseignement beaucoup plus qu'un simple "encadrement" ou qu'un simple accès à des ateliers et à des pratiques : une approche théorique variée et une réflexion sur ces pratiques. Ils regrettent toutefois la carence des équipements (mobilier, tables, etc.) et du matériel et souhaiteraient que des ateliers permanents soient mis à la disposition des étudiants en maîtrise qui n'ont pas la chance de disposer d'un atelier personnel.

Ils souhaiteraient aussi que des liaisons plus serrées - et pas seulement en infographie - s'établissent entre les arts plastiques et les départements de science. Enfin, **ils redoutent tous la prochaine rentrée (rentrée 1989) qui risque de faire éclater les capacités d'accueil et de remettre en cause une situation qui commençait à s'améliorer.**

1.8.4. RECOMMANDATIONS

Il est difficile, à vrai dire, de suggérer des recommandations à la filière arts plastiques qui a fait la preuve jusqu'à maintenant d'une politique à la fois audacieuse et réaliste dans la définition de ses projets et dans son développement. Souhaitons-lui de pouvoir s'y tenir et de continuer à convaincre le reste de l'université de l'intérêt de l'existence d'une telle filière.

Comme c'est malheureusement souvent le cas des départements d'arts accueillis par des universités à dominante scientifique, les arts plastiques de Saint-Etienne ne sont pas encore vraiment considérés comme un département technique à part entière, avec des besoins spécifiques qui sont bien supérieurs à ceux d'un département de lettres. La faiblesse du budget moyen qui leur est accordé en témoigne. Il y a là un retard à rattraper.

2. Les disciplines regroupées dans la faculté des Sciences & Techniques

2.1. PRESENTATION GENERALE

Les origines de la faculté des sciences et techniques (FST) remontent à la création d'un collège scientifique universitaire en 1961. Lors de la création de l'université de Saint-Etienne en avril 1970, celle-ci comporte entre autres une UER de sciences assurant les enseignements de DEUS MP et PC ainsi que la licence de mathématiques pour un effectif de 450 étudiants.

De nouveaux cycles ont été progressivement mis en place (maîtrise de mathématiques, MST, DEA et DESS) et les laboratoires de recherche se sont également implantés (un bâtiment dévolu à cet usage a d'ailleurs été construit en 1984).

Comme dans beaucoup de jeunes universités, l'expansion des bâtiments regroupés sur le site de Mataré (à proximité de l'IUT) a évolué moins vite que l'expansion des laboratoires et des étudiants au nombre de 1.100. A l'heure actuelle, la FST comporte 5 départements (biologie, chimie, géologie, mathématiques et physique) et 8 laboratoires de recherche, départements et laboratoires que nous allons examiner ci-dessous.

2.2. LES ENSEIGNEMENTS DE 1ER CYCLE

2.2.1. Description

Le premier cycle, où sont inscrits plus de 700 étudiants, dispense deux filières, elles-mêmes dédoublées en deux options :

DEUG "Sciences des Structures et de la Matière"	Sciences Fondamentales (SF)
	Sciences pour l'ingénieur (SPI)
DEUG "Sciences de la Nature et de la Vie"	Sciences Biologiques et Géologiques (SBG)
	Sciences de l'Environnement (Env.)

La rénovation du 1er cycle a été mise en place en 1985/1986. Initialement, elle comprenait une période de deux mois, avec orientation vers les différentes filières et éventuellement une mise à niveau "autoritaire" pour les étudiants ayant obtenu les résultats les plus faibles.

A titre d'exemple, les orientations étaient les suivantes (1985/1986) :

DEUG A	SF	:	13%
DEUG A	SPI	:	15%
DEUG B	SBG	:	27%
DEUG B	ENV	:	7%
Remise à niveau		:	38%

Cette formule, entraînant des charges d'enseignement et de gestion plus lourdes à assurer, n'a pas été comprise par le milieu étudiant qui y a vu une sélection déguisée. Elle a donc été totalement abandonnée pour le DEUG A et seule subsiste en DEUG B la période d'orientation.

Un contrôle continu fonctionne dans tous les cycles et intervient pour 50% dans la notation finale.

Les travaux pratiques sont majoritairement reportés en 2ème année afin de "**bénéficier de l'évaporation 1ère - 2ème année**", ce qui permet aux enseignants de s'adresser à un public moins hétérogène.

L'étude de l'anglais est obligatoire à raison d'une heure par semaine et intervient pour 15% de l'évaluation aux épreuves orales.

Dans la filière SBG, le flux croît d'année en année : de 114 inscrits et présents aux examens en 1985, les étudiants de 1^{ère} année sont passés à 183 en 1988, le flux d'étudiants de 2^{ème} année restant stable autour de 80. Les taux de réussite sont de 40% en 1^{ère} année, de 78% en 2^{ème} année.

Cependant, si le DEUG B filière SBG paraît bien perçu, il n'existe pas à Saint-Etienne de 2^{ème} cycle correspondant et les étudiants doivent alors quitter leur université afin de poursuivre leurs études. Un projet de MST "techniques biologiques et instrumentation" est à l'étude et pourrait permettre de stabiliser un nombre restreint d'étudiants.

La filière "environnement" est nouvelle : 30 étudiants sont sélectionnés et le taux de réussite avoisine 20/30. Des débouchés existent également à l'extérieur de l'université : certains étudiants vont en Ecole Normale d'Instituteurs, d'autres en MST d'environnement et d'aménagement dans différentes universités.

Considérant les 16 enseignants-chercheurs et les 320 étudiants actuellement inscrits dans les deux années des filières du DEUG B, le rapport moyen enseignant/étudiant est donc de 1/20.

Il est regrettable que la Géologie ne soit plus associée au DEUG A sciences pour l'ingénieur (SPI), où une option géologie avait fonctionné avec succès. En effet, les sciences de la terre recrutent à l'heure actuelle essentiellement parmi les bacheliers D et très peu parmi les bacheliers C. Or, le développement des techniques analytiques en sciences de la terre requiert l'apport d'étudiants ayant une solide formation en sciences exactes. Pour différentes raisons, celle de la surcharge d'enseignements n'étant pas la moindre, cette option a été malheureusement abandonnée.

A noter également l'existence d'une préparation au concours ENSI, préparation réservée aux étudiants de 2^{ème} année de DEUG A. Elle concerne annuellement environ 10 étudiants pour un volume de 100 h 00 et a un rendement de l'ordre de 20%.

2.2.2. Quelques commentaires

L'existence des deux filières (sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur) permet aux étudiants une préparation adaptée à leur orientation future, soit à Saint-Etienne, soit à l'extérieur. La création de la filière "sciences pour l'ingénieur" avait un double but :

- abaisser le taux d'échec, en orientant l'enseignement de mathématiques vers les applications et en diminuant son coefficient pour les examens.

- offrir une première spécialisation aux étudiants désireux de poursuivre dans les filières technologiques locales (MST). Une spécialisation est d'ailleurs mise en place au 4^{ème} semestre privilégiant soit la physique, soit la chimie.

Il semble que le premier objectif n'ait pas été atteint puisque les taux de réussite ne sont pas très élevés, du moins en première année. Ces taux peuvent s'expliquer par le niveau initial des entrants : fort pourcentage de baccalauréats obtenus avec oral de rattrapage, difficulté d'insertion des baccalauréats de techniciens, ... S'ajoutent à ces raisons, liées au public, les handicaps classiques du 1^{er} cycle universitaire : trop faible taux d'encadrement et enseignement pratique réduit à la portion congrue. A titre d'exemple, le tableau ci-dessous montre le rôle néfaste d'une absence d'orientation au cours du premier trimestre.

DEUG SPI 1ère année	Année 85/86 Orientation "autoritaire"	Année 86/87 Orientation "conseillée"	Année 87/88 pas d'orientation
Inscrits	70	84	144
Présents à l'examen	64	65	90
Admis	33	30	25

Pour un effectif double, on a un nombre d'admis en 2ème année inférieur de 25% !

En ce qui concerne le deuxième but recherché, la filière SPI remplit bien sa fonction puisque près de 60% des étudiants poursuivent dans une MST stéphanoise, les autres étudiants suivant des voies diverses à l'extérieur (principalement licence) et ce sans difficultés particulières d'intégration.

Le DEUG SSM "sciences fondamentales" a suivi la même évolution que le DEUG SSM "sciences pour l'ingénieur", les pourcentages de réussite étant légèrement plus élevés du fait d'un public plus majoritairement originaire du baccalauréat série C ; mais là encore se pose le vaste problème du premier cycle universitaire.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les mathématiques et l'informatique, l'enseignement en DEUG pose un problème criant de sous-encadrement qui apparaîtra dans le déficit global en enseignants de mathématiques, en particulier pour l'informatique.

D'autre part, la taille des salles d'enseignement ne permet pas aux groupes de TD de DEUG de fonctionner normalement. Ce problème est difficile à résoudre car la taille des groupes de TD dépend bien sûr des possibilités d'encadrement !

2.3. LES ENSEIGNEMENTS DE DEUXIEME CYCLE

Etant donné l'environnement universitaire de la région Rhône-Alpes et la relative jeunesse de l'université de Saint-Etienne, celle-ci ne dispense des enseignements de second cycle qu'en mathématiques, physique et chimie.

2.3.1. Le 2ème cycle en mathématiques

La licence est composée de quatre unités de valeurs qui sont assez indépendantes et qui délivrent un enseignement classique. Il n'y a pas de possibilité d'option par manque d'encadrement.

Le nombre des étudiants inscrits est de plus de 60 en 1989, une cinquantaine les années précédentes, mais ce nombre n'est pas représentatif car beaucoup d'étudiants ne terminent pas leur licence en un an. En 1988, seulement 4 étudiants ont obtenu leur licence en un an (12 en 1987, 8 en 1986), ce qui est très faible. Le pourcentage des reçus (en un an ou plus) est d'environ 30% par rapport aux inscrits ce qui paraît faible. Chaque UV fonctionne avec 30 à 35 étudiants inscrits. Il semble y avoir une assez grande déperdition d'étudiants (présents à l'examen par rapport aux inscrits) qui n'est pas expliquée. Les étudiants de licence n'ont pas pu être rencontrés, sans doute pour des raisons techniques : personne n'était au rendez-vous prévu.

La **préparation au CAPES** fonctionne avec une quinzaine de personnes. En 1988, pour 15 inscrits il y a eu 13 admissibles et 9 reçus. La préparation, qui correspond à 360 heures dans l'année, est donc relativement lourde.

La maîtrise d'ingénierie mathématique (MIM) se compose de cinq UV obligatoires et une optionnelle à choisir parmi deux. Un stage en entreprise, non obligatoire est recommandé aux étudiants. Il y avait, en 1988, 17 inscrits et 10 reçus ; ces nombres sont à peu près stables ces dernières années. Les étudiants proviennent en majorité de la licence locale mais certains viennent d'autres établissements de la région, d'autres de l'étranger.

La MIM est considérée comme un diplôme terminal, bien qu'elle soit tout naturellement orientée vers les deux DEA auxquels participe le DM. L'enseignement comporte, outre une unité d'informatique, des équations aux dérivées partielles, de l'analyse numérique et de la mécanique des milieux continus

(en option) d'une part, des probabilités et statistiques, du traitement du signal, de la géométrie et de la physique du traitement de l'image (en option) d'autre part. L'ensemble paraît assez cohérent même si, de l'avis des étudiants, il manque un peu de coordination. Les étudiants n'ont pas choisi ce type d'études par une motivation particulière, mais plutôt pour continuer leur cursus. La MIM ne les a pas spécialement attirés parce qu'elle offrait des débouchés intéressants ou parce que les matières enseignées étaient séduisantes. Ils se plaignent d'un manque d'information en licence, bien que les enseignants leur paraissent tous disponibles pour les conseiller.

2.3.2. Le cycle en physique-chimie

L'université a choisi de délivrer des enseignements à finalité professionnelle marquée, à savoir :

- licence de télécommunications
- MST "techniques physiques et instrumentation"
- MST "technologie et transformation des matières plastiques".

Le premier cursus, initié en 1975, est conventionné avec France Telecom et à ce titre est ouvert aux inspecteurs élèves des télécommunications (5 à 15 auditeurs suivant les années). Le reste des étudiants (de six à vingt) est issu soit du DEUG A, soit d'une formation DUT après examen du dossier. Les débouchés principaux résident évidemment dans l'administration concernée, mais sont élargis d'une part, aux autres secteurs relevant de l'information et de la communication, d'autre part aux maîtrises EEA (électronique - électrotechnique - automatique).

La maîtrise de sciences et techniques "techniques physiques et instrumentation" (MST-TPI) a été créée en 1974. Elle est ouverte, après examen de dossier, aux titulaires du DEUG ou des DUT "génie électrique", "mesures physiques". Une homogénéisation des deux populations est recherchée grâce à un enseignement préparatoire d'une durée de trois semaines avant l'entrée en 1ère année. Les promotions comportent une trentaine d'étudiants (pour 300 candidatures reçues). Les candidats retenus se répartissent approximativement de façon égale entre DEUG et DUT. Le programme de la maîtrise comporte une formation générale scientifique et une fonction professionnelle dans le cadre de deux options :

- instrumentation du contrôle scientifique et industriel
- instrumentation en génie biologique et médical.

Cet enseignement est complété par un stage de 3 mois, soit en étude-recherche, soit en production.

La maîtrise "technologie et transformation des matières plastiques" (MST TTMP) a été créée en 1975.

Le recrutement pour la MST est effectué sur dossier. Les promotions sont de 16 étudiants actuellement, le passage à 21 étudiants est envisagé.

Les étudiants sont recrutés au niveau national, seulement 25 à 30% proviennent du DEUG A, section SPI de l'université de Saint-Etienne. Outre des étudiants titulaires du DEUG A d'autres universités, sont admis :

- des diplômés d'IUT de chimie, génie chimique, génie mécanique, mesures physiques.
- des diplômés BTS.

Pour ces deux catégories d'étudiants, un enseignement préparatoire par correspondance a été mis en place donnant une formation en techniques mathématiques pour physiciens d'une part, en chimie d'autre part. Les étudiants suivant cet enseignement préparatoire ont également une semaine de stage au début du mois de juillet.

Les étudiants diplômés trouvent facilement du travail en qualité de techniciens supérieurs (50 offres depuis début 1988). Deux à trois chaque année poursuivent leurs études.

2.3.3. Quelques commentaires

Les filières précédemment décrites montrent que les enseignants de Saint-Etienne ont su s'adapter à la conjoncture et créer des enseignements qui garantissent un bon placement aux étudiants, à l'exception de l'instrumentation en génie biologique et médical, mais cette réserve pose un problème national lié à la structure et aux mentalités du milieu hospitalier.

Ceci étant, il est certain que la non-existence d'un 2ème cycle plus étoffé constitue un handicap du point de vue des étudiants qui sont obligés de "**s'expatrier**" quittant ainsi l'université stéphanoise que dans leur grande majorité, ils apprécient, comme en témoigne, entre autre, l'association des anciens élèves de la MST.

Dans cet esprit, un projet de maîtrise de télécommunications faisant suite à la licence a été élaboré, en association avec France Telecom.

En ce qui concerne la chimie, l'examen des programmes d'enseignement, des installations de travaux pratiques sur la transformation des polymères, montre qu'il y a une parfaite adéquation avec les objectifs et les besoins de la profession dans ce domaine. L'entretien avec les étudiants confirme ce point de vue, avec une seule réserve sur un certain manque de lien entre le certificat de 1ère année "chimie physique générale et génie chimique" et les enseignements de transformation des matières plastiques ultérieurs. Un autre souhait, émanant des étudiants de formation génie mécanique, concerne un enseignement sur la conception des moules. Il semble que des logiciels professionnels soient en cours de mise en place sur ce point.

2.4. LES LABORATOIRES DE RECHERCHE ET LES DEA - DESS

La faculté des sciences et techniques comprend 10 laboratoires de recherche de taille très inégale et dispense trois DEA et un DESS. Nous examinerons ci-dessous ces entités par discipline :

- mathématiques
- physique
- chimie
- biologie - géologie

2.4.1. Mathématiques

Le département de mathématiques comprend 4 équipes de recherche mais plusieurs personnes se situent, pour des raisons diverses, en dehors de ces équipes.

équipe de statistiques et modèles

Cette équipe est constituée de deux personnes. Elle fait un assez gros travail en statistiques et statistiques appliquées, en particulier sur la régression non linéaire. Il y a des publications régulières, des participations à des colloques, des contrats, un logiciel qui semble très utilisé en cristallographie (pour l'affinement de spectres de diffraction de poudre). Cette équipe entretient une collaboration suivie avec l'institut Laue-Langevin de Grenoble depuis 1983 (cette collaboration signifie 2 jours de travail par semaine).

Ce groupe n'a pas cherché à s'étoffer sur place, à recruter des étudiants et cette situation risque de ne pas s'améliorer dans un avenir proche puisque un des membres de l'équipe vient d'être muté à Grenoble. L'équipe a peut-être gagné en efficacité mais c'est sans doute dommage pour l'université. Ce départ prochain n'empêchera pas la collaboration entre ces deux chercheurs puisque celle-ci impliquait déjà des déplacements à Grenoble, mais il sera ressenti par le département qui verra là s'éloigner une activité de recherche dynamique.

équipe de théorie des nombres

Il s'agit d'une équipe recommandée par la direction de la recherche qui comprend 7 enseignants-chercheurs dont 1 professeur ; une personne fait du calcul formel et 6 font de la théorie des

nombres. Les thèmes de recherche sont l'indépendance algébrique (étude des grands et petits degrés de transcendance), l'indépendance linéaire et corps quadratiques, la théorie additive des nombres, les valeurs algébriques de fonctions entières, la théorie de Galois différentielle.

C'est une équipe qui a une bonne unité (réunions régulières, séminaires, ...) et qui sait nouer des relations extérieures. Elle n'a pas actuellement de lien avec un DEA et donc n'a pas d'étudiant en thèse ou de jeune chercheur. Peut-être les choses changeront-elles avec la nouvelle ENSL (Ecole Normale Supérieure de Lyon).

Cette équipe, qui est très impliquée dans la préparation au CAPES, entretient des relations et mène des réflexions assez suivies avec les enseignants du second degré. Au point de vue des moyens, l'équipe manque surtout de revues dont les abonnements coûtent cher pour un groupe à petits moyens.

équipe d'analyse numérique

L'équipe d'analyse numérique fait partie de l'UA 740 du CNRS qui regroupe aussi des chercheurs de Lyon I, de L'ECL (Ecole Centrale de Lyon) et de l'ENSL.

Ce groupe a vu partir ces dernières années quelques très bons éléments et dans ces conditions risque d'avoir du mal à sauvegarder une spécificité stéphanoise dans l'UA 740. Pourtant il s'était développé de manière efficace, s'était spécialisé dans la résolution théorique et numérique de problèmes hyperboliques non linéaires (l'un des sujets les plus difficiles et les plus importants actuellement) et s'était affirmé au niveau national puis international. En témoignent les publications nombreuses et importantes, l'organisation d'un colloque international en 1986 à Saint-Etienne sur les problèmes hyperboliques non linéaires qui a rassemblé les meilleurs spécialistes internationaux sur le sujet, les soutenances de thèses.

L'insertion de l'équipe d'analyse numérique dans le département de mathématiques semble se poser en termes d'affrontement pour des raisons qui n'ont rien de scientifique. Et son avenir risque d'être gravement compromis si les esprits ne se calment pas rapidement et si les personnes ne cherchent pas à vivre ensemble le plus positivement possible, soit en vidant les abcès, soit en oubliant des querelles attisées par des comportements irrationnels. Si les membres du département de mathématiques ont pour but premier de détruire le "clan" d'en face, ils y arriveront, s'autodétruiront complètement, mais ... qui y gagnera ?

L'équipe d'analyse numérique est partie prenante du DEA d'analyse numérique de Lyon Saint-Etienne. Les cours ont actuellement lieu à Lyon et le déséquilibre s'accroît progressivement en faveur de Lyon. Les faits évoqués plus haut ne risquent pas d'arranger les choses. Le DEA fonctionne avec une vingtaine d'étudiants dont 5 de Saint-Etienne. Les étudiants doivent faire un stage qui se déroule le plus souvent en entreprise, et le sentiment est que cette formation marche bien et est de bon niveau. Les crédits globaux du DEA sont accordés à l'université de Saint-Etienne, mais une part importante de ces crédits semble bloquée de manière inexplicable au niveau de la FdS et ne peuvent par exemple pas être redistribués aux autres établissements concernés par le DEA.

L'équipe fait actuellement travailler 6 chercheurs dont 3 sont sur place et 3 dans des entreprises. Les moyens financiers et en matériel sont très convenables grâce aux contrats (il y en a 4 en 1988) mais les recettes sont mal équilibrées (par des contrats et des aides des collectivités locales trop importants). Il n'y a aucun secrétariat ni aucun technicien pour s'occuper du matériel informatique et ceci est déplorable. L'équipe emploie une TUC payée sur des crédits de recherche pour du travail de secrétariat.

équipe d'analyse d'images

Cette équipe dont l'effectif est de 6 personnes fait partie du laboratoire TSI (examiné dans la partie "Physique").

Le DEA cohabité avec l'Ecole des Mines fonctionne bien avec une vingtaine d'étudiants (de 2 à 4 de l'Ecole des Mines, de 4 à 5 de l'université, le reste venant de l'extérieur). Chaque année entre 4 et 7 personnes commencent une thèse soit en analyse soit en synthèse d'image.

Le responsable de l'équipe, qui n'a pas obtenu de poste de professeur à Saint-Etienne, a accepté un poste de professeur à l'institut catholique de physique industrielle de Lyon et va donc partir, en gardant peut-être des liens avec le DEA. Un poste de professeur avec profil "image" et un autre poste

avec profil "image, analyse numérique" viennent d'être publiés. Peut-être cela permettra-t-il d'améliorer la situation de cette équipe qui ne possédait pas de professeur et qui pourtant était habilitée à délivrer un DEA.

Les relations de cette équipe avec l'équipe d'analyse numérique et en particulier son responsable sont malheureusement très conflictuelles. Ce conflit a pris des proportions très importantes, dressant un clan contre l'autre, ... et la situation est actuellement bloquante pour tous les problèmes de politique scientifique, de choix de profils de postes, de nomination sur les postes, et également pour la vie quotidienne dans le département de mathématiques.

Conclusions

Le département de mathématiques de Saint-Etienne vit actuellement une période de conflit qui est extrêmement nuisible à son bon fonctionnement et à son développement. Les risques sont le démantèlement des deux seules équipes de recherche qui sont actuellement associées à un DEA. Or elles fournissent du travail et forment des étudiants par et à la recherche, en vivifiant le département de mathématiques et son audience au niveau national. Il en va de la responsabilité des mathématiciens stéphanois de comprendre que leurs querelles personnelles ne justifient pas que l'on y sacrifie la vie d'un département de l'université et que l'on détruise les efforts produits pour doter cette université de centres de recherche reconnus. Beaucoup d'énergie semble consacrée à ces problèmes, or il y a mieux à faire. En particulier se pose la question du recrutement de bons étudiants, le développement de la licence et de la maîtrise, l'animation des équipes de recherche pour les rendre efficaces et attractives. Le grand volume de population locale, le fort développement industriel de la région Rhône-Alpes, la proximité de l'agglomération lyonnaise qui doit être prise comme un atout et non comme un handicap, l'arrivée de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, tout ceci devrait inciter les mathématiciens stéphanois à regarder devant eux et non sur leurs côtés.

2.4.2. Physique

laboratoire de traitement du signal et d'instrumentation (TSI) - UA 842 du CNRS

L'activité essentielle concerne :

- l'analyse des propriétés des signaux optiques, en particulier leur transmission à travers les guides plans et les fibres optiques,
- le traitement l'analyse d'images.

Les travaux communs aux deux thèmes sont effectués dans le domaine appliqué, pour la réalisation de systèmes de détection et de reconnaissance de forme en production automatisée.

Pour mener à bien ces travaux, l'équipe comprend au 15 janvier 1989 une vingtaine d'enseignants-chercheurs, cinq chercheurs CNRS, une vingtaine d'étudiants en thèse et huit techniciens-administratifs.

Ce laboratoire a joué un rôle fédérateur indéniable dans le domaine de la physique à Saint-Etienne. C'est ainsi, notamment, que l'équipe de spectroscopie (examinée ci-dessous) lui a officiellement été rattachée au début de 1989.

Un équilibre judicieux a été réalisé entre les recherches plus en amont et les recherches plus appliquées. Dans les deux domaines, le laboratoire est bien intégré à la communauté nationale. Quelques exemples :

- le directeur de TSI est également responsable du groupement de recherches coordonnées "ondes optiques guidées".
- une association régionale pour l'utilisation des fibres optiques et de l'optique guidée (association 1901) regroupe des laboratoires universitaires de la région Rhône-Alpes, le CEA-LETI de Grenoble et vingt industriels. Cette association, qui doit prochainement se transformer en CRITT, est présidée par le directeur de TSI.

Le laboratoire devra veiller, dans les années futures, à bien maîtriser sa croissance et à associer, autant que faire se peut, les différentes équipes constitutives dans des travaux communs.

laboratoire de spectroscopie (anciennement rattaché à l'UA 171 du CNRS - Lyon -).

L'ensemble de l'activité de cette équipe est orienté vers l'étude des propriétés spectroscopiques et photoélectriques de gaz rares et de molécules simples. Cette équipe de six chercheurs a acquis une très grande compétence sur ces sujets comme en témoigne le nombre et la qualité de ses publications. Elle a par ailleurs accumulé un très grand savoir faire dans le domaine des techniques laser.

Cette équipe, installée à l'Ecole des Mines, suite à une opération de décentralisation de la région parisienne en 1976, est restée à son grand regret comme un corps étranger dans ses locaux d'accueil et la décision d'intégration au laboratoire TSI doit être considérée comme tout à fait positive, tant de la part des autorités de tutelle, que des membres de l'équipe. Les propositions de programme scientifique sont en cours d'élaboration, mais elles devront encore être affinées afin de pouvoir se développer harmonieusement au sein de TSI.

laboratoire de spectrométrie infrahertzienne

Cette équipe de quatre personnes consacre son activité au transport et à la relaxation dans les systèmes condensés désordonnés. Bien que dotée d'un budget matériel ridicule (30 KF annuels), l'activité, principalement sous forme de publications, est appréciable. Ceci étant, une telle équipe n'a pas la taille critique suffisante et il importe, à son initiative et à celle des responsables de l'université, de trouver des solutions à court terme.

DESS "instrumentation : signaux optiques et opto-électroniques"

Cette formation, créée en 1986, repose principalement sur les compétences du laboratoire TSI et accueille une quinzaine d'étudiants. Elle semble bien correspondre à une demande industrielle et ne rencontre aucun problème d'embauche actuellement.

2.4.3. Chimie

Les activités de recherche sont organisées autour des groupes suivants :

- 1 - rhéologie des matières plastiques
- 2 - génie des procédés sur les polymères et composites
- 3 - chimie organique macromoléculaire

Ces deux derniers groupes ont maintenant fusionné en "centre commun de physique et chimie des matériaux". Cependant, en raison de la fusion toute récente, nous présenterons leurs activités de recherche séparément.

1 - rhéologie des matières plastiques (effectif : 10 personnes dont 2 professeurs)

Le travail de recherche concerne la caractérisation rhéologique des polymères à l'état fondu et la relation avec leur mise en oeuvre par extrusion, injection et calendrage. Les matériaux considérés sont les polyéthylènes basse densité linéaires, le polypropylène, les mélanges de thermoplastiques et les thermoplastiques renforcés fibres de verre courtes. Les études, de caractère plutôt appliqué, sont faites en relation avec les équipes installées à Lyon : laboratoire CNRS des matériaux organiques, laboratoire de chimie macromoléculaire de l'université Claude Bernard.

Au point de vue des équipements, le groupe bénéficie de la MST "technologie et transformation des matières plastiques" et du soutien de la région dans ce secteur (250 KF/an en moyenne). D'autre part, le groupe a été recommandé par la direction de la recherche du MEN (B1*). Les contrats avec l'industrie amènent environ 300 KF/an.

Par ailleurs, l'agence pour le développement de la mise en oeuvre et des applications des matières plastiques (ADEMAP) utilise une machine pilote de bi-étirage de films plastiques, propriété de l'Université. Cette installation, utilisée par plusieurs sociétés industrielles françaises et étrangères, travaille

en 3 x 8 par campagnes et requiert une douzaine de personnes dont la moitié sont ingénieurs. Il semble qu'il existe peu de liens avec les activités de recherche du groupe, l'université ne participant pas à cette association.

Cette équipe de recherche, dont le thème est directement associé à la MST "TTMP" n'a manifestement pas acquis la taille critique. Or, il serait très souhaitable que l'enseignement de la MST "TTMP" puisse être soutenu par une activité de recherche de bon niveau. Les charges d'enseignement élevées permettraient peut-être d'envisager la création d'un poste de maître de conférences.

2 - génie des procédés sur les polymères et composites (effectif : 18 enseignants-chercheurs et chercheurs dont 4 professeurs, 20 thésards)

Ce groupe, de loin le plus important du département de chimie, a une activité de recherche sur le thème général : transferts de chaleur et de matière dans les matériaux polymères. Les études se rapportent aux deux domaines suivants :

- étude de réactions avec transfert thermique et acte réactionnel : vulcanisation de caoutchouc, résines thermodurcissables, ignifugation.

- étude de transfert de matière dans les polymères : PVC plastifié, formes galéniques à libération contrôlée.

En s'associant un enseignant du département de mathématiques, des spécialistes d'informatique et d'électronique, et en collaborant de façon étroite avec des pharmaciens de l'université Claude Bernard à Lyon, le laboratoire a su réunir les diverses composantes nécessaires pour mener à bien ses recherches.

Le thème de recherche est original en France et a acquis une bonne réputation internationale. Il est bien couplé avec de grandes sociétés industrielles dont il reçoit un soutien financier de l'ordre de 600 KF/an.

La candidature pour une association au CNRS a été bien classée et celle-ci devrait logiquement être obtenue dans un avenir proche. Naturellement, le groupe a été recommandé B1* par le MEN.

D'un bon dynamisme, il est regrettable que les compétences en recherche de cette équipe ne correspondent à aucun pôle d'enseignement de l'université. La demande de création d'un DESS "Informatisation des procédés" viserait à remédier à cette situation. On peut cependant se demander si un DESS, mis en place indépendamment de toute maîtrise associée, dans un secteur de génie chimique pour l'instant absent de l'université en ce qui concerne les équipements, constitue la solution. L'industrie des matières plastiques s'oriente de plus en plus vers des modifications chimiques en cours de transformation, voire même l'élaboration des polymères lors de leur mise en oeuvre (réaction-injection-moulage). Les compétences de cette équipe pourraient être mises à profit dans un tel cadre qui valoriserait les équipements mis en place pour la MST. Ce domaine est actuellement traité en France par une équipe de l'Ecole d'Application des Hauts Polymères à Strasbourg et une équipe du laboratoire CNRS des matériaux organiques (LMO) de Lyon. A défaut d'une autonomie de l'ensemble de Saint-Etienne dans ce domaine, un rapprochement sur ce sujet entre équipes stéphanoises et une collaboration étroite avec le LMO de Lyon pourraient être une solution.

3 - chimie organique macromoléculaire (effectif : 10 personnes dont 1 professeur)

Sous l'impulsion de son responsable, cette équipe a développé des synthèses de monomères destinés à l'élaboration de matériaux à propriétés spécifiques : polymères pour condensateurs, polymères conducteurs, polymères supports de médicaments (activité récente liée au rapprochement avec le groupe précédent).

Dans les deux premiers domaines, le laboratoire a acquis une bonne réputation au plan national, établissant des relations suivies avec le laboratoire central de recherches de Thomson. L'activité se traduit par 5 à 6 publications annuelles dans des revues internationales. L'équipe avait été recommandée B1* par le MEN.

La décision de mise en place du centre commun de physique et chimie des matériaux paraît très judicieuse. En effet, une partie de l'activité du groupe de génie des procédés concerne le relargage contrôlé de médicaments à travers des polymères. Il est certain que la compétence en synthèse de l'équipe sera tout à fait complémentaire et permettra une approche complète du sujet. Les relations établies par le premier laboratoire avec les milieux pharmaceutiques (universitaires autant qu'industriels) devraient offrir une ouverture au groupe de synthèse.

2.4.4. Biologie - Géologie

La recherche est très morcelée : trois laboratoires regroupant au total 16 personnes sur des thèmes de recherche assez éloignés les uns des autres.

- **biologie animale** : 2 enseignants A et 3 enseignants B, spécialisés dans l'étude des biorhythmes (horloges biologiques) de nombreux animaux (escargots, poissons, écrevisses, géotrupes, ...) un enseignant A supplémentaire devrait arriver bientôt,

- **biologie végétale** : 1 enseignant A et 3 enseignants B, spécialisés dans l'étude de la production des huiles essentielles (menthes et plantes associées), la photosynthèse (cacaoyers) et la palynologie (mimosacées),

- **géologie-pétrologie** : 2 enseignants A et 5 enseignants B forment une équipe de recherche de Clermont-Ferrand et spécialisée dans les liens entre magmatisme et géodynamique.

Les caractéristiques communes sont la précarité des moyens, le nombre important d'heures d'enseignement assurées et une remarquable volonté de travailler malgré des conditions difficiles. En effet, dans chaque cas, les laboratoires sont trop petits pour espérer conquérir une indépendance reconnue par les instances nationales d'évaluation de la recherche. Et les charges d'enseignement sont telles qu'il reste à chaque enseignant-chercheur peu de temps à accorder à l'administration et à la recherche. Malgré ces handicaps certains, les résultats sont tout à fait convenables et méritent d'être considérés (participation à des ATP, contrats industriels, programmes multinationaux). Des matériels communs avec la faculté de médecine et l'Ecole des Mines de Saint-Etienne réunis dans des centres interdisciplinaires traduisent également la volonté de réunir des moyens analytiques lourds qu'il serait impossible de partager.

De ce fait, il existe un grand déséquilibre entre les dotations du ministère et celles provenant de l'extérieur :

Sources (1987-88)	Biologie Animale	Biologie Végétale	Géologie Pétrologie
Université	30 KF	16 KF	77 KF
CNRS	-	-	10 KF
Contrats (% du total)	86 KF (75%)	30 KF (66%)	48 KF (36%)

Comme les contrats avec l'industrie sont assortis, pour un certain nombre, de clauses de confidentialité, le nombre de publications peut paraître faible. En fait, ce nombre n'est pas une fonction linéaire du nombre de chercheurs mais semble inversement proportionnel à la fraction des crédits provenant de contrats industriels.

Les transferts de technologie s'établissent sous la forme de rapports confidentiels, de publications de cartes, de stages d'initiation et d'apprentissage professionnels, et, dans un cas, se sont traduits par la création d'une jeune entreprise par un docteur nouvellement formé. Ainsi, l'apport scientifique est-il difficilement appréciable en termes quantitatifs. L'aspect qualitatif prime à l'heure actuelle, comme en témoignent les nombreuses invitations à faire des conférences, à participer à des expositions et à recevoir des collègues étrangers. Il reste toutefois à fournir dans les années prochaines

un effort plus soutenu de publications au niveau international, en particulier quand les clauses de confidentialité auront été levées.

Les locaux sont étroits mais correctement installés (200 à 400 m²). Ils sont affectés en alternance à l'enseignement et à la recherche. Le personnel technique et administratif est pratiquement inexistant et sans proportion avec les besoins (moins d'une personne par laboratoire).

La recherche en biologie et en géologie souffre du contexte économique régional : région minière, la zone de Saint-Etienne n'a pas de passé en biologie et a vu fermer ses mines, restreignant ainsi les débouchés en géologie.

Un deuxième handicap réside dans le mode de recrutement qui a prévalu ces dernières années dans l'université : à l'exception des professeurs et de rares assistants, l'essentiel des enseignants-chercheurs est arrivé à Saint-Etienne par voie de transformation de postes de coopération, sans que l'on sache d'ailleurs si le principe originel de la "noria" a été respecté. Les personnes et leurs bonnes volontés ne sont pas en cause mais il est certain que ce mode de recrutement a nui à l'homogénéité des équipes de recherche.

Les moyennes d'âges sont assez comparables aux moyennes nationales en sciences naturelles et aucun recrutement au titre des postes devenus vacants par départ à la retraite n'est à prévoir dans les huit prochaines années :

- biologie animale :	45 ans,	écart de 40 à 55 ans,
- biologie végétale :	49 ans,	écart de 34 à 57 ans,
- géologie-pétrologie :	44,5 ans,	écart de 37 à 51 ans.

A l'heure actuelle, aucune équipe ne possède la taille critique requise et doit donc chercher ailleurs des associations plus ou moins formelles. Pour l'instant, seule la géologie a pu trouver une association avec le CNRS dans le cadre de l'UA 10 dont l'essentiel des forces est situé à Clermont-Ferrand. Il convient donc que les politiques d'associations, relevant tant du CNRS que de la direction de la recherche du MEN, reconnaissent et appuient les volontés de création de groupements pluri-localisés, ce qui n'est pas toujours le cas. De même, une politique de recrutement frais doit être mise en oeuvre par un plan à moyen terme, de façon à rajeunir les cadres et à assurer la relève de l'an 2000 et 2015 environ.

Les enseignants de biologie et de géologie participent également à des DEA localisés hors de Saint-Etienne et parviennent à y recruter quelques thésards de bonne qualité. La possibilité de retrouver dans le futur des étudiants de 3ème cycle sera évidemment fonction de la nouvelle politique des DEA.

Enfin, la formation permanente est assez bien développée, sur la base du volontariat et selon les possibilités en salles et en personnel - préparations aux concours d'écoles d'ingénieurs (agro, véto, ... stages d'initiation et stages de recyclage, confection de vidéo-disques en relation avec l'ENS de Lyon.

Conclusion

Le secteur biologie-géologie apparaît donc actif, volontaire et relativement performant, mais reste fragile et hétérogène. Sa tâche d'enseignement est bien définie par le DEUG B, qui fonctionne à la satisfaction des usagers et place bien ses étudiants dans les universités françaises, les grandes écoles et les écoles normales d'instituteurs. Ses handicaps proviennent d'une parcellisation trop importante en petits laboratoires, eux-mêmes divisés en thèmes de recherches mobilisant souvent un seul enseignant-chercheur. Cependant, l'effort nécessaire de restructuration devrait passer par une augmentation substantielle des moyens en personnel et en matériel pour avoir un sens.

3. La Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé

3.1. GENERALITES

3.1.1. Historique

La fondation en 1969 de la faculté de médecine est contemporaine de la naissance de l'université de Saint-Etienne. Créée ex nihilo, ne succédant à aucune école, de plein exercice ou même préparatoire, la faculté de médecine a encore bien des obstacles à surmonter.

3.1.2. Locaux

La composante occupe des locaux neufs après 17 ans de résidence confinée dans une école maternelle désaffectée, prêtée par la municipalité. La surface utile dépasse actuellement 10.000 m² regroupant l'enseignement 3.736 m² (3 amphithéâtres, salles d'enseignement dirigés), laboratoires de recherche - 3.510 m² - bibliothèque universitaire et 1.557 m² pour l'administration. Le bâtiment est sis rue Ambroise Paré, au contact de l'hôpital Bellevue, qui date du début du siècle mais a été rénové. Il est à 3 km du centre ville. L'hôpital Nord est à 14 km par la route. Quant, à l'hôpital Saint-Jean de Bonnefonds il est équidistant des 2 précédents, 9 km. Une dispersion certaine.

3.1.3. Population desservie

Si le centre hospitalier de 1.100 lits dessert 6 à 700.000 habitants, l'aire de recrutement des étudiants est plus large, couvrant toute la Loire et la Haute-Loire, partiellement l'Ardèche et très accessoirement l'Allier et le Puy de Dome.

3.1.4. Enseignants

48 enseignants de rang A et 54 de rang B et C, dont 13 rang B titulaires exerçant leurs fonctions dans la composante. 25% sont des femmes (moyenne nationale, 26%). La pyramide des âges des rangs A laisse prévoir de grandes difficultés pour les années à venir. En effet les 7 titulaires qui atteindront l'âge de la retraite de 1989 à 2000 sont uniques dans leurs disciplines. En l'absence de mesures prises à temps, surviendront à coup sûr des solutions de continuité désastreuses pour l'enseignement.

La situation numérique du corps enseignant sera envisagée plus loin (3.1.6.).

3.1.5. Etudiants

En octobre 1988 les étudiants (personnes physiques) étaient au nombre de 1.363, dont 357 en P1 pour 64 places mises au concours, 72 en P2, 347 en 2ème cycle, 587 en 3ème cycle. La ventilation de cet effectif sera analysée en détail au paragraphe 3ème cycle.

La diminution régulière du numerus clausus est moindre à Saint-Etienne, où il est passé de 81 en juin 1980 à 64 en 1989 (correspondant ainsi à un écart de 21%), que pour la France entière où il est passé de 7.121 à 4.100, correspondant donc à un écart de 42%. En nombre absolu, le recrutement de la composante est le plus faible de toutes les facultés de médecine.

Les possibilités économiques des étudiants sont moindres qu'ailleurs. Les boursiers représentent 12,60% de l'effectif, chiffre à comparer à la moyenne nationale qui - d'après la composante - serait en médecine de 7%. En outre, près de 15% des étudiants sont issus de milieux ouvriers, alors que la moyenne nationale en médecine serait de 7,1%, d'après la composante. La proximité des deux taux est frappante.

3.1.6. Quel est l'encadrement ?

Le rapport enseignants A + B/promotion entrant en P2 (102/64) atteint 1,59 en 1988-89 alors que la moyenne nationale (8.929/4.100) est de 2,17. En revanche l'encadrement, PCEM1 exclu, est de 1.006/102 soit 9,86 étudiants par enseignant, identique à celui de l'ensemble des facultés de médecine, 89.049/8.929 soit 9,97. Le cas du 3ème cycle sera envisagé plus loin.

Ces données sont à rapprocher de deux faits propres à Saint-Etienne : la diminution du *numerus clausus* plus faible ici qu'ailleurs qui, à la longue, défavorisera l'encadrement de la composante par rapport aux autres ; le "rattrapage" du rapport enseignants/étudiants dû à un 3ème cycle "scientifique" moins fréquenté qu'ailleurs, ce qui est un signe très défavorable risquant, en l'absence de redressement, d'orienter la composante vers un avenir d'école professionnelle et non de faculté de médecine.

3.1.7. ATOS

23,5 agents ATOS sont affectés à la composante sur les 262 attribués à l'Université, soit 1/60,19 étudiants, plus qu'en lettres, 1/73,95, moins qu'en sciences, 1/49,36. Leur répartition est la suivante : administration et services sociaux (DOPAOS), 8 ; administratifs 4 et techniques 8,5 (DPES) et techniciens relevant du budget de l'établissement alors que les précédents sont rétribués par le budget de l'état. La ville de Saint-Etienne a mis 4,5 emplois à la disposition de la faculté.

Les horaires hebdomadaires de travail sont de 36 heures 15 et les vacances de 45 jours soit sensiblement 1.559 heures de travail annuel ce qui ne correspond pas aux exigences de la circulaire Payan. Certains ATOS occuperaient des postes dépassant leur compétence. L'université doit faire l'effort voulu pour que la durée du travail corresponde strictement aux règles du MEN.

Le personnel dépend de l'université qui décide de son emploi. La promotion échapperait même à la composante, la mieux placée cependant pour juger des mérites individuels.

3.2. ENSEIGNEMENT

3.2.1. Premier cycle - Première année

Enseignants

Ils relèvent tous de la faculté de médecine. Cette médicalisation est voulue, de façon à assurer la meilleure intégration des enseignements de 1ère et 2ème année du premier cycle, les mêmes matières étant souvent réparties entre elles deux. Elle ne facilite pas la réorientation en cas d'échec.

Etudiants

En 1987-88 le nombre d'inscrits en P1 est de 343 dont 66 doublants et 17 triplants. Ce dernier chiffre est manifestement excessif. L'examen de l'évolution du flux des entrants (premières inscriptions) entre 1981-82 et 1987-88 (respectivement 231 et 193) en regard de celle du *numerus clausus* (respectivement 74 et 64) montre que la réduction du nombre de places est peu intervenue sur l'attraction exercée par la médecine. 200 étudiants sont titulaires du Bac D et 58 du Bac C. La féminisation atteint 66% alors qu'elle était de 50% il y a 4 ans.

Enseignements

Dans l'année sont offertes à chaque étudiant 400 heures d'enseignement, 353 de cours, 34 d'ED et 13 de TP. Comme dans la plupart des facultés, la disproportion est flagrante entre l'enseignement magistral et celui, interactif, en groupes restreints. Cette large place libre, laissée à l'initiative individuelle, est-elle bien utilisée ? Les jeunes, frais émoulus du secondaire, suivent-ils le conseil prodigué de se réunir en petites équipes de travail ? Ceux qui ne le font pas sont-ils aidés et même rappelés à l'ordre ?

Il n'y a pas de mise à niveau qui donnerait une chance à ceux qui ne sont pas titulaires du Bac C ou D.

La composante favorise l'acquisition du raisonnement par l'auto-enseignement, à l'aide des ordinateurs reliés au système "Université Télématique Susan S.A.". Corrélativement, aux colles et au concours les questions de physiologie sont pour une large part posées sous forme de problème tandis qu'en physique et mathématiques l'étudiant a droit à ses documents personnels.

Le programme de P1 n'est marqué par aucune singularité. Il n'était pas réexaminé chaque année lors de réunions communes des enseignants et d'étudiants déjà avancés dans leurs études. Cette situation est en voie d'être corrigée.

Concours

En 1988, 66 places ont été mises au concours en Médecine, 8 supplémentaires étant réservées pour l'UFR odontologique de Lyon I. 90% des inscrits environ se présentent aux épreuves. Il faut que leurs travaux pratiques soient validés mais ces derniers ne donnent pas lieu à un contrôle. Les épreuves sont écrites. Au moment du concours, les candidats précisent par écrit l'orientation choisie, médecine ou odontologie.

Les échecs

La moitié environ des étudiants ayant échoué à leur Premier concours renonce à redoubler. Cette proportion est élevée, sans doute en rapport avec les difficultés socio-économiques auxquelles se heurte une forte proportion des étudiants de Saint-Etienne. Ceux qui ont échoué 2 fois peuvent, à titre "exceptionnel", obtenir le droit de tripler mais ils étaient 17 en 1987-88 ! Une aberration universitaire et sociale qui doit cesser.

Après deux échecs, les étudiants doivent trouver une autre orientation. S'ils ont obtenu la moyenne sans pouvoir être classés, ils sont acceptés en 2ème année du DEUG B, à condition toutefois d'avoir acquis les connaissances complémentaires qu'impose leur dossier, en mathématiques généralement. Toutefois ce passage n'est pas considéré avec assez d'attention.

La composante s'est efforcée d'analyser les causes des échecs et le destin de ces étudiants. Une thèse y a été consacrée. 10% d'entre eux renonceraient à toute étude supérieure. Les cycles courts seraient choisis une fois sur deux, para-médicaux avant tout, moins par les hommes que par les femmes. Un travail insuffisant est reconnu par de nombreux étudiants comme la principale raison de leur échec. Des explications stimulantes trouveraient donc leur place, d'autant que parmi ceux qui ont échoué nombreux seraient ceux qui disent avoir acquis pendant ces deux années la maturité qui leur aurait permis de devenir cadres moyens ou supérieurs, niveaux que 80% d'entre eux atteindraient.

Les réorientations seraient peut-être moins ardues si le PCEM1 était une année à laquelle l'UFR de sciences et techniques apportait une coopération plus large. En particulier certains étudiants, mailengagés en Médecine, pourraient obliquer à la fin ou en cours de leur première année. Pour en avoir la possibilité, il faudrait qu'ils soient largement informés dès leur inscription, que le programme évite une professionnalisation excessive et que durant toute l'année des informations soient dispensées sur les diverses issues de façon à ce qu'ils se persuadent que leurs efforts ne seront pas vains.

Rénovation de la 1ère année projetée

Un "DEUG soins", proposé il y a 3 ans, n'avait pas été retenu par les autorités de tutelle. La composante a repris son projet, modifié, et, se propose de commencer l'année universitaire 1989-90 par un mois de "Formation par Information". Au terme de cette période, les étudiants prendraient leur inscription définitive, PCEM1 classique, année préparatoire en kinésithérapie, première année d'un diplôme universitaire de délégué à l'information médical (en coopération avec l'IUT), chacune de ces trois filières comportant en fin d'année un concours avec numerus clausus qui lui serait propre. En 1990-91 une quatrième filière pourrait être mise en place. Elle préparerait au diplôme d'état d'infirmière.

Cette initiative aurait de grandes chances d'être réalisée. Elle est intéressante à plus d'un point de vue. Des évaluations attentives et fréquentes permettront d'en suivre le déroulement et au besoin de l'adapter. Elle témoigne du dynamisme de la composante.

3.2.2. P2 et deuxième cycle (419 étudiants en 1988-89)

3.2.2.1. Enseignement théorique

L'enseignement dispensé à Saint-Etienne diffère peu de celui des autres facultés. P2 comporte un stage infirmier de 4 semaines, à temps complet c'est-à-dire 39 heures hebdomadaires, non rémunéré, au cours duquel l'étudiant est placé sous l'autorité de la surveillante du service qui note le stage. Celui-ci est précédé d'un enseignement théorique de 25 heures. L'accès à la maîtrise est possible au cours de l'année. En D1 la sémiologie médicale et la sémiologie chirurgicale sont enseignées chacune par un seul rang A ce qui donne une excellente homogénéité aux connaissances de départ et permet de tirer le meilleur parti du stage clinique d'initiation. Les deux années P2 et D1 comportent un nombre satisfaisant d'heures de TD et surtout de TP. En D2 6 certificats sont obligatoires, en D3 7 et en D4 6 dont celui de synthèse clinique

et thérapeutique couvrant le programme usuel. S'ajoute 1 certificat optionnel choisi parmi : médecine nucléaire, santé dans les pays en voie de développement, pharmacologie et méthodologie médicale, ce dernier représentant une initiative qui semble particulièrement heureuse car il attire le plus grand nombre d'inscriptions.

Pour chacune de ces cinq années, les effectifs d'étudiants sont compris entre 82 et 91, dont 11 à 15 redoublants, ce qui témoigne de l'absence de laxisme aux examens. Pour être admis en D3 il faut avoir satisfait à 5 examens, hors le certificat optionnel et à 11 certificats pour entrer en D4. Une dette de 1 certificat, pour une seule année, est tolérée.

L'enseignement assisté par ordinateur joue un rôle important au cours du 2ème cycle. A Saint-Etienne en effet le département de biophysique a créé une université télématique (Susan S.A.), de droit privé, réunissant divers partenaires autour de l'université. Des banques de données sont accessibles jour et nuit de toute la France mais il est évident que les étudiants de Saint-Etienne sont aux premières loges et disposent aisément d'aide pour utiliser au mieux le dispositif de rétro-contrôle. Les enseignants de Saint-Etienne d'autre part savent les premiers quelles sont les difficultés auxquelles se heurtent les utilisateurs, le dispositif serveur les informant des erreurs les plus fréquentes.

3.2.2.2. Enseignement clinique (stage infirmier initial exclu)

L'initiation hospitalière comporte 12 heures de théorie en P2 et 25 matinées en D1.

Les stages de D2, externes non rémunérés, sont de 6 mois, le semestre d'été étant écourté par la longue interruption des vacances, tradition qui s'installe en France au mépris de l'intérêt général et individuel des futurs médecins.

En D3-D4, les stages sont de 4 mois. Une certaine souplesse permet d'éviter une lacune flagrante de pratique à laquelle expose obligatoirement le choix selon un classement, quel qu'il soit. En cas de redoublement, l'administration hospitalière rémunère un quadrimestre, générosité assez rare mais heureuse. Les stages sont soumis à validation.

Les 1.100 lits actifs du CHR rendent aisée l'acquisition d'une bonne expérience clinique aux 333 étudiants inscrits de D1 à D4 en 1987-88. L'enseignement d'interne à externe, très encouragé, est la règle.

La valeur formative des stages est inégale. Les plus fructueux, pas toujours les plus demandés, sont ceux où l'assiduité est féroce exigée ainsi que l'exactitude, où le travail individuel est contrôlé et où est dispensé un enseignement théorique correspondant à la spécialité du service. Certaines équipes soignantes négligent parfois ces obligations, à Saint-Etienne comme ailleurs.

3.2.2.3. Le contrôle pédagogique

Les matières à enseigner, la répartition du temps consacré à chacune ainsi que l'ordre de succession des enseignements s'opèrent, semble-t-il, au niveau de la Faculté, en toute simplicité, bien que théoriquement le conseil de l'université ait à en connaître, de même que des modalités docimologiques. Procédure qui, appliquée à la lettre, serait bien lourde surtout pour les innovations à introduire et des suppressions compensatoires à exécuter. C'est peut-être la raison pour laquelle l'évolution de l'enseignement semble être laissée presque exclusivement aux soins de chaque professeur. Liberté ou détachement ?

Une commission pédagogique, comportant des étudiants, devrait intervenir tant pour des problèmes ponctuels que la conception générale de l'enseignement. L'efficacité des commissions pédagogiques est généralement faible surtout si, comme à Saint-Etienne, le conseil de l'UFR n'a pas inscrit dans ses habitudes l'audition systématique et contradictoire tous les deux ans du responsable de chaque enseignement. Ce type d'évaluation interne doit être institutionnalisé. Dans la composante plusieurs thèses "évaluatrices" ont été soutenues. Elles sont intéressantes certes, mais elles ne dispensent pas le Conseil de procéder lui-même à ses enquêtes. Le "bureau pédagogique" mis sur pied en juin 1988 est à la tâche et sera entendu régulièrement par le conseil d'UFR dès l'année en cours.

3.2.2.4. Enseignement de l'anglais

50 heures complémentaires sont attribuées par l'université à la composante pour l'enseignement de l'anglais, très suivi.

3.2.3. Troisième cycle

Pour le 3ème cycle, en dehors de l'internat, la composante bénéficie de 500 heures complémentaires.

3.2.3.1. Répartition des étudiants : il convient bien entendu de poser clairement d'emblée la distinction entre personnes physiques et inscriptions pédagogiques. C'est ainsi que, au titre des diplômes, les inscriptions pour l'ensemble du 3ème cycle en 1988-89 s'élèvent à 663 ; l'on peut ajouter ici les inscriptions aux maîtrises, au nombre de 54, qui ne sont pas incluses dans le chiffre fourni au titre du 2ème cycle. L'on décompte ainsi :

a) médecine générale	258
Résidanat (TCEM1 : 61 - TCEM2 : 64)	125
Instances de Thèse	133
b) perfectionnement	229
Diplômes d'Université	222
Capacités	7
c) spécialisation	147
DES	76
DESC	1
DIS	16
CES	29
AEPS	25 (attestation d'études préparatoires de spécialité)
d) préparation à la recherche	83
Maîtrises	54 (formations de 2ème cycle)
DEA	18
Doctorats	11 (GBM et biologie de l'exercice)

Ainsi, en incluant la maîtrise, sur un total de 717 inscriptions, 83 relèvent d'un "3ème cycle" **scientifique** marqué par la pluridisciplinarité, soit 1,3 recrutement annuel.

3.2.3.2. Internat de spécialité

L'étude des résultats à l'internat interrégional indique que de 1985 à 1987 la composante a obtenu en moyenne 34,7% de reçus (total des 2 concours). 34,2% des reçus en PCEM2 cinq ans auparavant sont devenus internes. Les chiffres sont à analyser de près. En effet Saint-Etienne se situe au 32ème rang sur 44, si les succès sont rapportés aux candidats de cette faculté (moyennes de 3 ans). La faculté est au 18ème rang, si la référence est le nombre d'étudiants admis au concours de P2 cinq ans auparavant. La composante prépare en effet une proportion de 50% de ses étudiants au concours, si bien qu'une proportion élevée d'étudiants a bénéficié de l'enseignement et de l'effort de préparation à l'internat. Enfin, on note une amélioration sensible entre 1985 et 1987, la composante passant du 41ème au 26ème rang, la référence retenue étant le nombre de reçus par candidat. Ce qui est certain, c'est que la composante fournit à cet égard un bel effort. C'est une association de médecins et d'étudiants qui organise des "conférences d'internat" pendant l'année universitaire, la faculté assurant l'enseignement pendant l'été. Pour cela la composante dispose de 52 heures complémentaires et d'appuis privés.

Quatre DES et un DESC de l'interrégion sont confiés à des rangs A de la composante. Les internes stéphanois de spécialités affectés à la région se heurtent à bien des difficultés : obligations, matériellement et familialement difficiles, de résider certains semestres à Lyon ou à Grenoble et

déplacements pour suivre les enseignements théoriques et stages dispensés dans ces deux villes. Les ministères de l'éducation nationale et de la santé doivent s'efforcer de résoudre l'organisation des DES qui, en dehors des vastes C.H.U., n'est pas adaptée aux possibilités financières et temporelles de la plupart des internes.

La composante prépare des CES (en voie d'extinction) d'anesthésie réanimation, de médecine du travail et de psychiatrie. Une place particulière est à réserver à celui de biologie et de médecine du sport implanté à Saint-Etienne et destiné à toute la région Rhône-Alpes.

3.2.3.3. Maîtrise

Cet enseignement concerne en 1988-89 54 étudiants, à différents niveaux de leurs études de médecine mais dont l'esprit est 3ème cycle. La composante est habilitée à délivrer 3 certificats, C2 de biochimie du tissu conjonctif, C1 d'hématologie générale et C1 de physiologie générale. 3 autres dossiers ont été déposés en vue d'une habilitation.

3.2.3.4. Diplômes d'Etudes Approfondies (DEA)

La participation à deux DEA s'effectue dans le cadre de la région Rhône-Alpes. L'un est celui de génie biologique et médical, en association avec Lyon I, Grenoble I et l'INSA. Son intérêt intellectuel, pratique et aussi économique, est évident. Il comporte 5 options, traitement de l'information et automatisation ; rayonnement et imagerie ; biomatériaux, biorhéologie et biomécanique ; bioréactifs et instrumentation pour la biologie clinique et l'analyse des aliments ; RMN, cyclotron et autres appareils lourds. L'autre est celui de biologie de l'exercice musculaire piloté par Saint-Etienne et auquel participe Lyon I. En outre le laboratoire d'immunologie est habilité comme laboratoire d'accueil pour le DEA d'immunogénétique de Lyon I, tandis que le groupe de recherches sur les dépressions et l'anorexie mentale, membre d'un réseau INSERM, participe au DEA de neurosciences de Lyon I.

3.2.4. Thèses

Passé par un maximum de 101 en 1981, le nombre de thèses suit avec retard celui du numerus clausus. Il fut de 70 en 1988, alors qu'il était de 95 en 1987, la différence considérable étant expliquée par l'instauration d'une 2ème année obligatoire au 3ème cycle de médecine générale.

3.2.5. Formation continue

La composante a créé huit diplômes d'université. Un premier groupe de D.U. est classique, d'immunologie et d'immunopathologie, d'infectiologie hospitalière, de médecine sociale, de médecine et société ainsi que de médecine d'urgence et d'oxylogie. Plus spécifiques à Saint-Etienne sont 3 autres, d'appareillage et orthopédie ouvert aux pharmaciens et à leurs assistants, de rééducation urogynécologique et des cadres de la santé axé sur le gestion hospitalière.

Le service universitaire de formation continue de l'université contribue à la gestion administrative de ces enseignements qui, obligatoirement, demeurent très médicaux. Parmi les autres enseignements qu'il organise, celui d'anglais est très suivi.

Bien que les enseignants de la faculté participent à la formation continue des médecins praticiens, il n'y a pas pour l'instant d'interface structurée mais de multiples contacts avec les associations de généralistes ou de spécialistes, locales ou régionales. A cet égard il convient de signaler un regroupement de "médecine générale", prolongement naturel du 3ème cycle de même nom, qui privilégie l'étude en commun de documents écrits. Belle initiative.

L'Université télématique Susan S.A. a mis au point de nombreux programmes pour praticiens, accessibles 24h/24, 7 jours/7 par Minitel. C'est un service en plein développement.

Une enquête assez approfondie a été menée pour orienter la formation continue. Elle a révélé que la diversité des abords était une nécessité, les médecins, hospitaliers ou non, tenant à pouvoir accéder à ceux des multiples types de formation continue qui leur conviennent.

3.3. RECHERCHE

Malgré sa petite taille, sa jeunesse et ses faibles moyens, la faculté de Saint-Etienne a pour souci permanent de développer la recherche. Elle consacre énergie et ingéniosité à une recherche appliquée de qualité, en attendant de s'engager dans le fondamental pour lequel elle ne dispose pas actuellement de moyens adaptés. Cela explique en partie le faible développement du 3ème cycle.

3.3.1. Formations B1

Elles sont absentes. Les liens avec l'INSERM sont limités à des contrats externes et l'instance régionale de cet organisme sis à Lyon serait ressentie comme très distante de la composante. Deux laboratoires sont insérés dans un réseau INSERM, celui de génie biologique et médical qui participe aussi à un GRECO CNRS et celui de psychiatrie. En outre l'INSERM est membre fondateur du "GIP Exercice". En mars 1989, la composante a accueilli son premier chargé de recherche INSERM hors unité ; il est affecté au laboratoire de biologie du tissu osseux.

3.3.2. Formations B1*, recommandées par la direction de la recherche du MEN

Elles sont au nombre de six :

- Biochimie du collagène : les recherches portent avant tout sur des cultures de fibroblastes, au besoin pathologiques, de kératinocytes et d'ostéoblastes, bien développées dans ce laboratoire qui gère le service commun correspondant. La prolidase, la peau artificielle, les tissus ostéide et conjonctif greffables sont les principaux thèmes. La formation assure le C2 de maîtrise biochimie du collagène. enseignants-chercheurs (E.C.) : 1A 3B ; 18 publications dans des revues à comité de lecture (C.L.) en 4 ans.
- Histologie, embryologie et cytogénétique utilisent à plein les techniques de lecture automatique par analyseur d'images. E.C. : 1A 3B ; 34 publications C.L. en 4 ans.
- Biologie du tissu osseux, lors du vieillissement, des proliférations malignes et de l'apesanteur. Un soutien lui est apporté par les études spatiales (CNES) pour l'étude de prélèvements obtenus chez des astronautes embarqués dans les engins soviétiques. La formation a créé un matériel de prélèvement et des techniques de préparation des spécimens. E.C. : 1A et 1B ; 54 publications C.L. en 4 ans. C'est à ce laboratoire qu'est affecté le C.R. de l'INSERM (mars 1989).
- Microrhéologie - microcirculation par imagerie informatisée quantitative explorant le territoire cérébral. S'ajoute la mesure de la proportion d'hématies rigides, vieilles ou non. Ce laboratoire a mis au point des dispositifs miniaturisés de recueil d'informations physiologiques. Meneur de jeu du système Susan, il est aussi très impliqué dans le DEA de génie biologique et médical et enseigne deux certificats de maîtrise (biophysique et informatique médicales). E.C. : 1A et 3B ; 34 publications C.L. en 4 ans.
- Physiologie de l'homéostasie face à l'intense contrainte de la compétition sportive. Le laboratoire a conçu des systèmes de pilotage, saisie et traitement des données. Elément central du GIP exercice musculaire, il a trois contrats avec l'ANVAR et un contrat de développement avec l'INSERM (transfert de technologie). E.C. : 2A et 4B ; 17 publications C.L. en 4 ans.
- Dépression et anorexie mentale sont étudiées par des techniques de psychopathologie quantitative. Ces informations sont rapprochées de données cliniques, biologiques spécialement hormonales et thérapeutiques, elles aussi chiffrées. La méthode a tout naturellement débordé sur les essais en phase 2 et 3 des psychotropes. Membre d'un réseau INSERM ce groupe est lieu de stage d'un DEA de neurosciences.

3.3.3. Programmes privilégiés

Les deux groupes qui bénéficient de ce soutien de la direction de la recherche ont une double responsabilité, celle de leurs investigations propres et celle de la gestion d'un service commun.

L'immunogénétique des glomérulonéphrites et l'étude des "cellules tueuses" en pathologie rénale sont les thèmes du groupe qui gère la cytométrie de flux pour laquelle il a obtenu la création d'un poste d'ingénieur. E.C. : 1A ; 15 publications C.L. en 4 ans.

Les marqueurs immunitaires des entéroviroses de l'adulte constituent le sujet de l'autre groupe soutenu par un contrat externe de l'INSERM. L'animalerie est le service commun qu'il gère. E.C. : 1A et 1B ; 9 publications C.L. en 4 ans.

3.3.4. Groupement d'intérêt public (GIP) "Exercice"

L'université, l'INSERM, la chambre de commerce et le secrétariat d'état à la jeunesse et au sport ont créé en 1984 ce GIP. Il réunit sept équipes universitaires, médicales, chirurgicales, biologiques et socio-médicales et se développe vite. Son budget 1988 est de 1.713 KF, couvert à 29% par l'université, 11% par l'INSERM et 60% par des contrats privés portant essentiellement sur l'essai de matériel de pratique sportive ou de mesures physiologiques. Une équipe du GIP, de réadaptation fonctionnelle et d'étude des handicaps, bénéficie d'un contrat externe de l'INSERM et d'un soutien de l'OMS comme du conseil de l'Europe pour l'étude longitudinale des possibilités motrices de toute la population d'un village de 532 habitants. Par ailleurs, elle participe à un groupe travaillant à l'amélioration du traitement de l'incontinence urinaire.

Le laboratoire de Physiologie, membre du GIP exercice est responsable du DEA biologie de l'exercice musculaire.

3.3.5. Laboratoires B2

17 formations, non soutenues directement par les grands organismes ou la direction de la recherche du MEN, entreprennent des recherches appliquées, grâce au soutien du conseil scientifique et aux moyens qu'elles se procurent elles-mêmes.

Si elles ne figurent pas - et ne le prétendent pas - dans la grande compétition scientifique internationale - elles ne jouent pas moins un rôle stimulant dans la vie intellectuelle de la composante et de la région pour lesquelles leur dynamisme est un atout précieux. Pour en donner la mesure, un exemple peut-être cité, celui d'une équipe d'hématologie qui étudie les leucémies et certains cancers solides par les techniques de cytogénétique et de biologie moléculaire en liaison avec un laboratoire de biologie de la faculté. Au total, en 4 ans, ces B2 ont publié 109 fois dans des journaux à comité de lecture. Ces laboratoires offrent aux hospitaliers non universitaires la possibilité d'une vie médico-scientifique de qualité : un bien précieux.

3.3.6. Valorisation de la recherche

7 laboratoires ont déposé des brevets ou des enveloppes solo ou passé contrat avec différentes firmes généralement sous le contrôle de l'ANVAR ou d'organismes similaires. Le nombre de liens de cette sorte s'élève à onze.

3.3.7. Services communs pour la recherche

La composante a mis sur pied des services communs : animalerie, cultures cellulaires, cytométrie de flux, chromatographie HPLC, analyse d'image sur coupe de tissu, matériel pour étude ambulatoire de la circulation, dynamométrie isocinétique auxquels s'ajoute la microscopie électronique de haute capacité partagée avec l'UFR de sciences et l'école des mines de Saint-Etienne. Plusieurs de ces services communs sont utilisés soit en vacations recherches, soit en vacations hospitalières, arrangement bénéfique à la fois pour l'UFR et le centre hospitalier régional.

3.3.8. Le Conseil Scientifique

3.3.8.1. Crédits

Le conseil scientifique de l'université joue un rôle prééminent dans l'attribution des crédits. Pour les années 1986, 1987 et 1988 il a attribué à la composante respectivement 254.130, 304.354 et

584.877 francs au titre des soutiens de programme. Les crédits proviennent pour 1986 et 1987 de l'état (3/5) et des collectivités municipale, départementale et régionale (2/5). En 1988, à l'occasion de l'ouverture de nouveaux locaux, la municipalité de Saint-Etienne a ajouté 193.082 francs ce qui explique la brusque augmentation de cet exercice. Ces crédits sont affectés nominalement aux laboratoires B1* ou privilégiés et éventuellement à un ou deux laboratoires B2.

Le conseil scientifique de la faculté, élu par le conseil de l'UFR, a réparti aux autres laboratoires (B2), pour ces 3 mêmes années, 83.100, 81.473 et 98.480 francs provenant pour 4/5ème environ de l'état et pour le reste des collectivités locales.

3.3.8.2. Plan quadriennal

En 1986-87-88, la composante a bénéficié de 20.885, 104.876 et 198.650 francs au titre du plan quadriennal (équipement). Ces sommes ont été affectées à d'eux services communs pour les deux tiers, à un laboratoire fondamental pour les derniers 30%. Dans les trois cas s'est manifestée la volonté d'intervenir avec détermination dans la politique de recherche. La remarquable progression des crédits de 1986 à 1988 est dûe aux allocations de premier équipement des locaux neufs. Sans lendemain !

3.3.8.3. Un groupement hors budget recherche

"L'Université Télématique Susan" n'émerge pas au budget géré par l'un ou l'autre des conseils scientifiques car elle est, par définition, financièrement indépendante. Même avant d'être en équilibre financier, elle a contribué à la recherche et à la vie scientifique de la composante.

3.3.8.4. Politique de répartition des crédits

Si le principal des ressources "recherche" est attribué nominalement par le conseil scientifique de l'université sans que la composante ait à connaître la politique incitative adoptée, cet état de fait n'est jamais allé à l'opposé de ce que souhaitait la faculté de médecine, représentée au conseil scientifique de l'université.

Pour les crédits qu'elle gère elle-même, la composante a décidé, pour encourager les regroupements, de soutenir des programmes thématiques d'**unités biocliniques de recherches** (UBR). Ces crédits, de même que la répartition des surfaces, sont soumis à évaluation par le conseil scientifique de la faculté tous les deux ans. En dehors de l'année 1987 où les crédits ont été "saupoudrés", cette mauvaise technique a été évitée (en 1988 la fourchette va de 8.190 à 35.250 francs). La composante doit être félicitée de l'effort d'organisation de la recherche qu'elle manifeste.

La présentation des demandes d'ouverture ou de renouvellement des crédits ainsi que les comptes-rendus sont soumis à analyse critique avant toute décision.

Comme ailleurs, ni l'université ni la faculté ne connaissent à Saint-Etienne le montant des contrats et des dons gratuits passés par une voie autre que celle du trésorier-payeur.

Remarques générales sur la recherche : Il aurait été inimaginable qu'une jeune faculté, pauvre en rang A et en rang B en valeur absolue, et à 3ème cycle assez étroit sans unité de recherche d'un organisme national, ni chercheur statutaire isolé ni technicien en relevant, puisse prétendre rivaliser avec des composantes aux anciennes et profondes racines. Mais Saint-Etienne tient dignement la route et il est évident que la Faculté s'efforce de tirer le meilleur parti de l'environnement industriel, des Ecoles d'ingénieurs et de l'UFR de sciences où elle est insérée. Et ses efforts sont couronnés d'un succès certain. Le sort de la recherche à Saint-Etienne et celui de la faculté en tant que lieu de formation professionnelle sont liés. Ce point sera envisagé à la fin de ce rapport car il convient de poser sans fard les questions à débattre, même si elles sont brûlantes.

3.4. LE GOUVERNEMENT DE L'UFR MEDECINE

3.4.1. La faculté vient d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la loi du 26.01.1984.

Le directeur, reconnu comme doyen, préside le conseil de L'UFR. Comme prévu à l'article 11 de ses statuts, le doyen est entouré d'un conseil de direction formé de deux assesseurs enseignants (recherche et pédagogie) et de deux représentants des étudiants membres du conseil.

Tous ces changements sont intervenus très récemment au début de 1989 ; aucune appréciation ne peut donc être donnée.

3.4.2. Le conseil scientifique est présidé par le doyen. Ses activités ont été envisagées au chapitre recherche. Son rôle théorique est devenu mineur. De fait il intervient heureusement tant par ses avis lors de la transmission des dossiers au conseil scientifique de l'université que par ses initiatives propres. Toutefois la répartition des crédits lui échappe pour l'essentiel.

3.4.3. Trois commissions pédagogiques pour les 1er, 2ème et 3ème cycles débattent des sujets de leur ressort avant qu'ils soient soumis au conseil. Comme il a été dit plus haut, elles ont été complétées par un "bureau pédagogique" ce qui témoigne de la volonté d'agir sur un secteur qui ne devait pas être entièrement satisfaisant (cf. 2.2.3.).

3.4.4. Relations avec le CHR

La faculté de médecine n'aurait jamais pu naître et se développer comme elle l'a fait sans le soutien permanent du CHR riche de 1.100 lits. La population de la région de l'autre côté n'aurait jamais pu avoir accès à la qualité de soins qu'offrent les hôpitaux de Saint-Etienne sans que la médecine y soit universitaire. Cette situation, parfaitement comprise par les deux parties, contribue au développement de L'UFR.

3.4.5. Les relations avec l'université

Comme partout ailleurs elles ont été émaillées d'innombrables difficultés, parfois jugées sur le moment incommensurables ; elles sont actuellement moins aiguës. Les principales concernent le personnel ATOS relevant de l'université et affecté à la composante dont les pouvoirs sont très limités quant à l'adéquation des agents avec les charges qui doivent être assurées, la qualification étant loin d'être satisfaisante. Tout cela relève d'un service du personnel trouvé très lointain et peu conscient des nécessités de la faculté. La pluridisciplinarité en revanche n'en souffre pas trop, le développement des liens directs entre laboratoires ou par l'intermédiaire des instituts en témoignent. Médecine et sciences de l'ingénieur, tradition stéphanoise, enfin sont un exemple d'interdisciplinarité réussie : la liste des brevets ANVAR en fait foi. Enfin les liens deviennent très étroits lorsqu'est menée une action coordonnée auprès des collectivités territoriales pour obtenir leur soutien.

3.4.6. Relations avec les collectivités territoriales

La municipalité stéphanoise a voulu et obtenu à l'arraché tant l'université que la faculté de médecine. Elle a participé largement à nombre de constructions et, associée avec d'autres collectivités territoriales, soutient la recherche comme cela apparaît sur le budget correspondant (3.8.1.). Consciente du manque de personnel ATOS à la faculté, la municipalité en a renforcé le nombre (voir 3.1.7.). Cette mesure témoigne de l'intérêt suivi de la ville pour sa faculté de médecine.

Les autres collectivités territoriales interviennent dans la vie de la faculté, par des actions ponctuelles. Des partenaires privés apportent aussi leur soutien par exemple à l'organisation des conférences d'été de préparation à l'internat.

Elément de l'avenir de la région stéphanoise, la faculté s'y sent ancrée, et se tient à l'aguet de toutes les initiatives qu'elle pourrait prendre pour participer à l'épanouissement intellectuel et économique de son territoire d'implantation.

3.5. LA GESTION

Les "comptes financiers" 1986 et 1987 font état de 1.987.911 et de 1.638.358 francs respectivement pour le fonctionnement. S'ajoutent 2.263.339 et 2.091.788 francs d'investissement pour les deux années, ces sommes importantes correspondant à l'achèvement et à la mise en service des nouveaux locaux de la faculté.

Ces chiffres sont extraits du compte financier de l'université puisque, en accord avec la loi du 26.01.1984, la faculté n'est plus un établissement public bénéficiant d'un budget et d'une comptabilité distincts.

Les gros investissements autres que construction et appareillage de recherche ne sont pas du ressort de la faculté mais de l'université, ainsi que le fonctionnement de services communs : atelier de reprographie, service audiovisuel, centre d'informatique, service commun des sports, etc.

L'université prend à sa charge le chauffage, l'eau, l'électricité et le nettoyage ainsi que les travaux d'entretien. En revanche c'est à la faculté qu'incombent les divers contrats d'entretien et le téléphone. Faute de "standard filtrant", le téléphone est une lourde charge, la répartition des frais ne satisfaisant jamais les intéressés.

L'étrécissement du budget conduit la faculté à ne pas intervenir dans les aménagements et modifications des installations des laboratoires.

3.6. LA VIE DES ETUDIANTS

3.6.1. Le campus

La dispersion des locaux universitaires fait qu'il n'y a pas à proprement parler de campus à Saint-Etienne. L'ensemble faculté - hôpital Bellevue en constitue un pour la médecine. A 2 km au nord dans la direction du centre ville se situe le site dit Tréfilerie où se trouvent les facultés littéraire, linguistique, juridique, économique et des sciences humaines ainsi que la maison et la bibliothèque de l'université dans la direction du centre ville. A 3 km de l'est sont implantés la faculté des sciences et techniques et les IUT. Les implantations disséminées ne favorisent pas la pluridisciplinarité.

3.6.2. Bibliothèques

Une antenne de la B.U. est ouverte depuis septembre 1987 dans l'enceinte de la faculté. Elle est organisée à la fois pour les étudiants débutants qui disposent, entre autres, d'annales des sujets proposés et de livres usuels, pour les étudiants plus avancés qui peuvent consulter les périodiques et photocopier les articles qui les intéressent, et pour ceux engagés dans la recherche, tant par la documentation trouvée sur place que par l'accès au Medline ou au prêt interbibliothèque.

3.6.3. Vie collective

Deux associations existent. L'une est l'association de coopération médecins-étudiants qui assure une sorte d'enseignement de soutien sous forme de colles pour les P1, animées par des étudiants des années supérieures dans un local de travail mis à la disposition des jeunes. L'un des objets de cette association est de faciliter les contacts entre médecins et étudiants. Bel exemple d'une symbiose entre une faculté, une profession et une ville.

L'autre est l'association des étudiants en médecine de Saint-Etienne. Beaucoup plus classique elle s'occupe d'éditer des photocopies, de regrouper des commandes de livres et de matériels, d'organiser des échanges internationaux et de susciter des activités sociales collectives, sportives ou sorties, toujours joyeuses paraît-il.

L'une ou les deux associations ne pourraient-elles pas rassembler les anciens de l'UFR qui, à la connaissance du rédacteur, ne sont pas regroupés, privant la faculté d'un soutien précieux, moral et matériel ?

3.7. RELATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

La faculté de Saint-Etienne est très insérée dans la région Rhône-Alpes, et proche des 4 facultés de Lyon ou de celle de Grenoble. Le DEA de génie biologique et médical, tripartite, en est une démonstration. En outre, il ne faut pas oublier que la plupart des hospitalo-universitaires en fonction ont été formés à Lyon. Des liens individuels entre universitaires sont donc nombreux et étroits. Pour se développer pleinement la toute jeune faculté de médecine de Saint-Etienne sait qu'elle doit grandir en dehors de l'ombre du groupe des facultés de médecine de Lyon. Si une coordination cordiale est parfois mise en place entre les deux cités, Saint-Etienne veille à conserver sa liberté totale de décision et à se réserver des domaines précis, où aucune intervention extérieure n'est tolérée. Dans un domaine particulier, l'université télématique Susan S.A., née et gérée à Saint-Etienne, met en contact cette faculté avec toutes celles de France qui, d'ailleurs, sont nombreuses à contribuer à la création et à l'évolution du programme d'enseignement.

Avec l'étranger, la jeunesse de la faculté ne lui a pas laissé le temps de réaliser un vaste programme. Toutefois il existe déjà des relations précises avec Maastricht comportant un accord Erasmus d'échanges d'étudiants de 3ème et 4ème année, avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, surtout dans le domaine de la bactériovirologie avec échanges de chercheurs et techniciens. Deux projets sont en voie d'élaboration, l'un assez avancé avec Pavie, l'autre débutant, avec une université britannique.

CONCLUSIONS

L'ensemble faculté de médecine - CHR de Saint-Etienne réalise une très bonne formation professionnelle. Ainsi est assuré un débouché universitaire pour une population aux moyens matériels réduits, qui ne pourrait s'orienter vers les études de médecine si ce centre industriel n'était pas pourvu d'une telle UFR.

En 20 ans, la composante a eu une belle réussite récompensant l'abnégation qu'il a fallu à tous, du doyen au plus jeune étudiant, pour enseigner et étudier dans les conditions matérielles qui ont régné jusqu'à peu. L'équipe enseignante a même pu lancer des programmes de recherche et obtenir des résultats enviables, produits d'une somme remarquable d'initiatives individuelles ou de groupes. Elle a ainsi montré sa volonté d'ajouter à la formation professionnelle une contribution universitaire, même si les moyens lui font cruellement défaut.

Mais la bonne volonté et l'ingéniosité ont des limites et c'est au ministère de l'éducation nationale de donner les moyens nécessaires à cette UFR qui aurait à coup sûr déperissé si elle n'avait pas été soutenue comme elle l'a été par les collectivités territoriales. Il sera difficile à la composante d'accéder au niveau universitaire auquel elle aspire si sa recherche n'est pas soutenue par l'INSERM. Les deux parties doivent y tendre. C'est en fonction de cette situation brûlante que sont présentées les recommandations.

RECOMMANDATIONS

A LA COMPOSANTE

Préparation du concours P1 P2

- organiser des enseignements dirigés et des compléments pédagogiques de soutien de façon que reçus et collés tirent un meilleur profit de cette année difficile entre toutes. C'est la condition du succès de toute réorientation, préparée dès l'entrée en faculté car, arithmétiquement, elle sera nécessaire à 2/3 des entrants ;
- faire plus appel à des enseignants de L'UFR de sciences et techniques, la pluridisciplinarité préparant les étudiants aussi à des issues autres que la médecine qui, arithmétiquement inévitables, doivent être annoncées et psychologiquement présentées comme une simple réorientation ;
- interdire le triplement. Si une rarissime dérogation est quand même introduite dans les textes, chaque cas doit être dûment motivé et publiquement annoncé.

P2 et Deuxième cycle

Un "bureau pédagogique" a été très récemment créé. Qu'il agisse activement, tant auprès des étudiants, des enseignants que du conseil et du doyen pour que la pédagogie ne soit ni un prétexte à une agitation désordonnée et stérile ni une incitation à une calme mais désespérante routine.

Recrutement des enseignants

La faculté de Saint-Etienne ne pourra satisfaire à toutes ses obligations sans un recrutement supplémentaire de rangs A et B, d'autant que le CHR associé est proportionnellement plus développé qu'elle ne l'est. Plusieurs disciplines ne bénéficient pas de rangs A ou d'un seul. Mais, dans les circonstances présentes, sauf décision particulière du MEN, les créations de postes seront très limitées. A notre avis elles doivent actuellement bénéficier aux "sciences fondamentales". Celles-ci en effet assurent l'enseignement en P1-P2-D1, étayent la clinique, donc le CHR, par la qualité des laboratoires qu'elles animent, et surtout constituent le squelette du 3ème cycle scientifique, encore étique à Saint-Etienne. C'est ainsi que se développera au plus vite la partie "universitaire" de cette faculté.

Recherche

Une étroite coordination du conseil scientifique de l'UFR, de celui de l'université, du directeur de l'UFR ainsi que de la présidence de l'université et des instances qui l'entourent pourra-t-elle susciter la création d'un indispensable laboratoire B1 de l'INSERM ou du CNRS ? La faculté dispose de locaux, c'est déjà beaucoup, et semble décidée à aider au mieux toute équipe nouvelle venue. Pour en attirer une, une large prospection auprès de "cellules de recherche" désireuses de s'autonomiser par rapport à une grande unité extérieure à Saint-Etienne est à poursuivre avec acharnement. Des contacts précis sont à prendre tant avec l'INSERM et le CNRS pour tirer éventuellement parti des nouvelles modalités offertes, moins contraignantes que la création d'unités traditionnelles. Mais pour cela il faut disposer, localement, de dossiers parfaitement étudiés et adaptés à chacune des possibilités offertes par les grands organismes. Ne pas négliger les possibilités offertes par l'environnement, la faculté des sciences et techniques, qui constitue à coup sur un argument susceptible d'attirer une jeune équipe extérieure.

AUX MINISTERES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA SANTE

Avec 64 étudiants admis en P2, la faculté de médecine de Saint-Etienne ne pourra au mieux que végéter, entrer dans une spirale descendante plus vraisemblablement, ruinant les espoirs de toute une région qui sort avec énergie d'une période de marasme. Ce serait ne pas tenir compte de l'effort fourni par l'équipe médico-universitaire qui a réalisé plus d'un tour de force. Intervient aussi la taille du CHR, riche de 1.100 lits, exigeant un personnel médical dont la qualité est liée à la vitalité de la faculté. Une augmentation de 10 à 15% du nombre des étudiants associée à un développement du même ordre du corps enseignant est la condition de survie et d'épanouissement de cette faculté. Seules les autorités ministérielles peuvent étudier ce cas particulier, compte tenu de la politique d'ensemble, et décider des modalités de cet accroissement des places, soit dans le cadre d'un desserrement du numerus clausus soit en modifiant la répartition des recrutements entre les facultés de médecine, régionales entre autres.

Toute réflexion sur le développement de la faculté devra s'efforcer de corriger le déséquilibre créé par la faiblesse numérique du 3ème cycle scientifique. Dans l'état actuel des choses le DEA à sceaux communs sont les seuls qui puissent être envisagés. Ne pas fournir les moyens de stimuler cette partie de l'enseignement c'est exposer cette faculté à une médiocrité qu'elle ne mérite pas.

Le retour à un effectif d'étudiants raisonnable facilitera l'accession de la composante à une masse critique d'enseignants A et B, condition nécessaire à la recherche et à la créativité, sans parler des interactions élargissant la pluridisciplinarité.

Le ministère de l'éducation nationale et celui de la santé doivent aussi, de concert avec les grands organismes INSERM et CNRS, aider la faculté de médecine de Saint-Etienne à obtenir un soutien pour la recherche, autre que l'actuel, à peine plus que symbolique.

Les petits moyens ne sont plus de mise. Ils ont tous été épuisés.

4. L'Institut Universitaire de Technologie

L'IUT a été créé en 1967 et a fonctionné pendant de nombreuses années avec quatre départements (génie électrique, génie mécanique, gestion des entreprises et des administrations, techniques de commercialisation). Il est installé pour sa composante stéphanoise à proximité de la faculté des sciences et il regroupe maintenant un département supplémentaire (mesures physiques) créé en 1984. De plus, une antenne a été ouverte à Roanne en 1985, comportant deux départements (gestion des entreprises et des administrations et techniques de commercialisation). L'effectif des étudiants accueillis s'élève à 1 424 à la rentrée 1988 dont 180 à Roanne pour une surface utile de locaux de 19 840 m² (dont 1.200 à Roanne) ce qui le classe, au niveau national, parmi les IUT de grande taille.

Quelques caractéristiques peuvent être dégagées. On retrouve certaines d'entre elles dans d'autres IUT, notamment dans ceux implantés dans des régions à faible tissu universitaire, à savoir :

- une relative autonomie de l'établissement par rapport à l'université de tutelle. La communication avec le reste de l'université est assez réduite. Peu d'enseignants-chercheurs affectés à d'autres UFR dispensent des enseignements dans le cadre de l'IUT. Il faut toutefois observer que cet isolement est relatif en ce qui concerne les possibilités données aux étudiants de poursuivre des études. Des possibilités importantes sont notamment à leur portée pour accéder directement à l'année de licence en sciences économiques ou, pour ceux dont les résultats ont été plus modestes, à la deuxième année du DEUG.

Le recrutement des étudiants s'effectue de façon quasi-exclusive dans la région (95%), et les étudiants sont satisfaits des prestations dont ils sont les bénéficiaires. Cette satisfaction tient pour une large part au soutien financier important du secteur socio-économique et des collectivités locales et régionales : villes de Saint-Etienne et de Roanne, conseil général, conseil régional et organisations professionnelles, CCI, ...).

Elle tient aussi à l'organisation bien structurée de l'établissement qui dispose d'une équipe de direction dynamique et compétente, de locaux accueillants et bien entretenus par l'ensemble des usagers, enfin d'un corps professionnel motivé ayant "**l'esprit IUT**" et assurant un suivi régulier des étudiants. Notons cependant un taux de couverture des besoins d'enseignement de moins de 50% devenant inférieur à 40% dans certaines disciplines technologiques. Cependant, cet état de fait devrait évoluer favorablement lorsque le "**stock**" de postes vacants (18), pour des raisons diverses, sera résorbé car ce stock représente actuellement près de 20% du potentiel "**enseignant**".

4.1. L'ENSEIGNEMENT

Les programmes n'appellent pas de remarques particulières puisqu'ils sont codifiés à 80% par une instance nationale : la commission pédagogique nationale de chaque spécialité. Pour les 20% restants, la "**coloration**" choisie dépend du contexte local et du marché de l'emploi (micro-informatique, traitement du signal, dessin et production assistée par ordinateur, problèmes européens).

A noter la création de filières Bac + 3 :

- . informatique industrielle appliquée aux professions de la mécanique,
- . management du développement des activités économiques,

qui conduisent à un diplôme d'université. Elles concernent des diplômés DUT ou BTS dans la discipline correspondante.

Le recrutement des étudiants semble de bonne qualité. A signaler la position très favorable du département "techniques de commercialisation" puisqu'il dispense la seule formation commerciale publique dans la région stéphanoise et est l'objet, à ce titre, de près de 2 000 candidatures à l'entrée, chaque année (pour 150 places offertes).

En retour de l'aide importante du secteur socio-économique, une grande partie des stages et mémoires est effectuée en étroite collaboration avec celui-ci (par exemple : 90% des mémoires réalisés par les étudiants de "gestion des administrations et des entreprises" sont utilisés dans l'entreprise).

A noter également une forte activité en formation continue (120 000 heures-stagiaires) qui est analysée par ailleurs, formation continue présentée également sur le site de Roanne.

Deux points méritent particulièrement d'être mis en lumière :

Tout d'abord le devenir des étudiants diplômés : un nombre de plus en plus élevé poursuit des études supérieures après la sortie de l'IUT, le plus souvent en école d'ingénieurs ou en filière technologique longue. Ce pourcentage peut atteindre et même largement dépasser ("mesures physiques" et "gestion et administration des entreprises") la valeur de 30%. Cette évolution, non spécifique à Saint-Etienne risque, à terme, de remettre en cause la finalité même des IUT. Cette situation implique une large réflexion et des décisions quant aux différentes étapes des formations technologiques supérieures, et ce dans la perspective du marché européen.

Ensuite, une approche originale de l'utilisation des TUC. Un nombre important est recruté chaque année (entre 30 et 40). Si l'on retranche de cet effectif les démissionnaires pour raisons diverses (15%) et ceux qui poursuivent un stage (20%), le pourcentage d'insertion, soit dans une **poursuite d'études**, soit dans la **"vie active"** est de l'ordre de 75%. Ce pourcentage élevé s'explique de la façon suivante : les stagiaires issus d'un baccalauréat peuvent, s'ils le désirent, suivre des cours, en vue de présenter - ou de représenter - un dossier d'inscription à l'IUT ; pour les stagiaires TUC d'un niveau inférieur, des cours systématiques hebdomadaires d'informatique sont organisés. Enfin, tous les candidats suivent un stage de technique de recherche d'emploi.

4.2. LA RECHERCHE

On note la présence au sein même de l'IUT de 4 groupes de recherche dont deux dépendent du secteur secondaire et deux du tertiaire :

- laboratoire d'électronique et d'instrumentation
- laboratoire de physico-chimie
- groupe de recherche et d'étude pluridisciplinaire de la consommation (GREPCO)
- groupe de recherche et d'étude en management public (GREMAP). Ce dernier constitue un centre d'expérimentation pour les démarches du type "cercles de qualité".

L'existence de ces laboratoires de recherche appelle plusieurs remarques dont certaines ne sont pas spécifiques à Saint-Etienne. Examinons d'abord les points positifs :

- la création de ce type de structures joue un rôle fédérateur pour l'équipe enseignante et évite la **"secondarisation"** des IUT. On peut noter, à ce sujet, que moins d'un enseignant sur 6 de statut **"enseignement supérieur"** déclare ne pas avoir de laboratoire de rattachement en recherche. Il faut également souligner que cette création a conduit six enseignants de statut **"second degré"** à participer effectivement à un travail de recherche, démarche qu'ils n'auraient probablement pas effectuée si les laboratoires n'avaient pas été implantés à l'IUT.
- l'existence de tels laboratoires comporte un aspect positif quant à l'image de l'IUT vis-à-vis des autres partenaires du secteur économique. Les activités du type **"recherche appliquée et technologie-prestations de service"** permettent de répondre à certains besoins de l'industrie régionale et confortent le rapprochement université-entreprise.

Examinons maintenant les points faibles ou plus exactement le point faible de cette conjoncture ... Il est lié à la notion de taille critique. Chacun de ces laboratoires comporte cinq enseignants au maximum et déclare des budgets inférieurs à 20 000 F. Quand on connaît la charge des enseignants d'IUT notamment à Saint-Etienne (plus de 50% en heures complémentaires), on ne peut qu'être admiratif devant certains résultats obtenus (brevets, etc.)... et inquiet si une évolution ne se produit pas. Il importe que ces entités examinent avec quelle structure (laboratoire universitaire ou autre) elles peuvent se fédérer, ce qui leur permettra d'atteindre une taille critique sans renoncer aux aspects positifs ci-dessus énoncés. Il est évident que cette fédération doit être une réalité scientifique et technologique et non uniquement administrative.

4.3. SITUATION DES DEPARTEMENTS INSTALLES SUR LE SITE DE ROANNE

Pour ce qui est des deux départements situés à Roanne, ils se caractérisent par leur jeunesse, puisqu'ils ont été créés à une époque récente. Au dire de leurs responsables, les conditions matérielles de travail sont excellentes, compte tenu de l'effort fourni par la municipalité. Cet effort se traduit par la qualité des locaux et de l'équipement (nombre élevé de micro-ordinateurs).

Comme à Saint-Etienne même, les enseignants relevant de l'enseignement supérieur sont peu nombreux : un maître de conférences en techniques de commercialisation, deux maîtres de conférences en gestion et administration des entreprises.

Les liens avec l'environnement sont assez faciles, notamment en raison du relatif isolement de Roanne. En contrepartie, l'IUT souffre certainement de l'absence d'un contexte universitaire qui permettrait aux enseignants des deux départements d'avoir un meilleur contact avec la recherche. De même souffre-t-il véritablement d'un fonds documentaire restreint.

La qualité du recrutement semble être satisfaisante. Les deux départements offrent chacun 48 places ; 650 dossiers de candidature sont parvenus à "techniques de commercialisation" l'année dernière et 476 au département GEA. En ce qui concerne le placement, la jeunesse des deux départements exclut que l'on puisse porter un jugement fondé.

4.4. CONCLUSION

L'IUT est certainement l'un des points forts de l'université. Le dynamisme des responsables, le comportement des étudiants, l'insertion dans le tissu économique sont des garants d'une réussite qui doit se poursuivre encore de nombreuses années. Si le particularisme de l'IUT, afin d'éviter de tomber dans certains défauts des premiers cycles universitaires classiques, était justifié au démarrage, il est souhaitable maintenant que cette structure apporté à l'ensemble de l'université ses compétences dans la réflexion, voire l'organisation, de nouveaux cycles technologiques. Il importe d'éviter que la dualité non organisée BTS-DUT au niveau de bac + 2 ne se retrouve au niveau de bac + 3 ou + 4, au sein même de l'université. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que compte tenu de la lourdeur des horaires et de l'enrichissement constant du contenu des disciplines, un cycle de trois ou quatre ans post-baccalauréat correspond à un vœu assez largement partagé.

Cette ouverture de l'IUT doit également être conduite au niveau de la recherche en vue d'éviter une balkanisation des moyens en personnel et en matériel.

POSTFACE :

LE POINT DE VUE DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE EVALUEE



Le processus d'évaluation a représenté un événement important pour l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne, et il m'apparaît que cet événement est porteur d'avenir. Avant d'analyser quelques éléments principaux du rapport d'évaluation il me semble juste d'insister sur deux points.

Tout d'abord je veux souligner l'effort fourni par tous : enseignants, responsables des différentes disciplines, personnels administratifs, pour permettre au Comité National de disposer de renseignements aussi précis et complets que possible. Je souhaite ensuite insister sur la qualité des relations qui se sont instaurées avec les différents membres du Comité d'Evaluation, dont le désir de comprendre les problèmes spécifiques de notre Université, le sens du dialogue, la volonté d'aide, nous ont impressionnés.

Ainsi s'est instaurée au cours de cette année une véritable concertation permettant déjà certaines modifications dans l'Université. Nous gardons le souvenir de ces réunions animées et constructives qui ont jalonné nos contacts avec les évaluateurs. A ce propos qu'il me soit permis une remarque : une réunion d'information à mi-parcours aurait peut-être été utile. Je me demande également s'il ne serait pas envisageable que, dans un délai raisonnable (un an peut-être), un nouveau contact existe entre Comité National et Université évaluée, pour qu'ensemble on puisse apprécier le chemin parcouru.

A la lumière des discussions avec les membres du Comité et des suggestions formulées, il me semble opportun de faire le point sur un certain nombre de problèmes auxquels se trouve confronté notre établissement.

1 - L'équipe présidentielle : les statuts adoptés en 1985 et que nous expérimentons depuis trois ans présentent manifestement une faiblesse concernant la désignation de l'équipe présidentielle. Il paraît indispensable, comme le propose le rapport d'évaluation, que l'élection des membres constituant l'équipe se fasse sur proposition du Président et en début de mandat présidentiel. Une réforme des statuts a été préparée probablement dans ce sens, mais il faudra attendre l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration (fin 1989) pour disposer d'un quorum suffisant à l'adoption de cette réforme. La règle de l'approbation par les 2/3 des membres composant le Conseil constitue un frein important à de telles modifications.

2 - La formation continue : les experts insistent à plusieurs reprises sur l'importance de ce service commun. Importance quantitative compte tenu du nombre de formations, du nombre de stagiaires, du chiffre d'affaires. Importance comme lieu d'innovation et d'ouverture vers l'extérieur pour l'Université. Le rapport souligne cependant les difficultés que rencontre actuellement ce service, compte tenu du légitime désir de certaines composantes de l'Université de pouvoir disposer d'un secteur de formation continue autonome. La réflexion poursuivie avec l'aide des experts a déjà permis certaines restructurations institutionnelles. Nous sommes conscients de l'importance de l'enjeu, et de l'impérieuse nécessité de disposer d'une formation continue qui, tout en respectant et en facilitant les initiatives des diverses composantes, assure une cohérence de ces actions afin que là aussi l'Université parle d'une seule voix.

3 - Les quatre facultés du site Tréfilerie : issue de la réforme de 1985, la restructuration en 4 facultés est une formule dont les membres du Comité National ont noté l'aspect d'innovation.

Le rapport d'évaluation revient à plusieurs reprises sur cette question, tant en ce qui concerne les structures administratives que pédagogiques. Peut-être peut-on regretter le choix qui a amené à traiter dans un même chapitre les enseignements de Sciences économiques, AES et Gestion, sans tenir compte de la répartition de ces enseignements dans les différentes facultés.

Une réflexion est engagée sur le problème important des structures en ce qui concerne ce site particulier; tous les intéressés sont conscients de la nécessité d'aboutir rapidement à une solution plus rationnelle. L'analyse présentée par le Comité National constitue un apport apprécié et va servir de cadre à l'élaboration de cette solution.

Nous serons probablement aidés dans cet effort de restructuration par la construction de nouveaux locaux désormais engagée sur ce site.

Quelle que soit la solution retenue, elle devra tenir compte de l'effort d'innovation qu'a représenté la création de facultés "carrefour". traduisant le souci de répondre à des préoccupations transdisciplinaires, comme l'apprentissage des langues par exemple.

4 - 1° et 2° cycles : le rapport souligne le déséquilibre existant entre 1° et 2° cycles dans l'ensemble de l'Université, mais surtout flagrant dans certains secteurs. L'obtention cette année de l'habilitation pour le second cycle AES et la Maîtrise de Télécommunications contribue à améliorer cette situation. Les membres du C.A. sont bien conscients de l'importance qu'il faut attacher au développement du second cycle pour répondre à la vocation régionale de notre Université et pour permettre le recrutement d'étudiants motivés et désireux de poursuivre un troisième cycle. Dans cet esprit ont été proposées cette année les demandes d'habilitation pour un second cycle en Biologie et une MST Presse et Communication d'Entreprise. Cependant il nous faut aussi respecter la responsabilité d'accueil des nouveaux bacheliers souhaitant, de plus en plus nombreux, accéder à l'enseignement supérieur.

Les choix que nous aurons à faire dans les prochaines années seront à ce titre capitaux pour l'équilibre de notre institution : il n'est probablement pas possible de tout réaliser et la concertation régionale apparaît indispensable.

Pour le premier cycle, les membres du Comité National insistent sur l'apport constitué par la rénovation en Droit, Sciences économiques et AES. Ils regrettent l'abandon de cette rénovation en Sciences. Même S'il est vrai que le maintien de ces mesures de rénovation pose un problème difficile en particulier en ce qui concerne l'encadrement, nous devons étudier les solutions possibles, en concertation avec enseignants et étudiants.

Un point particulier est représenté par la première année du premier cycle médical et sur le véritable gâchis que représente pour beaucoup d'étudiants un échec dans cette filière. Proposer d'autres alternatives à ces étudiants apparaît effectivement comme impératif. Dès cette année une orientation vers la profession de visiteur médical est proposée (Diplôme Universitaire de Délégué à l'Information Médicale : DUDIM) et les collègues médecins sont prêts à une réflexion dans le sens en particulier d'une coopération avec les enseignants de la faculté de Sciences.

5 - La recherche : le rapport insiste sur la qualité d'un certain nombre d'équipes ayant obtenu reconnaissance nationale. Dans ce domaine aussi il nous est conseillé de faire des choix en veillant en particulier à l'obtention d'équipes ayant une taille critique suffisante et travaillant sur des "créneaux" spécifiques. Au sein du Conseil Scientifique nous avons entrepris une réflexion pour tenter de dégager des thèmes permettant de rassembler des équipes d'une même discipline et également de façon transdisciplinaire.

Il nous est aussi conseillé une plus étroite collaboration avec les autres établissements d'enseignement supérieur stéphanois. C'est dans cet esprit que nous souhaitons pouvoir proposer une structure de concertation avec l'ensemble de ces établissements. Une telle politique permettrait de définir des objectifs communs (comme cela a déjà été le cas pour certains équipements lourds).

L'existence d'une telle instance nous paraît nécessaire pour permettre une meilleure intégration dans le cadre de la région Rhône-Alpes, en développant en particulier nos enseignements de troisième cycle et nos thèmes de recherches de façon coordonnée avec les autres Universités et autres Etablissements d'enseignement supérieur. L'Université Jean Monnet peut jouer un rôle original si, là encore, nous savons choisir en acceptant de ne pas être présents sur tous les fronts.

6 - Délocalisation : l'Université Jean Monnet a créé depuis dix ans déjà une antenne délocalisée à Roanne.

Nous pensons qu'il faut poursuivre progressivement cet effort de délocalisation, permettant de répondre à l'objectif de démocratisation, mais nous souhaitons le faire en conservant des liens étroits avec l'Université et c'est aussi une occasion nouvelle d'harmonisation régionale et, à cet égard, la création à partir de cette année d'un DEUG A en collaboration avec l'Université Lyon I a valeur d'expérience pilote.

7 - Les moyens dont dispose l'Université : certes, les moyens en matériels et en hommes sont très insuffisants dans l'ensemble des Universités mais nous sommes reconnaissants aux experts d'avoir, de façon objective et complète, montré l'importance des carences existant dans notre établissement.

Au niveau des locaux, on l'a déjà dit, le processus d'agrandissement du site Tréfilerie est en cours; cette construction probablement insuffisante dès sa conception n'en représente pas moins un indiscutable progrès.

Mais c'est surtout la faiblesse de l'encadrement en enseignants, avec un taux de couverture des besoins très insuffisant et posant parfois le problème de survie des enseignements dispensés, qui doit être relevée.

Le dévouement, la volonté, se heurtent parfois à des limites dans une Université dont le taux de croissance est extrêmement rapide.

Il faut aussi tenir compte des difficultés spécifiques que rencontre une Université de taille moyenne dans le recrutement et la stabilisation sur place des enseignants.

Enfin, des difficultés majeures sont rencontrées dans certains enseignements : ainsi la formation de jeunes européens ne peut se concevoir sans une maîtrise correcte des langues étrangères, objectif actuellement totalement irréalisable, en particulier en premier cycle compte tenu des effectifs dans ce cycle.

Il était bon aussi que le rapport souligne l'importance du déficit en personnel ATOS, en particulier de rang A et des techniciens de laboratoire, déficit qui, dans ce dernier cas, ne peut que retentir sur l'effort de recherche.

Là aussi les personnels ATOS font, dans la grande majorité des cas, preuve de dévouement, de souci du service public, mais ont atteint un seuil difficilement tolérable et on ne peut s'étonner de voir apparaître des signes de découragement.

Toutes ces difficultés nécessitent une utilisation optimum des moyens que rendra possible l'effort actuellement porté sur l'estimation du coût des filières comparé aux indicateurs d'activité et de résultats, mis en lumière par le suivi par cohorte des bacheliers depuis la rentrée 1984.

8 - La vie étudiante : les évaluateurs signalent un certain nombre de difficultés qui devraient trouver un début de solution grâce à la rénovation de l'espace Tréfilerie : le programme de construction comporte en effet outre 4500 m² de locaux pédagogiques, un agrandissement de la bibliothèque universitaire et un restaurant universitaire avec cafétéria. Le projet d'une nouvelle résidence universitaire devrait se concrétiser rapidement et dès à présent la restructuration d'un immeuble HLM va permettre d'offrir un certain nombre de logements supplémentaires.

Les remarques concernant le manque de communication vis-à-vis des étudiants sont tout à fait justifiées : un premier effort vient de se mettre en place avec la réalisation de deux numéros spéciaux du bulletin "L'Université communique" (juin et septembre), spécialement destinés aux étudiants et adressés à chacun d'eux. Le numéro de septembre a été remis à chaque étudiant lors de son inscription.

Enfin, dans le cadre de la CELAIO, outre l'amélioration de la présentation des documents, je souhaite que nous renforçons les relations avec les responsables des différents établissements secondaires pour tenter, avec leur collaboration, d'améliorer l'orientation des nouveaux étudiants vers les filières leur convenant mieux.

9 - Les relations internationales : il n'y est fait référence que de façon allusive dans l'étude de certaines des composantes, peut-être aurait-il été justifié de consacrer un bref chapitre à cette question. Le travail discret de la Cellule des Relations Internationales (CRI) mérite d'être souligné. L'Université Jean Monnet se devait de s'engager résolument dans le programme Erasmus, elle l'a fait non seulement en Médecine mais aussi dans les sections de Langues étrangères appliquées, Lettres, Italien, Pédagogie et bientôt Droit et Sciences (Télécommunications). Gérant les conventions signées avec 18 Universités étrangères, la CRI organise des missions exploratoires en vue d'établir de nouvelles coopérations avec d'autres Universités étrangères. Certaines opérations comme l'enseignement du Français en Egypte sont poursuivies depuis plusieurs années avec un grand succès. L'Université participe aussi aux relations internationales privilégiées par la Région Rhône-Alpes avec certaines régions européennes en favorisant les liens entre enseignants et entre équipes de chercheur.

Le Centre interculturel de Langue et Civilisation (CILEC) participe à cet effort en permettant l'accueil, la formation linguistique complémentaire et l'abord de la civilisation française à de nombreux étudiants étrangers.

Dans un avenir proche, un lieu d'accueil et d'hébergement pour les étudiants et les enseignants étrangers, "Maison de l'Hôte étranger", devrait être réalisé.

10 - Remarques concernant certains paragraphes du rapport

Histoire 1.5.1

- La section d'histoire ne forme pas un département à elle seule, en fait le département est constitué par les sections d'histoire et de géographie.

Langues - Communication - Pédagogie 1.7.2 d

- On a l'impression que les "ateliers informatiques" (micro-informatique) sont rattachés à la Faculté ACP, ce qui n'est pas le cas sur le plan administratif.

Les Arts plastiques 1.8.2 b

- Le rapport cite comme partenaire du département d'arts certains organismes en fait liés au secteur pédagogie d'ACP (1.7.2 d) : CDDP, Ecole Normale, Inspection Académique, MAFPEN).

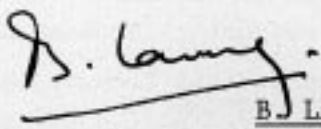
Je sais gré aux membres du Comité National d'avoir si bien compris les caractéristiques qui fondent et justifient la présence de notre Université. Ils ont bien montré comment, Université populaire (26,2% d'enfants du milieu ouvrier), elle satisfait à un besoin indiscutable de la population. Notre Université répond ainsi, me semble-t-il, au devoir de démocratisation de l'enseignement supérieur. Dépassant cet objectif premier, nous souhaitons nous insérer dans l'ensemble Rhône-Alpes de l'enseignement supérieur et pour cela nous sommes bien conscients des efforts de coopération et de concertation que nous devons déployer.

L'Université Jean Monnet ne souhaite pas adopter une attitude frileuse, ni malthusienne, mais il est indispensable que les moyens nécessaires ne lui soient pas refusés, sous peine de voir se constituer des goulets d'étranglement préjudiciables à l'intérêt général et contraires à la vocation de l'Université.

La rencontre avec le Comité National d'Evaluation a représenté un moment fort de notre vie universitaire. Je suis certain que les recommandations qui ont été formulées vont permettre des débats constructifs dans les différentes instances de notre Université. Cet effort de réflexion nous permettra de définir clairement les objectifs, la politique de l'Université au moment même où il nous est demandé de préparer la contractualisation.

Le travail considérable réalisé par le Comité National d'Evaluation nous est une aide précieuse, aide pour laquelle je souhaite au nom de tous les membres de l'Université exprimer ma très réelle reconnaissance.

Le 20 septembre 1989.



B. LAURAS

PRINCIPAUX SIGLES

ACP	Arts, Communication, Pédagogie
ADDIM	Association Départementale pour la Diffusion et l'Initiation Musicale
ADEMAP	Agence pour le Développement de la mise en oeuvre et des applications des Matières Plastiques
ADDES	Association Départementale pour le Développement de l'Enseignement Social
AES	Administration Economique et Sociale (filiale)
ANS	Anglais pour Non Spécialistes
ANVAR	Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
ATOS	Administratifs, Techniciens, Ouvriers et de Service (Personnels)
ATP	Action Thématique Programmée (CNRS)
B1	Laboratoire associé
B1*	Laboratoire recommandé (MEN)
BP	Brevet Professionnel
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BU	Bibliothèque Universitaire
CAPES	Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDDP	Centre Départemental de Documentation Pédagogique
CELAIO	Cellule d'Accueil d'Information et d'Orientation des Etudiants
CEP	Centre d'Etudes Comparatistes
CERCOR	Centre Européen de Recherches sur les Congrégations et Ordres Religieux
CERCRID	Centre de Recherches Critiques sur le Droit
CES	Certificat d'Etudes Supérieures
CESAM	Centre d'Enseignement Supérieur Alterné en Multipartenariat
CESI	Centre d'Etudes Supérieures Industrielles
CEVU	Conseil des Etudes de la Vie Universitaire
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGC	Confédération Générale des Cadres
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIER	Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches
CIEREC	Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Expression Contemporaine
CIERSR	Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur les Structures Régionales
CILEC	Centre Interculturel de Langue et Civilisation
CL	Comité de Lecture
CNE	Comité National d'Evaluation
CNES	Centre National d'Etudes Spatiales
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CNU	Conseil National des Universités
CR	Chargé de Recherches
CREMAP	Centre de Recherches et d'Etudes en Management Public
CREUSET	Centre de Recherches Economiques de l'Université de Saint-Etienne
CRENAM	Centre de Recherches pour l'Environnement et l'Aménagement
CRITT	Centre Régional d'Innovation, de Transfert et de Technologie
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaire et Scolaire
CSP	Catégorie Socio-Professionnelle
CUREM	Centre Universitaire Régional d'Etudes Municipales
D1	1ère année du 2ème cycle des études médicales
D2	2ème année du 2ème cycle des études médicales
D3	3ème année du 2ème cycle des études médicales
D4	4ème année du 2ème cycle des études médicales
DBMIST	Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique (MEN)
DCEM	Deuxième Cycle des Etudes Médicales
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DECF	Diplôme d'Etudes Comptables et Financières
DEFA	Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animateur

DEP	Direction de l'Evaluation et de la Prospective
DES	Diplôme d'Etudes Spécialisées (médecine)
DESC	Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires (médecine)
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DESUP	Direction des Enseignements Supérieurs (MEN)
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DIPEM	Diplôme Interuniversitaire Préparatoire aux Etudes de Musicologie
DIS	Diplôme Interuniversitaire de Spécialité (Médecine)
DM	Département de Mathématiques
DOPAOS	Direction de l'Organisation et des Personnels Administratifs, Ouvriers et de Service (MEN)
DPECF	Diplôme Préparatoire aux Etudes Comptables et Financières
DPES	Direction des Personnels de l'Enseignement Supérieur (MEN)
DES	Droit et Sciences Economiques
DSTS	Diplôme Supérieur de Technicien Social
DU	Diplôme d'Université
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EC	Enseignant-Chercheur
ED	Enseignement Dirigé
EEA	Electronique, Electrotechnique, Automatique
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSL	Ecole Normale Supérieure de Lyon
ERA	Equipe de Recherche Associée (CNRS)
ESEU	Examen Spécial d'Entrée à l'Université
FIT	Fonds pour l'Innovation Technologique
FST	Faculté des Sciences et Techniques
GALEA	Gestion, Administration, Langues Etrangères Appliquées
GARACES	Groupe d'Analyse et de Recherche sur les Activités et les Coûts des Enseignements Supérieurs (MEN)
GBM	Génie Biologique et Médical
GEA	Gestion des Entreprises et des Administrations
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
GRECO	Groupement d'Etudes et de Recherches Coordonnées (CNRS)
GRETA	Groupement d'Etablissements gérant pour L'Education Nationale la Formation des Adultes
GS	Groupement Scientifique
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IDEN	Inspecteur Départemental de l'Education Nationale (MEN)
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
INP	Institut National Polytechnique
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IPEC	Institut de Préparation aux Etudes de Comptabilité
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JO	Journal Officiel
LCE	Langues et Civilisations Etrangères
LEA	Langues Etrangères Appliquées
LETI	Laboratoire d'Electronique et de Technologie de l'Instrumentation
LLSH	Lettres, Langues et Sciences Humaines
LMO	Laboratoire des Matériaux Organiques
MAFPEN	Mission Académique à la Formation des Professeurs de l'Education Nationale
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MIM	Maîtrise Ingénierie Mathématique
MP	Missions Permanentes (CNRS)
MST	Maîtrise de Sciences et Techniques
P1	1ère année du 1er cycle des études médicales
P2	2ème année du 1er cycle des études médicales
PC	Professeur Certifié
PCEM	Premier Cycle des Etudes Médicales
PMI	Petites et Moyennes Industries
PVC	Polychlorure de Vinyle
RCP	Recherche Coopérative sur Programme (CNRS)

RMN	Résonance Magnétique Nucléaire
SBG	Sciences Biologiques et Géologiques
SCD	Service Commun de la Documentation
SF	Sciences Fondamentales
SPI	Sciences Physiques pour l'Ingénieur (CNRS)
SUAOIP	Service Universitaire d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
SUFC	Service Universitaire de Formation Continue
TCEM 1	Troisième Cycle des Etudes Médicales 1ère année
TCEM 2	Troisième Cycle des Etudes Médicales 2ème année
TD	Travaux Dirigés
TGV	Train à Grande Vitesse
TP	Travaux Pratiques
TPI	Techniques Physiques et Instrumentation
TSI	Traitement du Signal et Instrumentation
TTMP	Technologie et Transformation des Matières Plastiques
TUC	Travailleurs d'Utilité Collective
UA	Unité Associée (CNRS)
UER	Unité d'Enseignement et de Recherche
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UM	Unité Mixte (CNRS)
URA	Unité de Recherche Associée

TABLE DES MATIERES

1 - LE GOUVERNEMENT, LA GESTION ET LES SERVICES COMMUNS

1. PRESENTATION GENERALE.....	7
1.1. Historique et structures	7
1.2. Implantations	9
1.3. Effectifs étudiants	9
1.4. Effectifs des enseignants-chercheurs	11
1.5. Encadrement des étudiants	11
1.6. Les résultats aux examens	12
1.7. La recherche	12
1.7.1. Equipes associées au CNRS, 12 - 1.7.2. Equipes recommandées par la Direction de la Recherche, 12 - 1.7.3. Programmes privilégiés soutenus par la Direction de la Recherche, 13 - 1.7.4. Groupement d'intérêt public, 13 - 1.7.5. Autres équipes, 13	
2. LE GOUVERNEMENT DE L'UNIVERSITE	21
2.1. L'université et ses entités composantes	22
2.1.1. UFR, 22 - 2.1.2. Services communs, 22	
2.2. Les instances centrales de l'université	23
2.2.1. Conseils, 23 - 2.2.2. "Exécutif", 23	
2.3. Les relations avec l'Ecole des Mines	24
3. LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	27
3.1. Définition des objectifs de l'Institution	27
3.2. L'organisation des activités	28
3.3. Les ressources, leur affectation et leur mobilisation	28
3.3.1. Etudiants, 28 - 3.3.2. Personnel enseignant-chercheur, 30 - 3.3.3. Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, 31 - 3.3.4. Ressources matérielles, 33 - 3.3.5. Ressources financières et leur gestion, 33	
3.4. L'analyse et l'évaluation des résultats des activités	36
4. LES CAMPUS DE L'UNIVERSITE - LES SERVICES COMMUNS - LA QUALITE DE LA VIE.....	39
4.1. Les campus	39
4.1.1. Site Tréfilerie, 39 - 4.1.2. Site Bellevue, 39 - 4.1.3. Site Métare, 39 - 4.1.4. Autres emplacements, 39 - 4.1.5. Roanne, 39	
4.2. Les usagers	40
4.2.1. Personnel enseignant, 40 - 4.2.2. Personnel non enseignant, 40 - 4.2.3. Les étudiants, 40	
4.3. Les services communs	40
4.3.1. Service de médecine préventive, 41 - 4.3.2. Service des sports, 41 - 4.3.3. Centre interculturel de langue et civilisation, 41 - 4.3.4. Service universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle, 41	
4.4. Le service commun audio-visuel	42
4.5. La communication	42
4.5.1. Communication externe, 43 - Communication interne, 44	
5. LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE	45
5.1. Les moyens	45
5.1.1. Locaux, 45 - 5.1.2. Personnel, 45 - 5.1.3. Enseignants, 45 - 5.1.4. Moyens financiers, 45	
5.2. Les usagers	46
5.3. Les formations	46

5.3.1. Formations dont le SUFC a la responsabilité pleine et entière, 46 - 5.3.2. Formations que le SUFC réalise en relation étroite avec les autres composantes de l'université, 47 - 5.3.3. Formations réalisées par les composantes de l'Université de Saint-Etienne, 49	
5.4. Service commun, services éclatés	50
6. LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	53
6.1. Une création de type moderne	53
6.1.1. Modelage d'espaces de travail, 53 - 6.1.2. Fonctionnalité et concorde, 53 - 6.1.3. Implantation d'une vidéothèque, 53 - 6.1.4. Base documentaire stéphanoise et européenne, 54	
6.2. Une organisation bien maîtrisée	54
6.2.1. Structure réellement fonctionnelle pour l'université, 54 - 6.2.2. Catalogage et intégrations, 54 - 6.2.3. Personnels de la bibliothèque, 55 - 6.2.4. Locaux, 55 - 6.2.5. Moyens techniques, 55 - 6.2.6. Collections année 1987, 56 - 6.2.7. Usagers et nombre de jours d'ouverture, 56 - 6.2.8. Prêt, 56	

7. RECOMMANDATIONS.

II - LES GRANDES DISCIPLINES

1. LES DISCIPLINES REGROUPEES DANS LES FACULTES DE DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES, LETTRES - LANGUES ET SCIENCES HUMAINES, GESTION - ADMINISTRATION - LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES, ARTS - COMMUNICATION ET PEDAGOGIE	65
1.1. Les sciences juridiques	67
1.1.1. Locaux, 67 - 1.1.2. Potentiel d'enseignement, 67 - 1.1.3. Etudiants, 68 - 1.1.4. Enseignements, 69 - 1.1.5. Recherche, 70	
1.2. Les sciences économiques et la gestion	71
1.2.1. Enseignements d'économie et de gestion à l'université de Saint-Etienne, 71 - 1.2.2. Potentiel de développement en économie et gestion, 76	
1.3. L'Institut du travail	79
1.3.1. Composition de l'équipe enseignante, 80 - 1.3.2. Affectation des enseignants, régulation pédagogique, 80 - 1.3.3. Gestion des flux, 80 - 1.3.4. Efficacité de la formation, 80 - 1.3.5. Moyens de la formation, 81 - 1.3.6. Rayonnement de la formation, 81 - 1.3.8. Recherche dans l'Institut et les équipes de recherche, 81	
1.4. Les lettres	83
1.4.1. Lettres modernes, 83 - 1.4.2. Lettres classiques, 89	
1.5. L'histoire	93
1.5.1. Présentation générale, 93 - 1.5.2. Enseignants, 94 - 1.5.3. Enseignement, 95 - 1.5.4. Recherche, 98	
1.6. La géographie	103
1.6.1. Equipe et ses charges, 103 - 1.6.2. Quelle formation privilégier aujourd'hui ? 104 - 1.6.3. Recherche, 106 - En conclusion, 107	
1.7. Les langues, la communication et la pédagogie	109
1.8. Les arts plastiques	113
1.8.1. Présentation générale, 113 - 1.8.2. Spécificité et originalité de la formation, 114 - 1.8.3. Etudiants, 116 - 1.8.4. Recommandations, 116	
2. LES DISCIPLINES REGROUPEES DANS LA FACULTE DE SCIENCES ET DES TECHNIQUES : LES MATHÉMATIQUES, LA PHYSIQUE, LA CHIMIE, LA BIOLOGIE ET LA GÉOLOGIE	117
2.1. Présentation générale	119
2.2. Enseignements de 1er cycle	119
2.2.1. Description, 119 - 2.2.2. Quelques commentaires, 120	
2.3. Enseignements de 2ème cycle	119

2.3.1. 2ème cycle en mathématiques, 121 - 2.3.2. 2ème cycle en physique-chimie, 122 - 2.3.3. Quelques commentaires, 123	
2.4. Laboratoires de recherche et DEA - DESS	123
2.4.1. Mathématiques, 123 - 2.4.2. Physique, 125 - 2.4.3. Chimie, 126 - 2.4.4. Biologie-Géologie, 128	
3. LA FACULTE DE MEDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTE	131
3.1. Généralités	133
3.1.1. Historique, 133 - 3.1.2. Locaux, 133 - 3.1.3. Population desservie, 133 - 3.1.4. Enseignants, 133 - 3.1.5. Etudiants, 133 - 3.1.6. Quel est l'encadrement ?, 133 - 3.1.7. ATOS, 134	
3.2. Enseignement	134
3.2.1. Premier cycle - première année, 134 - 3.2.2. P2 et deuxième cycle, 135 - 3.2.3. Troisième cycle, 137 - 3.2.4. Thèses, 138 - 3.2.5. Formation continue, 138	
3.3. Recherche	139
3.3.1. Formations B1, 139 - 3.3.2. Formations B1*, 139 - 3.3.3. Programmes privilégiés, 140 - 3.3.4. Groupement d'intérêt public, 140 - 3.3.5. Laboratoires B2, 140 - 3.3.6. Valorisation de la recherche, 140 - 3.3.7. Services communs pour la recherche, 140 - 3.3.8. Le conseil scientifique, 141	
3.4. Le gouvernement de l'UFR médecine	142
3.4.1. La faculté vient d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la loi du 26.01.1984, 142 - 3.4.2. Le conseil scientifique, 142 - 3.4.3. Trois commissions pédagogiques, 142 - 3.4.4. Relations avec le CHR, 142 - 3.4.5. Relations avec l'université, 142 - 3.4.6. Relations avec les collectivités territoriales, 142	
3.5. La gestion	143
3.6. La vie des étudiants	143
3.6.1. Campus, 143 - 3.6.2. Bibliothèques, 143 - 3.6.3. Vie collective, 143	
3.7. Les relations nationales et internationales	144
Conclusions	144
Recommandations	144
A la composante, 144 - Aux Ministères de l'Education Nationale et de la Santé, 145	
4. L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE	149
4.1. L'enseignement	149
4.2. La recherche	150
4.3. La situation des départements installés sur le site de Roanne	151
4.4. Conclusion	151
POSTFACE : LE POINT DE VUE DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE EVALUEE	153
Principaux sigles	163
Table des matières	167

PUBLICATIONS

Rapports d'évaluation

L'Université Louis-Pasteur Strasbourg I, octobre 1986
*L'Université de Pau et des pays de l'Adour**, octobre 1986
L'Ecole française de Rome, octobre 1986
L'Université de Limoges, août 1986
*L'Université d'Angers**, décembre 1987
*L'Université de Rennes 2 - Haute Bretagne**, décembre 1987
*L'Ecole nationale des Ponts et Chaussées**, février 1988
*L'Université Paris VII**, avril 1988
L'Université Paul Valéry - Montpellier III, avril 1988
L'Université de Savoie, juin 1988
L'Université Claude Bernard - Lyon I, juin 1988
L'Université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, octobre 1988
L'Université de Provence - Aix-Marseille I, décembre 1988
L'Université de Technologie de Compiègne, mars 1989
L'Université Jean Monnet - Saint-Etienne

Autres publications

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, pp. 152-171, Gallimard, Paris
Où va l'Université ?, rapport au président de la République, Editions Gallimard, Paris 1987
Rapport au président de la République, mai 1988
Priorités pour l'Université, rapport de fin de mandat au président de la République, juin 1989,
La Documentation Française

A paraître (dernier semestre 1989)

L'Université Paris Sud
L'Université Lumière - Lyon II
L'Université de La Réunion
L'Université de Rennes 1
L'Université du Mans
La géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique

Bulletin du Comité national d'évaluation

<i>1 - octobre 1986</i>	<i>5 - mars 1988</i>
<i>2 - janvier 1987</i>	<i>6 - mai 1988</i>
<i>3 - mai 1987</i>	<i>7 - octobre 1988</i>
<i>4 - octobre 1987</i>	<i>8 - janvier 1989</i>
	<i>9 - mai 1989</i>

* Epuisé

Le nouveau Comité national d'évaluation

Le Président de la République, sur rapport du Premier Ministre et du Ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, a procédé en Conseil des Ministres du **17 mai 1989** à la nomination des dix-sept membres du Comité national d'évaluation.

-au titre de représentants de la communauté scientifique, choisis sur proposition de listes présentées respectivement par les présidents de sections du Conseil National des Universités, les présidents de sections du Comité National de la Recherche Scientifique et l'Institut de France :

Madame Denise ALBE-FESSARD
Monsieur Raymond CASTAING
Monsieur Jean CERF
Monsieur Philippe CONTAMINE
Monsieur Jean FLAHAUT
Monsieur François LUCHAIRE
Monsieur Gabriel RICHET
Madame Josiane SERRE
Monsieur Jean SIRINELLI
Monsieur Jean YOCCOZ
Monsieur Jean-Paul ZAHN

-au titre de personnalités qualifiées par leur compétence en matière d'économie et de recherche, désignées après avis du Conseil Économique et Social :

Monsieur François BRUNET
Monsieur Georges DAVEZAC
Monsieur Charles MAGAUD
Monsieur Bertrand SAINT-SERNIN

-en qualité de membre du Conseil d'Etat :

Monsieur Roger ERRERA

-en qualité de membre de la Cour des Comptes :

Monsieur Claude BLONDEL

Monsieur François LUCHAIRE a été nommé **président du Comité.**